

JUIN 2007 – Bulletin des séances du Grand Conseil

JUNI 2007 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die kantonale Baukommission und das kantonale Bausekretariat), JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Burgerwahlen), (zweite Lesung über den Text), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 5.066 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.066), JUIN 2007 (14.06.2007)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais, JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 1.155, JUIN 2007 (14.06.2007)

Aymon Egide (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA, JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Bagnoud Xavier (PDCB)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Bridy Pascal (PDCC)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais, JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Brigger Liliane (CSPO)

Rapport de la commission de gestion sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion de septembre 2006 concernant l'A9 (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Massnahmen des Staatsrates aufgrund des GPK-Berichts vom September 2006 betreffend A9), JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Brunner Thomas (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Bumann Ambros (GRL)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous" (Beschlussentwurf über die Initiative "Pflege für alle"), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Cachat Didier (GRL)

Développement et traitement postulat urgent 5.065, JUIN 2007 (14.06.2007)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Casays Patricia (PDCB)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Constantin René (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006, JUIN 2007, discussion générale (12.06.2007)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Copt Jean-François (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion de septembre 2006 concernant l'A9, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Cornuz Serge (suppl.), (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA, JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA, JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année, JUIN 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2007)

Darbellay Georges (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Delaloye Olivier (suppl.), (GRL)

Développement et traitement interpellation urgente 1.156, JUIN 2007 (14.06.2007)

Denis Bertrand (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

De Preux Philippe (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure, JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Diserens Brigitte (GRL)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais, JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Dussex Grégoire (PDCC)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2006 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Emonet Daniel (suppl.), (PDCB)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006, JUIN 2007, discussion générale (12.06.2007)

Eyer German (SPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007) / Département de l'économie et du territoire (12.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA (Beschlussentwurf über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA), JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous" (Beschlussentwurf über die Initiative "Pflege für alle"), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007)

Favre Christian (PDCC)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Follonier Guy (suppl.), (PDCC)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Gaillard Pascal (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Gasser Jérôme (suppl.), (PDCC):

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais, JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Giroud Willy (GRL)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Gottet Edgar (CSPO)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2006 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Grand Erno (CVPO)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Héritier Jean-Bernard (suppl.) (UDC/SVP)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2006 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die kantonale Baukommission und das kantonale Bausekretariat), JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Hutter Hans (CVPO)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Imboden Ignaz (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2006 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Léger Laurent (PDCB)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA, JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Lehner Thomas (CVPO)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Burgerwahlen), (zweite Lesung über den Text), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Locher Marcel (Suppl.), (CSPO)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Burgerwahlen), (zweite Lesung über den Text), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007)

Luisier Gabriel (PDCB)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 4.074, JUIN 2007 (14.06.2007)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

Mangisch Marcel (CVPO)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Burgerwahlen), (zweite Lesung über den Text), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Mariétan Georges, président (PDCB)

Allocution inaugurale, JUIN 2007 (11.06.2007)

Divers, séance du lundi 11 juin 2007 / séance du mardi 12 juin 2007 / séance du mercredi 13 juin 2007 / séance du jeudi 14 juin 2007

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 12 juin 2007 / séance du mercredi 13 juin 2006 / séance du jeudi 14 juin 2007, Heure des questions – urgences

Intervention finale, JUIN 2007 (14.06.2007)

Martig Konrad (CVPO)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (*deuxième lecture sur le texte*), (*Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen)*), (*zweite Lesung über den Text*), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Massy Mittaz Marie-Noëlle (PDCC)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Maytain Antoine (PDCC)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Melly Jacques (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006, JUIN 2007, discussion générale (12.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion de septembre 2006 concernant l'A9, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Métraiiller Sonia (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Michaud Patrice (suppl.), (PDCB)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Michlig Christoph (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA (Beschlussentwurf über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA), JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006, JUIN 2007, discussion générale (12.06.2007)

Développement postulat 1.144, JUIN 2007 (13.06.2007)

Développement et traitement postulat urgent 5.068, JUIN 2007 (14.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die kantonale Baukommission und das kantonale Bausekretariat), JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007)

Perruchoud Christophe (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA, JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Philippoz Freddy (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA, JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais, JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Porcellana Daniel (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Quinodoz André (PDCC)

Rapport de gestion 2006 du Conseil d'Etat, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006, JUIN 2007, discussion générale (12.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion de septembre 2006 concernant l'A9, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007)

Ritter Philippe (suppl.), (GRL)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Roch Jean-Didier (PDCB)

Rapport de gestion 2006 du Conseil d'Etat, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Ruppen Felix (CVPO)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen), (zweite Lesung über den Text), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Russi Klaus (CSPO)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Sarbach Robert (SPO)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (Beschlussentwurf betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmungen bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2007)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous" (Beschlussentwurf über die Initiative "Pflege für alle"), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA (Beschlussentwurf über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA), JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), discussion de détail (14.06.2007)

Théoduloz David (PDCC)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Troger Daniel (CSPO)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2006), JUIN 2007, discussion générale (12.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Truffer Markus (CVPO)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous" (Beschlussentwurf über die Initiative "Pflege für alle"), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année, JUIN 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2007)

Turin Alexis (GRL)

Rapport de gestion 2006 du Conseil d'Etat, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Varone Gérald (PS/AdG)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007)

Vernay André (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007) / Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, débat final (14.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, discussion de détail (14.06.2007)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (Beschlussentwurf betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmen bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 5.067 Diego Clausen (suppl.), (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.067 Diego Clausen (Suppl.)), JUIN 2007 (14.06.2007)

Weger Hans-Ulrich (CVPO)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (Beschlussentwurf betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmen bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Zehnder Viviane (PDCB)

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007)

Z'graggen Sonia (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Zufferey Jean-Marc (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous", JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Zurbriggen Felix (CSPO)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous" (Beschlussentwurf über die Initiative "Pflege für alle"), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.06.2007)

Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2006 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2007, entrée en matière (13.06.2007)

Traitement postulats 2.071, 2.075 et 2.080, JUIN 2007 (13.06.2007)

Heure des questions, JUIN 2007 (14.06.2007)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006), JUIN 2007, Département de l'économie et du territoire (12.06.2007)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA (Beschlussentwurf über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA), JUIN 2007, entrée en matière (12.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Heure des questions, JUIN 2007 (14.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 4.074 Gabriel Luisier, JUIN 2007 (14.06.2007)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2007, discussion générale (11.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (I), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (deuxième lecture sur le texte), JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / discussion de détail (14.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Heure des questions, JUIN 2007 (14.06.2007)

Développement et traitement interpellations urgentes 1.155 Jean-Luc Addor et 1.156 Olivier Delaloye (suppl.), JUIN 2007 (14.06.2007)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement

Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure, JUIN 2007, entrée en matière (11.06.2007) / débat final (14.06.2007)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Rapport de la commission de gestion sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion de septembre 2006 concernant l'A9, JUIN 2007, discussion générale (14.06.2007)

Heure des questions, JUIN 2007 (14.06.2007)

Développement et traitement postulat urgent 5.065 Didier Cachat, JUIN 2007 (14.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 5.066 Beat Abgottspon, JUIN 2007 (14.06.2007)

Développement et traitement interpellation urgente 5.067 Diego Clausen (suppl.), JUIN 2007 (14.06.2007)

Développement et traitement postulat urgent 5.068 Marcelle Monnet-Terrettaz, JUIN 2007 (14.06.2007)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006, JUIN 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (12.06.2007)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2007

Séances des 11, 12, 13 et 14 juin 2007

Séance du lundi 11 juin 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le lundi 11 juin 2007, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Georges Mariétan, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est avec beaucoup d'entrain que je vous salue ce matin en déclarant ouverte la session de juin du Grand Conseil.

Je suis heureux de vous retrouver vous aussi en pleine forme, apparemment bien remis des festivités qui ont marqué mon accession à la présidence, il y a juste un mois, le 11 mai, et au sujet desquelles je tiens encore à vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre présence active et joyeuse à ce qui fut une belle fête populaire, inoubliable même, je dirai, pour les habitants de ma commune de Champéry.

Aujourd'hui, nous reprenons notre tablier et, pour le faire sans trop d'histoire, je vous fais grâce de ce qui pourrait donner lieu parfois à de longues introductions. Donc, pas de rappel des faits historiques vécus ces dernières semaines et même pas de hautes réflexions philosophiques tirées de Jean de La Fontaine ou d'ailleurs, mais un message unique. Ce mois de juin a une valeur particulière parce qu'il est l'occasion de prendre conscience d'une avancée exceptionnelle pour notre canton avec l'inauguration, ce vendredi 15 juin, de la fameuse transversale directe du Lötschberg.

Die Realisation dieses Werks wird das soziale und wirtschaftliche Leben im Oberwallis zutiefst verändern und ihm wichtige Impulse und Entfaltungsmöglichkeiten in Richtung Deutschschweiz vermitteln. Der neue Tunnel belebt den kulturellen Zusammenhang und fördert die sprachliche Einheit. Mais, c'est aussi un défi pour tous les Valaisans de s'engager à développer la mobilité, les contacts et les relations avec toute la Suisse, en évitant de cultiver à outrance le "Sonderfall" qui, à la longue, est un peu pesant pour un Etat qui aspire au désenclavement et à un certain rayonnement dans l'Arc alpin.

Cela dit, je m'adresse à vous, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, mais aussi au personnel du Service parlementaire, au personnel de la technique, aux interprètes, aux représentants des médias, à ceux qui nous captent dans leur bureau via Internet et à vous tous, Chers téléspectateurs et Chères téléspectatrices de Canal 9 qui nous faites l'amitié d'être à l'écoute, efforçons-nous, cette semaine, de positiver, de nous émerveiller, de nous étonner; bref, de faire un effort intérieur, de nous mettre dans un état de concentration permanente et joyeuse pour redonner du sens et de la valeur à chaque instant. Le pays ne s'en portera que mieux et nous avec.

Cela dit, nous passons à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006

2. Rapport de gestion 2006 du Conseil d'Etat
Verwaltungsbericht 2006 des Staatsrates
3. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais
Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2006 der Walliser Kantonalbank

Entrée en matière

4. Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht
(*erste Lesung*)

Entrée en matière

5. Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten (*erste Lesung*)

Entrée en matière

6. Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoisiales) (*deuxième lecture sur le texte*)

Eintretensdebatte

Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen) (*zweite Lesung über den Text*)

Entrée en matière

7. Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmungen bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge

Entrée en matière

1. PROJET DE DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF zur Staatsrechnung für das Jahr 2006

Cf. Compte 2006 p. 33*

Siehe Rechnung 2006 S. 33*

Rapport de la commission des finances /

Bericht der Finanzkommission

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die Staatsrechnung 2006 schliesst erfreulich ab und gibt eigentlich wenig Anlass, dass man daran herumnörgelt.

Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ist eingehalten. Die Finanzkommission bestätigt in ihrem Bericht, dass diese doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse zweckmässig ist. Diese Aussage aus objektiver Sicht nimmt insbesondere die CVPO, welche die Ausgaben- und Schuldenbremse initiiert hat, mit sehr grosser Genugtuung zur Kenntnis. Dieser Mechanismus ist einfach und hat sich also bewährt.

Trotz ausserordentlichen Abschreibungen wird ein Ertragsüberschuss ausgewiesen. Die wesentlichen Kennzahlen des Budgets, wie die Selbstfinanzierungsmarge und der Ertragsüberschuss wurden in der Rechnung 2006 übertroffen. Es resultiert ein hoher Selbstfinanzierungsgrad, so dass die Nettostaatsschuld auf 0,6 Millionen Franken gesenkt werden konnte.

Das Gesamtbild präsentiert sich also sehr aufgehellt. Trotzdem sieht die CVPO weniger helle Farbtupfer in diesem Bild.

Das erfreuliche Ergebnis ist vorab extern bedingt und weniger hausgemacht. Der Erlös aus dem Nationalbankgold bedeutete die Kehrtwende in der grossen Problematik der Staatsverschuldung des Kantons Wallis.

Die Steuererträge sprudeln reichlich und scheinbar unaufhaltsam. Trotz der Wirkung des Steuerdekrets bleiben die Steuereinnahmen nämlich gegenüber dem Vorjahr stabil. Dies beweist einerseits, dass eine florierende Wirtschaft der beste Garant ist für gesunde Finanzen der öffentlichen Hand. Zum anderen ist es auch ein Beweis, dass massvolle Steuersenkungen in die richtige Richtung gehen. Zusammen mit der Finanzkommission stellt die CVPO deshalb laut die Frage nach künftigen Steuersenkungen, dies auch unter Berücksichtigung der Unwägbarkeiten des neuen Finanzausgleichs.

Auf der Aufwandseite dürfen die Anstrengungen, welche mit den strukturellen Massnahmen begonnen wurden, keineswegs nachlassen. Hier gibt es laut Finanzkommission Anzeichen, dass die Bremsen gerade in Zeiten der Hochkonjunktur etwas gelockert werden, nämlich, der betriebliche Aufwand steigt stärker als der Ertrag, wenn man die Abschreibungen ausklammert. Dies widerspricht einer Motion, welche durch den Grossen Rat im Rahmen des strukturellen Massnahmenpakets angenommen wurde.

Ferner steigt der Personalaufwand stärker als die allgemeine Preisentwicklung. Auch hier scheint der Pfad der Tugend verlassen worden zu sein.

Die Subventionsbeiträge des Staates steigen bedeutend stärker als die allgemeine Preisentwicklung. Dass es auch anders geht, zeigt auf der anderen Seite der Sachaufwand, der weniger stark als der Landesindex der Konsumentenpreise stieg. Dies also der Beweis, dass man sparen kann wenn man will.

Die Bruttoschuld liegt immer noch bei 1,9 Milliarden Franken. Angesichts der Rekapitalisierung der Pensionskassen der Angestellten und der Lehrer sowie der Eventualverpflichtungen von 2,6 Milliarden Franken, muss die Schuldensituation des Kantons Wallis deshalb auch weiterhin aufmerksam beobachtet werden.

Bei den Investitionen stellen wir vorab beim Nationalstrassenbau sowie bei der dritten Rhonekorrektur eine mangelhafte Planung und Budgetierung fest. Die eigenen Bruttoinvestitionen liegen ganze 33 Prozent unter dem Budget 2006. Vor diesem Hintergrund bringen wir – im übrigen mit der Finanzkommission zusammen – grosse Zweifel an, ob auch das Investitionsbudget 2007 realistisch ist. Generell macht auch die Finanzkommission darauf aufmerksam, dass die Budgets auch bei anderen Dienststellen genauer zu erstellen sind, als dies bisher der Fall war. Der Grosse Rat hat im Budget die Mittel in der Hand, die politischen Schwerpunkte zu setzen. Wenn diese Budgets derart ungenau sind – wie an einigen Orten gesehen – wird dieses politische Mittel zur Farce.

Das eher tiefe Investitionsniveau entspricht im übrigen, auch wenn das vermutlich nicht so beabsichtigt und eher auf ungenaue Budgetplanung zurückzuführen ist, eigentlich der hier im Grossratsaal immer wieder von der linken politischen Seite gestellten Forderung der antizyklischen Investitionspolitik der öffentlichen Hand.

In formaler Hinsicht ist aus den thematischen Kommissionen das Echo zu hören, dass die neue Rechnungsdarstellung eine besondere Herausforderung hinsichtlich der Transparenz darstellt. Offensichtlich scheint auch die Verwaltung selbst damit noch Mühe zu bekunden, was die Arbeit der thematischen Kommissionen des Grossen Rats nicht erleichtert. Hier muss sowohl die Exekutive als auch die Legislative die Zusammenarbeit noch verbessern, um hinsichtlich der Lesbarkeit und Transparenz der Staatsrechnung nicht einen Rückschritt zu machen.

Die CVPO ist im Lichte der gemachten Ausführungen für Eintreten auf die Staatsrechnung 2006. Ich danke Ihnen.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

2004, 2005, 2006, les années se suivent et se ressemblent.

Une fois de plus, le compte de l'Etat du Valais peut être qualifié de bon, même de très bon, et l'exercice 2006 s'inscrit en parfaite conformité avec les exigences constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Un excédent de recettes doublé par rapport au budget, avec des amortissements extraordinaires de 117 millions et des attributions aux préfinancements de 5,6 millions, une marge d'autofinancement en augmentation de 112 millions par rapport au budget et un excédent de financement de près de 155 millions qui permet de réduire la dette de l'Etat à moins d'un million, et tout cela malgré les allègements fiscaux de près de 30 millions résultant de l'entrée en vigueur du décret fiscal.

L'an passé, le groupe PDCB, par mon collègue Nicolas Voide, avait qualifié le résultat du compte 2005 d'extraordinaire, en insistant, disait-il, sur le sens étymologique du terme, c'est-à-dire qui sortait de l'ordinaire.

Que peut-on conclure aujourd'hui?

Que la situation s'est définitivement stabilisée et que l'extraordinaire de l'an passé est appelé à devenir la norme, l'ordinaire de demain. L'optimisme inévitable généré par les brillants résultats comptables et la consécutive réflexion sur un allègement fiscal demandée au Conseil d'Etat par la commission des finances ne doivent, cependant, pas nous le laisser croire et si ce dernier exercice s'impose, compte tenu de la situation financière et des résultats des années passées, la prudence reste plus que jamais de mise et, avant toute décision définitive, il conviendra d'attendre la prochaine introduction de la RPT couplée à la nouvelle politique fiscale de la Confédération avec notamment une réforme touchant l'imposition des couples mariés qui pourrait signifier un manque d'environ 80 millions dans les caisses valaisannes.

Quelques pistes existent cependant (nous pensons particulièrement à l'adaptation du renchérissement, la fameuse "progression à froid"), mais sans être un oiseau de mauvais augure, il faut envisager la situation avec réalisme et admettre que la marge de manœuvre de notre Gouvernement risque de s'avérer bien étroite. Les résultats obtenus durant les trois derniers exercices nous encouragent, cependant, à lui faire confiance pour prendre la juste mesure de la situation et apporter au Parlement une réponse à la fois en adéquation avec ses attentes et avec la réalité économique de la république.

A cet égard, l'analyse du budget 2008, intégrant certaines décisions du Législatif et concernant quelques dizaines de postes de travail supplémentaires, nous apportera de précieuses indications quant aux possibilités réelles d'une diminution de la charge fiscale du canton, tout en respectant la contrainte du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Mais, à l'image du loup de l'histoire, revenons à nos moutons et au compte 2006.

Bien évidemment le groupe PDCC se réjouit du résultat obtenu, les chiffres que j'ai mentionnés en début de ce rapport sont, à cet égard, éloquentes, mais, en plein accord avec la commission des finances, je tiens quand même à relever ce qu'il faut bien qualifier de points noirs.

Si, au niveau du compte de fonctionnement, la maîtrise du domaine est avérée, il n'en est pas de même au niveau de la politique budgétaire des investissements et il convient à nouveau de souligner le recul des investissements nets par rapport au budget (-123 millions, c'est-à-dire -24%, presque le quart). Le groupe PDCC estime que, dans ce domaine, le Gouvernement peut et doit mieux faire. Nous l'avions déjà demandé en 2005, répété en 2006 et, au vu du budget 2007, il est vraisemblable que je puisse d'ores et déjà prévoir un "copier-coller" pour mon rapport de l'an prochain..., à moins que, suite à la demande d'explications de la commission des finances concernant l'article 22 LGCAF, le Conseil d'Etat ne décide d'intensifier fortement sa politique de préfinancement des dépenses. Les budgets alloués sont trop importants par rapport aux possibilités de réalisations du canton. Les comptes 2005 et 2006 démontrent un malaise, une réelle inadéquation entre les montants portés aux budgets respectifs et la réalisation concrète de ceux-ci. Un niveau d'investissements minimal, correspondant aux intentions du Gouvernement et à son éventuelle politique anticyclique, doit être garanti, les objets concrets et à même d'être réalisés portés au budget et, sauf rares exceptions dûment motivées, effectués. Le groupe PDCC sera particulièrement attentif à cet aspect lors de l'examen du budget 2008.

En ce qui concerne l'évolution des charges d'exploitation, en comparaison avec le compte 2005, celles-ci progressent de 1,4%, mais restent contenues dans le budget de fonctionnement accordé par le Parlement alors que les produits, eux, n'évoluent que de 0,8%, notamment en raison des allègements fiscaux décidés par ce même Parlement. Il faut savoir que ce différentiel de 0,6%, pour minime qu'il puisse paraître, représente un montant de plus de 10 millions à imputer sur la marge d'autofinancement. Comparaison n'est donc pas forcément raison et, pour être parfaitement honnête, il sied de relever qu'au regard du budget 2006, les charges sont inférieures au budget accordé de 1,4% alors que les produits, eux, sont supérieurs de 4,4% aux prévisions.

Enfin, le groupe PDCC a relevé la nouvelle présentation des comptes, avec la gestion de 33 unités organisationnelles par mandat de prestations et pris acte du fait que, dès 2008, elle sera appliquée à l'entier de l'Administration.

Pour le surplus, je ne m'attarderai pas ici sur les comptes détaillés ou sur les contrats politiques par département. Notre groupe, qui a analysé avec soin le compte 2006, interviendra si nécessaire lors des discussions de détail et reviendra également sur les nombreuses et judicieuses remarques et suggestions formulées par la commission des finances et par l'Inspection cantonale des finances.

Finalement, c'est en remerciant la commission des finances pour la qualité de son travail et en félicitant le Gouvernement pour sa gestion efficace des finances de l'Etat que je terminerai en vous disant bien sûr que le groupe PDCC entre en matière.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Was in der Rechnung 06 auffällt, ist die hohe Selbstfinanzierungsmarge. Selbst wenn diese etwas unter 100 Prozent liegen würde, wäre dies kein Grund zur Beunruhigung. Es ist bekannt, dass für öffentliche Gemeinwesen eine Selbstfinanzierungsmarge von rund 80 Prozent noch als akzeptabel angeschaut wird.

Budgetiert war eine Selbstfinanzierungsmarge von 102 Prozent. Gemäss Rechnung schliesst die Staatsrechnung mit einer solchen von satten 225 Prozent ab.

Ein zweiter Punkt, der ins Auge springt, ist die Investitionspolitik. Es wurde gesamthaft etwa ein Drittel weniger investiert als dies das Budget vorsah. Wir stellen mit Genugtuung fest, dass der Staat real derzeit eine antizyklische Wirtschaftspolitik betreibt – wenn auch eher ungewollt.

Unsere Fraktion stellt weiter fest, Rechnung und Budget driften total auseinander. Stellt sich die Frage, ob einige Departemente keine saubere Budgetierung vornehmen oder ob sie Projekte nicht sauber aufgleisen, sodass diese dann in der Folge nicht umgesetzt werden können. Ein Budget sollte seriös erstellt werden und nicht zum Jonglierplatz für Zahlenzauberer verkommen.

Die Wirtschaft läuft gut, was dem Staat via Steuern mit grossen Mehreinnahmen zugute kommt.

Der Staat darf nicht funktionieren wie ein Unternehmen mit dem Ziel, hohe Gewinne zu erzielen. Er muss vorausschauen und regulierend agieren. Geht es der Wirtschaft gut, darf sich der Staat etwas zurücknehmen. Sobald die Wirtschaft stagniert, ist es die Aufgabe des Staats, diese mit Investitionen anzukurbeln.

In diesem Zusammenhang stellt sich die Frage, ob der Staat anstelle von riesigen ausserordentlichen Abschreibungen nicht gescheiter einen Fonds einrichten sollte, aus dem in wirtschaftlich schlechten Zeiten geschöpft werden kann. Wir haben diese Forderung schon einmal gestellt und angesichts der guten schwarzen Zahlen – und für einmal hat auch etwas schwarzes etwas Gutes – ist diese Forderung nach der Äufnung eines Fonds aktueller denn je.

Aus diesem Grund stellen wir den konkreten Antrag, dass die Abschreibungen um 20 Millionen Franken reduziert werden und umgekehrt ein Fonds von 20 Millionen Franken angelegt wird, um in wirtschaftlich schwierigen Phasen der Walliser Wirtschaft durch Investitionen zu helfen.

Ohne Hellscherin zu sein, denke ich mir, dass aufgrund der guten Rechnung, die Bürgerlichen in nächster Zeit wohl mit unsozialen Steuersenkungsforderungen kommen werden. Die SP/Linke Allianz wird sich gegen solche Begehren stemmen.

Wenn schon, müsste eine Steuerreform

a) ökologisch beeinflusst sein. Wir denken da etwa an Motorfahrzeugbesteuerung oder Steuervorteile für erneuerbare Energien oder

b) die Steuerreform müsste die Familien mit mittleren Einkommen und Kindern entlasten.

Wir sind für Eintreten auf die Staatsrechnung 06.

Zum Punkt 2 der Tagesordnung möchte ich vermerken, dass der Verwaltungsbericht des Staatsrats zeitlich knapp bemessen bei den Abgeordneten eingetroffen ist. Das ist für Milizparlamentarierinnen und –parlamentarier eher problematisch.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les comptes 2006 sont excellents. Je crois que l'on peut oser ce superlatif, car, l'année prochaine, les comptes risquent déjà d'être moins bons.

Il faut se réjouir aujourd'hui de la bonne santé financière de notre canton, car cette embellie risque de n'être que passagère. En effet, la motion Roux, acceptée par le Parlement, qui baisse les impôts sur les bénéfices et l'introduction de la RPT diminueront certainement les rentrées fiscales et les apports en capitaux de la Confédération.

Notre groupe s'étonne de constater une diminution des postes au Service des contributions et parmi le personnel de police. Lorsque l'on sait le stress du personnel des contributions et que l'on connaît le retard dans les taxations de certaines communes, nous ne pouvons qu'approuver la demande de la commission des finances de nommer deux ou trois personnes supplémentaires permettant, en cas de départ ou de maladie des taxateurs, d'avoir en quelque sorte des "bouche-trous", si j'ose me permettre ce terme, afin d'éviter les disparités dans la taxation des personnes physiques comme des personnes morales. Quant aux départs à

la retraite anticipée des policiers, ceux-ci étaient prévisibles, car découlant de la période transitoire des régimes de la caisse de pension. Il est impératif de remplacer au plus vite ces policiers afin de disposer du personnel nécessaire à assurer la sécurité de nos citoyens. De plus, par manque de personnel, nous constatons un transfert continu des charges de la police cantonale vers les polices municipales. Les communes qui disposent de corps de police se voient donc préférentiellement par une surcharge de travail alors que les communes qui font l'économie d'un personnel de police qualifié continuent à profiter des services de la police cantonale.

La gauche voudrait suggérer au Conseil d'Etat une gestion du fonds d'entraide pour les projets humanitaires plus concertée en prenant, par exemple, la liste des œuvres proposées par Valais Solidaire. Si nous pouvons comprendre que, pour sauver Champéry de la banqueroute, l'on puise dans les fonds du sport et du Sport-Toto, nous sommes plus surpris d'apprendre que le Conseil d'Etat puise dans le fonds humanitaire du Conseil d'Etat pour aider le président de la commune de Champéry.

Dans le Service des contributions, nous constatons une augmentation sensible de l'imposition forfaitaire. Les personnes payant un forfait fiscal passent de 466 en 1995 à 850 en 2006. Le Haut-Plateau et Bagnes sont les champions de cette politique en cumulant le 70% des impôts à forfait du canton. Cette généralisation de l'imposition à forfait, si elle avantage les étrangers et apporte des revenus non négligeables aux communes qui la pratiquent, est quand même une discrimination envers les Suisses qui, eux, doivent payer leurs impôts sur l'ensemble de leurs revenus et de leur fortune.

Nous sommes très sensibles aux besoins financiers accrus dans le domaine de l'assistance sociale. Déjà cette année, le transfert des cas d'assurance invalidité refusés ou d'assurance chômage en fin de droit a fait augmenter les dépenses de l'aide sociale de 6 millions rien que pour le canton et nous sommes persuadés que la révision de l'assurance invalidité proposée en votation ce week-end va encore plus reporter les charges du social de la Confédération sur le canton et sur les communes.

Dans le service du DECS, les comptes nous démontrent l'urgence d'un changement de politique cantonale des bourses et prêts d'honneur. Pour favoriser l'accès aux études de tous les jeunes, même ceux des milieux modestes, il est primordial d'augmenter les bourses et d'accorder moins de prêts. En effet, les étudiants ayant fini leurs études ont de la peine à rembourser parfois une dette importante alors que le premier emploi rémunéré correctement tarde souvent à venir et qu'ils doivent se contenter de stages mal payés alors qu'ils sont à l'âge où l'on fonde une famille. Nous souhaitons que les changements du financement de la Confédération en la matière incitent le Conseil d'Etat à rechercher une harmonisation plus grande avec les autres cantons.

Notre groupe ose espérer que le Service de l'énergie se dote de personnel supplémentaire afin de mieux contrôler les demandes de permis de construire. Le service doit aussi pouvoir encadrer le personnel communal afin que les normes énergétiques soient enfin respectées et appliquées. Le nombre de bâtiments ne correspondant pas aux normes pourtant exigées par le canton est impressionnant et prouve l'urgence de prendre des mesures pour améliorer sans tarder la consommation énergétique de notre canton.

Dans le Département de l'économie et du territoire, nous constatons que des sommes importantes budgétisées n'ont pas été utilisées. Avec le nouvel article de la LGCAF voté lors de la dernière session, nous pouvons craindre, à l'avenir, que ces investissements non faits soient affectés à d'autres projets prévus, mais sous-financés et que le Parlement perde de son pouvoir de décision en matière d'investissements.

Comme la commission des finances, nous constatons que tous les investissements prévus par le canton n'ont pas pu être effectués, car les entreprises en surchauffe n'arrivent pas à assurer les délais de réalisation des chantiers. Nous pensons qu'une politique anticyclique doit impérativement se mettre en place afin de freiner actuellement les travaux que de toute façon nos entreprises n'arrivent pas à effectuer pour que, lorsque la bulle spéculative éclatera, les entreprises puissent assurer à leurs ouvriers le plein emploi en pouvant disposer de mandats de travaux publics. En rallongeant les délais de réalisation des projets, nous favorisons les entreprises valaisannes sur la durée et assurons un développement harmonieux de notre économie.

Le groupe PS/AdG approuve en grande partie les conclusions du rapport de la commission des finances et la remercie pour son analyse des comptes 2006. Ce rapport, par la modération de ses demandes, permettra, nous l'espérons, aux différents départements de corriger les erreurs et d'améliorer le fonctionnement des services.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Bei einem Ertragsüberschuss von 22,7 Millionen, nach zusätzlichen Abschreibungen von 117 Millionen, kann die Staatsrechnung 2006 als gut bezeichnet werden. Die laufende Rechnung weist eine Selbstfinanzierungsmarge von 277,8 Millionen aus, die um 111 Millionen über der budgetierten Marge liegt. Erfreulich ist die Feststellung, dass die Erträge stärker angestiegen sind als der Aufwand. Die CSPO stellt erfreut fest, dass die Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten wurde und die Staatsschuld abgebaut wird. Wir unterstützen die Forderung der Finanzkommission, dass Massnahmen zu treffen sind, damit der Aufwand weniger stark ansteigt als der Ertrag. Trotz dem Personalstopp ist der Personalaufwand um 2,89 Prozent angestiegen. Bedauerlich scheint, dass die Regierung die Anstrengungen der Jahre 2004 und 2005, den Anstieg auf das Niveau des Konsumentenpreisindex zu senken, im Jahre 2006 gelockert hat. Es kann festgestellt werden, dass der Eigenkapitalanteil an der Bilanzsumme relativ hoch ist und die Nettoverschuldung des Kantons in den letzten Jahren zurückgegangen ist.

Wie letztes Jahr beanstanden wir wiederum, dass die Investitionsausgaben unter dem Budget blieben. Die CSPO-Fraktion verlangt vom Kanton, dass die budgetierten Investitionen ausgeführt werden und insbesondere aufgrund der untragbaren Verkehrssituation im Oberwallis Investitionen vorgenommen werden.

Die CSPO anerkennt die Arbeit der FIKO, der GPK und des kantonalen Finanzinspektorats und unterstützt die Schlussfolgerungen und Anträge vorbehaltlos. Die einzelnen Schwachstellen wurden durch die Kommissionen schonungslos aufgelistet und dies ist gut so. Die Flut von Informationen zur Rechnung und die neuen Darstellungen stellen eine echte Herausforderung dar und mancher Grossrat – mich eingeschlossen – gerät an seine Grenzen.

Oder ist es ganz einfach unsere Aufgabe, uns auf die Spezialisten zu verlassen und aufgrund des guten Ergebnisses auf der strategischen Ebene neue Begehrlichkeiten vorzubringen?

Deshalb ist zu überlegen, ob nicht im Sinne der Steuergerechtigkeit gewisse Steuererleichterungen zu prüfen oder die Rahmenbedingungen für Familien mit Kindern verbessert werden müssten. Dies als soziale Massnahme. Es ist nie zu spät, Massnahmen zur Steigerung der Standortattraktivität des Kantons Wallis für Unternehmen zu ergreifen.

Wir fordern auch, dass der interkommunale Finanzausgleich gestärkt wird. Im Vergleich zum Bund und zu anderen Kantonen müsste unser Finanzausgleich 80 Millionen statt nur 18 Millionen Franken betragen. Ohne die vor zwei Jahren eingebaute Bremse würde der Finanzausgleich immerhin 30 Millionen betragen. Die Vermögenssteuer der Bergbahnen ist zu hoch. Hier wäre eine Korrektur im Interesse des Tourismus angebracht.

In diesem Sinne müssten in den nächsten Jahren Verbesserungen vorgenommen werden. Es ist nicht der Zeitpunkt einfach nichts zu tun und zu warten. Die Umsetzung des neuen Finanzausgleichs und der Sanierungsmassnahmen der Bundesfinanzen wird sich auf die Kantons- und insbesondere auf die Gemeindefinanzen auswirken. Mit dem Gedanken einer ausgewogenen und personalfreundlichen und regionalpolitischen Ausgewogenheit, gilt es die Reformen umzusetzen.

Die CSPO-Fraktion wird die Einladung des Staatsrats annehmen und am gleichen Strang ziehen zur Erhaltung gesunder Kantonsfinanzen, damit eine harmonische Entwicklung des Kantons auf sozialer, wirtschaftlicher und kultureller Ebene gewährleistet ist.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Staatsrechnung 2006.

Wir melden uns zu den einzelnen Departementen. Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le compte est bon, un peu comme dans "Des chiffres et des lettres". Mais, s'il est bon, c'est surtout, encore et toujours quand même grâce à la vente de l'or de la BNS et particulièrement à une situation économique favorable plus que seulement à la rigueur de la gestion du Conseil d'Etat.

J'en veux pour preuve que les charges d'exploitation continuent à augmenter (la commission des finances elle-même regrette qu'elles augmentent plus fortement que les revenus) et qu'en particulier, ce gros morceau que constituent les charges de personnel continue, lui aussi, à augmenter (la commission des finances relevant à nouveau elle-même que cette augmentation est la plus forte depuis 2003).

Dans le même sens, l'endettement du canton a fortement baissé (mais on sait pourquoi: encore une fois, c'est surtout grâce à l'or de la BNS), mais les engagements, toujours de l'avis de la commission des finances, restent importants, en particulier en considérant les engagements conditionnels qui, à la fin de l'année dernière, s'élevaient à plus de 2,6 milliards, montant en augmentation, comme le relève la commission des finances, de plus de 100 millions (plus de 4%) par rapport à 2005.

Le groupe UDC/SVP soutient la commission des finances quand celle-ci demande au Gouvernement d'entamer une réflexion au sujet d'éventuels allègements fiscaux, tout cela dans l'idée bien sûr que les Valaisans puissent profiter de la santé des finances cantonales.

Le groupe UDC/SVP soutient encore la commission des finances quand celle-ci, compte tenu de la forte diminution du nombre des requérants d'asile, demande de prendre des mesures structurelles afin de présenter à l'avenir, dans ce domaine-là, des comptes équilibrés.

Mais ce qui retient le plus notre attention sur le plan politique, au-delà d'un montant qui, sur plus de 2 milliards, peut paraître dérisoire, c'est ce qu'on pourrait appeler "l'affaire du Palladium". Quand je dis politique, je ne parle pas, je crois, de politique politicienne, mais bien de politique au sens noble du terme. Je parle de fonctionnement des institutions et de rapport entre les pouvoirs.

De quoi s'agit-il?

Au départ, on a une rubrique budgétaire déjà assez particulière (on parle d'un fonds "Actions du Conseil d'Etat" et on nous dit que ce fonds sert ou "devrait servir", devrions-nous peut-être dire, à soutenir des projets humanitaires). On a aussi un montant limité, comme tous les montants qui figurent au budget (100'000 francs en l'occurrence).

Et qu'est-ce qui s'est passé?

Déjà rien que pour le soutien à divers projets humanitaires dont en tout cas les députés de base ignorent tout (c'est déjà tout un programme), le Conseil d'Etat a dépensé 390'000 francs (juste quatre fois plus que le montant autorisé par le budget). Et, au total, ce sont 640'000 francs, c'est-à-dire plus de six fois le montant autorisé, qui ont été dépensés. Et pourquoi 250'000 francs supplémentaires ont-ils encore été dépensés? A des fins de ce que la commission des finances qualifie de "promotion économique", c'est-à-dire dans un but totalement étranger (pour ne pas dire contraire) à celui de cette rubrique budgétaire.

Dans cette affaire, le problème, ce n'est évidemment pas la commune de Champéry (tant mieux pour elle et surtout pour ses contribuables bien sûr si, par cette faveur, les contribuables de tout le canton leur viennent ainsi en aide). Le problème, c'est le Conseil d'Etat, un Conseil d'Etat qui, dans cette affaire, a montré, presque jusqu'à la caricature, qu'il a fait ce qu'il voulait, quand il voulait, comme il voulait. Le problème, c'est aussi le chef du Département des finances qui, dans la presse (pour autant que ses propos aient été fidèlement rapportés), a cru pouvoir déclarer ou a osé déclarer (je pense pouvoir citer le "Nouvelliste"): "Si c'était à refaire, nous utiliserions le même fonds."

C'est un défi, un défi à ce Parlement. Si nous n'y prenons garde, alors que déjà l'Exécutif et surtout l'Administration prennent un poids grandissant, nous serons progressivement réduits à l'état de potiches, condamnés à enregistrer béatement les initiatives même discutables d'un Exécutif tout puissant.

Pour cela, mais aussi pour les Valaisans, nous voulons des explications, qui ont d'ailleurs été demandées fort opportunément par la commission des finances. Et si ces explications ne suffisent pas dans cette affaire qui, au-delà du montant, est une affaire de principe, nous nous réservons, au débat final, si c'est le seul moyen de faire comprendre au Gouvernement que nous ne sommes pas des guignols, de refuser le compte 2006.

Mais, pour aujourd'hui, avec cette importante réserve, nous allons quand même entrer en matière sur le compte 2006.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Comme l'a dit tout à l'heure le député Jacques Melly, lors de l'analyse du compte 2005, le groupe PDCB avait insisté sur le qualificatif "extraordinaire" et souhaitait que le compte 2005 "extraordinaire" devienne la norme.

Ce souhait est quasiment exaucé avec le compte 2006 qui n'a pas grand-chose à envier à son prédécesseur malgré l'enregistrement, pour la première fois, des effets de la baisse fiscale consentie en faveur des familles et des PME de ce canton.

Le produit de l'impôt (942,876 millions) est, à un million près, le même que celui figurant au compte 2005.

La bonne santé générale de l'économie et ses répercussions fiscales favorables aux collectivités publiques ont donc permis de gommer purement et simplement la perte fiscale attendue à hauteur de 40 millions suite aux mesures en faveur des familles et des PME dont je vient de parler.

Si les députés DC du Bas débutent leur analyse du compte 2006 par ces considérations fiscales, c'est aussi pour souligner que, si le compte 2006 a si fière allure, il le doit avant tout à une augmentation des revenus plus forte que celle des charges, ce en comparaison avec le compte 2005, les charges elles-mêmes étant cependant de 0,6% supérieures à celles de 2005 quand bien même elles sont inférieures à celles prévues au budget.

Pour constater et saluer le respect du double frein, il faut encore signaler que la marge d'autofinancement (277,8 millions) permet non seulement de couvrir les investissements nets (123 millions), mais également de dégager un excédent de financement de 154,8 millions permettant de réduire la dette à 2 fr. 20 par habitant.

S'agissant des investissements, il ne s'agit pas, et nous n'entrerons pas dans cette querelle, au moment des comptes, de se déterminer sur le volume des investissements qui devraient être réalisés par l'Etat en période de conjoncture économique favorable, mais bien plutôt d'examiner si les investissements portés au budget ont été réalisés.

Force est alors de constater que les investissements réalisés sont inférieurs à ceux du budget, ce qui devrait en partie pouvoir être résolu à l'avenir par l'outil que nous venons de mettre en place à l'article 22bis de la LGCAF.

Autre est la question de l'attribution de 5,6 millions au préfinancement des investissements au sens de l'article 22 alinéa 3 de la LGCAF. Sans contester le bien-fondé de cette attribution, notre groupe se demande quels sont les critères appliqués permettant, au niveau comptable, en cas de non-réalisation d'un investissement porté au budget, soit de diminuer purement et simplement le poste des investissements, soit de créer ou d'alimenter un compte de préfinancement.

Nous craignons en la matière autant l'automatisme que l'arbitraire et souhaiterions donc connaître ces critères.

L'augmentation des charges du personnel étant contenue dans la marge octroyée par le budget, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Une succession de bons résultats comme ceux enregistrés ces dernières années influence bien évidemment le bilan de l'Etat, lequel permet légitimement d'envisager un allègement fiscal.

Le groupe PDCB, grand défenseur du dernier décret fiscal, saura, cependant, faire preuve de prudence.

Tant que les Chambres fédérales n'auront pas définitivement doté les différents fonds dans lesquels les cantons puiseront depuis le 1^{er} janvier 2008 en application de la RPT, nous ne connaissons pas le résultat chiffré du nouveau système pour le canton du Valais. Or, ces données sont indispensables dans le cadre de la réflexion sur un allègement fiscal, raison de la prudence actuelle des députés DC du Bas-Valais face à cette question.

Nous profiterons de la semaine à venir pour formuler, le cas échéant, quelques remarques lors de l'analyse département par département.

Pour l'heure, nous entrons bien évidemment en matière.

Si nous réservons volontiers pour le débat final les remerciements d'usage au Conseil d'Etat, nous voudrions, cependant, profiter de l'énergie intacte de début de semaine parlementaire pour saluer et remercier plus particulièrement un retraité et un futur retraité.

Merci, Monsieur le député Philippe Es-Borrat, président retraité de la commission des finances, du travail accompli au sein de dite commission.

Merci également à vous, Monsieur Pierre Bonvin, futur retraité, de la précision et du sérieux de votre engagement au service des finances de l'Etat durant toutes ces années.

Vous finissez tous les deux avec la présentation d'un compte aussi excellent que votre engagement et que nous n'aurons pas de difficulté à accepter, en vous souhaitant à tous les deux un avenir radieux dans vos nouvelles fonctions et occupations.

Merci de votre attention.

M. le député René Constantin (GRL):

Le groupe radical-libéral ne vous surprendra guère dans ses constats à l'heure de l'analyse des comptes 2006.

Comme déjà dit l'an passé, nous soulignons la bonne conduite des finances cantonales qui, pour la cinquième année consécutive, se traduit par des chiffres noirs. Aussi acceptons-nous l'entrée en matière sur ces comptes 2006 plus que satisfaisants, comme l'a dit tout à l'heure notre collègue Marcelle Monnet-Terrettaz.

Nous passons "comme chat sur braises" sur les chiffres que tout le monde connaît, mais nous soulignons néanmoins le respect du double frein aux dépenses, la marge d'autofinancement qui demeure élevée et l'excès de financement permettant de réduire la dette, une dette nette quasi insignifiante aujourd'hui, mais il est de notre devoir de rappeler néanmoins à la population que nos engagements à court ou à moyen terme, soit le montant des emprunts sur lequel nous payons des intérêts et que nous devons amortir, se montent encore à plus de 1,1 milliard de francs.

De même faut-il rappeler à celles et ceux qui se réjouissent de l'embellie financière du canton les engagements pris, notamment au niveau de la recapitalisation des caisses de pension. Nos liquidités ne correspondent déjà plus à la réalité 2006 si l'on tient compte des 650 millions que l'Etat a injectés, début 2007, dans l'assainissement de ses caisses.

Au risque de passer pour des "scies" ou, comme on le dit en patois, pour des "rèches", nous déplorons, pour la troisième année consécutive, votre frilosité en matière d'investissements propres, investissements qui déjà stagnaient auparavant malgré les possibilités financières et qui, en 2006, sont en diminution, soit en matière de dépenses brutes -33% par rapport au budget 2006. Cela fait beaucoup, même si l'Etat n'est pas seul décideur en la matière.

La remarque de la commission des finances, dans son rapport en page 8, revêt ainsi une importance toute particulière et nous partageons ses préoccupations: va-t-on pouvoir réaliser les investissements prévus en 2007 qui affichent, rappelons-le, 180 millions de plus qu'en 2006?

Dans un autre domaine, nous constatons que les rentrées fiscales continuent à prendre l'ascenseur: 600 millions au début des années 2000, 950 millions aujourd'hui. Il y a de quoi faire, mais rien ne justifie une augmentation régulière des recettes fiscales si celles-ci n'apportent pas, dans un futur proche, une plus-value au canton en matière d'investissements durables.

Messieurs les membres du Gouvernement, le temps n'est-il pas venu de modifier quelque peu la stratégie en matière de finances cantonales? Quels sont les scénarios possibles au vu de la situation actuelle? Permettez au groupe radical-libéral d'en esquisser brièvement trois.

Premier scénario: vous ne changez rien, vous défendez la même pression fiscale, tout en brandissant le spectre de la nouvelle RPT comme justificatif. Cela peut se défendre, comme l'a souligné notre collègue Nicolas Voide tout à l'heure.

Deuxième scénario: Vous acceptez une forte baisse de la fiscalité dans notre canton. Puisque la dette est supportable et au vu de la stagnation ou même de la diminution, suivant les domaines, des investissements, vous êtes prêts à faire avec une diminution des recettes fiscales pour le plus grand bien de nos entreprises et de nos ménages. Cette variante-là a naturellement tout pour plaire, mais elle ne nous paraît pas comme la plus raisonnable.

Troisième et dernière variante, celle qui séduit le plus le groupe radical-libéral aujourd'hui: On mène une action mixte, soit baisse de la pression fiscale, de manière modérée et, simultanément, augmentation du volume des investissements destinés à l'achat de terrains, à la constitution d'un capital-risque propre à soutenir les entrepreneurs et à la création de fonds pour le développement de nos infrastructures touristiques, sportives et culturelles, cela afin de ne pas créer une surchauffe économique en ces années de haute conjoncture.

Au vu des chiffres des comptes 2006 et des perspectives 2007, les deux actions peuvent aller de pair pour autant que nous maintenions la rigueur au niveau des frais de fonctionnement et dans l'octroi de subventions sans caractère d'investissement.

Le groupe radical-libéral réitère ainsi ses propositions de début de législature et celles d'avril dernier concernant la création de fonds d'investissements. Il vous invite à plancher sur cette variante mixte permettant de joindre l'utile (sommes affectées au développement de nos infrastructures) à l'agréable (allégement fiscal pour les entreprises et pour les ménages).

En lien avec ce sujet, je reviens brièvement sur l'intervention du député Jean-Albert Ferrez qui, en avril dernier, reprocha au groupe radical-libéral de manière tonitruante de faire de l'angélisme électoral lorsque nous proposâmes d'affecter les 50 millions remboursés par la BCVs à des fonds d'investissements pour le développement de notre économie et de nos infrastructures.

Monsieur le député Jean-Albert Ferrez, vous avez, hélas!, confondu "faire de l'angélisme" avec "démontrer de la ténacité", car, depuis trois ans, en matière d'investissements, nous maintenons le même discours. Et si vous deviez avoir des doutes quant à notre détermination, je vous invite à consulter le mémorial. A défaut de pouvoir vous convaincre du bien-fondé de notre vision, peut-être admettez-vous que si ce fonds pour le développement de nos infrastructures touristiques ou sportives existait, il n'aurait pas été nécessaire de puiser dans le fonds d'aide humanitaire pour secourir le centre de glace de Champéry.

Si nous ne remettons pas en cause l'aide attribuée, il en va tout autrement quant au procédé utilisé. Celui-ci nous a fortement déplu – mon collègue Jacques-Roland Coudray reviendra d'ailleurs sur ce sujet mercredi lors de l'analyse des comptes par département –, car cette manière de faire jette une ombre malsaine sur une comptabilité générale au demeurant rigoureusement correcte.

Comme mot de la fin, sachez que les radicaux-libéraux ne sont ni anges ni démons, Monsieur le député Jean-Albert Ferrez, et ce même en période électorale. Chez nous, point d'ailes pour voler, pas de paradis à promouvoir..., juste les pieds sur terre avec la volonté de bien faire! Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Nous avons ainsi fait le tour des huit présidents de groupe et nous passons maintenant aux interventions individuelles.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Gestatten Sie mir zuerst eine Bemerkung zum Votum der SPO.

Frau Schmidhalter, wenn Sie sagen, dass der Selbstfinanzierungsgrad nicht 100 Prozent betragen müsse, sondern dass 80 Prozent genügen würden, dann muss ich Ihnen sagen, das ist falsch. Wir haben nicht nur eine Ausgaben-, sondern auch eine Schuldenbremse und diese gilt es einzuhalten. Des weiteren haben Sie von unsozialen Steuersenkungen gesprochen. Wenn für Sie Steuersenkungen unsozial sind, dann kann ich davon ausgehen, dass für Sie Steuererhöhungen sozial sind. Und das ist doch absurd, denn die Umverteilung durch den Staat hat mit sozial nichts zu tun.

Nun zur Rechnung 2006.

Die Rechnung 2006 des Kantons Wallis ist aus Sicht der FDPO gut .

Vergleicht man sie mit derjenigen des Vorjahres, so stellt man fest, dass beide Rechnungen recht ähnlich sind. Auch die Rechnung 2006 erfüllt die Bedingungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Zudem konnte der Kanton Wallis seinen Schuldenberg auch im vergangenen Jahr weiter abbauen. Dies ist äusserst erfreulich.

Weniger erfreulich ist die Entwicklung des betrieblichen Aufwands ohne Abschreibungen, welcher im Vergleich zur Rechnung 2005 um 1,4 Prozent zugenommen hat. Damit stiegen die Ausgaben im Vergleich zum Vorjahr stärker als die Teuerung. Demgegenüber stieg der betriebliche Ertrag um 0,8 Prozent. Dies zeigt einmal mehr die Notwendigkeit von Reformen bzw. strukturellen Massnahmen. Denn die Differenz zwischen Ausgaben- und Ertragswachstum ist durch eine Reduktion des Ausgabenwachstums und nicht durch höhere Steuern und Gebühren zu erreichen.

Was die Investitionen betrifft, so hat der Kanton Wallis im vergangenen Jahr viel weniger investiert als budgetiert war. Es waren netto 123 statt 162 Millionen Franken. Die Nettoinvestitionen waren damit in etwa gleich hoch wie im Jahr 2005, jedoch einiges tiefer als in den 90er Jahren sowie zwischen 2000 und 2004. Damit erreichten die Investitionen 2005 und 2006 ihren Tiefpunkt in den vergangenen 15 Jahren. Im gleichen Zeitraum stiegen aber die Ausgaben der laufenden Rechnung stark an. Die FDPO ist über diese gegenläufige Entwicklung von laufenden Ausgaben und Investitionen besorgt und fordert den Staatsrat zum Handeln auf.

Die FDPO ist für Eintreten.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Si le proverbe belge relève que "celui qui paie mes dettes m'enrichit", le proverbe valaisan précise, quant à lui, que "celui qui paie ses dettes s'enrichit".

Mais, est-ce bien le rôle de l'Etat de s'enrichir? Car voilà bien la situation dans laquelle ou quasiment le canton du Valais se situe au niveau de la dette nette de degré I après le bouclage du compte 2006.

Ces paroles ne sont pas censées sortir de la bouche du président de la commission des finances et pourtant. Pourtant, la réalité des chiffres est bien là. L'exigence constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement est largement respectée. Pour la cinquième année consécutive, le compte boucle avec un excédent de financement. Pour la deuxième année consécutive, cet excédent dépasse les 150 millions. Pour la deuxième année consécutive, la marge d'autofinancement dépasse les 250 millions. Pour la deuxième année consécutive, le degré d'autofinancement dépasse les 225%. La dette nette correspond plus à la dette d'un privé qu'à celle d'un canton: 631'603 francs, soit une moyenne de 2 francs par contribuable.

Dès lors, que demander de plus au Conseil d'Etat et au chef du Département des finances en particulier?

Peut-être, pour commencer, la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a si vivement combattu la proposition de la commission des finances lors du traitement du budget 2006 lorsqu'elle demandait de réduire de 4 millions le subventionnement du RSV. Lors de ce débat qui avait défrayé la chronique, ces 4 millions – qui ne représentent, je le rappelle, qu'un seul

pour cent du budget du RSV –, s'ils étaient coupés, semblaient mettre en péril tout le fonctionnement de nos hôpitaux. La commission des finances avait alors perdu, et même sévèrement, au vote. Aujourd'hui, à la lecture du compte 2006, on constate que le Service de la santé publique affiche de manière quasi ironique une sous-utilisation financière de 4'093'464 francs provenant essentiellement du poste "Subventions accordées" destinées au financement partiel du RSV. Je l'admets, si l'on tient compte de la participation des caisses maladie, il faut diviser cet écart par deux. Cependant, ce constat démontre à l'évidence que l'analyse de la commission des finances ayant amené cette proposition de réduire le subventionnement de 4 millions était belle et bien fondée.

Ensuite, comment le Conseil d'Etat explique-t-il son incapacité, partielle il est vrai, à réduire de 4,4 millions le budget 2007 des rubriques Biens, services et marchandises, comme le proposait la commission des finances, là également combattue par le Conseil d'Etat, alors que le compte 2006 des mêmes rubriques se solde avec – excusez du peu! – 12,4 millions d'utilisation inférieurs au budget. Si je compare maintenant le budget 2007 de cette rubrique à la connaissance du compte 2006, je constate une hausse de près de 10%. Les mesures structurelles voulues par le Parlement sont ainsi respectées, à la seule différence d'une virgule près.

Si j'insiste particulièrement sur ces deux points, ce n'est pas pour relever des objets sur lesquels la commission des finances a non seulement été combattue, mais battue alors que, sur le fond, elle voyait juste, mais bien pour démontrer au Conseil d'Etat et à l'ensemble du Parlement avec quels sérieux, rigueur et analyse approfondie sont prises les positions et propositions de cette commission de haute surveillance, dont la terminologie reprend ici tout son sens.

Pour en revenir à notre rapport sur le compte 2006, je préciserai que nous ne nous sommes pas uniquement basés sur des chiffres, ceux-ci étant unanimement reconnus comme étant bons, voire très bons, mais que nous avons souhaité relever quelques points ayant indirectement des incidences financières et mis en avant certaines volontés d'amélioration de fonctionnement.

Tout en considérant que le mieux est l'ennemi du bien, la commission des finances reprend, en page 32 de son rapport, ses principales demandes et propositions. Sans vouloir les énumérer intégralement, je souhaite, toutefois, relever les plus importantes.

D'une manière générale, en comparant de compte à compte – ce qui peut, je le conçois, être sujet à discussion –, les charges augmentent de 1,4% par rapport à 2005 alors que les recettes, nonobstant les effets du décret fiscal de 39,4 millions, n'augmentent que de 0,8%. Cette constatation appelle à une certaine prudence. Les écarts sont faibles, mais somme toute les dépenses croissent plus vite que les recettes.

Tout comme l'année 2006 et comme ceci a été relevé par l'ensemble des groupes, la planification des investissements a manqué d'objectivité puisque, au décompte final, seuls les 2/3 des investissements budgétisés ont été réalisés et ce malgré les possibilités de préfinancer les dépenses selon l'article 22 de la LGCAF.

Le retard récurrent dans la taxation des indépendants et ses effets financiers directs et indirects ne sont plus acceptables. Le rapport de la commission de gestion et les nombreuses interventions de la commission des finances à ce sujet doivent maintenant donner lieu à des

actes concrets et urgents de la part du Conseil d'Etat. Ces actes ne sont pas forcément l'engagement de taxateurs supplémentaires, comme l'a interprété de manière très personnelle la députée Marcelle Monnet-Terrettaz. Le fait que les indépendants remplissent leur déclaration avec 3 ou 6 mois de retard ne saurait justifier un traitement de plus de 18 mois au Service des contributions alors que la majorité des communes prétraitent ces déclarations.

Les importants écarts constatés entre le budget et le compte 2006 en particulier pour le Département de l'instruction publique et pour le Département de l'économie et du territoire doivent rendre attentif le Conseil d'Etat afin d'être plus précis pour la budgétisation 2008 en cours d'élaboration.

Enfin, et sans vouloir alimenter la polémique, la commission des finances ne met pas en doute le montant de 250'000 francs attribué au Palladium de Champéry qui, au demeurant, a contribué à trouver une solution à cet investissement démesuré, mais bien la source. Le choix de puiser cet important montant du fonds "Actions du Conseil d'Etat" n'est pas très heureux, ni plus subtil et encore moins transparent.

Pour terminer et pour en revenir à ma constatation initiale sur l'état des finances cantonales, la commission des finances demande au Conseil d'Etat, et pour cela, comme on a pu le constater, elle est suivie par la majorité des groupes, d'entamer de suite, en anticipant les effets de l'introduction de la RPT et ceux de l'évolution conjoncturelle à moyen terme, une réflexion de fond et de forme sur un allègement fiscal des personnes physiques, ciblant en particulier la classe moyenne. En effet, comme tout le monde le sait, plus on dispose de moyens, moins on est attentif à la dépense, surtout lorsque celle-ci n'est pas à caractère obligatoire.

Si, en moyenne, chaque Suisse travaillera 106 jours en 2007 pour régler ses impôts, il siérait à la commission des finances que celle-ci passe en dessous de la barre des 100 jours afin que le contribuable valaisan ne se retrouve pas, d'ici à quelques années, avec plus que... l'impôt sur les os!

Je garde les remerciements d'usage pour le débat final et je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Ce matin, bien sûr, au Gouvernement, on a quand même le sourire lorsque l'on entend à répétition les présidents de groupe et les intervenants individuels constater tout de même que le compte 2006 s'inscrit dans la même tendance que le compte 2005 et qu'il est qualifié, par certains, de bon, par d'autres, de très bon, par certains un peu plus audacieux, d'excellent et puis par les téméraires..., je ne donnerai pas de qualificatif.

Monsieur le député Beat Abgotzpon, vous avez souligné que le double frein aux dépenses était respecté et que votre groupe avait particulièrement insisté pour que cette norme constitutionnelle soit appliquée dans le canton, mais j'aimerais vous dire ici que, soit en 2005, soit en 2006, et je l'espère aussi en 2007, ce n'est pas une gageure de respecter ce double frein aux dépenses et à l'endettement compte tenu de l'excellente situation, non seulement financière, mais surtout de l'excellente situation économique dans laquelle se trouve le canton.

Il est juste ici de dire que si l'Etat dégage année après année, 2005 et 2006, une marge d'autofinancement qui dépasse les 270 millions – historiquement, je le rappelle, les plus élevées que le canton n'ait jamais connues –, c'est essentiellement dû à la croissance des recettes de l'Etat, autrement dit à la bonne conjoncture et à la discipline des contribuables valaisans. Il faut que cette reconnaissance soit faite d'une façon publique.

Cela dit, si la croissance des recettes est avérée, il faut constater quand même que, pour 2006, la croissance des recettes fiscales des personnes physiques a accusé un léger recul de quelques millions puisqu'il a fallu absorber ce fameux décret. Finalement, si la croissance des recettes s'est montrée aussi généreuse, cela est dû essentiellement à la conjoncture économique, notamment dans l'immobilier, où là nous avons vu les impôts directement attachés à la croissance économique dans l'immobilier prendre vraiment l'ascenseur.

Voilà pour les éléments exogènes qui font que nous vivons dans une situation financière qui s'améliore d'année en année.

Cependant, il y a quand même aussi, il faut le reconnaître, des éléments endogènes qui font que cette situation financière perdure. Parmi ces éléments endogènes, il faut bien reconnaître que, depuis quelques années, et constatez-le à la lecture des différents comptes et des différents budgets, la maîtrise en ce qui concerne les dépenses est une réalité. Cette maîtrise, bien sûr, commence au Parlement lorsque l'on discute des budgets et des comptes, mais cette maîtrise est surtout une réalité quotidienne dans les services de l'Etat et au niveau du Gouvernement puisque c'est vraiment lorsque l'on a le souci quotidien de la maîtrise des dépenses que l'on peut finalement arriver à démontrer que, par rapport à un budget – je vous donnerai après l'idée du Gouvernement sur la comparaison compte à compte ou compte à budget –, lorsque l'on compare le compte et le budget, nous sommes assez fiers de montrer que ce budget non seulement est respecté, mais, dans les dépenses générales de l'Etat, il est même en dessous de ce qui avait été prévu et en dessous des montants et des rubriques que vous-mêmes, Parlement, avez décidé d'accorder au Gouvernement et ici je parle bien des dépenses générales de l'Etat.

Alors, pourquoi une petite réflexion quasi philosophique sur la manière de comparer. Que doit-on comparer? Doit-on comparer compte à compte ou doit-on comparer compte à budget?

Il est vrai qu'il faut comparer compte à compte pour voir dans quelle ligne se déroulent les dépenses de l'Etat, que ce soient des dépenses de fonctionnement ou des dépenses d'investissement. Mais, la comparaison politique des choses doit se faire de budget à compte. En effet, lors du budget, vous avez, Mesdames et Messieurs les députés, décidé d'accorder des montants au Gouvernement, montants que le Gouvernement est tenu de respecter et – point 2 – vous avez inclus dans ces montants la politique générale du canton et les décisions que vous et nous, ensemble, avons prises et dont les conséquences financières doivent être introduites dans le budget, budget qui, ensuite, devra être respecté. Alors, comparer simplement compte à compte, c'est faire fi de toute une année de politique et de toutes les décisions que le Parlement a prises en accord avec le Gouvernement. Donc, effectivement, si on compare compte à compte, forcément, les dépenses vont croître pour l'instant d'une manière assez constante puisque, dans ces dépenses, sont incluses toutes les nouvelles tâches et toutes les décisions prises au niveau politique. En ce qui concerne le budget, vous avez là la vraie comparaison des choses, à savoir quelle est la volonté du Parlement, comment le Gouvernement a-t-il respecté cette volonté et avec quelles discipline et rigueur, il l'a exprimée dans la réalité.

Le compte est bon, c'est juste. Quand le compte est bon, il faut aussi lever le nez du guidon et puis regarder vers l'avenir. Quand on regarde l'avenir, il y a plusieurs variantes, Monsieur le député René Constantin, vous avez raison, et là il y a des choix politiques importants à faire. Ces choix politiques, nous devons de nouveau être sûrs que nous tombions bien d'accord non seulement sur la vision, mais ensuite aussi sur l'application de cette vision. On y reviendra tout à l'heure.

La problématique des investissements: Pratiquement, tous les groupes ont relevé ici que les investissements qui figuraient au budget – tiens, ici, on revient au budget et pas au compte! – ne sont, année après année, pas réalisés. Je n'aimerais pas, ici, prendre la vedette de mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet, car vous savez que c'est le grand spécialiste des investissements du Gouvernement, qui se fera un plaisir, lors de l'examen de son département, de vous expliquer le détail, le pourquoi et le comment. Mais, il faut savoir qu'il y a essentiellement deux rubriques qui font que les investissements souhaités au budget ne sont pas réalisés ensuite dans la réalité:

- la première, et non des moindres, les Routes nationales, et vous savez que le Gouvernement se fait un honneur de répercuter dans les budgets l'intégralité des investissements prévus par le programme fédéral, de manière à montrer un signe clair à la Confédération que lorsque la Confédération décide d'allouer des montants au canton du Valais dans les Routes nationales, eh bien!, le canton du Valais répond positivement à cette volonté d'investissements et, par conséquent, nous inscrivons au budget les montants nécessaires. Ensuite, comme vous le savez, il y a les procédures, qui ne sont pas toujours évidentes, qui sont parfois longues et qui font reporter des investissements. Il y a parfois aussi la nature qui nous réserve quelques surprises, des surprises géologiques. Vous connaissez aussi là quelques situations particulières. Forcément, dans ces situations-là, nous ne pouvons pas réaliser les investissements qui sont prévus. C'est la raison pour laquelle, comme l'a relevé à juste titre le député Nicolas Voide, l'article 22bis de la LGCAF a été modifié pour donner au Conseil d'Etat la souplesse nécessaire pour tout de même au mieux essayer de réaliser un volume d'investissements qui soit suffisant bien que, dans la conjoncture actuelle, il est aussi vrai de constater, comme l'a fait le groupe socialiste du Haut-Valais, que, bon gré, mal gré, on pourrait interpréter cela comme une volonté anticyclique, mais le Conseil d'Etat est aussi très attentif à ce que le marché ait la capacité suffisante de pouvoir absorber les investissements que nous sommes amenés à faire dans le canton;
- la seconde, R3, la troisième correction du Rhône. Vous connaissez aussi la difficulté des procédures.

Entre ces deux postes-là, il est vrai qu'il est extrêmement difficile de porter des budgets qui soient cohérents sur la durée, c'est-à-dire qu'on puisse bien comparer les effets et qu'on puisse finalement réaliser ces investissements, mais il est vrai que là aussi le Conseil d'Etat, à l'avenir, sera tout aussi attentif qu'il l'a été dans le passé pour essayer d'approcher au maximum le niveau d'investissements voulu par le Parlement et voulu aussi par le Gouvernement. Nous avons toujours déclaré vouloir une politique d'investissements autour des 150 millions nets.

Je rappellerai pour la petite histoire que si l'on sort le canton de Zurich qui procède annuellement à peu près à 400 millions d'investissements nets, le canton du Valais, avec ses investissements de 150 millions ou admettons ses 123 millions, ce qui est la réalité du compte 2006, se trouve au-dessus de la moyenne nationale puisque cette dernière est de 106 millions d'investissements nets par année.

Vous voyez aussi que c'est une volonté claire exprimée par le Gouvernement, mais aussi admise par vous, Mesdames et Messieurs les députés, puisque nous avons toujours voulu porter un effort principal sur les investissements. En effet, dans un canton comme le nôtre, si nous voulons maintenir et réaliser la volonté d'avoir un habitat décentralisé jusque dans le fond de nos vallées, cela a un coût et, ce coût, on le retrouve aussi dans les investissements.

Chiffres noirs, c'est vrai, depuis cinq ans. Endettement net premier degré à 2 francs par habitant. Bien sûr, ce n'est pas forcément un objectif, mais c'est certainement là la meilleure manière de ne pas créer un fonds pour une période de refroidissement économique, comme le voudrait le groupe SPO, ni même de créer des fonds spéciaux pour le développement économique, pour la simple et bonne raison que, au lieu de créer des fonds, on se désendette et on se met en situation claire de pouvoir faire des choix importants pour l'avenir. Et ces choix importants pour l'avenir, je devrais presque regarder mon collègue Jean-Michel Cina, parce que pour une bonne partie d'entre eux, les clés, c'est mon collègue qui les détient. Il y a la loi sur le tourisme qui est en discussion, qui demandera des moyens supplémentaires. Il y a la nouvelle politique régionale, qui aussi forcément demandera quelques moyens. Il y a aussi tous les investissements du canton que nous devons absolument encore réaliser si l'on veut tenir nos objectifs, notamment en ce qui concerne les transports.

Alors, bien sûr, on est en phase de digestion pour 2008 des effets de la RPT. Vous avez entendu de nombreux intervenants, notamment le président du groupe PDCC Jacques Melly, dire qu'il y a aussi toutes les réformes fiscales qui nous viennent de la Confédération, avec à peu près 80 millions qui nous pendent au nez, ce n'est pas rien. Il faudra être prêt à absorber tout cela.

Lorsque l'on aura fait nos calculs et lorsque l'on aura absorbé tous ces effets et qu'il nous reste encore de la marge de manœuvre, à ce moment-là, Monsieur le député René Constantin, vous avez raison, il faudra vraiment qu'on analyse, comme le propose la commission des finances, l'allègement de la charge fiscale de la classe moyenne dans la mesure du possible puisque, pour les entreprises, nous sommes encore parmi les meilleurs de Suisse encore aujourd'hui et que maintenant peut-être un effort en faveur des personnes physiques et notamment de la classe moyenne – je rappelle que c'est la classe moyenne qui entretient la grande partie du ménage cantonal par les recettes fiscales qu'elle dégage. Dans la philosophie, je vous rejoins, Monsieur le président de la commission des finances, il faut prévoir ces allègements parce que maintenir la pression sur les dépenses de l'Etat passe aussi parfois par la pression sur une diminution de recettes ou du moins contenir la croissance des recettes. Cela aide beaucoup à la réflexion sur les dépenses et sur les mesures d'économies.

Donc, politique fiscale, oui, à mettre en réflexion pour un avenir très proche, mais avoir pris connaissance et pu enregistrer les modifications que vont nous apporter la politique fédérale en matière fiscale, mais aussi la RPT et puis aussi pris en compte les besoins du canton pour le développement futur.

Un petit mot quand même sur ce fameux fonds qui porte à peu près tous les noms. Monsieur le député Jean-Luc Addor, j'aime bien quand vous commencez par poser la question: de quoi s'agit-il? Or, je constate avant tout que vous ne savez pas du tout de quoi il s'agit! Alors, on va vous donner quelques explications. Il faut savoir, tout d'abord, que cette rubrique budgétaire n'émerge absolument pas au porte-monnaie des Valaisans. Ce ne sont pas les contribuables valaisans qui alimentent ce fonds qui s'appelle dans la réalité "Fonds du Conseil d'Etat". Ce fonds du Conseil d'Etat, qui existe depuis de nombreuses années, est alimenté par le produit des jeux de loterie. Une décision de 1994 donne quelques directions, dans lesquelles le Conseil d'Etat lui-même, sans avoir un règlement, ni une base légale puisque ce n'est pas de l'argent du contribuable, mais de fonds de loterie, a décidé d'aller. Je donne lecture de la décision du 17 août 1994:

"Le fonds d'aide actions du Conseil d'Etat sera sollicité, dans le cadre du montant disponible (pas dans le cadre du montant au budget parce qu'il nous arrive parfois, lorsqu'il y a des catastrophes importantes, de prendre aussi dans ce fonds, même si le montant au budget n'est pas suffisant), notamment pour les actions ci-après (il y a quatre points et ce sont les seuls quatre points que le Conseil d'Etat s'est donné en 1994 et qui peuvent donc aussi être modifiés à la volonté du Conseil d'Etat, mais vous verrez que, même dans ce cadre-là, puisqu'il y a le "notamment" aussi un chapitre qui permet d'utiliser ces fonds):

1. des aides d'urgence à des œuvres caritatives ou humanitaires reconnues pour des victimes de la guerre ou de catastrophes, notamment la Croix-Rouge, la Chaîne du Bonheur, Caritas Suisse (on puise donc dans ce fonds pour faire des actions particulières en faveur d'organisations suisses);
2. des aides au développement lorsque des Valaisans ou des organisations du canton sont directement impliqués dans des actions bénévoles pour autant qu'elles ne soient pas entièrement financées ou subventionnées par des pouvoirs publics (ce doit donc être une aide complémentaire, mais il ne faut pas aller dans des opérations où les pouvoirs publics subventionnent déjà à très grande échelle, voire la totalité de la dépense);
3. des aides ponctuelles à des Valaisans ou à des Suisses engagés dans des actions bénévoles d'ordre humanitaire ou social pour autant qu'elles ne soient pas entièrement financées ou déjà subventionnées par les pouvoirs publics;
4. des aides en faveur de la formation en Valais des jeunes gens des pays de l'Est ou du tiers-monde pour autant qu'elle ne soit pas entièrement financée ou déjà subventionnée par des pouvoirs publics."

Voilà donc le contexte de cette opération.

Alors, je peux vous dire que lorsque cette situation s'est présentée au Palladium et non pas à la commune de Champéry, puisque c'est bien du Palladium dont il s'agit, et qu'on avait connaissance des tractations en cours et surtout de la difficulté pour le Palladium d'assurer son exploitation quotidienne, nous avons cherché les bases légales suffisantes, et je peux vous dire qu'on n'en a pas trouvées. En effet, il ne s'agit pas ici de promotion économique, de promotion du sport: oui, c'est la raison pour laquelle on a pris dans le fonds de mon collègue Claude Roch, mais pour autant qu'on pouvait justifier de l'action menée par le Palladium en faveur du sport. Mais, vous voyez que, là aussi, c'était extrêmement limité.

Puis, finalement, dans l'urgence, mais dans la transparence, parce que je rappelle que c'est une décision formelle du Conseil d'Etat, prise à l'unanimité du Conseil d'Etat, sur proposition de la Présidence, c'est pour la forme, mais tout le Conseil d'Etat était unanime pour prendre, dans l'urgence, cette décision. Lorsque je dis que sans base légale meilleure que celle que nous avons aujourd'hui, on serait pratiquement poussé à refaire la même opération si on devait se retrouver dans la même situation, je le dis et je l'assume volontiers. Ce n'est pas un défi au Parlement. Je dis tout simplement au Parlement que cette infrastructure, qui a été qualifiée par d'aucuns de peut-être trop somptueuse, on l'a voulue pour avoir les Jeux Olympiques de la jeunesse. Tout le monde s'en est réjoui. Ces JO étaient une véritable réussite. La Confédération a reconnu ce centre comme Centre national de glace. Et maintenant bien sûr, avec une telle infrastructure, il s'agit d'assumer la durabilité. Le Conseil d'Etat ne pouvait pas se permettre de mettre en danger la chance que représentait le nouvel investisseur et intéressé au développement en général de Champéry; il ne pouvait pas simplement fermer les yeux et dire: écoutez, nous n'avons pas la base légale suffisante, débrouillez-vous. Donc, comme l'a justement reconnu la commission des finances, sur l'opportunité, celle-ci n'a pas posé de question, elle dit même que cet investissement est de bon aloi; par contre, concernant la rubrique et la faiblesse des dispositions légales sur lesquelles s'appuie ce montant, effectivement, on pourrait toujours discuter, bien que le Conseil d'Etat le dit clairement: ce fonds n'est pas alimenté par les contribuables valaisans et, en plus, il est prévu dans la réglementation "notamment" pour ceci et pour cela. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans l'urgence, pris cette décision, et nous l'assumons et l'assumerons aussi.

Merci à l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière.

Merci aussi d'être très conscients que si les comptes présentent beaucoup de lumière et une situation financière bonne à très bonne pour le canton, il y a quand même, pour l'avenir, quelques ombres au tableau. Et, sans noircir le tableau, il est vrai qu'il faudra ici aussi prendre des décisions en toute responsabilité. Je sais, et vous l'avez démontré par le passé, que vous en êtes capables.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite de l'examen, *séance du mardi 12 juin 2007.*)

2. RAPPORT DE GESTION 2006 DU CONSEIL D'ETAT VERWALTUNGSBERICHT 2006 DES STAATSRATES

Discussion générale:

M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):

Si, dans l'ensemble, le rapport de gestion du Conseil d'Etat n'a pas soulevé de grandes questions pour le groupe PDCB, nous souhaitons mettre en exergue deux éléments.

Au chapitre Institutions, sur le plan de la famille, vous avez mis en place un nouveau Conseil et secrétariat de l'égalité et de la famille avec la nomination de la nouvelle responsable. La collaboration avec ce nouveau conseil devrait aboutir à la présentation au Conseil d'Etat de mesures concrètes en faveur des familles.

Un certain nombre d'actions ont été entreprises dans le courant de l'année et nous pouvons vous en féliciter. Je souhaite revenir sur une de ces actions: celle concernant la collaboration à la mise en place par la LAVI d'une structure de coordination de la lutte contre la violence conjugale.

Des postulats 1.128, 2.076 et 2.077, déposés en décembre 2006 par des députées et des députés de tous bords, ont été développés en session de mai dernier. L'un d'eux demande, entre autres, au Conseil d'Etat de soutenir financièrement le développement de structures relatives à la prise en charge des auteurs de violences, de façon à garantir une durabilité et une professionnalisation de leur offre.

En mars dernier, l'ordonnance de la loi sur la police cantonale a été modifiée dans le sens que les auteurs de violences sont informés de l'utilité et des possibilités d'aides appropriées afin de prévenir la récidive.

Il existe, dans le Bas-Valais, une structure qui est en pleine extension et qui propose depuis l'année passée un accompagnement des auteurs de violences par trois professionnels reconnus par la Fédération romande des intervenants auprès des auteurs de violences domestiques.

Cette structure propose également:

- un service d'écoute, d'aide et de conseils individuels, conjugales ou en famille;
- un réseau d'entraide;
- de la formation à l'intention de professionnels, des parents et des familles, des adolescents et des enfants;
- des partenariats avec différentes institutions.

Elle mise toute son action sur la prévention avancée pour éviter des situations plus graves qui, immanquablement, pèseraient lourd financièrement sur le service social de notre canton.

Aujourd'hui, la fondation "Maison de la famille", reconnue d'ailleurs par l'Etat, devrait pouvoir travailler plus en corrélation avec vos services et être soutenue financièrement comme telle.

Au chapitre de la protection de l'environnement, sous Protection de l'air, vous mentionnez qu'un nouveau plan cantonal de mesures permettant de réduire de manière durable les émissions polluantes sera établi en 2007.

Le canton, dans ses différents services, possède un parc conséquent de véhicules qui consomment et polluent comme tous les véhicules immatriculés en Valais.

Il existe aujourd'hui une technologie, basée sur l'effet de catalyse des atomes d'hydrogène contenus dans les hydrocarbures ou le gaz, qui permet une baisse des rejets de gaz polluants et une diminution de la consommation sur tous les types de véhicules et engins à moteur, du camion à la voiture, en passant par la moto, les tondeuses à gazon, etc. Cette technologie pourrait même s'appliquer sur les systèmes de chauffage des bâtiments cantonaux.

Des essais concluants ont été réalisés sur le canton de Genève, notamment des véhicules de la ville de Genève, de Vernier, d'Onex et différents transporteurs du canton. Les résultats ont laissé apparaître des économies de carburant de l'ordre de 10 à 22% en fonction du type de véhicules, ce qui entraîne une diminution des rejets dans l'atmosphère de gaz polluants et de poussières fines.

Il serait intéressant que le Conseil d'Etat se penche sur cette technologie.

Merci de votre attention.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Nous déplorons le fait d'avoir reçu ce document un peu à la dernière minute; ce n'est pas comme cela que l'on peut faire du travail en profondeur dans les groupes.

Néanmoins, le groupe radical-libéral aimerait juste faire une remarque. Au niveau des chances de recours contre les décisions du Conseil d'Etat, on constate que le quart des décisions qui sont portées devant le Tribunal cantonal sont annulées par le Tribunal cantonal. On trouve que ce rapport est un peu trop élevé.

On aimerait aussi, dans le rapport de gestion, plutôt que l'entrée des recours savoir finalement les chances de recours et leur issue.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

L'année 2006 a été celle de tous les records en termes de résultats économiques, tous les indicateurs sont au vert et la création de richesses atteint les sommets.

Dans cette période de haute conjoncture, il est d'autant plus difficile de maintenir le cap et d'assurer une gestion stricte des deniers de l'Etat dans le but d'assurer, à court et à moyen termes, un développement harmonieux du canton sur les plans social, économique et culturel.

Le double frein aux dépenses et à l'endettement devrait rappeler au Gouvernement et au Parlement leur responsabilité lors de l'élaboration des prochains budgets.

La vigilance sur la gestion de l'Etat reste de mise si nous voulons maintenir, voire améliorer les prestations de l'Administration envers les habitants de ce canton.

La mise en place de la gestion par mandats de prestations, la fusion de plusieurs services et, par là même, la création de nouvelles entités développant des synergies nouvelles ont contribué de manière certaine à une meilleure gestion de l'Etat en 2006.

Dans le compte 2006, 81% des unités organisationnelles sont gérées par mandats de prestations. Nous attendons avec impatience la généralisation de cette pratique à toute l'Administration.

Le rapport du Conseil d'Etat sur la gestion de l'Etat est une source de réflexions précieuse pour notre travail de contrôle et de suivi de la gestion administrative.

Cependant, si chacun s'accorde à qualifier la gestion 2006 de l'Etat de bonne à la lecture de ce rapport, je souhaite, au nom de la commission de gestion, vous rappeler les réflexions émises dans quelques-uns des rapports déposés par notre commission tout au long de l'année.

La commission de gestion, en 2006, a déposé plusieurs rapports dans le cadre de sa mission de haute surveillance, rapports qui demandaient au Conseil d'Etat des actions et des réflexions dont elle suit attentivement la mise en œuvre.

Suivi du décret sur les mesures structurelles 2005-2009

Le décret traite dans un ensemble la RPT, la gestion par mandats de prestations, la redéfinition des relations canton-communes et les subventions. La commission de gestion est ainsi convaincue que ces projets doivent être traités dans une vision commune et complémentaire. La commission de gestion profitait de son rapport de février 2006 pour rappeler au Conseil d'Etat la nécessité d'anticiper les incertitudes liées à la mise en place de la RPT dès 2008 et la nécessité d'entreprendre sans délai les travaux relatifs à la transposition de la RPT au plan cantonal. La complexité et l'ampleur de la tâche, tout comme les délais courts imposés par la Confédération nécessitent une gestion diligente et efficace de cet important projet structurel. La commission de gestion est absolument persuadée du potentiel d'économies qui pourrait résulter d'une gestion stricte des prestations de l'Etat. Dans ce sens, elle exige une analyse permanente des prestations des services, accompagnée d'une analyse détaillée périodique du fonctionnement et de l'organisation des départements. Seules les prestations prioritaires doivent être maintenues; les prestations obsolètes ou superflues doivent être abandonnées. En 2006, ce sont 14 services qui se sont attelés à analyser leur organisation et leurs prestations selon une grille de questions proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par la commission de gestion.

Les subventions accordées constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement du canton. La maîtrise du ménage financier de l'Etat passe donc inéluctablement par une maîtrise des subventions. Ce point mérite toute notre attention.

Rapport sur le fonctionnement du Service du personnel et de l'organisation

La commission de gestion a demandé à plusieurs reprises d'établir un inventaire des auxiliaires de longue durée et d'établir également un inventaire des auxiliaires par service, avec la justification du maintien de ce statut. En date du 30 août 2006, le Conseil d'Etat a décidé de titulariser 105,37 postes d'auxiliaire de longue durée et d'adapter le projet de budget 2007 dans ce sens.

Rapport sur le subventionnement des institutions spécialisées

Dans les remarques touchant au subventionnement des institutions, nous avons insisté sur le fait de clarifier les missions des contrats de prestations, de veiller au respect des législations concernant les institutions avant de se déterminer sur les subventions à allouer et de donner une unité de règles pour toutes les institutions.

Rapport sur l'Ecole cantonale d'art du Valais

Le rapport critique que nous avons déposé sur cette école a débouché sur des corrections et des prises de mesures utiles à même d'assurer la pérennité de la fondation, soit la clarification du statut juridique et le transfert de l'auberge Ecole Inn à la commune de Sierre; ce qui a permis le désengagement financier de l'ECAV envers cette entité.

Rapport sur les requérants d'asile exerçant une activité lucrative

La diminution du nombre de requérants d'asile en Valais a des conséquences financières directes qui voient les forfaits versés par la Confédération ne plus couvrir les frais effectifs des requérants d'asile en Valais. Aussi les standards en matière de prestations, d'aide sociale, d'encadrement et de formation professionnelle pourront-ils être revus à la baisse. Cette diminution aura également des conséquences sur les effectifs du personnel d'encadrement.

Rapport sur la gestion administrative et comptable du SCI et l'application informatique LORA. Dans ce domaine, la commission de gestion exige que le Conseil d'Etat fasse appliquer sa décision du 18 juin 2003 en matière de regroupement des affaires informatiques.

D'autres rapports déposés par notre commission plus délicats et plus médiatisés aussi que sont le rapport sur les Routes nationales, le rapport sur le Service cantonal des contributions ou le rapport sur le Service cantonal de la circulation routière et de la navigation, font l'objet d'un suivi particulier de la commission de gestion. Les résultats de ses suivis feront l'objet de rapports spécifiques qui vous seront présentés en sessions du Grand Conseil.

A ce point de l'ordre du jour où l'on traite du rapport de gestion du Conseil d'Etat, je tenais, au nom de la commission de gestion, à vous résumer quelques-unes de nos actions et à vous rappeler que la commission de gestion assure son travail de contrôle et de suivi de la gestion de l'Etat tout au long de l'année.

Pour terminer, j'aimerais apporter mes remerciements aux membres de l'ancienne commission de gestion et en particulier à sa présidente, la députée Brigitte Diserens, pour le travail accompli, pour les résultats obtenus et pour la saine ambiance qu'elle a su faire régner au sein de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion.

Le point 2 de l'ordre du jour est ainsi traité.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT concernant l'exercice 2006 de la Banque cantonale du Valais

BERICHT DES STAATSRATES zum Geschäftsjahr 2006 der Walliser Kantonalbank

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission

Président: André Quinodoz / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Laetitia Massy

Discussion générale:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Nicht nur dem Staat geht es gut, sondern auch der Walliser Kantonalbank. Die Gewinne lassen sich sehen, die Eigenmittel ebenfalls und auch der Deckungsgrad ist gut.

Verbesserungspotential sieht die gesamte SP/Linke Allianz allerdings bei der Methode zur Festlegung und Beurteilung der Risiken. Sie muss nicht nur angemessen, sondern gut sein.

Ein Fragezeichen setzen wir auch beim Unterschied zwischen den Dividendenzahlungen bei Namens- und Privataktien, wie es auch die GPK erwähnt.

Die Rückstellungen und Abschreibungen dürften leicht erhöht werden, da die wirtschaftlichen Prognosen nicht allzu lange rosig aussehen.

Und für uns wichtig: nachdem der Staat Wallis der WKB zweimal mit je 50 Millionen unter die Arme gegriffen hat und nun gute Gewinnausschüttungen vorgenommen werden, darf der Staat sein Aktienkapital nicht verringern.

Es geht doch nicht an, dass der Staat der WKB bei Schwierigkeiten mit Volksgeldern unter die Arme greifen soll, bei guter Gewinnlage aber seine Beteiligung und somit auf zusätzliche Gewinnausschüttungen verzichten soll.

Sowohl der Staat, wie auch die WKB stehen in der Verantwortung und Pflicht gegenüber dem Volk.

Eine zusätzliche Verpflichtung hätten die WKB und der Staat gegenüber den kommenden Generationen im Sinne der Nachhaltigkeit. Die Zürcher oder Berner Kantonalbank leben es vor, wie die Geldpolitik mit sozialem und ökologischem Engagement verknüpft werden kann und sollte.

Wir die SP und Linke Allianz Unter- und Oberwallis beantragen beim Staatsrat sich als Hauptaktionär innerhalb der WKB für eine Nachhaltigkeitsabteilung einzusetzen.

Zudem möchten wir nochmals betonen, dass ein Teil der Rückzahlung der 50 Millionen Franken für einen Klimafonds gebraucht werden sollte, um im Kanton Wallis ein Programm für klimaschonende Projekte, Bauvorhaben usw. unterstützen zu können.

Nachhaltige, also ökonomische, soziale und ökologische Geldpolitik wäre im Interesse des Staates und dem ganzen Kanton und gehört heute zu den Dienstleistungen einer Universalbank. Ich danke.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

En référence au rapport du Conseil d'Etat et de la commission de gestion traitant de l'exercice 2006 de la Banque Cantonale du Valais (BCVs), il me plaît en préambule, au nom de mon groupe politique, de féliciter la direction et l'ensemble du personnel de la BCVs, qui est un peu aussi notre banque, pour le brillant résultat obtenu durant l'exercice sous revue.

Parmi les axes stratégiques retenus et confirmés, l'une des principales missions de la banque est, en effet, d'offrir à ses usagers les services d'une banque universelle à même de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. De par la qualité de ses résultats, de par la solidité que lui confèrent ses fonds propres, la BCVs assume donc à satisfaction son rôle sur l'ensemble du territoire cantonal à travers ses quelque 85 points de vente. A l'appui de cette affirmation, le rapport du Conseil d'Etat mentionne la progression du taux de pénétration de la banque auprès des sociétés ainsi que l'augmentation générale du nombre de clients durant les six dernières années.

Il me plaît donc tout particulièrement de relever la bonne santé de l'entreprise et de souligner le rôle de moteur économique qu'elle assume avec bonheur.

En ce qui concerne le rapport de la commission de gestion, le groupe PDCC reprend à son compte l'ensemble de ses remarques, plus particulièrement:

Il soutient la demande d'étude comparative avec d'autres cantons concernant le taux de rémunération du capital-actions de la BCVs que possède l'Etat.

Par ailleurs, également relevé dans le rapport du Conseil d'Etat, il soutient, sans se prononcer sur le fond, la demande d'une étude en vue d'une diminution éventuelle de la participation de l'Etat au capital-actions.

Enfin, en ce qui concerne le prêt (le deuxième) de 50 millions de francs, il prend acte du fait que le Conseil d'Etat va entreprendre les démarches nécessaires au remboursement de ce montant et ne partage pas forcément l'attitude qui consisterait déjà à le dépenser ou à le prébloquer dans l'un ou l'autre fonds, tel qu'on nous le propose régulièrement dans cette salle.

Enfin, par rapport au vote demandé par la commission de gestion sur l'obligation de préavisier le rapport annuel du Conseil d'Etat sur la BCVs et de produire à son tour un rapport, le groupe PDCC se range aisément à l'avis de la commission à qui la suppression de l'obligation de produire un peu de papier superflu n'entamera en rien la tâche de haute surveillance et ne la dispensera pas non plus de soumettre au Parlement tout rapport qu'elle jugerait utile et nécessaire si les circonstances devaient l'exiger.

C'est donc en remerciant la commission de gestion pour la qualité de son travail que je termine en vous disant bien sûr que le groupe PDCC adhère totalement à ses conclusions.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO):

Die CSPO hat mit Befriedigung vom guten Geschäftsergebnis der Walliser Kantonalbank Kenntnis genommen. Die WKB steht im Moment gut da und dem ist gut so.

Aufgrund des positiven Geschäftsergebnisses wurde der Generalversammlung für das Jahr 2006 eine Dividende von 8 Prozent auf dem Namenaktienkapital (Eigentum des Staats) und 15 Prozent auf dem Inhaberaktienkapital (Private) vorgeschlagen, was von der Generalversammlung auch so beschlossen wurde.

Die Eigenmittel der Walliser Kantonalbank erhöhten sich 2006 deutlich auf 624 Millionen Franken. Damit stieg der Deckungsgrad von 177,9 Prozent auf 182,4 Prozent. Dies entspricht einer Zunahme von 75 Millionen Franken.

Die GPK verlangte bereits im Jahr 2005 vom Staatsrat bei der WKB hinsichtlich der Rückzahlung des Darlehens von 50 Millionen Franken, welches im Jahr 2000 gewährt wurde, zu intervenieren. Die CSPO schliesst sich dem Antrag der GPK an.

Der Staatsrat kündigt nun in seinem Bericht an, die nötigen Vorkehrungen im Hinblick auf eine Rückzahlung zu treffen. Dies sollte im Verlauf des Jahres 2007 erfolgen.

Die GPK verlangt in ihrem Bericht vom Staatsrat:

- eine Vergleichsstudie mit anderen Kantonen bezüglich der Dividenden auf den sich im Eigentum des Staates befindlichen Aktien anzustellen und

- die Reduktion der Staatsbeteiligung am Kapital der WKB erneut zu prüfen.

Die CSPO unterstützt die GPK bezüglich der Forderung einer Vergleichsstudie mit anderen Kantonen in Bezug der Dividende auf den Namensaktien.

Die CSPO unterstützt auch die Reduktion der Staatsbeteiligung. Dies aber nicht um jeden Preis. Auch muss die Mehrheitsbeteiligung des Staates dringend beibehalten werden.

Im weiteren stellt die GPK die Notwendigkeit eines Berichts über die Walliser Kantonalbank im jetzigen Zeitpunkt in Frage und beantragt von einem Bericht über die WKB inskünftig und bis auf weiteres abzusehen.

Die CSPO kann sich diesem Antrag anschliessen.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Le groupe PDCB a pris connaissance avec satisfaction des rapports tant du Conseil d'Etat que de notre commission de gestion.

Bien entendu, nous ne pouvons que nous réjouir de la bonne santé de notre Banque Cantonale et profitons de l'occasion pour en féliciter ses responsables.

Nous partageons pleinement les deux premières demandes de la commission de gestion concernant, pour l'une, l'étude comparative avec les autres cantons concernant le taux de rémunération des actions propriété de l'Etat et, pour l'autre, la reprise de l'étude en vue d'une réduction de la participation de l'Etat au capital de la banque.

Si nous avons, comme la commission de gestion, face à l'obligation de préavisier annuellement sur le rapport du Conseil d'Etat sur la Banque Cantonale du Valais, le souci d'économiser et le temps des commissaires et l'argent des contribuables, nous ne pouvons, d'emblée, soutenir la troisième demande annoncée dans son rapport. Il faudra, en effet, ne pas voir que le seul confort d'économiser un rapport et régler préalablement de façon claire les conséquences juridiques d'une telle décision en ce qui concerne les responsabilités et les décharges.

Avec cette nuance prudente, notre groupe accepte bien entendu le rapport de la commission de gestion. Merci.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Avant d'apporter quelques remarques sur la gestion de la Banque Cantonale du Valais (BCVs), j'aimerais, au nom de la commission de gestion, souligner l'excellent résultat de la banque pour l'année 2006. Le mérite en revient à la direction et au conseil d'administration pour leur stratégie, mais également à l'ensemble du personnel pour leur engagement.

Tout en offrant les services d'une banque universelle, la BCVs a, en 2006, franchi des caps symboliques, soit 8 milliards de francs de somme de bilan et 100 millions de francs de bénéfices bruts.

Le retour à un contexte économique des plus favorables a permis à la BCVs de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. Ce but, formalisé dans la loi sur la BCVs, doit rester sa mission première dans ses futurs choix stratégiques.

Nous remarquons également, en nous fondant sur une analyse approfondie du rapport d'activité, que les corporations de droit public restent des partenaires privilégiés.

Par ailleurs, il ressort du rapport du réviseur bancaire que, sur la base de son examen de la situation financière au 31 décembre 2006, il n'existe pas, à cette date, la nécessité de recourir à l'utilisation de la garantie de l'Etat du Valais.

Les conclusions formulées dans nos précédents rapports se rapportant à la rétribution des actions nominatives ainsi qu'au taux de rétribution du prêt de 50 millions, voire du remboursement de celui-ci, ont été prises en considération par le Conseil d'Etat; nous l'en remercions.

Aujourd'hui, se pose la question de l'opportunité d'une réduction de la participation de l'Etat au capital de la banque. Le rapport que la commission de gestion doit vous présenter chaque année est souvent cité par les députés, avec raison, à mon avis, comme étant le rapport déposé à la suite d'un bon nombre de rapports établis sur la gestion de la BCVs. Dans ce sens, au nom de la commission de gestion, je vous demande, Monsieur le président du Grand Conseil, de bien vouloir soumettre aux députés de cette Haute Assemblée, dans cette session ou dans une autre, notre demande de dérogation de l'article 17 de la LOCRP, dérogation qui donnerait la possibilité à la commission de gestion, dans le futur, de produire ou non un rapport sur le rapport du Conseil d'Etat concernant la gestion de la BCVs. Cette demande est, par ailleurs, conforme à l'article 17 alinéa 2 de la LOCRP qui prévoit cette possibilité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Vous me permettrez de porter aussi quelques appréciations à la suite de ce rapport, d'abord pour me réjouir aussi, certainement avec vous toutes et vous tous, et toutes les Valaisannes et tous les Valaisans, du bon résultat de notre Banque Cantonale, résultat exceptionnel. Bien sûr, à ce titre et pour cet excellent résultat, nous adressons nos remerciements à la direction de la banque, aux collaboratrices et aux collaborateurs ainsi qu'au conseil d'administration pour l'excellent travail réalisé.

Cela dit, deux remarques.

La première a trait à la problématique du dividende dissocié. Il faut savoir que cette pratique du dividende dissocié avait été voulue à juste titre à l'époque pour rémunérer les actions au porteur d'une manière un peu plus conséquente pour attirer le privé, actionnaire de la BCVs, et d'essayer ainsi de rendre cette action plus attractive. Je crois que, sur le fond et sur le principe, il ne doit pas être remis en cause. Par contre, c'est vrai que le différentiel, lui, on peut toujours en discuter puisque, cette année encore, en discutant avec les membres du conseil d'administration et vu les propositions qui ont été faites ensuite à l'assemblée générale, nous réduisons encore quelque peu ce différentiel. Là, il faut, c'est vrai, porter une étude comparative avec d'autres cantons, mais je crois qu'il faudrait aller peut-être un peu plus loin et voir au niveau fiscal aussi, porter les comparaisons et, finalement, avoir une vue d'ensemble sur ce que rapporte, par rapport aussi à une garantie émise par l'Etat, ou comment rémunère la BCVs les responsabilités, les engagements pris par l'Etat par rapport à la banque. Je crois que cela mérite une étude plus générale, en y adjoignant aussi non seulement les dividendes versés, mais aussi certainement les efforts fiscaux puisque, vous le savez, la banque aussi, en partie, jouit d'un régime fiscal particulier.

En ce qui concerne maintenant le remboursement de ces 50 millions, j'aimerais dire d'entrée, et ô combien je partage l'avis du député Jacques Melly, lorsqu'il a fallu renforcer les fonds propres de la BCVs, nous avons pris cet argent dans la caisse de l'Etat. Alors, cet argent, lorsqu'il sera de retour, sera aussi de retour dans la caisse de l'Etat. Ensuite, le Parlement pourra, dans le cadre de la vie budgétaire ordinaire, décider des priorités, des investissements ou des différents fonds, mais cela se fera dans un débat démocratique, selon nos procédures ordinaires et non pas selon l'expression de certaines volontés particulières.

Voilà les quelques déclarations que je tenais à faire, en soulignant encore le bon travail réalisé par la BCVs. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons pris note du souhait exprimé par le président de la commission de gestion que cette commission puisse décider de produire ou non un rapport sur la BCVs.

Ce que je propose au président de la commission de gestion, c'est de déposer une résolution à cet effet, pour qu'elle puisse être discutée au Bureau, en se référant à l'article 104 alinéa 2 de la LOCRP. Après discussion au Bureau, elle sera ensuite proposée pour décision au vote du Grand Conseil selon l'article 142 de notre règlement.

Si cette manière de voir peut lui convenir, je crois qu'elle nous permettra à chacun surtout de prendre des décisions en connaissance de cause, notamment en matière de responsabilité de haute surveillance que nous exerçons par ce Grand Conseil.

Je vois que le président de la commission de gestion est d'accord avec cette manière de faire.

Ce point est ainsi traité.

Entrée en matière

4. PROJET DE LOI
modifiant la loi sur le droit de cité valaisan
(première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZESENTWURF
zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht
(erste Lesung)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec attention le message et le rapport de la commission thématique concernant la révision de la loi sur le droit de cité valaisan et apporte les considérations suivantes:

Article 1bis Autorités compétentes

Nous sommes d'accord avec la proposition du Conseil d'Etat: le Grand Conseil octroie la citoyenneté cantonale et le conseil municipal octroie le droit de cité communal.

Le groupe PS/AdG proposera la suppression de l'alinéa 2 de l'article 1bis qui précise: "Le règlement communal d'organisation peut confier cette compétence au législatif communal", car nous estimons que pour les naturalisations, en Valais, la même règle doit être appliquée partout.

Article 3 Naturalisation ordinaire des étrangers – conditions

A l'alinéa 1, il est mentionné que, pour demander la naturalisation valaisanne, l'étranger doit être au bénéfice d'une autorisation fédérale de naturalisation. A notre avis, cela n'est pas possible. Nous proposerons donc de remplacer "être au bénéfice d'une autorisation fédérale de naturalisation" par "remplir ou satisfaire aux conditions de l'autorisation fédérale". Il est mentionné dans la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, à l'article 15: "L'étranger ne peut demander l'autorisation fédérale que s'il a résidé en Suisse pendant douze ans, dont trois au cours des cinq dernières années qui précèdent la requête." Je pense que c'est cette condition qui doit être remplie.

De plus, nous ne comprenons pas pourquoi trois conditions, qui figuraient dans l'ancien texte de l'article 3, ont disparu, à savoir les anciens chiffres 4, 5 et 6, c'est-à-dire: avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton, être intégré dans la communauté valaisanne et apporter des preuves suffisantes de bonne conduite. Nous proposons de les réintroduire.

Article 18 Recours

Nous estimons que l'alinéa 2 doit être maintenu. Les décisions prises par les communes municipales en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat. Nous ne comprenons pas pourquoi, dans l'ancien texte, un recours au Conseil d'Etat était possible contre une décision d'une commune bourgeoise et ne le serait plus dans le nouveau texte pour la commune municipale.

Article 25 Droit transitoire

La deuxième commission devrait étudier une solution de compromis pour les anciennes demandes de naturalisation, de manière à ce que le service de M^{me} Gianadda qui continue à travailler et que surtout certains dossiers puissent encore être traités dans des délais raisonnables. La solution proposée nous paraît trop abrupte.

Concernant la loi sur les bourgeoisies et la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, nous sommes d'accord avec les propositions.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Der Teufel liegt im Detail – dies gilt einmal mehr auch für dieses Gesetz. Es wird immer mehr Leute mit Doppelbürgerrechten und Länder- und Wohnortwechsel geben und dadurch wird alles komplizierter und der administrative Aufwand höher.

In Artikel 1, Absatz 2 hat die Kommission einen guten Vorschlag eingebracht. Wir finden es gut, dass die Einbürgerung der kommunalen Behörde übertragen, jedoch die Befugnisse dem Legislativorgan übertragen werden kann.

Bei der Überarbeitung in der zweiten Kommission sollte darauf geachtet werden, dass man immer den Begriff "Munizipalgemeinde " durch "Einwohnergemeinde" ersetzt, damit allen klar ist, dass vom gleichen gesprochen wird. In der vorliegenden Fassung werden beide Begriffe gebraucht.

Die CVPO-Fraktion reicht zum Artikel 3, Absatz 2 einen Abänderungsantrag ein. Wir finden es richtig, dass jemand fünf Jahre im Kanton ansässig sein muss, finden es aber falsch, dass man nach nur einem Jahr Wohnsitz in einer Gemeinde das Bürgerrecht beantragen kann. Nach einem Jahr kann man nicht beurteilen, ob jemand in der Gemeinde oder in unserem Land integriert ist. Durch dieses Unwissen ist es dann leicht möglich, dass eine Person oder vielleicht eine ganze Familie zu Unrecht abgewiesen wird. Die Kommission soll sich überlegen, ob es nicht sinnvoll wäre, dies auf drei Jahre zu erhöhen. Wir werden in der Detailberatung darauf zurückkommen.

Die CVPO ist für Eintreten. Ich danke.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

Le groupe PDCC a étudié avec attention le projet qui nous est soumis et tient à apporter les remarques suivantes:

Nous avons pris acte que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, la grande majorité des communes bourgeoises ayant renoncé à accepter des candidats à la naturalisation depuis le début de l'année 2006 en attendant l'entrée en vigueur du nouveau système, et souhaitons que cette révision aboutisse dans les meilleurs délais pour permettre un traitement rapide des quelque 2'000 demandes de naturalisation en attente actuellement.

Nous souhaitons obtenir des précisions sur ce projet qui nous paraît quelque peu vague. En effet, il nous paraît important que la distinction entre le droit de cité et le droit de bourgeoisie soit mieux précisée. Le message du Conseil d'Etat prévoit que le dépôt de la demande de naturalisation se fasse exclusivement auprès de la commune de domicile alors que rien n'est précisé dans le projet.

L'examen d'intégration étant un des éléments principaux pour l'octroi de la naturalisation, nous souhaitons que le Conseil d'Etat fixe définitivement ces critères dans le règlement d'application pour la deuxième lecture en tenant compte des solutions des autres cantons. Il convient de veiller à une application identique de la loi dans toutes les communes valaisannes.

Le dossier de naturalisation implique un examen approfondi de la part de l'autorité. Il nous paraît donc judicieux d'attribuer la compétence pour l'octroi du droit de cité au conseil communal. Nous déplorons le fait que les exigences techniques du programme Infostar ne permettent pas la séparation absolue entre le droit de cité et le droit de bourgeoisie. Nous avons, cependant, pris note que la solution préconisée devrait pouvoir permettre à toutes les communes bourgeoises de disposer d'une liste complète de leurs bourgeois et que cette solution est approuvée par la Fédération valaisanne des bourgeoisies.

Concernant l'article 2, l'alinéa 1 prévoit: "le droit de cité fonde la citoyenneté cantonale" et l'alinéa 2: "le droit de cité accordé par la commune municipale n'est acquis qu'après l'octroi de la citoyenneté communale", n'y a-t-il pas confusion, voire opposition entre ces deux alinéas? Nous demandons à la deuxième commission de bien vouloir étudier une nouvelle formulation.

Article 3 Naturalisation ordinaire des étrangers, les conditions de naturalisation ordinaire des étrangers semblent inférieures à celles d'un confédéré. Nous avons donc déposé un amendement à l'article 3 pour la lecture de détail.

Article 16 Preuve du droit de cité, en principe l'inscription dans le registre d'état civil constitue la preuve de l'acquisition et de l'existence du droit de cité. Concernant cet article, nous avons deux interrogations:

1. l'expression "en principe" est-elle nécessaire dans cet article?
2. une simple inscription dans le registre d'état civil est-elle une preuve suffisante de l'acquisition du droit de cité? N'y a-t-il pas risque d'erreur?

Le groupe PDCC souhaite obtenir les précisions demandées et accepte l'entrée en matière. Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

Mit Ausnahme des Artikels 1bis, welcher die zuständigen Gemeindebehörden bestimmt, welche sich über die Einbürgerung auszusprechen haben, ist die CSPO auch mit dem von der Kommission vorgeschlagenen Entwurf einverstanden.

Die CSPO begrüsst es grundsätzlich, dass das Gesetz den Gemeinden die Kompetenz gibt, den Einbürgerungsentscheid mittels Reglement an die Urversammlung zu delegieren. Dies ist auch richtig unter dem Gesichtswinkel, dass diesbezüglich auf eidgenössischer Ebene noch Gesetzgebungsverfahren laufen und auch eine Initiative hängig ist. So wird keiner Lösung der Weg im voraus verbaut.

Für die CSPO ist es aus ihrem Staatsverständnis her aber unabdingbar, dass ein Bewerber bei abweisendem Entscheid – auch durch die Urversammlung – in jedem Fall Anspruch darauf hat, dass der Entscheid begründet wird. Ein entsprechender Abänderungsantrag wird diesbezüglich für die 2. Lesung eingebracht.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Pour l'UDC, la naturalisation est un acte politique libre. Il n'y a aucun droit à la naturalisation. Et celle-ci doit rester l'ultime étape d'une intégration réussie, mais certainement pas un moyen d'intégration.

Si nous ne voulons pas brader le passeport suisse, il est donc non seulement nécessaire, mais aussi normal de fixer des conditions strictes à la naturalisation.

Expression d'un pouvoir libre et souverain, une décision politique n'a pas à être motivée. Face aux ingérences intolérables du Tribunal fédéral dans cette matière, nous demanderons donc que ce principe soit précisé dans la loi.

Nous tenons à ce que ce genre de décision reste, comme celle-ci l'avait toujours été, sans recours. C'est l'un des principes affirmés par l'initiative UDC "pour des naturalisations démocratiques", principe que nous tenons également à faire passer clairement dans notre loi cantonale avant que le peuple suisse ne le restaure en droit fédéral et ne rappelle au Tribunal fédéral les limites de ses pouvoirs.

En outre, les communes, communautés de proximité, sont par excellence le lieu où l'intégration peut être concrètement contrôlée. Elles doivent pouvoir choisir librement l'organe chargé de statuer sur l'octroi du droit de cité communal. C'est le second des principes affirmés par notre initiative. Dans ce sens, contrairement au projet du Conseil d'Etat et au texte de la commission, nous proposons, précisément pour respecter l'autonomie communale d'affirmer dans la loi la liberté qu'à notre avis les communes doivent conserver de régler cette question comme elles l'entendent.

L'UDC a maintes fois dénoncé cette espèce de "tourisme des naturalisations" qui, aujourd'hui, permet à des étrangers de demander le droit de cité d'une commune dans laquelle ils ne résident pas et qui, évidemment, est bien en peine de pouvoir contrôler quoi que ce soit

au niveau de l'intégration. De ce point de vue, nous saluons l'obligation qui est imposée aux candidats étrangers de déposer leur demande dans la commune dans laquelle ils résident. Nous pensons toutefois, comme certains avant nous, qu'une résidence d'un an seulement est insuffisante et que seuls les étrangers qui y résident depuis au moins trois ans, au lieu d'un an, doivent pouvoir demander la naturalisation.

Enfin, l'UDC considère que l'intégration est une chose bien trop importante comme condition préalable à la naturalisation d'un étranger pour que quelques critères essentiels ne soient pas fixés dans la loi et seulement dans un règlement.

C'est avec divers amendements dans ce sens que le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas a étudié avec une attention toute particulière cette révision du droit de cité compte tenu de l'utilisation politique qui peut être faite de la naturalisation ainsi que de la transparence et de la responsabilité que nous avons envers les citoyens de ce canton.

Il est important de rappeler que le peuple valaisan a largement approuvé en votation populaire le transfert de la compétence de l'octroi du droit de cité de la commune bourgeoisiale à la commune municipale.

Le droit de cité est une étape importante dans la procédure de naturalisation, mais n'est pas la seule étape. Il est clair que, dans cette révision que le Conseil d'Etat nous propose, le point important est la désignation de l'autorité compétente qui décidera du droit de cité. Notre groupe a largement débattu de ce point. Il a évalué si cette compétence devait découler d'un droit administratif ou d'un droit souverain. Après avoir tenu compte des éléments objectifs et subjectifs, nous nous sommes rendus à l'évidence que le conseil municipal était en possession de l'ensemble des éléments objectifs pour accorder le droit de cité et cela en respectant les droits et la sphère privée des demandeurs. Le conseil municipal a les moyens de procéder à un examen approfondi ou a les connaissances du niveau d'intégration des postulants, niveau d'intégration qui implique le respect de nos valeurs démocratiques et fondamentales. A l'inverse, l'assemblée primaire n'a pas les moyens de posséder l'ensemble des éléments d'un dossier de demande. Il existe, dans nos lois, une protection de la sphère privée. L'assemblée primaire n'est pas soumise au secret de fonction.

En outre, l'expérience nous l'a démontré en Suisse alémanique, l'assemblée primaire, n'ayant pas l'ensemble des éléments d'un dossier, risque fort de fonder sa décision en tenant compte d'aspects plus subjectifs et émotionnels que rationnels.

Nous rappelons aussi que le conseil municipal est un pouvoir exécutif, garant de notre démocratie et légitimement élu par le peuple d'une commune, donc le représentant de celle-ci et ayant la confiance de celui-ci.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, notre groupe a décidé de soutenir que l'autorité compétente en matière d'octroi du droit de cité communal doit être le conseil communal. Notre groupe déposera un amendement pour supprimer la proposition de la commission qui permettrait de confier cette compétence au législatif communal.

Concernant les autres articles du projet, nous demandons à la deuxième commission de procéder à une adaptation systématique de la terminologie. En effet, à l'article 2 alinéa 3, il est dit que la perte de la citoyenneté cantonale entraîne celle du droit de cité communal et, à l'alinéa 4, que la perte du droit de cité cantonal entraîne celle de la bourgeoisie. A notre sens, l'alinéa 4 devrait être formulé de la façon suivante: "La perte de la citoyenneté cantonale entraîne celle du droit de cité bourgeoisial."

Autres renvois à la deuxième commission: articles 3 et 4. Pour les naturalisations ordinaires des confédérés, on demande, à l'article 4, d'apporter des preuves suffisantes de bonne conduite et de jouir d'une bonne réputation. Cette demande ne figure pas à l'article 3 concernant la naturalisation ordinaire des étrangers. Il s'agit sûrement d'un oubli.

Chapitre 4 intitulé Libération, pour nous, ce terme ne semble pas adapté. Est-ce qu'il est plus explicite de dire qu'une personne est libérée à sa demande du droit de cité ou qu'une personne renonce ou abandonne son droit de cité?

Nous demandons à la deuxième commission de traiter ces remarques.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière de la loi modifiant le droit de cité.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Im Jahre 2000 forderte die eidgenössische Kommission gegen Rassismus transparente, faire und menschenwürdige Einbürgerungsverfahren. Im Vordergrund stand das Diskriminierungsverbot (gemäss BV Art. 8 Absatz 2) und das Willkürverbot (gemäss BV Art. 9). Diese Grundrechte sind in ihrem Kerngehalt unantastbar. Auch dies steht in der Bundesverfassung, Artikel 36 Absatz 4. Die eidgenössische Kommission gegen Rassismus forderte zudem, dass negative Entscheide schriftlich begründet und damit rekursfähig seien. Die Kommission stellte fest, dass ansonsten in der Schweiz demokratische Rechte zur Diskriminierung von Minderheiten missbraucht würden.

2004 stellte eine umfassende Studie von Pascale Steiner + Hans-Rudolf Wickert fest, dass es in der Schweiz 2'815 Möglichkeiten gibt, eingebürgert zu werden – von den unterschiedlichen Kosten, die in manchen Zürcher Gemeinden bis 50'000 Franken betragen, ganz zu schweigen. Es zeigte sich auch eine Beliebtheitsskala bei der Einbürgerung verschiedener nationaler Gruppen. Mit 65 Prozent stehen die EU-Bürger an der Spitze, gefolgt von den Tschechen und Ungarn, dann folgen die Vietnamesen usw. Am Schluss der Skala stehen die Türken mit 49 Prozent und damit haben sie bei Volksentscheiden zu Einbürgerungen so gut wie keine Chancen. Die letzte Änderung des Bürgerrechtsgesetzes des Bundes konnte, zumindest was die Kostenfrage betrifft, ein paar Missstände ändern.

Einbürgerungen wurden in den letzten Jahren zusehends zur öffentlichen Sache. Und die Medien waren immer dabei. Aber vielerorts gab es auch gegenteilige Tendenzen und die Einbürgerungen entwickelten sich zu einem Verwaltungsakt. Im Gegensatz zum Volksakt ist ein Verwaltungsakt für alle Gesuchsteller nachvollziehbar, transparent und bietet eine rechtsgleiche Behandlung. Und auch das Bundesgericht macht geltend, dass ein Einbürgerungsentscheid nicht nur ein politischer, sondern auch ein individuell-konkreter Verwaltungsakt ist. Unter sehr geringem medialen Interesse minimierte die Stadt Bern 2004

ihren Verwaltungsaufwand, indem sie in ihrem revidierten Einbürgerungsreglement von der Integrationsvermutung ausgeht. Das heisst, Personen, die die eidgenössische Wohnsitzfrist erfüllen, werden als integriert angesehen.

Im Willen, in gegenseitiger Rücksichtnahme und Achtung ihrer Vielfalt in der Einheit zu leben und dass die Stärke des Volkes sich misst am Wohl der Schwachen, diese Worte stammen auch aus der Bundesverfassung - aus der Präambel -, hinterlegt die SPO/Linke Allianz Änderungsanträge bei Artikel 1bis und Artikel 18, um auf eine nachvollziehbare, transparente und rechtsgleiche Einbürgerungspraxis zurück zu kommen.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

La lenteur de la révision constitutionnelle et législative en cours a entraîné une accumulation de 2'000 requêtes non traitées au plan communal depuis le 1^{er} janvier 2006. Cette longue période transitoire d'inertie est difficilement compréhensible, à juste titre d'ailleurs, pour les requérants mis en attente.

Le transfert de la compétence d'octroi du droit de cité de la commune bourgeoise à la commune municipale, approuvé en votation populaire, correspond à la réalité d'aujourd'hui.

Le groupe GRL, après avoir longuement débattu de ce sujet, s'est prononcé en faveur de l'octroi à la commune municipale, moyennant certaines conditions à définir de manière beaucoup plus précise à l'article 3, même si l'article 14 de la loi fédérale, auquel le présent projet fait référence, précise déjà l'aptitude du requérant à la naturalisation. Des critères clairement définis nous permettraient d'accueillir des requérants intégrés dans la communauté valaisanne, accoutumés au mode de vie, aux usages et à nos valeurs.

Un important travail d'information devra être effectué par le département à l'intention des communes, notamment une réactualisation du concept d'intégration des étrangers, élaboré par le service en septembre 2003. Celui-ci affirmait déjà, d'une part, notre volonté, notre capacité d'accueillir des étrangers et de nous doter, pour y parvenir, d'un concept d'intégration performant. D'autre part, les principes humanistes, qui prévalent dans le domaine de l'intégration, mais également et tout aussi fortement le respect, par les nouveaux arrivants, des règles et modes de fonctionnement qui prévalent dans notre société démocratique suisse et valaisanne. Ce concept relevait déjà l'importance des communes. Je cite: "Proches des citoyens, les collectivités locales sont au cœur du dispositif d'intégration et doivent donc en être les premiers acteurs. Il appartient au canton de définir une politique globale, puis d'inciter et de soutenir les démarches de ces dernières."

Au chapitre 2 Naturalisation ordinaire, exiger d'un confédéré qui demande la naturalisation valaisanne, à l'article 4, d'apporter des preuves suffisantes de bonne conduite et de jouir d'une bonne réputation, alors qu'un étranger n'y serait pas contraint constitue une discrimination et une aberration. Nous demandons la suppression de celle-ci.

En matière de gestion des fichiers par le système Infostar, il est totalement incongru d'adapter la loi aux fonctions offertes par le programme informatique. Comme l'a fort justement relevé la commission, même si les bourgeoisies ne concernent que quelques cantons

en Suisse, il n'est pas admissible d'introduire des dispositions compromissaires pour pallier des lacunes du système Infostar. Nous craignons que les bourgeoisies ne puissent garantir l'exactitude de leurs fichiers et cela à long terme. Les performances informatiques actuelles devraient aisément permettre cette distinction. Une mise à jour du système est indispensable afin d'assurer une séparation absolue entre le droit de cité et la bourgeoisie.

L'article 18 alinéa 2 du texte initial prévoit le droit de recours au Conseil d'Etat concernant les décisions prises par les communes municipales. Nous demandons, contrairement à la commission, le maintien de cette disposition. Le groupe GRL s'étonne d'ailleurs que cette proposition de suppression provienne de la commission, même si la question n'est pas encore réglée au niveau fédéral.

Conscient de l'urgence de répondre aux requêtes en suspens, le groupe GRL accepte l'entrée en matière et déposera des propositions de modification dans le sens des éléments précités.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Im Grundsatz kann sich die FDPO mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf einverstanden erklären.

Im Kernpunkt der Gesetzesänderung, nämlich der Zuständigkeit beim Einbürgerungsverfahren, vertreten wir auch die Meinung, dass die Übertragung von der Bürgergemeinde auf die Einwohnergemeinde sinnvoll ist.

Was die Zuständigkeit zur Verleihung des Bürgerrechts ausschliesslich durch den Gemeinderat betrifft – wie dies der Staatsrat vorschlägt – schliessen wir uns aber dem Vorschlag der Kommission an. Es muss den Gemeinden offen bleiben, diese Befugnis durch eine entsprechende Änderung im Gemeindeorganisationsreglement an das kommunale Legislativorgan, d.h. die Urversammlung oder den Generalrat, zu übertragen.

Nicht einverstanden ist die FDPO mit zwei im Gesetz vorgesehenen Fristen, nämlich

1. in Artikel 3, Absatz 2 die Frist von einem Jahr Wohnsitz in der entsprechenden Gemeinde zur Erlangung des Bürgerrechts und

2. Artikel 14, Absatz 1 der Nichtigkeitserklärung für Einbürgerung durch das Departement innert fünf Jahren.

Wir werden entsprechende Abänderungsanträge hinterlegen.

Zudem erwarten wir vom Staatsrat, dass bis zur 2. Lesung klare Kriterien für die Einbürgerungen festgelegt werden. Diese sollten unserer Meinung nach ins Gesetz integriert werden.

Mit dieser Einschränkung ist die FDPO für Eintreten.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Der Grundsatz, die Zuständigkeit in Einbürgerungsverfahren von der Burgergemeinde auf die Einwohnergemeinde zu übertragen, ist unbestritten. Es braucht jedoch eine Verfassungsänderung und die dauert – wie wir alle wissen – ein bisschen länger.

Parlament und Volk stimmten diesem Grundsatz jedoch mit einer sehr komfortablen Mehrheit zu. Nun gilt es diese Verfassungsreform auf Gesetzesstufe umzusetzen.

Ich möchte hier auf diverse Punkte im speziellen hinweisen.

Wer ist oder wer soll die zuständige Behörde für die Erteilung des Bürgerrechts sein? Das ist wohl eine der Schlüsselfragen dieses Gesetzes.

Für das Kantonsbürgerrecht ist es der Grosse Rat und für das Gemeindebürgerrecht der Gemeinderat mit der Möglichkeit, dass mittels Organisationsreglement diese Befugnis an die Urversammlung übertragen werden kann. Hier höre ich aber, dass man geteilter Meinung ist und wir werden diese Frage in der Kommission nochmals diskutieren. Diese Erteilung des Bürgerrechts steht in einem sehr engen Zusammenhang mit dem Beschwerderecht.

Ist eine Einbürgerung definitiv, ist die Ablehnung einer Einbürgerung definitiv oder kann dieser Entscheid angefochten werden? Es ist richtig, dass sich der vorliegende Gesetzesentwurf bezüglich Beschwerderecht nicht definitiv ausspricht. Es ist noch nicht das letzte Wort gesprochen und zwar darum, weil auf Bundesebene zurzeit die Rechtsnatur der Einbürgerung diskutiert wird. Ist die Einbürgerung ein souveräner Akt oder ein Akt des Verwaltungsverfahrens? Die von der SVP lancierte Initiative will bei der Einbürgerung die Volksabstimmung – aber ohne Beschwerderecht. Die Initiative des Ständerats (Pfister) sieht jedoch die Einbürgerung zwar als souveränen Akt, will aber Willkür ausschliessen und die Gleichheit vor dem Gesetz sicherstellen.

Das Volk wird sich wohl im Jahr 2008 zu diesen Fragen äussern können. Und liegt dann die definitive Fassung aus Bern vor, so wird dies sicherlich Einfluss auf unsere Gesetzgebung bezüglich des Beschwerdeverfahrens haben.

Auch die Technik hat Einfluss auf das Gesetzgebungsverfahren.

Das Stichwort heisst hier "Infostar" und Infostar ist eine Bundeslösung. Dieses EDV Register der Bürger hat die Eigenschaft, dass ein Bürger nur dann in das System aufgenommen werden kann, wenn die Person gleichzeitig Bürger in der entsprechenden Munizipalgemeinde ist. Und diese Tatsache hat gewisse Einflüsse auf unseren Gesetzestext, vor allem auf die Frage der Möglichkeit der totalen Trennung System/Bürger, System/Bürger.

Die lange Diskussion in der Kommission führte dann zu einem Kompromiss zugunsten dieses Systems und sah von dieser totalen Trennung Bürger/Bürger ab.

Die Dauer der Wohnsitzjahre – diese Frage wurde hier auch aufgeworfen. Die Kommission hat diese Frage vor allem unter dem Gesichtspunkt der Mobilität geprüft. Mobil sein ist heute eine Notwendigkeit. Darum der Vorschlag fünf Jahre Wohnsitz im Kanton. In diesen fünf Jahren sollte eine Integration im Kanton möglich sein und nur ein Jahr Wohnsitznotwendigkeit bei einer Gemeinde. Aber auch hier sind diverse Abänderungsvorschläge im Raum, die wir noch diskutieren werden.

Kriterien im Gesetz, Kriterien in der Verordnung – wichtig ist, dass bei der 2. Lesung diese Verordnung vorliegt. Ob man diese Kriterien im Gesetz verankern will oder in der Verordnung, darüber kann man ebenfalls noch diskutieren.

Die Kommission wird sich also zu einer Sitzung treffen und ich möchte das gerade hier kommunizieren und zwar morgen Dienstag, 12. Juni 2007 direkt nach der Session im üblichen Sitzungszimmer, Bahnhofstrasse 39.

Ich danke allen Fraktionen, dass sie für Eintreten sind. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Dans ce dossier comme dans toute chose, il faut savoir gagner du temps, mais dans ce dossier particulièrement puisque vous savez qu'il faut absolument que nous réussissions à mettre en vigueur cette loi pour le 1^{er} janvier 2008 de manière à pouvoir résorber l'important retard dans ce domaine.

Comme le président de la commission a été particulièrement complet et détaillé, et qu'il a exprimé clairement aussi la position du Conseil d'Etat, puisque nous partageons la position du président de la commission, je ne prolonge pas les débats et je vous remercie de bien vouloir entrer en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 14 juin 2007.*)

Entrée en matière

5. PROJET DE LOI
modifiant la loi concernant la protection des données à caractère
personnel
(première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZESENTWURF
zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten
(erste Lesung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Gérald Varone

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a analysé avec soin ce projet modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel.

Notre pays ayant adhéré à l'Accord de Schengen bénéficie d'un accès à une gigantesque base de données destinées à lutter efficacement contre la criminalité qui, elle, ne connaît pas de frontière.

En plus d'avoir accès à cette base de données, la Suisse doit également pouvoir transmettre, par ce biais, des informations utiles aux autres pays membres, tout en respectant la sphère privée de chaque individu.

Notre canton devra également se doter d'une Commission cantonale de protection des données plus professionnelle afin de remplir au mieux ses tâches.

Nous estimons que ce texte offre les garanties nécessaires et permet d'éviter un nouveau scandale des fiches, d'autant plus que la législation fédérale et les différents accords internationaux sont déjà en vigueur.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Das vorliegende Gesetz behandelt einen wichtigen Punkt unserer Grundrechte und verlangt die volle Aufmerksamkeit. Einerseits soll das Gesetz – und das ist gut so – kriminelle Handlungen leichter aufdecken und damit unseren Alltag sicherer machen, andererseits aber darf der Zugang zu geschützten Personendaten nicht unnötig durchlöchert werden.

Das Gesetz ist ein Akt der Balance. Die verschiedenen Interessen müssen auf die Waage gelegt und gewichtet werden. Der Schutz vor dem Zugriff von geschützten Personendaten muss den Interessen der Einen, aber auch der Anderen gerecht werden.

Die Anpassung unserer Gesetzgebung und des eidgenössischen und des europäischen Rechts ist das Ziel der kleinen vorliegenden Gesetzesrevision.

Das Walliser Gesetz zum Schutz von Personendaten stammt aus dem Jahre 1984, also vor dem Bundesgesetz über Datenschutz und vor der grossen Revolution Unmengen von Daten leicht zu sammeln und zu verschieben. Diese Tatsache macht es dringlich unser 23 Jahre altes Gesetz über den Schutz von Personendaten gründlich zu revidieren.

Verschiedene, voraussichtlich auf den 1. Januar 2008 in Kraft tretende Änderungen im internationalen und im eidgenössischen Recht machen es nötig, dass wir das Gesetz in einigen Punkten anpassen müssen.

Die CVPO ist mit dieser Teilrevision einverstanden, fordert aber gleichzeitig den Staatsrat auf, die dringend notwendige Totalrevision des Gesetzes über den Schutz von Personendaten in Angriff zu nehmen.

In diesem Sinne ist die CVPO für Eintreten und befürwortet das Gesetz in der vorliegenden Form. Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié avec attention le projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel.

La modification de cette loi est provoquée par des accords internationaux passés entre la Suisse et l'Union Européenne.

Le groupe DC du Bas-Valais accepte son entrée en matière, mais désire recevoir des précisions sur l'article 9ter alinéa 1 lettre d qui décrit les conditions de levée de protection des données, notamment pour la protection de la vie ou l'intégrité corporelle de la personne concernée. Qu'en est-il de la protection d'une personne tierce liée à la personne concernée lorsqu'il est également nécessaire de protéger sa vie ou son intégrité corporelle? Est-elle comprise implicitement dans cet article 9ter ou dans un autre article? A défaut, notre groupe déposera un amendement à cet article 9ter dans ce sens.

Merci d'avance de vos précisions.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

In den letzten Jahren hat sich auf europäischer und schweizerischer Ebene durch die Richtlinien des Schengen Abkommens, durch das Schutzabkommen und dem Zusatzprotokoll des Bundesrats mit dem Europarat, der Schutz natürlicher Personen bei der Verarbeitung personenbezogener Daten und dem Datenverkehr je länger je mehr zu einem wichtigen Thema entwickelt.

Dabei stellt die SPO/Linke Allianz folgendes fest:

- Jede Sammlung von Personendaten ist heikel und bedarf einer grossen Sorgfalt.
- Die Informationspolitik gegenüber den Bürgerinnen und Bürgern wird je länger je wichtiger.
- Der Datenschutz und insbesondere auch der pro-aktive Datenschutz inklusive rechtlichen Möglichkeiten wird je länger je wichtiger.
- Alles wird je länger je komplexer und der Vollzug von neuen Bestimmungen kann nur durch eine Professionalisierung der Information und des Datenschutzes gewährleistet werden.

Nachdem wir bereits im Jahr 2001 ein Informationsgesetz gefordert haben, liegt unsere im Mai eingereichte Motion für die Professionalisierung des kantonalen Datenschutzes voll im Trend. Denn, angesichts der vielfältigen Aufgaben, die durch diese Abkommen, Protokolle und Richtlinien in Bezug auf Personendaten auf uns zukommen und der Wichtigkeit des Schutzes der Personen vor unerlaubtem Gebrauch oder Weitergabe ihrer persönlichen Daten, dürfen wir uns nicht nur auf das Erstellen von Gesetzen beschränken. Wir müssen auch den Vollzug garantieren können, ansonsten verkommt diese Teilrevision zum Papiertiger.

Um den Vollzug dieser Teilrevision aber zu gewährleisten, insbesondere auch die Führung eines zentralen Registers nach Artikel 15 und seiner periodisch erfolgten Datenbereinigung, bedarf es zusätzlicher Mittel und personellem Einsatz. Wir verlangen von der zweiten Kommission diese Bedürfnisabklärungen vorzunehmen und dem Grossen Rat vorzulegen.

Die Ausrede, dass die Zeit kurz ist und nun das Gesetz so schnell wie möglich umgesetzt werden muss, lassen wir nicht gelten. Die notwendige Anpassung des kantonalen Gesetzes aus dem Jahre 1984 drängte sich schon seit längerer Zeit auf. Die Umsetzung der Bilateralen war seit langem bekannt und der Bundesbeschluss zum Zusatzprotokoll wurde vor einem Jahr gefällt. Alles also absehbar und nicht etwa kurzfristig hereingeschneit.

Die SPO/Linke Allianz ist für den Schutz der natürlichen Personen bei der Verarbeitung personenbezogener Daten und beim Datenverkehr und stimmt deshalb dem vorliegenden Gesetz mit den erwähnten Vorbehalten zu. Danke.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Face à la multiplication des données informatiques et au développement constant de l'Etat, le citoyen se trouve toujours plus démuné.

A cet égard, nous ne pouvons évidemment que saluer les démarches visant à protéger l'individu, même si nous sommes un peu sceptiques au sujet de l'efficacité de la méthode: la multiplication de dispositions légales souvent compliquées.

Au passage, nous voyons bien dans cette affaire le mécanisme de l'adhésion rampante à l'Union Européenne qui s'opère sous le couvert de l'Accord de Schengen. En effet, en signant cet accord, nous avons accepté que s'applique à nous une directive européenne, dont personne, certainement, n'avait entendu parler auparavant et surtout que personne, en Suisse, n'a pu discuter ni essayer de modifier..., mais passons.

Le groupe UDC/SVP déposera un seul amendement. Notre but est d'éviter que nous, en Valais, nous n'allions plus loin que ce que nous impose le droit fédéral ou le droit européen sur un point particulier. Nous pensons, en effet, que les données relatives à l'origine n'ont rien de sensible. Il n'y a rien d'outrageant à être un ressortissant d'un pays plutôt que d'un autre. Au contraire, ces données sont fort utiles, par exemple, pour apprécier l'évolution de la criminalité. Seules, en revanche, les données relatives à la race semblent devoir être traitées comme des données sensibles. Nous ne comprenons donc pas pourquoi la commission a modifié, sur ce point, le texte proposé par le Gouvernement, texte auquel nous proposons de revenir.

Cela dit, le groupe UDC/SVP entrera en matière sur cette modification de loi.

Merci.

Hr. Grossrat Klaus Russi (CSPO):

Einmal mehr beraten wir über ein Gesetz, das wir nur bedingt ändern können. Durch internationale Rahmenbedingungen wie die Bilateralen II, mit dem Schengenabkommen und dem vom Bund vorgesehenen Gesetz, das nun unter Zeitdruck umgesetzt werden muss, sind wir gezwungen, auf diesen uns vorliegenden Entwurf einzutreten.

Der Datenschutz – und im besonderen der Schutz von Personendaten – ist eine wichtige Thematik. Der "gläserne" Mensch wird immer mehr Wirklichkeit. Wollen wir das überhaupt? Können wir das noch verhindern oder unterbinden? Wenn wir der Kriminalität einen Riegel schieben wollen, benötigt die Polizei eben auch Daten, die über die Grenzen zur Verfügung stehen. Dies darf jedoch nicht auf Kosten der Grundrechte und der persönlichen Freiheit geschehen. Daher ist für die CSPO-Fraktion die Kontrolle der Daten von höchster Wichtigkeit.

Die Regierung hat der Datenschutzkommission den Auftrag erteilt, einen Vorentwurf zu einem Informations- und Datenschutzgesetz zu unterbreiten. Um dieses Anliegen umzusetzen, hat dieselbe Regierung es unterlassen, der Datenschutzkommission die notwendigen Ressourcen zur Verfügung zu stellen.

Wir fordern den Staatsrat auf, dieser für uns wichtigen Thematik die nötige Priorität einzuräumen und das Vorhaben umgehend anzupacken.

In diesem Sinne spricht sich die CSPO-Fraktion für Eintreten zum vorliegenden Gesetz aus. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christian Favre (PDCC):

Le groupe DC du Centre a, comme à son habitude, étudié avec soin cet objet au demeurant très sensible.

Il n'a pas de remarques particulières à formuler, se rallie aux conclusions de la commission et entre, par conséquent, en matière.

Le groupe DC du Centre n'entend, toutefois, pas en rester là. Il ne désire pas que cette matière reste au stade du toilettage.

Il demande expressément au Conseil d'Etat qu'une nouvelle loi sur la protection des données, couplée avec la loi sur l'information, soit soumise à bref délai au Grand Conseil, car il faut savoir que concernant ces deux lois, même s'il n'y a pas une unité profonde de la matière, il y a un grand nombre de chevauchements, chevauchement entre l'esprit de transparence et chevauchement avec la garantie de la sphère du particulier.

Nous demandons par conséquent, en admettant l'entrée en matière, que le Conseil d'Etat lance ce processus législatif à bref délai, car, je tiens à le rappeler, la commission de justice, cela fait maintenant environ 5 à 6 ans, a demandé expressément à ce que la loi sur l'information soit mise en chantier. Cette loi a été renvoyée à plusieurs reprises. Je crois que nous sommes maintenant au tournant des chemins. C'est le bon moment. Nous avons deux objets importants: protection des données sensibles, loi sur l'information. Au travail maintenant! Espérons qu'au début de l'année prochaine, nous aurons un projet de loi dans ces deux domaines. Merci de votre attention.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Encore une de ces lois où nous, Législateur cantonal, n'avons, à première vue, pas beaucoup de marge de manœuvre. En effet, notre rôle ne consiste pas à réfléchir sur le fond du problème, en l'occurrence celui de la protection des données à caractère personnel. Il s'agit de mettre en œuvre les règles de droit imposées par le droit international, n'en déplaçant aux isolationnistes.

Deux points interpellent toutefois le groupe radical-libéral:

Premier point: Notre groupe est d'avis que la protection des données à caractère personnel ne fait pas l'objet de suffisamment d'attention dans notre canton. Dans son message, le Conseil d'Etat dit que le temps lui manque pour procéder à une révision complète et substantielle de notre loi. Il parle d'urgence alors que l'arrêté fédéral date de deux ans et demi. Certes, c'est court pour réagir, mais, dans notre société où les données circulent à la vitesse de la lumière, il faut se montrer particulièrement vigilant aux atteintes à la vie privée. Pour nous, radicaux-libéraux, la protection de la sphère privée doit rester une tâche essentielle de tout Etat de droit qui se respecte.

J'en viens au second point qui nous préoccupe: Lors de la dernière session, notre groupe, tout en relevant le mérite des membres de la Commission cantonale de la protection des données, se disait fort préoccupé du constat que celle-ci posait dans son rapport annuel d'activité: la commission est débordée et n'arrive pas à assumer les tâches qui lui sont dévolues. Cela ressort encore du point 1.3 du message du Conseil d'Etat. Or, que nous propose le Conseil d'Etat avec le projet de loi qui nous occupe ce matin? Une extension sensible des tâches de la commission et, plus est, sans incidences financières significatives. Je crois que, dans notre canton, ce ne sont pas les données qu'il faut protéger, mais les membres de la commission cantonale, Monsieur le conseiller d'Etat. Comment vont-ils pouvoir assumer leurs tâches nouvelles sans moyens supplémentaires alors qu'ils sont déjà surchargés? Notre groupe ne peut cautionner ce mode de faire qu'à la condition que le Conseil d'Etat s'engage formellement à remettre dans les plus brefs délais l'ouvrage sur le métier et qu'il donne à la commission les moyens d'appliquer cette loi essentielle. Peut-être faudrait-il, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres cantons, professionnaliser la commission? C'est un sujet de réflexion pour la deuxième commission parlementaire.

Notre groupe se montre d'autant plus insistant que le Conseil d'Etat a décidé de coupler la révision prochaine de la loi sur la protection des données avec la fameuse adoption d'une loi sur l'information, que notre Parlement attend depuis des années.

Vous l'aurez compris, nous sommes pour l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Als neuer Präsident der thematischen Kommission öffentliche Sicherheit habe ich dieses Geschäft von meinem geschätzten Vorgänger, André Vernay, übernommen.

Das Gesetz über den Schutz von Personendaten wurde vom Präsidenten Vernay kompetent für die erste Lesung vorbereitet. So ist es für mich heute eine angenehme Aufgabe dieses Gesetz durch die erste Lesung zu führen.

Mit grosser Genugtuung danke ich allen Fraktionen für die Bereitschaft auf dieses Gesetz einzutreten.

Die Wichtigkeit der persönlichen Daten einerseits zu schützen und andererseits den korrekten Datenfluss im In- und Ausland zu regeln, haben wohl die verschiedenen Fraktionen überzeugt, diesem Gesetz positiv gegenüber zu stehen.

Es gibt zwei, drei kleine Abänderungsvorschläge. Beim Artikel 2, al. 5, lit. b) betreffend dem Ausdruck "Heimat" statt Rasse, hat unsere Kommission die Ansicht, dass der Ausdruck Rasse heute nicht mehr zeitgemäss ist, dass dies eher ein Ausdruck in der Tierwelt ist als für Menschen. Daher haben wir diesen Ausdruck so geändert.

Auf die Änderung der CVPU muss ich zuerst von Artikel 9 den Text haben um darauf Antwort zu geben. Aber vielleicht kann Herr Staatsrat da schon weitere Auskunft geben.

Ich danke allen für Eintreten. Ich bitte die Kommissionsmitglieder der neuen Kommission direkt anschliessend an diese Sitzung hier im Grossratssaal zu bleiben um die Änderungsvorschläge anzuschauen. Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, merci pour votre entrée en matière.

Effectivement, il s'agit avant tout d'une loi d'application et de rendre le droit international, puis la modification du droit fédéral aussi applicables dans le canton.

Je rappellerai que la loi cantonale sur la protection des données, qui date de 1984, était une des toutes premières lois puisque celle-ci a été adoptée par le Parlement cantonal huit ans avant la loi fédérale.

Je peux vous assurer que le Gouvernement n'a pas la volonté, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, de freiner dans ce domaine puisqu'il faut tout simplement regarder les délais qui nous sont imposés. Tout d'abord, le Protocole additionnel à la Convention internationale sur la protection des données devrait entrer en vigueur au plus tôt le 1^{er} avril 2008 et puis la coopération policière n'est prévue par les Accords de Schengen pas avant l'automne 2008. Vous voyez ainsi que nous sommes vraiment dans les délais pour traiter la matière. Cela dit, votre commission thématique des institutions avait proposé au Conseil d'Etat, l'automne dernier, de traiter non seulement d'un toilettage, mais d'une refonte complète

de la loi sur la protection des données en même temps que la loi sur l'information et, finalement, de voir l'opportunité de fondre ces textes ou en tout cas d'avoir un aperçu général et global sur la portée de ces deux textes législatifs. Le Conseil d'Etat a ainsi confié, l'automne dernier, à la Commission cantonale de la protection des données la mission de présenter un nouveau texte de loi. Vous voyez que ces décisions-là sont déjà prises.

Cela dit, Monsieur le député Alexis Turin, vous avez raison: confier de nouvelles tâches sans donner des moyens supplémentaires, c'est un peu ce qui est arrivé à la police cantonale ces dernières années, mais ce ne sont pas des situations qui peuvent perdurer. Alors, effectivement, lorsque la commission qui, actuellement, est saisie de ce projet de loi devra déposer son projet, bien sûr je compte sur sa sagacité pour nous démontrer quels seront ses besoins à l'avenir, et bien sûr, à ses besoins, il faudra bien y faire face.

Pour aujourd'hui, je vous remercie d'entrer en matière sur ce texte. Je me réjouis d'en discuter des détails avec vous et surtout je me réjouis, dans un avenir proche, de pouvoir discuter d'une nouvelle loi sur la protection des données et l'information présentée par la Commission cantonale de la protection des données.

Merci beaucoup.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 14 juin 2007.*)

Entrée en matière

6. CONSTITUTION CANTONALE (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises) (deuxième lecture sur le texte)

Eintretensdebatte

KANTONSVERFASSUNG (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen) (zweite Lesung über den Text)

Deuxième commission parlementaire / Zweite parlamentarische Kommission

Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Guy Follonier (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Philippe Ritter (GRL):

Nous voici donc arrivés à la deuxième lecture, et comment? Un petit rappel historique.

En 1997, dans ses murs, on parlait déjà de révision de loi sur les élections et les votations, prémices d'un long chemin.

En 2002, lancement de la révision totale de la LEV aboutissant, en mai 2004 sous la désignation de "loi cantonale sur les droit politiques", avec ses spécificités, dont la majorité relative pour les élections se déroulant au système majoritaire.

Janvier 2006, le Conseil d'Etat remet l'ouvrage sur le métier sur la base d'une motion demandant la modification de l'article 87 de notre Constitution ayant trait à la fixation de la date des élections communales et bourgeoises. Le Conseil d'Etat souhaitait, lui, un débat sur l'article 87 dans son entier.

Fin juin 2006, la commission thématique accepte d'entrer en matière sur les dates des élections, le mode d'élections, la durée de la période législative.

Session de septembre 2006, le Parlement accepte l'opportunité de modifier l'article 87.

En février de cette année, le message du Conseil d'Etat fixe le mode de scrutin avec l'introduction du nombre d'habitants et renvoie la date du scrutin à la durée des mandats dans la loi.

En mars, la commission thématique traite de la première lecture. Discussion sur le texte: 7 voix pour et 6 voix contre. Analyse sur le texte modifié: 8 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

Le 9 mai dernier, nous sommes entrés en matière par 90 voix contre 30, le groupe radical-libéral s'étant abstenu.

Le 10 mai, première lecture, même résultat.

Le 24 mai dernier, la commission parlementaire se réunit pour la deuxième lecture. Débat final: par 6 voix pour, une voix contre et 6 abstentions, la commission adopte, sans modification, le texte issu des premiers débats.

Au travers de tous ces documents, de toutes ces réflexions, nous constatons que, tous, nous voulons arriver au même but qui est le respect et la satisfaction du citoyen, politicien ou non, l'équilibre politique dans le respect des minorités et les simplifications administratives.

Chers collègues, nous sommes pressés, nous sommes stressés pour seule raison qu'il y a des élections à fin 2008. Est-ce vraiment une raison valable? Certainement pas. Quelle que soit notre décision, les élections auront lieu.

Mais voilà, à force de voir petit, on ne voit plus rien.

Puisque la majorité de ce Parlement ne veut point d'une révision globale de notre Constitution, ayons au moins le courage de traiter les articles connexes à une modification. La révision de l'article 87 de notre Constitution en est un bon exemple: la date des élections, le mode d'élections, la durée de la période législative avec en entrée de fond une motion, une initiative parlementaire au National, une modification de l'article 85 ou encore le vote électronique, dont nous n'avons pas encore parlé.

Nous voulons présenter aux Valaisannes et aux Valaisans un travail crédible de la part de ses élus. Le fruit n'est pas mûr.

C'est pour cette raison que le groupe radical-libéral refuse l'entrée en matière.

Je terminerai par une citation. Max Weber, sociologue allemand, définissait l'essence de la politique par sa capacité à "Percer lentement un trou dans une planche de bois dur".

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Im Namen der CSPO möchte ich mich vor allem betreffend dem Wahlsystem nochmals äussern. Wir haben dazu auch einen entsprechenden Abänderungsantrag eingereicht.

Die CSPO ist der Meinung, dass man unabhängig von der Einwohnerzahl den Gemeinden frei lassen soll welches System sie wählen wollen. Das Ziel der Artikeländerung ist ja vor allem die Erleichterung zur Bestimmung des Wahlsystems zu erwirken.

Die Bedenken, dass der Minderheitsschutz im Majorzverfahren gefährdet ist, kann man anzweifeln. Wenn Minderheitsparteien gute Kandidaten besitzen, haben diese mit dem Majorzsystem auf einer gemeinsamen Liste sogar durchaus grössere Chancen gewählt zu werden. Dies zeigt die heutige Erfahrung.

Die Gemeinden sollten verwaltet und nicht verpolitisiert werden. Das grösste Problem Kandidaten zu finden liegt in der Verpolitisierung der Bevölkerung. Hass und Spannungen in den Gemeinden entstehen durch Familienpartei politik, wobei Sachpolitik weit entfernt bleibt. Es wird eine grosse Menge Energie am falschen Ort verschwendet. So sieht man dann auch, dass in grösseren Gemeinden anderer Kantone das Majorzsystem den grösseren Anklang findet. Dies zeigen auch Erfahrungen in unserem Kanton.

Mit dem neuen Verfassungsartikel zwingen wir uns auf, im Gesetz eine Zahl festzulegen. Dies ist heute noch nicht der Fall. In keinem anderen Kanton in der Schweiz kennt man diese Modalität. Wir möchten somit dieses Detail nicht in der Verfassung, sondern im Gesetz festlegen.

Die CSPO ist somit der Meinung, dass man sich in der Verfassung nicht die Festlegung einer Einwohnerzahl aufzwingen sollte und die Definition "mit weniger als der im Gesetz festgelegten Einwohnerzahl und mit der Mehrheit seiner Mitglieder" im Absatz 2 gemäss Abänderungsantrag entfernt.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a étudié cette modification de l'article 87 et le travail de la deuxième commission.

Nous savons tous que le système majoritaire favorise le pouvoir en place et prétérite les partis minoritaires. Nous sommes attachés à une représentation proportionnelle des autorités municipales, pas seulement pour disposer des miettes du pouvoir, mais parce que cette représentation pluraliste favorise la démocratie et diminue les dérives pouvant résulter d'un pouvoir monocole.

Bien entendu, nous sommes conscients des difficultés pour les petites communes de trouver des personnes acceptant d'aller sur les listes, mais nous ne voulons pas faire des exceptions de petites communes, qui devraient plutôt envisager la fusion afin de disposer d'un nombre suffisant d'habitants pour garantir le respect de la pluralité, une règle qui s'appliquerait à la majorité des communes valaisannes. Si le travail pour la collectivité que représente un mandat communal n'intéresse plus les citoyens, il faut souvent chercher ailleurs les raisons de ce désintérêt et parfois, malheureusement, dans le manque de démocratie du fonctionnement de certaines autorités communales où les présidents se prennent pour des roitelets et n'accordent que peu de place à la discussion constructive et au partage des tâches.

Nous pensons que notre Constitution a besoin d'une refonte en profondeur pour prendre en compte tous les aspects du fonctionnement de notre système politique. Changer notre Constitution par bribes, sans vision globale des interactions inévitables des décisions prises, empêche une véritable modernisation de nos institutions politiques.

C'est pourquoi notre groupe refuse cette entrée en matière, pour démontrer sa volonté d'une révision totale de la Constitution valaisanne et pour dénoncer les réformettes proposées qui tentent de régler un seul problème à la fois, sans proposer de vision globale de notre fonctionnement institutionnel.

Nous osons rêver et espérer que notre canton prendra son avenir en main avec la volonté de créer un mouvement de réforme en profondeur de nos institutions et ne se contentera plus de simplement garantir à une majorité la mainmise sur le pouvoir. Merci.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Eigentlich war die Vorverschiebung des Datums der Gemeinderatswahlen der Hauptgrund für die Revision von Artikel 87 der Kantonsverfassung. In der Zwischenzeit hat sich aber das Augenmerk je länger je mehr auf die Diskussion über das Wahlsystem fixiert.

Die bisherige Gesetzgebung hat vorgesehen, dass alle Gemeinden die Möglichkeit hatten, einen Wechsel des Wahlsystems beschliessen zu lassen. Die Hürde mit der 4/5 Mehrheit war allerdings zu hoch angesetzt. Mit dem neuen Vorschlag, der nun vorliegt, sollen nun nicht mehr alle Gemeinden dieselben Möglichkeiten haben. Nur Gemeinden mit weniger als einer noch festzulegenden Einwohnerzahl können das Wahlsystem wechseln, für alle anderen gilt das Proporzwahlsystem. In diesem Zusammenhang sei erwähnt, dass die grosse Mehrheit der Schweizer Kantone das Majorzwahlsystem kennt.

Mit dieser vorgesehenen Verfassungsänderung schaffen wir eine Zweiklassengesellschaft unter den Gemeinden. Eine aus der Luft gegriffene Einwohnerzahl soll darüber entscheiden, ob eine Gemeinde das Wahlsystem wechseln kann oder nicht. Aus der Sicht der CVPO handelt es sich hier um einen wesentlichen Eingriff in die Gemeindeautonomie. Die bei der damaligen Revision des Gemeindegesetzes hoch gelobte Gemeindeautonomie wird nun angegriffen. Es scheint, dass eine Mehrheit dieses Parlaments eine Zweiklassengesellschaft unter den Gemeinden will. Wir bedauern dieses Vorgehen sehr. Es bleibt zu hoffen, dass bei der Revision des entsprechenden Gesetzes die noch festzulegende Einwohnerzahl möglichst hoch angesetzt wird, damit ein Grossteil der Gemeinden in der Wahlfreiheit des Wahlsystems nicht eingeschränkt wird.

Der Befürchtung, dass der Minderheitsschutz bei der Gleichbehandlung aller Gemeinden nicht mehr gegeben wäre, hätte man mit der Festlegung des Quorums für den Systemwechsel entgegenwirken können.

Zwei positive Punkte sind dem vorliegenden Vorschlag trotzdem noch abzugewinnen. Einerseits wird die Hürde für einen Systemwechsel von einem qualifizierten Mehr zu einem einfachen Mehr herabgesetzt. Andererseits können Bürger- und Munizipalgemeinden, welche das Majorzsystem im Zeitpunkt des Inkrafttretens der vorliegenden Reform anwenden, unabhängig ihrer Einwohnerzahl mit diesem System bleiben.

Dank dieser zuletzt genannten Punkte kann die CVPO-Fraktion, wenn auch mit Zähneknirschen, dem Eintreten zustimmen. Ich danke.

M. le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (UDC/SVP):

La position du groupe UDC/SVP n'a pas varié. Nous pensons toujours que le système proportionnel est le plus démocratique, car c'est celui qui assure la meilleure représentativité et, surtout, c'est celui qui assure aux minorités la représentation la plus équitable.

Nous avons donc déposé deux amendements:

- le premier principalement pour instaurer le système proportionnel dans toutes les communes du canton et
- le second, subsidiairement, pour limiter aux communes de moins de 700 habitants la liberté de décider d'en rester au système majoritaire ou de passer à ce mode de scrutin. Ce second amendement n'a rien de révolutionnaire. En effet, il demande d'en revenir au texte initial du Gouvernement.

C'est dans cet esprit de retenue que le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec satisfaction du rapport de la deuxième commission portant sur la modification de l'article 87 de notre Constitution cantonale.

Lors de la dernière session, nous débattions de ce point en souhaitant une deuxième lecture dans les plus brefs délais qui permettent aux élections communales de 2008 un déroulement correspondant au nouveau système retenu. Une commission a rapidement été mise en place et a, finalement, souhaité confirmer la ligne parlementaire qui s'était dégagée à l'issue de la première lecture.

Le groupe DC du Centre rejoint la commission et considère que le nouveau texte confère aux petites communes une plus grande souplesse quant au choix de leur système d'élection. En effet, certaines petites communes de notre canton n'attendent pas de l'élection de leur exécutif un combat politique, mais mettent en priorité une saine gestion de leur collectivité publique et ne présentent, à ce titre, qu'une seule liste, évitant ainsi l'écueil de la proportionnelle. Ces communes, jusqu'ici gênées par la majorité des 4/5^{es} prévus par la loi actuelle, pourraient en venir plus aisément au système majoritaire.

En outre, le groupe DC du Centre estime, tout comme une majorité de la deuxième commission, que la taille d'une région est déterminante pour le choix du système d'élection. Si une petite commune a pour objectif principal la gestion la plus cohérente qui soit de son territoire, avec des moyens relativement restreints, une commune de taille moyenne ou une ville doit opérer des choix stratégiques, nécessitant la présence proportionnelle de toutes les forces politiques actives en son sein.

Il restera encore à définir dans la loi sur les droits politiques, en cas d'adoption de la modification de l'article 87 par le peuple valaisan, la limite de population dans laquelle un changement du système d'élection pourrait s'opérer.

Je me permettrai de conclure en constatant que l'exercice de modification de ce seul article de la Constitution confirme, s'il était besoin, qu'une solution autre que l'adaptation progressive de cette dernière ne peut être envisagée. En effet, les propositions nourries et diverses des groupes parlementaires, ainsi que les interactions de certaines lois avec notre charte fondamentale prouvent qu'un examen minutieux de chacune de nos propositions est nécessaire et ne peut être réalisable qu'avec une approche progressive.

Le groupe DC du Centre entre en matière.

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

Même si aucune modification, même de l'ordre du détail, n'est intervenue suite aux travaux de la deuxième commission, nous aimerions rappeler quand même quelques points importants. En effet, les prochaines élections communales auront lieu en 2008.

Lorsque nous avons modifié ici au sein du Parlement la loi sur les élections et les votations, nous avons introduit le vote par correspondance. Ce vote par correspondance n'étant pas compatible avec le texte actuel de la majorité à deux tours, nous nous étions engagés vis-à-vis du peuple valaisan à modifier cet article 87 pour justement rendre compatible le vote majoritaire à deux tours avec le vote par correspondance qui est justement une réalité politique du XXI^e siècle.

Je ne veux pas refaire ici l'historique de tout ce que l'on a débattu en première lecture et aujourd'hui au sein du Parlement, mais par rapport à cet impératif des élections communales de 2008, le groupe PDC du Bas se prononce bien entendu pour cette entrée en matière et insiste sur le fait que si, lors de cette session de juin, cet article 87 ne pouvait pas être modifié, cela pourrait poser éventuellement quelques problèmes pour le vote majoritaire à deux tours pour les élections communales de 2008. Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Zum ersten haben wir alle festgestellt, dass Eintreten bestritten ist. Ich glaube dazu äussere ich mich nicht. Das ist Sache des Parlaments jetzt dann darüber abzustimmen, ob überhaupt eingetreten wird oder nicht.

Damit ich aber nachher nicht noch ein zweites Mal sprechen muss, erlaube ich mir jetzt trotzdem zur Sache selber und zu den Voten noch die eine oder andere Ausführung.

Sie haben unschwer feststellen können, dass sich die Hauptdiskussion auf die Frage nach der Wahl des Wahlsystems richtet.

Es bleibt also die Grundsatzfrage im Raum, sollen die Gemeindebehörden nach Proporz oder nach Majorz bestimmt werden oder soll es den Gemeinden überlassen werden welches Wahlsystem zur Anwendung kommen soll. Und gerade an dieser Frage scheinen sich die Geister grundlegend zu scheiden. Das war auch in der Kommission so, auch dort haben sich an dieser Frage die Geister geschieden.

Dabei ist eigentlich das Ziel dieser Vorlage für alle klar – man hat es auch gehört in den vorgängigen Voten – die Gemeinden sollen ihre Verwaltungen personell in optimaler Weise besetzen können und ich glaube, das ist allen bekannt, das ist vorab gerade in kleinen Gemeinden eher ein Vorteil wenn man vom Majorzsystem ausgehen kann, damit nicht diese parteipolitische Hemmschwelle und die Möglichkeit allfälliger politischer Konflikte besteht. Damit eben diese beiden Gründe, die eher zu einer Verweigerung einer Kandidatur führen eliminiert oder zumindest doch abgeschwächt werden können.

In diesem Zusammenhang steht natürlich im Raum das Argument des Minderheitenschutzes, das ist klar, das kann man nicht vernachlässigen. Und dass da das Proporzsystem gewisse Vorteile bietet, ist glaube ich auch jedermann und auch jeder Frau klar. Das Ziel ist also allen klar, die Wege hingegen scheinen verschieden zu sein. Der eine Weg ist der Weg, den die Kommissionsmehrheit befürwortet. Man unterscheidet zwischen grossen und kleinen Gemeinden. Die kleinen Gemeinden haben die Möglichkeit zu wählen zwischen Proporz und Majorz. Die grossen Gemeinden hingegen sind zwingend dem Proporzsystem unterstellt. Also muss der Gesetzgeber zwingend gesetzgeberisch tätig werden, indem er diesen Unterschied grosse/kleine Gemeinden festlegt und das macht er, indem er eine Einwohnerzahl beschliesst, indem also das Kriterium der Einwohnerzahl eingeführt wird.

Der zweite Weg – das ist der Vorschlag der Kommissionsminderheit oder auch der CSPO und der CVPO – ist der Grundsatz einer Wahlfreiheit aller Gemeinden. Damit soll die Gemeindeautonomie gestärkt werden. Damit würde auch das Kriterium der Einwohnerzahl – wie hoch jetzt die Einwohnerzahl festgelegt werden soll – natürlich entfallen.

Bleibt also noch die Forderung nach dem Minderheitenschutz. Der Minderheitenschutz müsste dann im Gesetz über die politischen Rechte entsprechend geregelt werden, indem ein qualifiziertes Mehr für den Wechsel vom Proporz zum Majorz dort vorgesehen werden könnte.

Meine Damen und Herren, meines Erachtens sind beide Wege gangbar. Die Kommission wird sich anhand des hinterlegten Abänderungsantrags der CSPO nochmals mit beiden Varianten eingehend befassen. Ich mache die Kommissionsmitglieder an dieser Stelle aufmerksam, dass wir am kommenden Mittwoch, direkt im Anschluss an diese Debatte unsere Kommissionssitzung hier im Gebäude abhalten werden.

Letzten Endes aber wird es das Parlament sein, welches dann am Donnerstag über die endgültige Marschrichtung entscheiden kann. Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, d'emblée, remercier le député Xavier Bagnoud, pas parce qu'il a annoncé les prochaines élections communales en 2008, mais tout simplement parce qu'il a quand même replanté le décor. Rappelez-vous ce qui a avant tout motivé la modification qui vous est proposée aujourd'hui, c'est bien la possibilité, après avoir introduit le vote par correspondance, de pouvoir organiser des élections municipales ou communales en permettant le système majoritaire à deux tours, tel qu'il est pratiqué dans le canton.

Ici, dans cette salle, lorsque nous avons traité de cet aspect, il y a eu unanimité. Tous les groupes ont reconnu l'opportunité de bien vouloir modifier cet article 87 déjà pour permettre une organisation des élections communales en 2008 avec le vote par correspondance et avec les règles du jeu que nous connaissons dans le canton.

Mais, il est vrai qu'avant même que le député Xavier Bagnoud ne nous rappelle que les élections communales se dérouleront en 2008, d'autres se sont souvenus qu'il y a des élections en cours et qu'il faudrait peut-être simplement démontrer à la population valaisanne que certains se préoccupent d'une vision d'avenir pour le canton et que, par conséquent, ils sont suffisamment conservateurs pour ne pas même faire ce petit pas qui permettrait simplement à notre système démocratique, aussi au niveau communal, de pouvoir fonctionner avec les instruments modernes du vote par correspondance.

Cela dit, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, il faut savoir, si l'on en vient maintenant sur le thème principal qui a été discuté ce matin, que le système majoritaire est le système qui est appliqué dans une large majorité des communes de Suisse et qu'il existe des cantons où l'autonomie communale est nettement moins développée que dans le canton du Valais et qui laissent pourtant à leurs communes, quelle que soit leur taille, de pouvoir choisir librement, à la majorité simple, quel système électoral elles désirent. Nous sommes le seul canton suisse à inscrire le système proportionnel comme système de base et, ensuite, de mettre une cautèle tellement haute des 4/5^{es} pour changer de système que depuis 1969, il faut bien le reconnaître, jamais aucune commune n'a pu oser espérer un jour changer de système, et d'ailleurs on ne l'a jamais vu.

Bien, le Conseil d'Etat a constaté tout cela. C'est la raison pour laquelle il fait un choix, en tout cas pour les communes de petite importance, de pouvoir, avant de politiser sa vie communautaire, avoir l'occasion et la chance de bien la gérer.

C'est la raison pour laquelle il est sain, utile et nécessaire que les communes puissent décider de leur système électoral sans avoir une cautèle si haute, de manière à pouvoir permettre à des collectivités petites à moyennes de pouvoir avant tout mettre l'accent sur une bonne gestion de la communauté villageoise ou communale plutôt que de mettre l'accent sur une politisation qui, certainement, serait un frein au bon fonctionnement de la commune.

Je répète que le Gouvernement a fait un choix et il propose au Parlement de proposer le système proportionnel comme système de base, d'obliger les communes d'une certaine importance à fonctionner selon ce système là où la politique doit jouer son rôle de politique et de laisser la chance aux autres communes de mettre l'accent sur une bonne gestion et de pouvoir enfin garantir à leurs citoyennes et à leurs citoyens des prestations de qualité avant des idées et des débats d'idées sur la place publique.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a bien sûr suivi avec beaucoup d'attention le travail de la commission, soutient les propositions qui sont faites par la deuxième commission parlementaire et demande à tous ceux qui hésitent encore de faire preuve d'un esprit progressiste, mais progressiste réaliste, et de bien vouloir entrer en matière sur ce projet. Merci beaucoup.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le chef du département.

Nous allons devoir voter puisque l'entrée en matière est refusée par certains groupes.

Par 71 voix contre 46 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette modification constitutionnelle.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 14 juin 2007.*)

Entrée en matière

7. PROJET DE DECISION
concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF
betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmen bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Antoine Maytain / Rapporteur: Jérémie Rey (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Grégoire Dussex (PDCC):

Pour être bref et concis et ne pas prolonger une matinée déjà bien chargée, le groupe DC du Centre s'est penché sur ce projet de décision concernant un crédit cadre aux entreprises ferroviaires.

Il est heureux de constater le soutien de la Confédération aux entreprises ferroviaires de notre pays par la mise à disposition d'un crédit de 800 millions. Notre canton devra participer à hauteur de 37,1 millions et le groupe DC du Centre ne peut que se réjouir de l'aide, avec conditions, apportée aux entreprises ferroviaires valaisannes qui, par leurs activités, contribuent au développement économique et touristique de notre canton.

Le groupe DC du Centre remercie la commission de l'équipement et des transports pour son rapport et accepte l'entrée en matière.

Merci de votre écoute.

M. le député Willy Giroud (GRL):

Comme ventre creux n'a pas d'oreilles et que la marge de manœuvre du Parlement sur cet objet est passablement mince, je vais aussi être bref.

Le groupe radical-libéral a examiné avec attention le message du Conseil d'Etat et le rapport de la commission thématique de l'équipement et des transports concernant l'octroi d'un crédit cadre aux entreprises ferroviaires et a pris acte du passage de l'octroi des crédits annuels en crédit cadre pluriannuel, cela afin d'anticiper l'entrée en vigueur de la RPT en 2008.

Toutefois, si l'on peut lire dans le message du Conseil d'Etat que "les modifications de la participation cantonale allouée pour la couverture des différents secteurs du transport et de l'infrastructure subiront d'importants changements", on ne nous dit pas quelles influences auront ces changements sur la part cantonale au plan chiffré. En effet, quelle sera l'incidence financière de ces modifications durant ces quatre prochaines années?

En conclusion, c'est à l'unanimité que le groupe radical-libéral accepte d'entrer en matière, car il est primordial dans un canton périphérique comme le nôtre de maintenir un réseau de communication sûr et performant, et de pérenniser les entreprises qui exploitent ce réseau.

Merci pour votre écoute.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger (CVPO):

Der vorliegende Rahmenkredit für die konzessionierten Eisenbahnunternehmen im Kanton Wallis bringt den Unternehmen klare Vorteile. Statt wie bis anhin um einzelne Objekte zu kämpfen, können die Unternehmen freier ihre Investitionen tätigen um die Infrastruktur zu erhalten und zu verbessern. Dieser Rahmenkredit bietet Gewähr für die abgenutzten und abgeschriebenen Einrichtungen, die ohne Ersatz die Betriebssicherheit nicht mehr gewährleisten würden, zu erneuern. Die Investitionen bieten Gewähr, dass unsere Gäste und die Bevölkerung unseres Kantons sicher und schnell an ihre Zielorte im Wallis gelangen.

Die Bundeskammern haben einen 800 Millionen Franken Kredit gewährt für die Schweiz bis im Jahr 2010. Wir haben es nun in der Hand den namhaften Bundesanteil in unseren Kanton zu holen und für die mitbeteiligten Kantone Waadt, Uri und Graubünden ein Vorbild zu sein.

Die CVPO unterstützt den Rahmenkredit für die nächsten Jahre, der im Unterwallis und im Oberwallis wichtige Infrastrukturvorhaben ermöglicht und ist für Eintreten.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Nous pouvons exploiter la première convention cadre de financement entre la Confédération et les cantons, tout en sachant que le financement du trafic régional demeure une tâche commune entre la Confédération et les cantons.

Sans vouloir entrer dans les détails techniques des exploitations et le renouvellement d'équipements usés, ce qui est impératif pour cette raison uniquement. Nous n'avons pas d'alternatives et nous ne pouvons pas louer le train de la planification fédérale 2008-2010. Notre canton profitera d'une contribution de la Confédération de 69% et notre participation cantonale sera, en fait, de 21,30% ou de 31 millions de francs de 2008 à 2010.

Une partie de ce réseau constitue le seul accès direct pour nos contribuables (Les Marécottes et Finhaut uniquement desservis par le Martigny-Châtelard). Il faut également profiter des retombées de la transalpine du Lötschberg avec le Matterhorn Gotthard Infrastruktur, pour lequel notre canton ne participe qu'à raison de 21,3%.

Aussi le groupe DC du Bas recommande-t-il d'entrer en matière pour ce financement cadre pour maintenir en partie notre infrastructure ferroviaire de montagne et surtout consolider la sécurité des utilisateurs qui n'a pas de prix.

Merci de votre attention et de donner la suite favorable qui s'impose.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Unsere Fraktionen, die SPO/Linke Allianz und SPU/AdG, entnehmen der Botschaft zum vorliegenden Beschlussentwurf einige wesentliche Bestandteile für das gute Funktionieren der zukünftigen Finanzierung von Infrastrukturinvestitionsbeiträgen. Die bisherigen objektbezogenen Finanzbeiträge werden in Zukunft gebündelt, im Paket beschlossen. Dieses Vorgehen hat den grossen Vorteil, dass für die Bauunternehmungen eine gewisse Flexibilität entsteht. Kommt es nämlich zu Verzögerungen aus den unterschiedlichsten Gründen, kann ohne Unterbruch an einem anderen Teilprojekt weitergearbeitet werden. Selbstverständlich muss dieser Switch dem bewilligten Kostenrahmen entsprechen und die Gelder dürfen nicht zweckentfremdet werden. Zudem ist eine bessere Gesamtplanung über den Zeitraum von vier Jahren möglich.

Die Bewilligung der Rahmenkredite für die Transportunternehmungen "Transport public du Chablais", "Transports Martigny Région" und "Matterhorn Gotthard Infrastruktur" stellen sicher, dass bei der Eröffnung der NEAT die Feinverteilung der Touristenströme von den Knotenpunkten in die Seitentäler sichergestellt ist. Insbesondere die "Matterhorn Gotthard Infrastruktur" macht riesige Anstrengungen, die Grundstruktur für den modernen Personentransport neattauglich zu machen.

Da die SPO/Linke Allianz und die SPU/Alliance de Gauche den Stellenwert des öffentlichen Verkehrs mit seinen Bahnangeboten und der touristischen Infrastruktur als Rückgrat der Mobilität erkannt haben, sehen wir die geplanten Investitionen als gerechtfertigt und sind für Eintreten zum erwähnten Geschäft.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Worum geht es? Es geht um die Sicherheit und das Weiterbestehen der nötigen Infrastruktur zur Bewirtschaftung der konzessionierten Eisenbahnunternehmungen zu gewährleisten. Konkret, um die Erneuerung von abgenutzten und abgeschriebenen Einrichtungen, die ohne Ersatz die Betriebssicherheit nicht mehr gewährleisten würden. Ein Geschäft, dessen Wichtigkeit für den Kanton Wallis nicht genügend hervorgehoben werden kann. Umso mehr als Leistungen des Bundes die finanzielle Beteiligung des Kantons voraussetzen. Sichere Verkehrs- und Transportverbindungen sind für den Tourismuskanton Wallis ein Muss. Es geht um viel Geld, nämlich um einen Rahmenkredit von 37,748 Millionen Franken.

Die CSPO-Fraktion ist jedoch überzeugt, dass der Einsatz der Mittel für den volkswirtschaftlichen Nutzen gerechtfertigt erscheint. Vor allem solange die konzessionierten Eisenbahnunternehmungen einen öffentlichen Auftrag erfüllen.

Die Finanzierung des Regionalverkehrs bleibt auch mit der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung eine gemeinsame Aufgabe des Bundes und der Kantone. Neben der Finanzierung der Investitionen obliegt dem Kanton auch die Verantwortung sich für ein entsprechendes Fahrplanangebot einzusetzen.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten. Danke.

La discussion est close.

M. le député Antoine Maytain (PDCC), président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

En cette semaine historique pour les transports ferroviaires valaisans, je vous remercie déjà pour l'entrain que vous avez apporté à cette ouverture de session. Tous les groupes acceptent d'entrer en matière sur cet objet. Je vous en remercie.

Quelques petits éléments à ajouter tout de même.

Ce neuvième crédit cadre qui a été accepté et reconnu par l'Office fédéral des transports n'est pas un coup de folie, mais c'est simplement le maintien de la structure en place, voire une sécurisation. Ce n'est donc pas vraiment une modernisation, mais c'est surtout et d'abord une sécurisation.

Ce projet n'est pas non plus inconnu pour vous puisqu'il a été annoncé déjà dans le message du Conseil d'Etat du mois d'octobre dernier concernant le MGI qui avançait déjà une bonne partie des chiffres, en tout cas en ce qui concerne le Haut-Valais.

Mais, ce qu'il y a de nouveau et ce qu'il est important de relever, c'est la manière de travailler au niveau de la Confédération. En effet, ce n'est plus un crédit accordé objet par objet, mais c'est un crédit cadre accordé pour plusieurs objets et durant plusieurs années. C'est là la grande nouveauté. Pour nous, Valaisans, cela concerne les années 2008 à 2010, voire éventuellement 2011 avec ce compte à fonds perdu différé qu'on peut maintenant introduire.

Ce qui est important au niveau du canton, c'est sa participation. On a posé, tout à l'heure, la question de l'impact au niveau du canton. La participation du canton pour les investissements ne sera plus de 46%, mais de 31%. Ce qui veut dire que, pour ce crédit cadre, la différence par rapport au huitième crédit cadre puisque, maintenant, il s'agit du neuvième, est de 4,8 millions.

Pourquoi cet objet est-il arrivé sur nos tables? Tout simplement parce que nos partenaires Vaudois, qui sont également partenaires au niveau des transports publics du Chablais, l'ont déjà accepté au niveau de leur législatif, ainsi que pour permettre à toutes les entreprises concernées par ces décisions d'entreprendre déjà ces travaux et les faire figurer au budget pour 2008 déjà.

Voilà les éléments clés que je tenais à avancer.

Pour le détail et plus d'informations, je laisse la parole à notre conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Vendredi, en ce jour historique du Lötschberg, je n'aurai que trois minutes pour m'exprimer en quatre langues..., donc, je devrai faire mieux que le Pape. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, je vais vous prendre légèrement plus que trois minutes.

Bien sûr, vous ne mettez pas en cause ce crédit cadre; vous l'approuvez même très largement, en signalant notamment l'importance de cette vue d'ensemble pour les investissements des infrastructures de transport public, en mettant en évidence la souplesse pour les entreprises, en mettant aussi en avant le côté essentiel d'une infrastructure que l'on peut appeler "infrastructure montagne" puisqu'il s'agit de nos chemins de fer d'importance régionale ou interrégionale et, enfin, vous le dites, Madame la députée Graziella Walker Salzmann, il s'agit d'un service d'utilité publique, et je crois que tout le monde est du même avis dans cette salle.

Un mot doit être dit pour répondre à certaines questions qui ont été soulevées, notamment au sujet de cette fameuse souplesse. Le député Hans-Ulrich Weger parle de souveraineté des entreprises. Pas tout à fait! Le député Robert Sarbach met en avant cette flexibilité. Il faut dire ici aussi que s'il s'agit d'un crédit cadre portant sur quatre ans, en réalité, nous devons, avec la Confédération, procéder à des conventions annuelles. Il s'agira donc bien, dans le cadre de cette flexibilité des entreprises, de respecter les montants annuels mis à disposition. Cela signifie aussi, Mesdames et Messieurs les députés, que chaque année dans l'examen du budget, c'est vous qui tiendrez toujours le couteau par le manche en décidant si, oui ou non, nous mettons les montants nécessaires à disposition dans le budget de l'Etat.

Ce qu'il faut relever ici, et j'en viens à la question fondamentale qui a été posée par le député Willy Giroud, cette nouvelle pratique RPT est une pratique qui, effectivement, va se généraliser. Pour l'ensemble des services de l'Etat concernés par la nouvelle répartition des tâches, nous verrons la mise en place de conventions programmes ou de crédits cadres. Cela permettra au Grand Conseil d'avoir une meilleure vue d'ensemble, mais cela nécessitera aussi

une certaine confiance. Vous décidez aujourd'hui 32 millions. Seul bémol que je ferai au député Willy Giroud: il ne s'agit pas d'une bagatelle et la marge du Grand Conseil est très importante. A travers ces 32 millions, nous permettons 189 millions d'investissements bruts pour ces quatre prochaines années pour nos entreprises de transports. Ce n'est donc pas une toute petite chose.

Le député Willy Giroud pose une question qui est vraiment importante. Il me permet d'y répondre avant même que vous ne voyiez le nouveau budget 2008. A travers ce crédit cadre, grâce au nouveau taux de subventionnement RPT, nous économisons sur les quatre prochaines années, en matière d'investissements, l'ordre de grandeur de 15 millions. Nous pourrions donc ici nous frotter les mains, en disant: bravo, la RPT soulage le canton du Valais d'environ 15 millions pour les quatre prochaines années. La réalité doit être sérieusement tempérée. Je crois qu'ici, l'intervention du député Willy Giroud est parfaitement la bienvenue puisque, par contre, et vous voyez les taux de subventionnement dans le message du Conseil d'Etat, en ce qui concerne l'exploitation des transports publics, c'est-à-dire les indemnités versées aux entreprises de transports publics chaque année, la perte pour le canton du Valais est de l'ordre de 28 millions. Alors, mettez rapidement cela en perspective: 15 millions d'économies totales sur quatre ans en matière d'investissements et 28 millions de pertes chaque année par rapport aux indemnités d'exploitation. Vous verrez donc, Mesdames et Messieurs les députés, que le budget 2008, en ce qui concerne les transports publics aura une tout autre allure que les budgets de ces dernières années. Je crois qu'il faut bien mettre cela en perspective. Heureusement, le canton du Valais, vous le savez, touche des contributions dans ce que l'on pourrait appeler le pot commun: c'est dans ce pot commun que ces montants devront être trouvés.

Il est urgent, Mesdames et Messieurs les députés, de voter cette décision. C'est la première selon le système RPT. Cela est urgent parce que, vous le savez aussi, vous vous plaignez à chaque fois dans cette salle et avec raison que les investissements ne peuvent pas être déclenchés aussi rapidement qu'on le voudrait. Initier des travaux d'une importance de ce genre avec les procédures attachées de surcroît aux transports publics, aux chemins de fer, c'est quelque chose de très long. Si nous ne prenons pas cette décision assez rapidement, il y a fort à parier que les entreprises de transports ne pourront pas déclencher ces investissements en 2008. Donc, urgence, merci aussi de le comprendre.

Mon dernier mot sera pour constater que le maintien de la substance ferroviaire, l'amélioration de la sécurité d'exploitation, c'est quelque chose d'absolument indispensable. Si nous ne programmons pas les investissements de ces infrastructures, alors c'est l'abandon qui est programmé. En effet, des infrastructures publiques, qui ne sont pas en état de fonctionner, qui ne répondent pas aux besoins, sont condamnées à la fermeture, comme cela se voit pour certaines installations, pas seulement dans notre canton mais aussi dans l'ensemble de la Suisse.

Alors, merci de comprendre la nécessité de cet investissement et de voter pour cette entrée en matière, puis bien sûr pour la décision qui viendra jeudi.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 14 juin 2007.*)

Le président:

Nous arrivons ainsi à la fin de notre ordre du jour.

Toutefois, Mesdames et Messieurs les députés, je ne voudrais pas vous laisser partir sans vous dire ma reconnaissance pour votre participation très attentive ce matin, votre discipline, je dirai même. Vous m'avez permis un baptême du feu tout en douceur. Je vous en remercie vivement.

La séance est levée à 12 h 30.

Séance du mardi 12 juin 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006

Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2006

2. Compte 2006 et gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2006

Rechnung 2006 und Verwaltungsbericht 2006

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Département de l'économie et du territoire (DET)
Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

3. Postulat du député Markus **TRUFFER** (CVPO) et cosignataires concernant des dispositifs avertisseurs pour le gibier (12.12.2006) (5.056) (*en collaboration avec le DFIS*)

Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wildwarnanlage (12.12.2006) (5.056) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

4. Postulat du député Klaus **RUSSI** (CSPO) et cosignataire concernant la sécurité hivernale des voies de communication dans la vallée de Conches (13.12.2006) (5.057)

Postulat von Grossrat Klaus **RUSSI** (CSPO) und Mitunterzeichner betreffend Wintersicherheit der Verkehrswege im Goms (13.12.2006) (5.057)

5. Postulat du député (suppl.) Fabrice **ANÇAY** (GRL) concernant le panneau de signalisation électronique pour animaux sauvages (15.12.2006) (5.062) (*en collaboration avec le DFIS*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Fabrice **ANÇAY** (GRL) betreffend elektronisches Signal "Wildwechsel" (15.12.2006) (5.062) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

Traitement / Behandlung: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

6. Postulat du député Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et cosignataires concernant la formation professionnelle des assistantes médicales (09.11.2006) (3.077)
Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Berufsausbildung der medizinischen Praxisassistentinnen (09.11.2006) (3.077)

Entrée en matière

7. Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA

Le président:

J'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième journée de la session de juin. Je suis heureux de vous y accueillir.

Hier, nous avons réussi, malgré un ordre du jour très chargé, à traiter tous les points qui y figuraient dans le délai imparti; il n'y a pas de raison que ça ne soit pas le cas aujourd'hui, surtout si chacun s'engage à ne pas être trop bavard. Je crois que c'est la résolution que l'on fait tous pour soi et c'est parfois un peu plus difficile effectivement quand on est dans le feu de l'action!

Mais, je vous fais confiance et vous propose sans autre de passer à l'ordre du jour.

1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2006

JAHRESBERICHT des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2006

*Prise de position de la commission de gestion /
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission*

Discussion générale:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

En préambule, au nom du groupe PDC du Centre, je tiens bien sûr à souligner l'importance en termes quantitatifs du travail effectué par l'Inspection cantonale des finances (ICF) (les quelque 200 rapports déposés ne sont que la pointe visible de l'iceberg), mais, par-dessus tout, j'aimerais, dans ce bref compte rendu, mettre en exergue la variété, la qualité et la pertinence de ses interventions.

Du Département des finances à celui de l'environnement, du Château Mercier au 36^e tournoi de football des Routes nationales ou encore de l'audit informatique du Service cantonal des automobiles et de la navigation au contrôle de l'encaissement de taxes touristiques, le champ d'investigation de l'ICF est aussi vaste que varié et permet de prendre conscience de la complexité du problème.

Sans entrer dans le détail de dossiers dont vous avez tous pris connaissance en préparant la session et dont certaines remarques seront largement reprises lors de la discussion de détail du compte, permettez-moi de relever en vrac quelques éléments, glanés à la lecture du rapport et qui illustrent de manière concrète l'utilité et la nécessité de ses contrôles et cela sous tous azimuts.

Que ce soit au Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) où, suite à des anomalies constatées lors de contrôles internes au niveau de la procédure de paiements, l'ICF effectue des investigations, met en lumière une fraude commise par un fournisseur et dénonce le cas au juge et, toujours au DFIS, où le contrôle des comptes 2005 des 14 offices des poursuites permet de conclure à leur exactitude, mais permet aussi, dans 3 bureaux, de constater des irrégularités administratives ainsi que divers manquements au niveau des boucllements,

que ce soit au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) où l'étude sur les fonds au sein du Réseau Santé Valais permettra d'en évaluer le nombre et la valeur et provoquera une réflexion globale sur leur opportunité et sur la mise en place de principes de gestion communs et, toujours au DSSE, où les problèmes administratifs constatés aux foyers Valais de Cœur conduiront l'ICF à transmettre le dossier au juge, mais également à s'interroger sur la qualité des travaux ayant conduit au renouvellement de la certification ISO 9001 de ces foyers,

que ce soit au Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) où, suite au contrôle du Service de la formation professionnelle et avec une motivation approfondie, l'ICF conclut d'une manière que nous qualifions de très pudique à une "gestion administrative insuffisante", ou enfin

que ce soit au Département de l'économie et du territoire (DET) où l'analyse des comptes de l'Association SOL amène à conclure que la gestion financière des projets n'a pas été maîtrisée par les responsables et fait apparaître un découvert qui met en péril l'association, etc.,

j'aurais aussi pu parler du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) où les vérifications auprès de la SRCE du Haut-Valais ont permis d'illustrer que les directives du Conseil d'Etat d'octobre 2003 n'étaient pas respectées ou encore m'étendre sur les chapitres consacrés aux communes, mais, rassurez-vous, je m'arrêterai là dans la revue de détail de ce rapport, intéressant et instructif, pour m'attarder quelque peu sur les conclusions de l'ICF qui, au-delà des quelques problèmes qu'elle a pu constater dans son activité annuelle, déclare, je cite: "Les finances de l'Etat sont gérées de façon appropriée et il existe une volonté au sein des services de respecter les exigences et directives en vigueur."

Cette conclusion, qui n'exclut aucunement les nombreuses remarques et suggestions qui parsèment le rapport, est, en effet, une validation d'importance à l'adresse du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, une sorte de qualification annuelle de la gestion financière étatique et plus encore elle est un formidable gage de sécurité pour son destinataire final, je parle ici bien sûr du peuple valaisan. Car, en fait, ce petit groupe de travail de 15 réviseurs professionnels, s'il seconde avec la même détermination et la même efficacité le Conseil d'Etat, la commission de gestion ou la commission des finances, s'il occupe une place dans la fonction publique au croisement des pouvoirs exécutif et législatif, ce groupe de travail est, en réalité, voué au service du citoyen et la totale indépendance avec laquelle opère l'ICF dans un souci permanent de l'équité et de la régularité dans la perception des recettes et de la légitimité dans leur affectation garantit aux Valaisannes et aux Valaisans, année après année, la bonne utilisation des deniers publics.

En conclusion, ce rapport laisse donc à penser que l'exercice 2006 correspond à ces critères. Il restera au Conseil d'Etat à prendre la mesure des problèmes et irrégularités constatés et d'y apporter la réponse adéquate, charge au Grand Conseil de s'assurer du suivi et de la bonne mise en œuvre de ce que, en termes militaires, on appelle des contre-mesures.

Au nom du groupe DC du Centre, je remercie l'ICF pour son engagement et l'encourage à poursuivre son activité avec le même état d'esprit, dans un souci d'équité, de rigueur et de qualité.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):

Dem Bericht des kantonalen Finanzinspektorats wird vielfach zu wenig Bedeutung geschenkt. Ist dies das Resultat der Unabhängigkeit des kantonalen Finanzinspektorats oder ist das politische Umsetzungspotential zu wenig attraktiv?

Wesentlich ist doch, dass das kantonale Finanzinspektorat immer wieder im Rahmen seines gesetzlichen Mandats bei staatlichen Dienststellen als auch bei subventionierten Institutionen und Gemeinden Schwachstellen in ihren internen Kontrollsystemen aufzeigen und weitere Unzulänglichkeiten an den Tag bringen kann. Wo Schwachstellen oder ein unangemessener Umgang mit den öffentlichen Mitteln festgestellt werden, weist dies auf eine unangemessene und nicht optimale Verwaltungsführung im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen hin. Als Verbindungsglied zwischen Parlament und Verwaltung ist es die Aufgabe des kantonalen Finanzinspektorats dieses Parlament darauf hinzuweisen.

Dies zeigt die Wichtigkeit, aber auch die sehr gute Arbeit des kantonalen Finanzinspektorats auf. Es bleibt aber an uns, die aufgezeigten Problemfelder richtig zu interpretieren und allenfalls die notwendigen Instrumente einer Kontrolle der Finanzen auf politischer Ebene zu erarbeiten und zur Verfügung zu stellen.

Die zweckmässige Verwaltungsführung der staatlichen Aktivitäten wird wohl durch gesetzliche und reglementarische Bestimmungen definiert. Aber es bleibt ein kreativer Spielraum, der nicht zur Missachtung elementarer und bewährter Regeln der Geschäftsführung verleiten darf. Daher ist der Erfahrungsstau oder Reformstopp in unserem Kanton – wer auch immer diesen verursacht – aufzuheben und die Reformen für eine transparente, effektive und effiziente Verwaltungsführung, die eben auch gepflegt werden muss, ohne Einschränkungen wieder aufgenommen und weitergeführt werden.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le rapport annuel de l'Inspection cantonale des finances (ICF) est une source d'informations indispensables aux députés, car il apporte un éclairage objectif du fonctionnement de nos institutions. Dans la majorité des cas, les conclusions des rapports de l'ICF ne révèlent pas de gros problèmes dans la gestion et les comptabilités des institutions contrôlées. Cependant, parfois, nous devons constater des malversations de certaines personnes ou des manquements graves dans la gestion de certaines institutions. Ces rapports permettent de corriger les erreurs de gestion et, parfois, aboutissent à des plaintes pénales lorsque des employés malhonnêtes puisent dans la caisse.

Le groupe PS/AdG ne va pas reprendre toutes les observations faites dans ce rapport, d'autant plus que le "Nouvelliste", dans ses colonnes, a déjà relevé avec minutie tous les problèmes soulevés par l'ICF.

Nous ne relèverons que quelques points qu'il nous semble important de corriger, pas forcément par les montants concernés, mais aussi par l'image que ces dysfonctionnements donnent de la gestion publique de notre canton.

Nous espérons que le Conseil d'Etat suivra la demande de l'ICF d'adapter rapidement la législation sur la prévoyance professionnelle des magistrats à la révision de la LPP. Nous demandons que les revenus des magistrats et des anciens conseillers d'Etat perçus après leur retraite soient mieux contrôlés afin qu'ils ne touchent pas de rentes lorsque leurs revenus dépassent la limite donnant droit à une pension.

Nous sommes soulagés d'avoir pu enfin obtenir l'étatisation des offices de poursuites et de faillites, lorsque l'on compte le nombre de rapports qu'il aura fallu ces dernières années pour que le Parlement daigne enfin prendre au sérieux les très nombreux dysfonctionnements des offices en régie et le manque d'empressement des préposés à les corriger.

Dans le Département de l'économie et du territoire, il est impératif de mettre en application les demandes de l'ICF concernant plus particulièrement la promotion économique.

Nous demandons au Conseil d'Etat de mandater l'ICF pour suivre les communes ayant bénéficié ou demandant d'importantes aides de l'Etat. Il est important de pouvoir soutenir et coacher ces communes afin qu'elles équilibrent leurs comptes et puissent assumer leurs obligations.

Nous voudrions, pour terminer, remercier toutes les personnes qui travaillent à l'ICF pour le sérieux de leur travail sous l'experte direction de leur chef, M. Christian Melly. Merci.

Le président:

Petit intermède.

Je voudrais saluer à la tribune M^{me} Séverine Bornet et M. Philippe Delalay en compagnie de leurs élèves apprentis en boulangerie-pâtisserie et spécialistes en restauration de deuxième année du Centre professionnel de Sion.

Je ne vous cache pas que j'ai un plaisir particulier à vous accueillir, car j'ai moi-même, il y a près de 25 ans, enseigné l'éducation civique au Centre professionnel de Sion aux apprentis des sections bâtiment et alimentation.

Vous voyez donc ce qui peut vous arriver si, aujourd'hui, juste en passant, vous attrapez le virus de la politique!

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard du travail de vos élus et vous souhaitons une agréable journée.

(Applaudissements.)

M. le député (suppl.) Daniel Emonet (PDCB):

Le groupe DC du Bas s'est penché sur l'important rapport de l'Inspection cantonale des finances (ICF).

A son analyse, il tient à soulever les points suivants:

Concernant le Service cantonal des contributions, l'ICF mentionne un nombre trop important de taxations provisoires et en réclamations, ainsi que de contribuables non taxés. Le passage à la taxation postnumerando, le nombre croissant de contribuables et les recours toujours plus nombreux sont des éléments déclencheurs de cet état de fait. Le chef du département et ses responsables du service s'affairent à revoir toute l'organisation. Nous voudrions connaître les mesures envisagées ou déjà prises et les conséquences directes pour le contribuable et les communes. Il est important de rappeler ici que certaines dispositions, notamment la suppression des commissions d'impôts de district, sont du ressort du Parlement.

Les offices de poursuites et faillites font l'objet de manière récurrente de dénonciations de pratiques peu scrupuleuses. Nous regrettons vivement ces agissements, d'autant plus que ces institutions et leurs responsables sont en contact direct avec des entreprises, des citoyennes et des citoyens en difficultés financières, ce qui accentue la gravité de certaines pratiques. Ce constat est également valable, notamment dans la gestion des foyers Valais de Cœur.

En ce qui concerne les 79 fonds liés au Réseau Santé Valais, nous appuyons la proposition de l'ICF demandant une étude sur l'opportunité de ce nombre important de fonds et de revoir les directives relatives à leur gestion.

C'est également avec déception que nous avons pris acte du contrôle du Service de la formation professionnelle et des conclusions du rapport. Non seulement il apparaît que ce service n'applique toujours pas les instructions relatives au bouclage des comptes, mais qu'il n'a entrepris aucune démarche tendant à corriger ces manquements. De plus, plusieurs lacunes sont signalées quant à la gestion proprement dite de la caisse, notamment par l'envoi tardif des demandes de subventions fédérales. Il est donc impératif de corriger le tir.

L'audit sur la nouvelle application informatique du Service cantonal de la circulation routière nous a laissés songeurs. L'adjudication du mandat et son financement sont considérés contraires à la loi. En outre, d'importants dysfonctionnements du système informatique (problèmes de facturation, intégration du SAP inexistante) ont provoqué un beau gâchis pour l'image du service, image déjà peu reluisante quant à la qualité des prestations fournies.

De manière générale, il déplaît au groupe DC du Bas de voir que certains organes de l'Etat tardent à appliquer les directives données par l'ICF. A croire que les responsables ne comprennent pas les messages transmis ou, simplement, qu'ils préfèrent les laisser dans un tiroir pour leurs successeurs.

De ces constatations négatives du rapport de l'ICF, nous estimons que les cas soulevés demeurent de moyenne gravité. Ainsi, nous pouvons continuer à accorder notre confiance aux dirigeants et collaborateurs administratifs de notre république et des institutions qui la composent.

En conclusion, nous affirmons toute notre admiration pour le travail accompli par les quelque 16 collaborateurs de l'ICF et pour la rédaction de leur rapport. Le nombre diminuant de problèmes soulevés est un bon présage. Restez, cependant, vigilants, Mesdames et Messieurs les réviseurs, car si les virus informatiques sont toujours plus difficiles à déceler, il se peut que les techniques de fraudes évoluent également.

Nous sommes persuadés qu'avec l'appui et les qualités de votre chef, vous continuerez, dans le méli-mélo des pièces comptables, à déceler et déjouer toutes tentatives malhonnêtes et anticipiez tout problème par le partage de vos connaissances à ceux qui en ont besoin et qui font appel à vos services.

Merci de votre attention.

M. le député René Constantin (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris le temps d'analyser ce rapport détaillé de l'Inspection cantonale des finances (ICF) car, comme de coutume, il est riche en enseignements. Il révèle au demeurant l'activité minutieuse menée par l'ICF, bras droit des commissions de haute surveillance et principale source d'informations pour nous autres parlementaires sur les différentes facettes qui caractérisent notre Administration cantonale, les collectivités publiques et autres institutions subventionnées par l'Etat.

Première conclusion, réjouissante au demeurant: l'Administration, dans son ensemble, fonctionne correctement. La rigueur paie. Les exigences au niveau de la procédure

de paiement portent leurs fruits. Certes, tout n'est pas encore parfait. Certains se font encore tirer l'oreille, mais, dans l'ensemble, la satisfaction est de mise. Notre Administration se révèle bon élève face aux exigences données et surtout disponible pour les renseignements quémandés.

Quant aux présumés fauteurs, nous ne nous y attarderons pas, tant leur nombre est restreint. Il appartiendra à la justice de faire la lumière sur leurs agissements.

Deuxième constat: il n'y a pas que la rigueur qui paie, mais l'action politique aussi. Les conclusions établies corroborent la bonne décision de ce Parlement en matière d'étatisation généralisée des offices de poursuites. Après les dysfonctionnements et autres exagérations mis en lumière ces dernières années, nous découvrons aujourd'hui des irrégularités comptables et autres revendications financières totalement surfaites à l'office de Monthey, un salaire prélevé sur le seul mois de janvier correspondant à plus de 55% du salaire annuel à Martigny, des bouclements non effectués à St-Maurice. A défaut d'une centralisation réclamée, hélas!, de manière vaine par le groupe radical-libéral, une action politique efficace s'est néanmoins concrétisée. Il était temps de mettre de l'ordre dans les offices. C'est chose faite et nous nous en réjouissons.

Troisième constat: les améliorations souhaitées sont en cours dans certains services actuellement à la peine. Nous prenons acte des retards importants (encaissement de l'impôt fédéral direct et taxations des personnes physiques) au sein du Service cantonal des contributions. Il est stipulé dans le rapport que d'importantes divergences d'avancement des taxations créent une inégalité de traitement entre régions et contribuables. Cela doit être rapidement corrigé. Concernant ce service, des promesses de mesures correctives ont été faites. Nous veillerons au grain et interviendrons, une nouvelle fois s'il le faut, pour que ledit service gagne en efficacité, en développant, par exemple, comme demandé dans un postulat radical déposé durant l'ancienne législature et comme rappelé hier matin par le député Philippe de Preux, le partenariat avec les communes qui, pour une grande majorité, prétraient la plupart de ces déclarations.

Tout est en place, apparemment, pour que les dysfonctionnements dénoncés tant par la commission de gestion hier que par l'ICF aujourd'hui, au sein du Service cantonal de la circulation routière et de la navigation puissent disparaître. Inutile donc que l'on s'y attarde, si ce n'est pour souligner le nombre de mesures correctrices actuellement en vigueur qui s'élève à 32. Il y a donc du pain sur la planche.

Au sein du DECS, c'est un peu la soupe à la grimace. Le Service de la formation professionnelle s'est fait tirer l'oreille, mais, au sein de celui-ci, ce sont les adjoints qui trinquent de par l'absence du pilote, récemment nommé haut fonctionnaire fédéral. Nous estimons nécessaire que ces conclusions, pour le moins sévères, soient transmises à l'ancien chef de service, fraîchement promu numéro deux de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, afin que ce dernier puisse en tirer la substantifique moelle et ne pas répéter ainsi les mêmes erreurs.

Quatrième et dernier élément de notre analyse du jour: l'association "Marque Valais" joue les enfants prodiges. Voilà que le directeur de l'association chargée de faire de la promotion pour Valais Excellence se fait sucrer par les siens..., un sucre précieux, faut-il le dire, puisqu'il se compose essentiellement de l'argent des contribuables. Octroi d'une même

classe qu'un chef de service avec, reconnaissons-le, des responsabilités et une charge de travail moindres. Cela n'est pas correct. Pareille classification doit être avalisée par le Conseil d'Etat afin d'éviter, à l'avenir, toute exagération en la matière, comme le souligne d'ailleurs l'ICF.

En guise de conclusion, merci et félicitation à l'ICF pour la qualité du travail effectué.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Dans notre prise de position écrite sur le rapport de l'Inspection cantonale des finances (ICF), nous avons souligné l'importance pour la commission de gestion de pouvoir compter sur la disponibilité et la collaboration d'un service professionnel et indépendant pour le traitement des dossiers délicats. C'est pourquoi l'indépendance et l'autonomie de ce service ne doivent en aucun cas être réduites.

Je remercie les différents groupes politiques qui se sont exprimés sur le rapport de l'ICF en soulignant l'excellent travail de ce service.

Dans notre prise de position, nous avons, cependant, émis des pistes concernant le travail de contrôle futur de l'ICF. Celles-ci concernent notamment des interventions plus importantes dans le contrôle des entités paraétatiques et un suivi régulier du système de contrôle interne des communes.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

La parole n'est plus demandée.

Ce point est ainsi traité.

**2. COMPTE 2006
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR
L'EXERCICE 2006**

**RECHNUNG 2006
VERWALTUNGSBERICHT 2006**

**DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT (DTEE)
DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT (DVBU)**

Discussion générale:

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Une intervention pour revenir en fait sur une question que nous avons soulevée lors de l'entrée en matière, à savoir celle de l'attribution de 5,6 millions au préfinancement des investissements, au sens de l'article 22 alinéa 3 de la LGCAF.

Je le rappelle, sans contester le bien-fondé de cette attribution, notre groupe se demande quels sont les critères appliqués permettant, au niveau comptable, en cas de non-réalisation d'un investissement porté au budget, soit de diminuer purement et simplement le poste des investissements, soit de créer ou d'alimenter un compte de préfinancement.

Je l'avais dit et je le répète, nous craignons en la matière autant l'automatisme que l'arbitraire, et souhaiterions donc connaître ces critères.

Merci à M. le président du Gouvernement de nous éclairer.

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Bundesrat Moritz Leuenberger hat am vergangenen Wochenende in der Sonntagspresse die Freigabe des Lötschberg Basistunnels als eine historische Wende der schweizerischen Verkehrspolitik dargelegt.

Gleichzeitig zu dieser Freigabe läuft gegenwärtig die Vernehmlassung betreffend die Gesamtschau zur Finanzierung des öffentlichen Verkehrs, die so genannte Gesamtschau FinöV.

Die CSPO hat bereits in den letzten Jahren festgestellt, dass der Kanton Wallis bezüglich Lötschberg Basistunnel eher auf einer zurückhaltenden Schiene gefahren ist. Kaum je ist die Forderung für einen Vollausbau auf den Tisch gebracht worden.

Der seinerzeit als Rawyl Ersatz versprochene Basisverlad scheint sogar selbst für die Walliser Regierung kein Thema mehr zu sein. Obwohl wir gegenwärtig mit zwei Mitgliedern im Verwaltungsrat der BLS vertreten sind, bezahlen Walliser und Gäste, die ins Wallis fahren, immer noch einen überrissenen Preis für den Verlad. Die BLS verdient sich eine goldene Nase und kann wohl andere Betriebsbereiche derart quer subventionieren.

Man kann darüber spekulieren was die Walliser Regierung zur überraschenden Zurückhaltung veranlasst hat.

Überraschend ist auch, dass in der Gesamtschau zur Finanzierung des öffentlichen Verkehrs der Vollausbau des Lötschberg auf den St. Nimmerleinstag verschoben ist.

Zudem ist in der vom Bundesrat vorgelegten Gesamtschau der Regionalverkehr überhaupt kein Thema.

Wenn man weiss, welche Bedeutung der öffentliche Regionalverkehr für unseren Kanton hat, muss der Kanton auch in dieser Sache aktiv werden. Wir gehen davon aus, dass der Kanton in seiner Vernehmlassungseingabe den Vollausbau fordern wird. Auch denken wir, dass der Kanton verlangt, dass der Regionalverkehr Bestandteil dieser Gesamtschau wird. Wir können wohl auch davon ausgehen, dass die Walliser Regierung das Thema Autoverlad als Ersatz für den Rawyl nicht unbeachtet lassen wird.

Wir wollen von der Regierung wissen, welche konkreten Schritte bis heute unternommen worden sind und welche konkreten Schritte noch unternommen werden. Zum Beispiel: mit welchen Kantonen hat man heute bereits Kontakt aufgenommen, damit dem Lötschberg, der ihm zukommende Platz auch zukommt.

Wir hoffen, dass sich der Gesamtstaatsrat so vehement einsetzt wie es gestern Herr Staatsrat Rey-Bellet für den Rahmenkredit für die drei Eisenbahnunternehmen getan hat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay (GRL):

Le groupe radical-libéral tient, tout d'abord, à relever la bonne tenue générale des comptes de fonctionnement du département en comparaison avec le budget. Les écarts sont relativement faibles; preuve ainsi que le budget était bon et que les comptes sont maîtrisés. Il y a un certain nombre d'écarts, mais ils sont expliqués et ces explications nous conviennent.

Abordons maintenant quelques points plus particuliers.

1. En comparaison avec les comptes 2005, nous constatons, tout d'abord, une baisse des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble du département de 1,1%, fait réjouissant bien évidemment. Par contre, les recettes de fonctionnement sont en chute libre, à -8,3% (de 130 millions à 119,5 millions), ce qui a pour conséquence une forte augmentation de l'excédent de dépenses de 12,8% (de 66 millions à 75 millions). Par contre, je le répète encore une fois, l'écart avec le budget n'est que de 0,14%.

2. Au chapitre des investissements, notre groupe fait siennes les conclusions de la commission des finances qui constate que seulement 64% des investissements bruts ont été réalisés et qui réclame une meilleure planification et espère un effet positif de la récente modification de la LGCAF qui autorise les transferts de crédit au sein d'un même département.

3. L'esprit qui sous-tend les mandats de prestations ne semble pas émouvoir certains services de votre département. Le rapport de la commission thématique nous inquiète et, nous en sommes certains, vous inquiète aussi, Monsieur le chef du département. Citons simplement quelques remarques prises au hasard:

- la formulation des indicateurs est à revoir;
- réfléchir à de meilleurs indicateurs qui permettent de mesurer les sous-objectifs politiques;
- les explications sont trop compliquées;
- le mandat de prestations est trop technique.

Il semble que ces remarques concernent surtout le Service des routes et des cours d'eau et le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Nous espérons vivement que ces deux services se mettent vraiment à l'ouvrage et comprennent l'avantage qu'il y a de travailler selon le nouveau schéma mis en place avec la nouvelle gestion publique.

La formulation des objectifs et des priorités, ainsi que le choix des indicateurs doivent coller à la réalité et être des outils compréhensibles qui permettent de mesurer de façon effective la marche du service et doivent être continuellement adaptés aux nouvelles

situations. Ce travail a été voulu et décidé par ce Grand Conseil. La plupart des services ont fait ce travail et l'ont bien fait, et cela sans engager de personnes supplémentaires. Nous espérons que le prochain budget démontrera une réelle volonté d'aller dans ce sens.

4. Notre groupe s'inquiète également des retards constatés au sein de la Commission cantonale des constructions, organisme certes indépendant, mais rattaché administrativement à vos services. Ces retards ne sont une bonne chose pour personne et entretiennent un certain climat de méfiance, voire d'arbitraire. En effet, qui n'a pas entendu tel président de commune ou tel promoteur ou tel architecte se vanter d'être monté à Sion et d'avoir pu, à lui seul, faire avancer son dossier grâce aux bonnes relations entretenues au sein de l'Etat? Ce problème doit être pris au sérieux et des solutions trouvées dans les plus brefs délais, car c'est l'ensemble de l'économie qui en souffre.

5. Enfin, un dernier point qui semble dépendre plus de l'Office fédéral des routes (OFROU) que de vos services. Notre groupe regrette vivement le nouveau retard apporté au projet ARZIMAR qui prévoit des travaux d'entretien à hauteur de 23 millions sur l'autoroute entre Bex et Martigny. Ces travaux sont nécessaires et vitaux pour certaines communes du district de St-Maurice. La pollution sonore incommode de plus en plus de riverains. Certaines zones ne peuvent pas se développer tant que le niveau de bruit n'est pas corrigé. Nous savons, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous vous battez pour l'accomplissement de ces travaux et nous comptons sur votre influence pour que ceux-ci débutent au plus vite. Cependant, une remarque de la commission thématique nous a surpris et nous inquiète. En effet, à la page 4 de son rapport, à la question: "Quelles mesures seront-elles prises à l'avenir pour mieux évaluer les risques et éviter les retards?", il est répondu: "L'OFROU demande des projets qui soient véritablement mûrs." Cette remarque laisserait sous-entendre que le projet ARZIMAR n'était pas mûr et que la responsabilité du département dans les reports successifs serait engagée. Nous n'osons pas le croire et c'est avec intérêt que nous attendons vos explications à ce sujet.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wenn man die Rechnung des Baudepartements durchblättert, fällt natürlich auf, dass die Investitionen um gut 100 Millionen Franken heruntergefahren worden sind. Wir haben nichts dagegen – im Gegenteil, die Wirtschaft boomt, vorab sind die Auftragsbücher in der Bauwirtschaft voll und in solchen Zeiten macht es wenig Sinn, wenn der Staat die Konjunktur zusätzlich anheizt. Entscheidend dagegen ist, dass der Staat bereit ist in der Rezession die Investitionen überproportional hochzufahren, damit der Wirtschaftsmotor nicht allzu stark ins Stottern gerät.

Die Wirtschaft ist Zyklen unterworfen – das ist nichts Neues – zurzeit sind wir in den fetten Jahren, die mageren werden mit Bestimmtheit folgen. Und darum fragen wir in diesem Zusammenhang den Staatsrat an, ob er gerade bei den Investitionen bereit ist, in den Rezessionsjahren antizyklisch zu reagieren. Danke schön.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Les montants budgétisés pour l'entretien du patrimoine immobilier (environ un million) n'ont encore une fois servi qu'à en contenir la perte de la valeur, l'indice Schröder passant de 79,1% en 2004 à 77% en 2006. Vous en conviendrez, cette situation ne peut perdurer indéfiniment.

Dès lors, au vu des résultats 2006, le groupe PS/AdG considère comme important que notre Gouvernement nous informe aujourd'hui déjà sur la politique qu'il entend adopter à l'avenir pour non plus uniquement contenir la perte de valeur de nos bâtiments, mais procéder à une réelle revalorisation d'un patrimoine qui – est-il nécessaire de le rappeler? – a été acquis avec l'argent du contribuable.

Autre point: Comment le canton prévoit-il tenir le calendrier au vu du nombre important de chantiers en cours, surtout dans cette période de surchauffe? Ne serait-il pas possible de les planifier sur plusieurs années afin de garantir une politique anticyclique profitable aux entreprises de ce canton lors de situations économiques défavorables?

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):

Lorsque les comptes sont bons, c'est le moment de profiter de l'aubaine pour nous améliorer, nous poser les bonnes questions et nous remettre en question. C'est dans ce sens que le groupe DC du Centre a analysé les comptes 2006 du DTEE.

Comme la commission des finances, nous espérons que les non-investissements de 2006 ne péjoreront pas les travaux projetés pour l'A9 et la troisième correction du Rhône dans les prochaines années.

Le groupe DC du Centre espère également vivement que l'entrée en application de la LGCAF permettra de procéder à certains investissements dans d'autres services où les projets attendent depuis longtemps. Espérons ainsi que les retards trop souvent attribués aux conditions géologiques – mais est-ce la géologie ou les moyens mis en œuvre pour la reconnaître de manière satisfaisante qu'il faut incriminer? – pourront faire bénéficier les projets de défense contre les dangers naturels, par exemple.

Le groupe DC du Centre s'est donc posé une série de questions, dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du budget 2008 du DTEE, par exemple:

- Quelle sera l'influence de la RPT sur les investissements, notamment sur les projets de soins aux forêts protectrices et les projets de lutte contre les dangers naturels?
- Où en sont les travaux du groupe de travail sur l'application de la législation en matière de marché public?
- Est-ce que notamment les nombreuses adjudications selon le mode de gré à gré exceptionnel paru régulièrement dans le Bulletin Officiel sont toutes justifiées?
- Finalement, combien coûte la certification ISO 9001 du SRCE et n'y a-t-il pas moyen d'en réduire les coûts tout en maintenant la qualité des prestations fournies?

Ces questions demeurent ouvertes. Le groupe DC du Centre se réjouit de pouvoir en débattre dans l'exercice de l'élaboration du budget 2008.

Nous remercions finalement tous les services du DTEE et leur chef en particulier qui ont rempli, dans leur majorité, les objectifs politiques fixés et espérons qu'ils poursuivront sur leur lancée. Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

L'examen du compte de mon département n'a suscité, cette année, que six questions; je ne m'en plaindrai pas, si ce n'est que cela me permettra peut-être cette fois de développer un peu plus la question relative aux investissements parce que c'est effectivement la question qui a, pour l'essentiel, retenu l'attention soit de la commission des finances, soit de chacun de vos groupes lors de l'entrée en matière sur le plan général.

Ce qu'il faut savoir, tout d'abord, parce que je ne tiens pas à me parer des plumes de l'ensemble du Conseil d'Etat, c'est que mon département n'est en charge que du 70% des investissements de ce canton..., vous remarquerez, à mon sourire, que ces 70% suffisent à mon bonheur. L'analyse que je vais faire porte sur l'ensemble des investissements de l'Etat parce que je crois qu'il est indispensable que, de temps en temps, nous nous arrêtions sur le développement de ces investissements.

Tout d'abord, la commission des finances – mais c'est normal parce que lorsque l'on veut attirer l'attention sur un phénomène qui ne fonctionne pas, il ne faut pas prendre un indicateur trop favorable à l'objet – examine les écarts des investissements sur le brut. Effectivement, de ce point de vue-là, l'objectif est loin d'être atteint en 2006. Je le dis, sur l'ensemble des investissements de l'Etat et non seulement sur ceux de mon département. En effet, le manco d'investissements brut – j'insiste là-dessus – est de 95 millions. L'explication, Mesdames et Messieurs les députés, vous la connaissez déjà: ces investissements manquent dans le domaine des Routes nationales et dans le domaine de la troisième correction du Rhône. Vous en connaissez également les motifs: pour l'essentiel, des motifs liés aux procédures et à la nature elle-même. La géologie, Monsieur le député (suppl.) Vincent Rebstein, évidemment, ça s'apprécie, mais le jour où vous commencez des travaux et que, dans le fond de fouille, ce fond de fouille cède, alors même les meilleurs géologues du monde ne trouveront pas la parade. Alors, Mesdames et Messieurs les députés, 94 millions de moins sur le budget des Routes nationales et 9 millions de moins sur Rhône 3. Pour les chiffres bruts, on a donc tout dit à travers ces deux éléments, qui figurent d'ailleurs en page 30 du rapport de la commission des finances.

J'aimerais dire aussi, puisque la commission des finances fait aussi de la prospective, qu'en 2007, nous nous trouverons partiellement dans une situation semblable: tout simplement, et, Monsieur le député André Vernay, je réponds par là à votre question au sujet du projet ARZIMAR, une quarantaine de millions étaient prévus au budget 2007 pour réaliser les premières mesures ARZIMAR, mais la Confédération a décidé le renvoi de ces mesures en 2008. Vous voyez que nous ne sommes pas, en matière de Routes nationales, en possession de toutes les cartes puisque c'est la Confédération qui commande avec notamment un subventionnement de 96% des travaux.

Mais, je m'arrête-là avec les chiffres bruts parce qu'il est beaucoup plus intéressant de regarder les chiffres nets. C'est d'ailleurs, au niveau d'un compte comme d'un budget, sur les chiffres nets que vous fixez les enveloppes. Il est utile de rappeler une fois de plus que les investissements se répartissent en trois catégories:

- les investissements propres de l'Etat,
- les investissements faits sous forme de subventions à des tiers et
- les fameux prêts et participations que vous trouvez en page 28* du compte de l'Etat.

Quels sont les écarts en matière d'investissements nets dans ces trois rubriques d'investissements?

En ce qui concerne les investissements propres de l'Etat, l'écart n'est que de 7% ou 5 millions. Nous n'aurions donc pu nous améliorer par rapport au budget 2006 que de 5 millions sur le total de nos investissements propres.

En matière de subventionnements à des investissements de tiers, on commence là à voir la difficulté puisque nous sommes dépendants du démarrage de travaux par des tiers. Le manco est de 14%, soit 12 millions.

Et cerise sur le gâteau, si on peut le dire comme cela, la commission des finances le signale mais ne le souligne pas assez, les prêts et participations, pour lesquels nous ne sommes pratiquement pas maîtres, c'est -600%..., cela ne vous dit rien du tout, alors plus simplement dit, ce sont 22 millions d'investissements en moins. Si l'on regarde ces 22 millions d'investissements nets en moins de prêts et participations, ils se composent, pour une part, d'actions dans le domaine agricole pour lesquelles les initiateurs n'ont pas commencé et, d'autre part, d'amélioration des recettes des remboursements LIM. Vous voyez ainsi que le compte des investissements dans les prêts et participations est influencé par le remboursement des prêts LIM! Mesdames et Messieurs les députés, vous conviendrez avec moi que lorsque, sur les 39 millions nets d'investissements non réalisés, il y a déjà 22 millions qui ressortent des prêts et participations et 12 millions qui ressortent des subventions d'investissements à des tiers, il est difficile de faire mieux, en tout cas par rapport à un budget net.

La possibilité d'améliorations réelles est donc essentiellement sur ces 5 millions sur les 162 millions prévus au budget, c'est-à-dire un montant de l'ordre de 3% des investissements nets.

En ce qui concerne mon département, puisque c'est ce département qui est maintenant sous analyse, ce qui a été réalisé, c'est 91,5% des investissements. Dans mon département, il ne manque ainsi que 8,5% des investissements nets.

Quant à mon Service des routes et des cours d'eau, dont on a dit qu'il était effectivement porteur de projets, les Routes nationales et Rhône 3, qui sont à l'origine du manco d'investissements bruts, il a utilisé son budget à 97%.

Cela m'amène tout naturellement à parler de la question des transferts parce que, Mesdames et Messieurs les députés, les transferts ont déjà été, pour une part, exécutés pendant l'année 2006. C'est de cette façon-là d'ailleurs que le budget des investissements nets de l'Etat a pu être pratiquement réalisé: grâce à des transferts. Il faut rappeler ici que, dorénavant, ces transferts sont limités à l'intérieur d'un même département, et vous comprendrez rapidement

où je veux en arriver. Si on prend le cas de cette année, avec par exemple ces 22 millions non réalisés ou économisés au département de mon collègue Jean-Michel Cina, nous ne pourrions pas faire un transfert, par exemple, au Service des transports qui pourrait avoir besoin de prêts pour des entreprises de transports concessionnées parce que les 22 millions qui resteraient ou qui, dans le cas particulier, sont restés au Département de l'économie, nous ne pourrions pas les transférer sur mon département. Il y a donc des limites à ces transferts et, ces limites, nous ne pourrions pas les franchir.

Deuxième élément qu'il faut dire par rapport à ces transferts, et pour mettre un bémol à la conclusion de la commission des finances comme d'ailleurs aux propos du député André Vernay, ces transferts ne vont jamais permettre d'équilibrer le brut parce que ces transferts doivent être équilibrés pour le net. Alors, si vous dégagez, par exemple, 100 millions des Routes nationales et que vous les transférez dans le domaine des Routes et cours d'eau, vous n'aurez à disposition que 4 millions nets que vous pouvez utiliser pour des routes cantonales qui, grâce à certains subventionnements, permettront des investissements de 5 millions bruts. Alors, vous utilisez 100 millions bruts pour 5 millions bruts. Par contre, le transfert sera équilibré dans le net. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, n'attendez pas de ce système des transferts qu'il permette d'équilibrer les investissements bruts; les transferts permettront tout au plus d'équilibrer les investissements nets. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut dire ici parce que, autrement, on va, dans vos travées, s'étonner et être déçus.

La dernière chose que j'aimerais dire sur le plan général concerne les comptes de financement spéciaux. Cela me permet aussi de répondre à la question du député Nicolas Voide. Les comptes de financement spéciaux, nous ne les créons que pour autant qu'ils puissent être utilisés comme leur constitution le prévoit, c'est-à-dire dans les trois ans. Si, en fonction soit de la planification financière, soit même simplement du prochain budget, les montants à disposition sont suffisants, nous ne créons pas le compte de financement spécial. C'est ce qui s'est passé cette année pour un certain nombre de ces comptes. Pour nous, les conditions de base, que vous connaissez, qui sont fixées dans la loi, doivent être respectées, mais il y a, en plus de cela, une question d'appréciation qui est liée à l'opportunité ou non de mettre en réserve ces montants. L'exemple: le non utilisé des Routes nationales, cette année, il ne sert à rien que j'en crée un compte de financement spécial pour 2007 puisque, de toute façon, la dotation budgétaire est déjà suffisante, et ce sera la même chose pour l'année 2008 en fonction de la planification. Nous créons donc les comptes de financement spéciaux s'ils peuvent être effectivement utilisés dans le cadre des budgets à venir. Créer des comptes de financement spéciaux qui tombent après trois ans, ça n'a donc pas de sens.

Ce que j'aimerais dire aussi par rapport à ces comptes de financement spéciaux, c'est qu'ils donnent une image faussée du compte, doublement faussée. Je vous propose, par exemple, d'examiner mon Service des bâtiments à la page 170 du compte. On a l'impression, à cause de ces comptes de financement spéciaux, que le fonctionnement de mon Service des bâtiments s'est péjoré de plus de 2,5 millions. On voit une explosion du compte de fonctionnement de 2,5 millions au Service des bâtiments. A votre place, j'aurais hurlé à la mort! Un scandale! Eh bien!, non, ce n'est pas un scandale, c'est tout simplement parce que, dans les investissements, les non réalisés pour 2,5 millions ont fait l'objet d'un compte de financement spécial qui, lui, est comptabilisé dans le compte de fonctionnement. Là, une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Heureusement que la commission des finances peut nous

aider ou vous aider à voir clair là-dedans. En clair, lorsque vous créez un compte de financement spécial pour des investissements, il rentre, pour l'exercice en question, dans les charges de fonctionnement. Le cas le plus typique et le plus clair à voir est celui du Service des bâtiments (p. 170 du compte).

Alors, vous voyez qu'il y a beaucoup de précautions à prendre par rapport soit à la création de ces comptes de financement spéciaux, mais aussi à leur comptabilisation et à la compréhension du compte qui en ressort.

Voilà pour mes remarques sur le plan général et qui répondent notamment aux demandes de la commission des finances que je remercie pour son analyse sans cesse plus détaillée du chapitre des investissements: il mérite effectivement, même si c'est une position relativement mineure du compte de l'Etat, beaucoup d'attention.

J'en viens maintenant aux questions individuelles.

Monsieur le député Ignaz Imboden, vous avez raison de parler de l'enjeu du Lötschberg. Malheureusement, vendredi 15 juin, c'est-à-dire ce vendredi, je n'aurai que trois minutes pour en parler à tous nos invités à Viège, mais enfin je dirai, en trois minutes, l'essentiel... et cela ne vous prendra pas trop de temps de lecture.

Concernant le prix élevé du BLS, vous avez raison, Monsieur le député, on doit toujours s'en plaindre, mais je rappelle que ce prix est contrôlé par "M. Prix", qui n'a d'ailleurs pas manqué de tirer les oreilles à qui de droit et à l'occasion.

Beaucoup plus important, à mon sens, est effectivement le sort réservé aux autres investissements, soit l'achèvement du Lötschberg, d'une part, et aux autres investissements ferroviaires, d'autre part: et tout cela, vous le savez, Mesdames et Messieurs les députés, cela s'appelle maintenant ZEB (Zukünftige Eisenbahngrossprojekte). C'est quelque chose d'essentiel pour l'avenir de l'ensemble du réseau ferroviaire de Suisse, pas seulement les transversales alpines, mais bien l'ensemble du réseau ferroviaire. Nous nous battons avec la Suisse occidentale, toujours les mêmes partenaires, pour obtenir que le projet ZEB ne soit pas affaibli sous prétexte qu'il y a des dépassements de coûts au Gothard. Je crois que lorsqu'il y a des dépassements de coûts dans une œuvre, on lui accorde un crédit supplémentaire si elle est essentielle, et le Gothard est essentiel, mais on ne va pas prendre dans un autre fonds les montants nécessaires à ces dépassements. Nous militons donc maintenant sur le plan fédéral, avec nos partenaires de la Suisse occidentale et mieux encore, depuis vendredi dernier, avec l'ensemble des chefs de Département des transports de Suisse que nous avons réussi à convaincre, pour obtenir que cet aménagement de l'ensemble du réseau ferroviaire suisse puisse bien bénéficier des 8 milliards prévus au départ et accordés en votation populaire. Dans ce domaine-là, Monsieur le député, nous continuons notre travail au front et parfois en arrière-plan de nos parlementaires fédéraux pour obtenir les éléments concrets que nous souhaitons.

Monsieur le député André Vernay, vous soulignez la parfaite exactitude ou similitude du budget et du compte de fonctionnement de mon département. Il sera difficile de faire mieux, Monsieur le député – en dessous de 0,2%, on ne sait plus où est la différence –, d'autant plus que, certaines années, nous pouvons être amenés à voir des détériorations du budget de fonctionnement en relation notamment avec les dépenses d'entretien des routes (entretien hivernal, etc.). Alors, pour une année où ça a bien fonctionné, je ne m'en vanterai pas parce que, une autre année, ça fonctionnera peut-être moins bien à cause de ce type de dépenses qui se trouve dans les dépenses de fonctionnement. Cependant, effectivement, nous cherchons dans l'ensemble des services de mon département, comme d'ailleurs dans

l'ensemble des départements de mes collègues, à limiter les dépenses de fonctionnement, avec votre aide très insistante et persuasive. Je crois que nous y arrivons aussi.

J'ai déjà expliqué notre point de vue en ce qui concerne les investissements.

Par contre, votre remarque au sujet des mandats de prestations m'interpelle parce que vous mettez en évidence les deux services qui, chez moi, étaient des services pilotes, pilotes depuis bientôt 10 ans, et ce sont les services dont on accuse régulièrement la mauvaise qualité des indicateurs de performance. Mais, savez-vous pourquoi, Monsieur le député? C'est parce que, dans les autres services, les indicateurs de performance sont tellement généraux qu'on ne peut même pas les juger. Alors, évidemment, dans des services techniques comme le Service des routes et des cours d'eau et le Service des bâtiments, ces indicateurs deviennent tellement compliqués que, au contraire, les députés n'arrivent plus à les comprendre. Par conséquent, dans ces indicateurs, soit vous ne pouvez rien voir, soit vous ne pouvez rien y comprendre. Il faudra bien, Monsieur le député, qu'on trouve une espèce de moyen terme là-dedans. Je compte beaucoup sur ma commission thématique pour améliorer cela. Toutefois, il est quand même inquiétant de constater, et ceci n'est pas propre à ces deux services, que cela arrive à des services pilotes qui devraient être encore meilleurs que les autres... Mais, encore une fois, la précision des indicateurs de performance rend très difficile finalement la lecture; c'est un peu paradoxal, mais c'est comme cela.

Concernant les retards de la CCC, vous me permettez, Monsieur le député, de n'y répondre que jeudi matin lors du traitement du rapport de la commission de gestion à ce sujet. Je dois quand même un peu de déférence envers une commission de surveillance et je ne veux pas ici déjà vous répondre.

Concernant le retard du projet ARZIMAR, je vous ai répondu, Monsieur le député. C'est vraiment la mort dans l'âme..., mais pas mort pour autant, que je continue à me battre pour commencer au moins les travaux préparatoires déjà en 2007. Cependant, la Confédération a reporté son début en 2008. Vous dites: le projet n'était-il pas mûr? Monsieur le député, il s'agit d'un projet intercantonal. Si vous lisez les rapports, vous verrez aussi l'explication..., mais je ne veux pas accuser un canton confédéré avec lequel nous entretenons de bonnes relations.

Monsieur le député German Eyer, vous abordez la question de "l'anticyclisme" des investissements. Vous avez raison, nous ne devons pas être des forcenés de l'investissement. Mais à vous, comme d'ailleurs au député Gérald Varone, en ce qui concerne la planification des chantiers, j'aimerais signaler que nous avons dans le pipeline, si on peut l'exprimer comme cela, et vous le trouvez en page 220 du rapport sur le compte 2006, les principaux crédits d'engagement de l'Etat du Valais et les participations aux investissements de tiers qui se montent actuellement à 754 millions. Nous avons donc 754 millions de travaux déjà planifiés et auxquels vous avez accordé, Mesdames et Messieurs les députés, des crédits d'engagement. Vous voyez ainsi qu'avec cette base-là, nous sommes en mesure de moduler les investissements selon les besoins. J'aimerais dire qu'en 1997, ce chiffre était de 913 millions. On arrivait là à des chiffres tellement élevés qu'on ne voyait plus le terme, il y avait pour plus de 10 ans d'investissements programmés à l'avance. Vous avez effectivement raison, Monsieur le député German Eyer, il ne faut pas nécessairement pousser les investissements pour eux-mêmes, mais il faut évidemment reconnaître la nécessité des deux équipements essentiels qui

nous font maintenant problème dans l'affectation des moyens, c'est-à-dire les Routes nationales, d'une part – personne ne contestera ici la nécessité d'achever cette autoroute dans les meilleurs délais – et la sécurisation de la plaine à travers la troisième correction du Rhône, d'autre part.

Monsieur le député Gérald Varone, vous vous inquiétez de la politique que mène le Conseil d'Etat en rapport avec l'entretien des bâtiments. Vous avez raison. Le Conseil d'Etat a déjà pris des dispositions à travers le budget, celui que vous avez voté, et également un autre budget, le budget 2008, qui devrait arriver aussi aux mêmes chiffres, c'est-à-dire que, chaque année, nous augmentons le budget de l'entretien des bâtiments d'un million. Cela veut dire qu'en deux ans, nous devrions être à 2 millions supplémentaires pour faire en sorte de maintenir la valeur résiduelle de nos immeubles. Il ne s'agit pas encore d'un programme de reconquête, si on peut dire, mais au moins de stabilisation de la valeur des immeubles. Resterait bien sûr la question du budget 2008 dont vous déciderez en fin d'année.

Cela m'amène, pour conclure, aux remarques du député (suppl.) Vincent Rebstein qui a surtout abordé, et c'est habile au moment de l'examen du compte, les perspectives de 2008. C'est juste, nous devons être tournés aussi vers l'avenir. Le souci principal du budget 2008, c'est évidemment la RPT et ses effets sur les investissements. J'ai eu l'occasion hier de vous en donner un exemple avec ces fameux 28 millions de pertes dans le fonctionnement des transports publics accompagnés, eux, d'à peu près 4 millions à 5 millions d'avantages au niveau des investissements. C'est une gymnastique terrible que nous allons devoir faire avec le budget 2008. Je vous donne déjà rendez-vous cet automne pour cet exercice difficile.

Vous avez raison, Monsieur le député, d'insister sur l'aspect des dangers naturels et cela inclut évidemment la question des forêts. Malheureusement, les moyens à disposition, tels qu'ils sont mis par la Confédération, vont inciter, pour garder un même volume et pour utiliser tout l'argent qui sera mis à disposition par la Confédération dans ce domaine, des engagements du canton nettement plus élevés que ce que nécessiterait simplement l'adaptation RPT. De cela, ce sera donc à vous, Mesdames et Messieurs députés, d'en décider au budget.

Mon dernier mot concernera les adjudications de gré à gré exceptionnelles. Celles-ci sont rares, Monsieur le député, dans l'ensemble des adjudications de l'Etat, et il faut bien voir de quelle nature elles sont. Si j'adjuge..., tant pis si on lui fait de la pub, ou si le Conseil d'Etat adjuge à Swisscom des travaux sur son réseau, il est obligé de faire du gré à gré exceptionnel. Il n'a pas le choix. Les déplacements de lignes à haute tension sont faits par les propriétaires d'installations en question. Il y a aussi du gré à gré exceptionnel lié à des spécialités, dans le domaine des expertises, et il y a évidemment des adjudications de gré à gré exceptionnelles liées, par exemple, à des phénomènes naturels. On a régulièrement des dégâts sur nos routes: nous faisons du gré à gré exceptionnel pour éviter que la route ne reste fermée pendant deux semaines. Cependant, ces adjudications de gré à gré exceptionnelles sont, somme toute, assez rares. Nous avons déjà sorti plusieurs rapports à ce sujet. J'aimerais préciser que le contrôle de la procédure d'adjudication, pas seulement dans mon département, mais l'ensemble des procédures d'adjudication faites par le Conseil d'Etat, est maintenant en place avec notamment l'implication du département de mon collègue Jean-Michel Cina dans le contrôle de la légalité de ces adjudications.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à mon département.

Comme vous l'avez dit, et je terminerai par vous, Monsieur le député (suppl.) Vincent Rebstein, notre volonté est intacte de continuer en direction de l'équipement de notre canton, non seulement de son équipement, parce que nous avons beaucoup parlé de cela aujourd'hui, mais aussi en faveur de l'environnement et des transports qui, curieusement, ne vous ont pas du tout interpellés.

Merci de votre attention et bonne suite de matinée.

Traitements / Behandlungen:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

3. POSTULAT
du député Markus Truffer (CVPO) et cosignataires concernant des
dispositifs avertisseurs pour le gibier (12.12.2006) (5.056)
(en collaboration avec le DFIS)

POSTULAT
von Grossrat Markus Truffer (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Wildwarnanlage (12.12.2006) (5.056)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

La réponse à ce postulat a été traitée conjointement avec celle au postulat 5.062 du député (suppl.) Fabrice Ançay puisque le sujet est le même.

Ces deux postulats ont été acceptés avec une réserve.

Est-ce que les auteurs de ces postulats souhaitent prendre la parole?

Ce n'est le cas.

Ils acceptent donc la réponse du Conseil d'Etat.

Ces postulats n'étant pas combattus, ils sont réputés acceptés avec cette réserve et transmis au Conseil d'Etat pour la mise en œuvre.

Cela est valable pour les points 3 et 5 de l'ordre du jour, si vous me permettez cette petite rocade.

4. POSTULAT
du député Klaus Russi (CSPO) et cosignataire concernant la sécurité
hivernale des voies de communication dans la vallée de Conches
(13.12.2006) (5.057)

POSTULAT
von Grossrat Klaus Russi (CSPO) und Mitunterzeichner betreffend
Wintersicherheit der Verkehrswege im Goms (13.12.2006) (5.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat a, ici aussi, fourni une réponse écrite complète qui indique, en conclusion, que ce postulat est devenu sans objet parce que déjà réalisé.

Est-ce que le député concerné accepte cette réponse?

C'est le cas.

Par conséquent, nous pouvons classer définitivement ce postulat.

5. POSTULAT
du député (suppl.) Fabrice Ançay (GRL) concernant le panneau de
signalisation électronique pour animaux sauvages (15.12.2006) (5.062) (en
***collaboration avec le DFIS*)**

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Fabrice Ançay (GRL) betreffend elektronisches
Signal "Wildwechsel" (15.12.2006) (5.062)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

(Cf. traitement du postulat 5.056 ci-avant.)

COMPTE 2006
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2006

RECHNUNG 2006
VERWALTUNGSBERICHT 2006

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT
(DECS)
DEPARTEMENT FÜR ERZIEHUNG, KULTUR UND SPORT (DEKS)

Discussion générale:

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Erziehung und Bildung ist nebst der Gesundheit wohl das Wichtigste, das ein junger Mensch braucht, damit er im Leben Erfolg und Glück haben kann. Der Kanton Wallis weiss ob der Wichtigkeit der Bildung, machen doch die Ausgaben für die Bildung einen beträchtlichen Anteil aus.

Diese Wertschätzung für Ausbildung und Weiterbildung muss erhalten und stetig gefördert werden, damit unsere Wirtschaft und Wissenschaft auch in Zukunft auf die klugen Köpfe zählen kann. Die Qualität der obligatorischen Schule muss erhalten bleiben, auch nach einer Harmonisierung mit anderen Kantonen und die Schule muss auf die Bedürfnisse der heutigen Gesellschaft angepasst werden. Die Einführung von Blockzeiten in einzelnen Schulzentren ist wohl ein richtiger Schritt in diese Richtung.

Für das Problem der schwierigen Schüler, die zunehmende Gewalt in den Schulen fehlen den Lehrpersonen und Schulleitungen teilweise die gesetzlichen Vorgaben, die Unterstützung und die nötige Weiterbildung, damit auch präventiv auf die Problematik reagiert werden kann.

Zum ersten können nicht alle schwierigen und auffälligen Schüler und Schülerinnen in einer nötigen Frist vom Schulpsychologen oder einer anderen Fachperson abgeklärt werden, weil diese vielerorts überlastet sind und ob der stetigen Zunahme der Fälle nebst den Abklärungen fast keine doch so notwendigen Therapien machen können. Dabei weiss man, dass schwierige Schüler sobald wie möglich eine adäquate Abklärung und Behandlung benötigen, um ihnen eine normale Schulkarriere zu ermöglichen. Auch wenn die Anzahl der richtig schwierigen Fälle noch nicht so gross erscheinen mag, kann doch ein einzelner Schüler eine ganze Klasse sowie ihre Lehrpersonen erheblich stören und einen effizienten Unterricht verhindern. Für diese schweren Fälle brauchen die Schulleitungen Unterstützung und gesetzliche Handlungsvollmachten. Hier muss unbedingt für mehr Personal gesorgt werden, Schulpsychologen und Sozialpädagogen, die der Schule beistehen, damit sich die Lehrpersonen wieder aufs Unterrichten konzentrieren können. Die Eltern müssen die

Erziehungsverantwortung wieder vermehrt wahrnehmen, denn mit der beruflichen Beanspruchung und Erziehung sind viele Eltern überfordert und geben der Kindererziehung nicht mehr genügend Wert. Auf diese Überforderung muss mit organisierter Elternbildung reagiert werden. Denn die Eltern brauchen Hilfe und Unterstützung für eine angepasste Kindererziehung, die den heutigen Gesellschaftsformen gerecht wird. Das Projekt "Stark durch Erziehung" ist ein sehr gutes Instrument für Eltern und Erzieher. Es würde eine Unterstützung und Hilfe des Kantons unbedingt verdienen.

Leider haben zum Schulabschluss Ende Monat noch nicht alle Jugendlichen eine Lehrstelle gefunden, da die Bereitschaft der Lehrmeister für die Aufnahme eines Lehrlings oder Lehrtochter abnimmt. Einige Lehrmeister fürchten wohl eine verbesserte Kontrolle und die gesetzlichen Vorgaben für eine effiziente und gut unterstützte Lehre. Muss der Kanton eine professionelle Betreuung nicht nur der Lehrlinge, sondern auch der Lehrmeister aufgleisen, damit wieder genügend Lehrstellen geschaffen werden können? Der Bund unterstützt die Schaffung von Lehrstellenförderern. Sind diese zwei Stellen in unserem Kanton voll besetzt, was haben sie bereits erreichen können und sind sie auch im Oberwallis tätig geworden?

Seit geraumer Zeit ist immer wieder auf das Lehrerstatut hingewiesen worden. Wie weit ist es erarbeitet und wann kann das wichtige Instrument für eine den heutigen Gegebenheiten angepasste Schulorganisation umgesetzt werden?

Die Hochschule Wallis muss weiter bestrebt sein, möglichst alle Studiengänge zweisprachig anzubieten, damit nicht immer mehr Oberwalliser Studenten und Studentinnen in Deutschschweizer Kantone abwandern. Die Zweisprachigkeit ist ein grosses Plus der Walliser Fachhochschulen. Dieses Potenzial muss unbedingt genutzt werden, indem für die deutsch- sowie die französischsprachigen Studenten attraktive Studien angeboten werden können. Die Zweisprachigkeit muss als Chance und nicht als Hindernis vermarktet werden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Bertrand Denis (PDCC):

Le groupe DC du Centre a analysé avec attention les comptes 2006 du Département de l'éducation, de la culture et du sport.

Il relève d'une manière générale l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 10 millions et l'augmentation des recettes de fonctionnement de 15,5 millions.

Il constate la diminution de 800'000 francs des prêts d'honneur résultant d'une réduction des demandes de cette forme d'aide.

Au Service cantonal de la jeunesse, la baisse de 500'000 francs des subventions accordées aux institutions socio-éducatives est due à l'augmentation de jeunes provenant d'autres cantons et la mise en vigueur des nouveaux tarifs des prix de pension à payer par les parents.

Le groupe DC du Centre se plaît également à relever, tout comme la commission des finances, l'influence financière positive de l'appartenance de la HEVs à la HES-SO.

Par contre, il ne peut cautionner les écarts importants par rapport au budget du Service de l'enseignement: 2 millions en plus pour les charges de personnel qui s'expliquent par le décalage entre année civile et année scolaire et 6 millions supplémentaires pour les

subventions accordées aux communes et aux institutions privées. Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de la recommandation de la commission des finances qui demande à ce service d'améliorer la budgétisation de ses subventions. Heureusement que la Confédération a augmenté le taux de certains subventionnements aux institutions privées, ce qui diminue d'autant ceux de l'Etat.

Permettez-moi, Monsieur le chef du département, en guise de conclusion, de vous poser quatre questions.

1. Au Service de la formation tertiaire, 11 millions figurent dans les comptes pour la formation et la recherche en éducation à la HEP. Qu'en est-il de la justification de ce montant au vu de l'évolution des besoins en enseignants?
2. Que proposez-vous pour améliorer la visibilité dans la répartition entre les parts cantonales et communales de l'enseignement primaire et cycles d'orientation?
3. Concernant les dates de planification des mesures prioritaires jugées trop lointaines, un nouvel échelonnement dans le temps est-il prévu?
4. En novembre 2005, la commission de gestion demandait au Conseil d'Etat d'étudier la problématique que pose l'utilisation des bâtiments sur les sites de la HEP et de se prononcer sur la masse critique d'élèves. Qu'en est-il de la situation actuelle?

Merci d'avance de vos réponses.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Zur Rechnung

Das DEKS schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 7,5 Millionen besser ab als budgetiert. Dieses positive Ergebnis ist in erster Linie auf 16 Millionen Mehreinnahmen zurückzuführen. Davon entfallen 6,7 Millionen auf die Berufsbildung durch den Übergang der Pauschalfinanzierung und durch die Erhöhung der Beiträge des Bundes sowie 6,9 Millionen im Bereich des tertiären Bildungssektors, vor allem durch die Beiträge von Dritten für Forschungsprojekte und die im Wallis aufgenommenen Studenten.

Andererseits sind aber die Ausgaben um 8,5 Millionen höher als budgetiert. Davon entfallen 6,8 Millionen auf die Dienststelle für Unterrichtswesen, vor allem durch die Erhöhung der Anzahl des kantonalen Lehrpersonals auf Sekundarstufe II und der Erhöhung der Beiträge an die Gemeinden für das Lehrpersonal der obligatorischen Schule.

Bei der Dienststelle für Berufsbildung wurden vom Finanzinspektorat verschiedene Mängel festgestellt. Die CSPO schliesst sich den im Bericht geforderten Massnahmen an und nimmt ebenso Rücksicht auf den kürzlich erfolgten Wechsel auf der Stufe Dienstchef.

Bei der kantonalen Dienststelle für die Jugend schloss die Rechnung mit 1,16 Millionen Minderausgaben als budgetiert ab. Dazu ist anzumerken, dass rund zehn Jugendliche mehr aus anderen Kantonen im Wallis platziert wurden. Dies hat zur Folge, dass diese Kantone pro Jugendlicher rund 100'000 Franken an den Kosten der Walliser Heime finanzieren. Zudem wurden kleinere Beträge, die budgetiert waren, nicht gebraucht.

Einige Anmerkungen noch zum DEKS

Das Parlament hat im vergangenen Jahr dem DEKS 17 Vorstösse zur Behandlung überwiesen. Mehrere Interventionen wurden aber auch bekämpft und zu Recht abgelehnt. Die CSPO ist der Meinung, dass das Departement seit der Ablehnung von E2000 nur noch Flickwerk betreibt. Häppchenweise wird hier und dort etwas gebastelt und eingeführt. Das Schulgesetz aus dem Jahre 1962 muss endlich überarbeitet und reformiert werden, wie dies im übrigen von der CSPO sowie von anderen Fraktionen auch seit längerer Zeit durch entsprechende Motionen verlangt wird. Die CSPO würde es begrüssen, wenn das Departement von Staatsrat Claude Roch endlich die Schulreform in Angriff nehmen würde.

Die eindeutige Annahme (86% des Verfassungsartikels durch das Walliser Stimmvolk zur schulischen Harmonisierung auf Schweizer Ebene am 21. Mai 2006) nimmt auch das Walliser Parlament in die Pflicht. Wir fordern den Staatsrat auf, entsprechende Vorschläge auszuarbeiten und dem Parlament zu unterbreiten. Die Annäherung und Anpassung an andere Kantone, vor allem betreffend der Schulzeiten, sollten vom DEKS ebenfalls überprüft und angepasst werden. Zudem sollten in unserem zweisprachigen Kanton die Chancen zum Erlernen der zweiten Landessprache vermehrt gefördert werden. Im Moment ist die Finanzierung weder in den Gemeinden noch im Kanton einheitlich geregelt. Wir vertreten die Ansicht, dass allen Jugendlichen, welche während ihrer obligatorischen Schulzeit einen Langzeitaustausch im anderssprachigen Kantonsteil absolvieren, auch die Kosten, d.h. das Schulgeld vom Kanton übernommen werden muss. Dies würde einige Familien finanziell entlasten und der Staat würde seinen Beitrag zur Förderung der Zweisprachigkeit leisten. Am Rande erlaube ich mir hier eine Bemerkung anzubringen, dass es für mich selbstverständlich ist, dass auch die französisch sprechenden Dienstchefs des DEKS der deutschen Sprache mächtig sein sollen.

Laut Verwaltungsbericht des Staatsrats sind die Schülerbestände im vergangenen Schuljahr um 640 Kinder zurückgegangen. Wie schon in der Rechnungsdebatte des letzten Jahres weist die CSPO erneut darauf hin, dass die durchschnittliche Schülerzahl pro Klasse weiter reduziert werden muss, wie dies schon in verschiedenen kleineren Gemeinden auf das Schuljahr 2007/2008 gehandhabt wurde. Damit würden in erster Linie die Kinder profitieren. Zudem müssten mit Sicherheit viel weniger Sondermassnahmen eingerichtet werden, da sich die Lehrpersonen intensiver mit den einzelnen Schülern beschäftigen könnten. Die Schulqualität würde zweifelsohne verbessert werden und um den Erhalt der Dorfschulen müsste weniger gekämpft werden. Wir sind der Meinung, dass solche Massnahmen angesichts der sehr gut ausgefallenen Rechnung finanziell verträglich sind.

Die erschwerten erzieherischen Anforderungen und Stresssituationen der Lehrpersonen sollten von Seiten des Departements vermehrt ernst genommen werden, um Überforderungen und "Burnouts" bei Lehrpersonen zu verhindern. Für Störenfriede in den Schulklassen sollen gezielte Massnahmen, wie es in anderen Kantonen bereits eingeführt wurde, ergriffen werden. Der entsprechende Vorstoss wurde hier im Parlament ebenfalls schon hinterlegt.

Der Erziehung kommt heutzutage in allen Ländern ein wichtiger Stellenwert zu. Die Ausbildung ist der Schlüssel zur Selbständigkeit und zur Integration in die Gesellschaft und die Arbeitswelt.

Mit diesen Worten beginnt der Verwaltungsbericht des Departementvorstehers für Erziehung, Kultur und Sport. Die CSPO-Fraktion wünscht sich, dass man sich im DEKS jetzt unverzüglich auf den Weg der Schulreform begibt. Ich danke.

M^{me} la députée Sonia Métrailler (GRL):

Le groupe radical-libéral a analysé avec attention les comptes du DECS et apporte les remarques et commentaires suivants:

D'une manière générale, on remarque que la précision budgétaire est difficile. Cela est notamment dû au fait que:

- l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année comptable,
- le budget doit être établi avant que les informations sur les effectifs de classe ne soient connues et
- les participations des communes doivent être calculées sur la base des prévisions des rentrées fiscales.

Les écarts sur les prévisions fiscales ne sont pas une surprise puisque le chef du département nous l'avait déjà annoncé lors du traitement du compte 2005. Toutefois, nous sommes d'avis que le problème subsistera à l'avenir et que seule une redéfinition du mode de calcul de la participation des communes pourrait améliorer la situation.

Au chapitre des bourses et prêts d'honneur, les chiffres présentés nous ont interpellés. En effet, d'une part, l'on constate que la non-utilisation d'une partie des sommes prévues au budget est due au fait que certains étudiants préfèrent renoncer à l'octroi de certains prêts d'honneur afin de ne pas hypothéquer leur avenir ou par le fait qu'ils peuvent bénéficier de conditions plus favorables auprès des établissements bancaires. D'autre part, du point de vue des montants moyens des bourses octroyées, notre canton se situe au 25^e rang suisse.

Fort de ces constats, le groupe radical-libéral demande de revoir les critères d'octroi et la répartition entre bourses et prêts d'honneur afin de ne pas préteriter les jeunes Valaisans par rapport à leurs collègues confédérés et d'aboutir à un système plus en adéquation avec les réels besoins des jeunes en la matière.

En ce qui concerne le Service de la formation tertiaire, nous remercions la commission des finances d'avoir tenté de nous donner une vue plus claire du mode de financement des HES et sommes heureux de constater que, sur la base de leur analyse, la HEVs sort avec une influence financière positive de sa participation à la HES-SO. Cependant, nous sommes conscients que la concurrence entre les différents sites de la HES-SO fait rage et que nous devons veiller en tout temps à assurer une formation optimale afin de garantir aux sites valaisans une masse critique d'élèves suffisante.

Par ailleurs, nous sommes interpellés par le taux de diplômés HEVs exerçant une activité en Valais, situé à 38%, soit bien en dessous de l'objectif planifié de 53%. Nous qualifierons ce résultat de médiocre. Nous sommes conscients qu'il n'existe pas de formule magique pour corriger cet état de fait, mais l'Etat doit en faire une priorité, car se situer aussi loin de l'objectif fixé, qui d'ailleurs ne paraît pas inatteignable, n'est tout simplement pas tolérable. Il nous paraît important d'étudier toutes les possibilités en la matière, que ce soit par exemple:

- l'amélioration de la coordination avec les employeurs locaux,
- les aides incitatives au retour, comme par exemple par l'abandon de prêts d'honneur ou
- les soutiens à la création d'entreprises qui pourraient notamment être concrétisés par la création d'un fonds de capital-risque.

En ce qui concerne le Service de la formation professionnelle, nous sommes confiants sur le fait que le changement du chef de service coïncidera avec une gestion plus professionnelle de l'administration et que les problèmes soulevés par l'Inspection cantonale des finances ne seront, à l'avenir, plus qu'un mauvais souvenir.

Pour terminer, nous souhaiterions revenir sur le Service d'aide à la jeunesse et plus particulièrement l'engagement d'effectifs supplémentaires auprès de l'Office de la protection de l'enfance. Le budget 2007 a été augmenté de 600'000 francs, soit une prévision de six postes, suite au vote du Parlement en décembre 2006. Nous saluons d'ores et déjà l'engagement de trois personnes dans le compte 2006 et souhaiterions avoir quelques précisions sur l'état des lieux de la situation à ce jour. Nous nous réjouissons que, grâce à l'apport de ces moyens supplémentaires, la prise en charge de ces jeunes en difficulté soit garantie et ce par des professionnels en appui des chambres pupillaires locales.

Nous vous remercions d'avance pour vos précisions.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Schulen arbeiten in keinem leichten Umfeld – die Erwartungen von Eltern, der Wirtschaft, der Lehrpersonen, der Lernenden oder der Politik könnten oft kontroverser nicht sein.

Es gibt fünf Grundsätze, die meiner Ansicht nach während der obligatorischen Schulzeit erfüllt sein müssen:

Die Schule muss Kernkompetenzen unterrichten und das Erreichen der Mindeststandards durch Kontinuität sicherstellen.

Eine stimulierende Lernumgebung muss auch für die heutzutage oft sehr heterogenen Klassen geschaffen werden.

Das Schulleitungs- und Aufsichtssystem muss die Unterrichtenden stützen.

Die Grundausbildung und die Weiterbildung der Lehrpersonen muss auf hohem Niveau angeboten werden. Und letztendlich müssen Tagesbetreuungsstrukturen vorhanden sein, die das Übel der Chancenungleichheit zwischen Kindern und unter den Jugendlichen erfolgreich bekämpfen.

Mit den in die Jahre gekommenen gesetzlichen Grundlagen können diese Grundsätze nicht erfolgreich umgesetzt werden. Es macht aber auch keinen Sinn neue Gesetze zur Orientierungsschule oder zum Statut des Lehrpersonals erarbeiten zu wollen. Zuerst muss das Rahmengesetz, das Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen, revidiert werden. Dies ist ein Postulat des Grossen Rates, das seit mehr als vier Jahren unerledigt beim Departement Roch liegt. Dringender Handlungsbedarf besteht auch dort, wo Reglemente sich überschneiden und dieselben Kompetenzen mehreren Personen übergeben werden. Zudem

müssen die Departementmitarbeiter ihren Widerstand gegen Betreuungsstrukturen endlich aufgeben. Auch der Kanton Wallis wird im Zuge der schweizerischen Harmonisierungsbemühungen diesen Weg beschreiten müssen.

Der Verwaltungsbericht 2006 listet unter anderem die parlamentarischen Vorstösse auf. Da ist zum Beispiel die Forderung nach der Reaktivierung des Erziehungsrates. Am 9. November 2006 wurde dieses Postulat durch den Departementsvorsteher positiv beantwortet; dynamisches und schnelles Handeln wurde versprochen. Bis heute hat sich nichts getan!

Oder das Postulat betreffend die Gleichwertigkeit der Diplome von Primarschullehrpersonen, am 14. Dezember 2006 gegen den Willen des Departementsvorstehers angenommen. Am 28. März 2007 hält dieser in einem Staatsratsbeschluss fest, dass die Diplome doch nicht gleichwertig sind. Ein fragwürdiger Umgang mit Parlamentsbeschlüssen. Fehlt es hier nur an der departementinternen Kommunikation oder gar am Willen des Departementvorstehers?

Die Harmonisierung bedingt vermehrte interkantonale Zusammenarbeit und entsprechende Abkommen. Diese Abkommen werden durch die Eidgenössische Erziehungsdirektorenkonferenz erarbeitet und danach bei den Kantonen in eine Art interne Vernehmlassung geschickt. Es ist darum logisch, dass das Parlament von manchen interkantonalen Gesetzen erst erfährt, wenn deren Entwicklung schon abgeschlossen ist. Zu diesen Themen muss aber zumindest die entsprechende grossrätliche Kommission konsultiert werden. Und selbstverständlich vor der Diskussion innerhalb der Schweizer Erziehungsminister.

Im Bericht der FIKO wird die Budgetierung der Dienststelle für das Unterrichtswesen bemängelt. Dies ist aber wenig verwunderlich, wenn man weiss, wie spät manche Staatsratsentscheide getroffen werden. Der Entscheid betreffend die Rahmenbedingungen zu den Blockzeiten für das kommende Schuljahr datiert vom 14. Mai 2007. Doch Mitte Mai sind sowohl die Kündigungsfristen vorbei, wie auch das kommende Schuljahr schon geplant. Argumentiert wird von Seiten des Departements, dass man vom Vorpreschen der Gemeinden überrascht war. Wie ist dies möglich bei einem Thema, das vom Walliser Stimmvolk vor mehr als einem Jahr mit 83 Prozent Ja-Stimmenanteil angenommen wurde?

Der Bericht der Kommission Erziehung, Bildung, Kultur und Sport hält fest, die Leistungsindikatoren seien nicht aussagekräftig oder schwierig zu finden. Dazu verweise ich auf Artikel 6 Absatz 2 bzw. Artikel 7 Buchstabe c) der Verordnung über das Finanz-, Personal- und Leistungscontrolling vom Juni 2005. Die Verantwortung ist klar geregelt und die Aufgaben sind klar beschrieben. Es fehlt also auch hier an der departementinternen Umsetzung.

Abschliessend eine allgemeine Anmerkung.

Bei verschiedenen Tabellen fehlen leider die Vergleichszahlen 2005. Dies erschwert die Lesbarkeit. Und eine letzte Frage an den Departementvorsteher: Ist es normal, dass Ende 2006 noch 5'721 Gesuche um Ausbildungsdarlehen offen sind? Dies sind ja wesentlich mehr als pro Jahr überhaupt bewilligt werden.

Ich danke für Ihr aufmerksames Zuhören.

M. le député Egide Aymon (PS/AdG):

Dans son étude approfondie des comptes du DECS, plusieurs questions sont restées sans réponse pour le groupe PS/AdG.

Dans le Service de la formation professionnelle d'abord

Tout le monde reconnaît les bienfaits du sport sur la santé. Nous aimerions savoir où en est la pratique du sport dans les écoles professionnelles, sachant que le subventionnement pour de nouvelles salles de gymnastique va diminuer sensiblement ces prochaines années.

Dans le même service, il est possible de se demander à quand une modernisation des moyens de formation par l'apprentissage. Les jeunes qui travaillent sur leur lieu de formation pratique en permanence avec des moyens modernes, tels que l'informatique, se rendent dans les centres de formation avec des kilos de classeurs et de dossiers, et non pas avec leur ordinateur portable. Je ne dirai rien sur les dossiers du cours d'instruction civique qui se basent sur les données des élections de 1999 dans sa présentation du Conseil national et du Conseil des Etats. Pour le Grand Conseil, on apprend qu'il siège en sessions ordinaires quatre fois par année et on énumère de façon erronée les commissions. Monsieur le conseiller d'Etat, de quand date le dernier coup de poussière dans les moyens de la formation professionnelle?

Au niveau de la HEVs

Si, au niveau administratif, les deux hautes écoles valaisannes ont déjà optimisé leur gestion et disposent d'une direction unique, il est maintenant indispensable qu'une fusion de la HEVs2 et de la HEVs intervienne à moyen terme. Il ne nous semble pas normal que la HEVs2 continue à être un établissement autonome de droit public alors que la HEVs est un établissement d'Etat. Les statuts du personnel de ces deux écoles n'ont toujours pas été harmonisés. Nous demandons au chef du département quand il compte unifier le statut juridique de ces deux hautes écoles.

Concernant les bourses et prêts d'honneur

Le financement des bourses et prêts d'honneur sera modifié lors de l'introduction de la RPT. Notre canton est en queue de peloton pour l'attribution et le montant des bourses alors qu'il accorde facilement des prêts d'honneur. Une harmonisation fédérale est souhaitée par beaucoup et nous demandons au chef du département s'il compte participer aux négociations avec d'autres cantons pour harmoniser l'octroi de bourses et de prêts d'honneur afin de donner aux étudiants valaisans les mêmes chances de pouvoir faire des études dans de bonnes conditions qu'aux étudiants confédérés.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier des questions posées et de la collaboration que nous avons avec le Grand Conseil, avec les autorités en général.

Je répondrai à un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne les élèves difficiles. Plusieurs intervenants ont posé cette question. Nous avons prévu, pour la reprise scolaire, une planification avec des mesures à mettre en place immédiatement à court et à moyen termes. Avec les écoles, nous aurons une séance d'information à la reprise scolaire à fin août de façon à expliquer un peu notre argumentation et surtout à avoir une documentation claire pour l'année scolaire 2007/2008. C'est un engagement que nous avons déjà pris lors d'une séance à Viège. Ce problème à la fois des élèves difficiles, de violence et d'incivilités, nous voulons le résoudre à travers ces normes que nous mettrons en place progressivement. Cela permettra aussi, comme l'a dit la députée Franziska Lutz-Marti, d'avoir un personnel spécialisé et d'intégrer cet ensemble dans l'école, notamment aussi avec la loi qui se prépare au niveau intercantonal avec l'enseignement spécialisé. Evidemment, comme vous le mentionnez, l'autorité parentale est essentielle. C'est un de nos soucis, mais je crois qu'il a également été mentionné que, à travers le statut du personnel, nous devons clarifier les compétences de chaque responsable de notre système éducatif.

Vous mentionnez également, Madame la députée Franziska Lutz-Marti, qu'il y a un certain nombre de jeunes qui n'ont pas de place d'apprentissage. Il faut que ceux-ci s'annoncent à l'orientation professionnelle. Nous avons, durant tout l'été, des standards qui sont à disposition et nous avons des liens avec les associations professionnelles. MM. Cordonier et Kuonen, les patrons de l'orientation professionnelle, organiseront une conférence de presse prochainement à ce sujet. Il est important, si vous connaissez des cas, d'informer l'orientation professionnelle, de façon à ce que nous puissions, avec les gens qui ont été engagés en 2007 pour activer les démarches auprès des patrons, apporter une solution à chaque jeune. Concernant les personnes qui ont été engagées, il est prématuré de faire un bilan. Nous aurons d'ici à la fin de l'année le bilan de leur première année d'activité, de façon à ce que nous puissions corriger le cahier des charges et rendre leur statut efficace.

Quelques questions ont été posées concernant le statut des enseignants. Vous savez que ce statut se traite en trois phases:

1. cette phase est terminée, ce sont les droits et les devoirs des enseignants; c'est en application;
2. la phase actuelle sur l'année 2007, c'est le statut juridique des enseignants. Des discussions sont en cours avec les communes pour résoudre les compétences des communes et celles du canton. Ce dossier me sera soumis dans les semaines qui viennent. J'espère que, durant l'automne, nous aurons une solution juridique pour arriver, pendant l'année 2008 à la
3. dernière phase, qui est la phase globale du statut, qui comprend les questions matérielles.

J'espère que ces trois phases seront transparentes et qu'elles donneront, d'ici à la fin de l'année 2007, une solution juridique pour le statut des enseignants. Comme je l'ai dit, la troisième phase viendra en 2008.

Madame la députée Franziska Lutz-Marti, la question du bilinguisme est essentielle évidemment. C'est non seulement un atout pour le tertiaire, mais c'est aussi un atout pour notre jeunesse. Je crois qu'il faut que l'on accélère et que l'on améliore les conditions – cela a été dit à plusieurs reprises –, notamment au cycle d'orientation avec des échanges. Nous avons

discuté avec la HEP et avec le "Fernstudium" et nous avons un programme que nous aimerions tester d'abord à l'Administration, Madame la députée Maria Oester-Ammann, aussi pour les chefs de service, et que nous aimerions ensuite mettre à disposition du personnel enseignant, qui serait certainement une solution de e-learning avec le "Fernstudium", le spécialiste. J'espère que cette solution, associée avec beaucoup plus d'échanges, nous permettra de donner une solution à notre jeunesse dès le cycle d'orientation. C'est un des points que nous examinons dans le cadre de la révision du cycle d'orientation.

Concernant les questions posées par le député Bertrand Denis, tout d'abord, pour la recherche, à peu près les 2/3 des 11 millions pour la recherche proviennent de l'économie privée, de programmes de recherche nationaux ou internationaux. Il est important que cette recherche soit à la fois ouverte sur l'extérieur du canton et qu'elle soit aussi présente sur le terrain. Je crois que la recherche est importante et elle fait d'ailleurs partie d'une des conditions de réussite des HES.

La visibilité entre école primaire, les cycles d'orientation et les communes, c'est ce que nous étudions actuellement avec le statut juridique. Nous devrions avoir une visibilité où la pédagogie dépend du département et la logistique un peu plus des communes. Cette solution sera trouvée, je l'espère, durant l'exercice 2007.

Quant aux mesures prioritaires sur les fonds de prévoyance, certaines ont été prises dans les règlements de base des deux caisses de prévoyance. Les règlements ont été modifiés. Et puis, au niveau du département, nous avons pris quelques mesures. Par exemple, dans le cadre de l'ouverture et de la fermeture de classes, nous avons allégé le système. Nous avons quelques propositions qui sont en discussion avec les finances. Mais, il est vrai que les recours qui ont été déposés pénalisent ce dossier puisque l'hypothèse du recours, par définition, c'est que quelqu'un peut être satisfait et si, par hasard, le recours devait aboutir, les mesures prioritaires ne pourraient pas être mises en vigueur. Celles-ci sont donc un peu retardées par ces recours.

Concernant la masse critique de la HEP, pour nous, celle-ci n'est pas tellement liée au bâtiment, mais elle est plus liée à nos besoins. Nous estimons qu'une volée de 90 élèves avec 2/3 de francophones et 1/3 de germanophones par année devrait être une solution équitable pour le canton du Valais.

Au sujet de la loi scolaire, quelques informations. Je crois, Madame la députée Maria Oester-Ammann, que nous ne faisons pas de rafistolage, mais nous essayons de faire un nouveau cycle d'orientation et nous essayons, en parallèle, d'avoir déjà quelques aspects sur la loi scolaire. Pour moi, il est plus important d'aller très rapidement avec la loi sur le cycle d'orientation. Lorsque nous aurons élaboré la loi sur le cycle d'orientation, nous allons, en parallèle, entreprendre des démarches, qui sont déjà entreprises au niveau interne, sur la loi de 1962. Je pense que c'est un dossier qui mérite une attention particulière. Les demandes qui sont faites au niveau du cycle d'orientation par l'ensemble des partenaires sont prioritaires. C'est la raison pour laquelle nous voulons pendant l'année 2007/2008 mettre l'accent sur la loi sur le cycle d'orientation et mettre l'accent également sur l'harmonisation scolaire.

En effet, l'harmonisation scolaire au niveau suisse est en route. La deuxième lecture aura lieu jeudi à Berne. C'est la raison pour laquelle je ne serai pas au Grand Conseil jeudi matin puisque nous avons la CDIP et nous aurons la deuxième lecture de l'harmonisation

scolaire qui a été mise en consultation auprès des instances cantonales et je crois que la commission thématique l'a vue. Nous aurons l'opportunité, durant l'automne, d'examiner cette harmonisation qui était en consultation en 2005 et au début 2006. Tous les partis politiques se sont prononcés sur l'harmonisation et sur la convention romande qui se discute également. C'est la raison pour laquelle cette harmonisation, qui traite de l'entrée à l'école, des évaluations aux différents niveaux ainsi que de la journée continue, nous permettra d'avancer dans la loi scolaire dont nous voulons discuter après. Le document harmonisation sera présenté à tous les Grands Conseils suisses en 2008. Je crois que c'est l'article 15 du concordat qui s'applique: dès que 10 cantons ont accepté cet accord sur l'harmonisation, il entre en vigueur pour l'ensemble des cantons suisses. C'est une règle en vigueur au niveau suisse.

Concernant le burn-out, j'aimerais rappeler que nous avons mis en place, en 2006, un bureau qui est à disposition des enseignants pour des activités qui sont liées à cette maladie que nous voulons diminuer évidemment. L'activité de ce bureau a été relativement faible durant l'année 2007, mais peut-être faut-il rappeler qu'il existe.

Dans le domaine des bourses, il est vrai que le canton du Valais a mis l'accent, durant ces dernières décennies, plutôt sur les prêts d'honneur que sur les bourses. Dans le budget 2008, nous allons proposer au Grand Conseil un montant supplémentaire d'un demi-million. Avec le changement de la RPT, puisque toute la partie secondaire II ne sera plus financée au niveau des bourses par la Confédération, ce montant de 5 millions environ sera pris en charge entièrement par le canton. Ce sera une opportunité pour revoir le règlement et pour demander à la commission qu'elle analyse une solution où les bourses ont une priorité par rapport aux prêts d'honneur. Un nombre de 5'721 requêtes en suspens, ce n'est pas possible. Je vais examiner le chiffre que vous avez donné, Monsieur le député (suppl.) Rolf Eggel, parce que les requêtes se traitent au fur et à mesure que nous les recevons. Par contre, que nous ayons une statistique de 5'721 débiteurs de prêts, c'est certainement le chiffre existant, mais je répète que ce n'est pas en suspens chez nous, nous sommes relativement à jour puisque la commission siège chaque mois ou chaque deux mois, et elle traite les dossiers de façon à ce que nous traitions toutes les requêtes dans les temps. Mais, je vais quand même contrôler ce que signifie ce chiffre. J'imagine que c'est le nombre de dossiers de prêts ouverts au 31 décembre 2006.

En ce qui concerne le conseil de l'éducation, nous avons dit que nous le mettrons en place durant l'année 2007. Je vais regarder avec le Service de l'enseignement pour le désigner avant la fin des écoles, c'est-à-dire en juin ou juillet 2007, de façon à ce qu'il siège dès l'automne.

Pour l'équivalence des diplômes, je crois qu'en fonction de la coordination intercantonale, le document sera présenté au Grand Conseil au mois de décembre, sauf erreur, et il sera prochainement à la disposition de la commission.

Le rôle de la commission thématique est effectivement d'anticiper ces dossiers. Je suis à disposition pour discuter du nouveau cycle d'orientation, du programme HarmoS et de la convention intercantonale.

Finalement, concernant la formation professionnelle et le sport, comme je l'avais annoncé, nous allons progressivement mettre en place, dès la reprise scolaire, la gymnastique, notamment pour les écoles des métiers et pour une partie des jeunes en apprentissage dual.

Nous viendrons en novembre ou en décembre avec une proposition au Grand Conseil pour des investissements sur les quatre sites. Je crois qu'à Brigue, c'est actuellement au concours, à Viège, le concours est fait, à Martigny, nous avons trouvé une formule et, à Sion, nous sommes en discussion avec la commune pour trouver une solution, mais nous voulons avoir un seul dossier. Ce dossier vous sera présenté avant la fin 2007 de façon à bénéficier encore des subventions fédérales, comme nous le souhaitons.

Le statut HES et santé-social, il est important que nous coordonnions nos mouvements parce que, au niveau romand, un statut s'étudie pour l'ensemble de la HES. Il est donc inutile, aujourd'hui, de changer notre statut pour, demain, avoir un statut romand. C'est ce statut romand qui donnera la définition pour l'ensemble des HES de la Suisse francophone.

Je pense ainsi avoir fait le tour des questions qui m'ont été posées. Je suis évidemment à disposition pour tout complément d'information ou pour tout rendez-vous que vous souhaiteriez.

Traitement / Behandlung:

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) /
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

6. POSTULAT

**du député Marc-Henri Gauchat (GRL) et cosignataires concernant la
formation professionnelle des assistantes médicales (09.11.2006) (3.077)**

POSTULAT

**von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) und Mitunterzeichnenden
betreffend Berufsausbildung der medizinischen Praxisassistentinnen
(09.11.2006) (3.077)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat nous a été distribuée.

Ce postulat est accepté.

Il n'y a pas de réaction de la part de l'Assemblée.

Ce postulat est ainsi considéré adopté par le Parlement et sera transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

COMPTE 2006
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2006

RECHNUNG 2006
VERWALTUNGSBERICHT 2006

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU TERRITOIRE (DET)
DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT UND RAUMENTWICKLUNG
(DVR)

Discussion générale:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Was unsere Fraktion schon zur gesamten Staatsrechnung vermerkt hat, zieht sich auch durch die Rechnung des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung.

Auch in diesem Departement wurde etwa 40 Prozent weniger investiert als im Budget vorgesehen war. Wir möchten vom Staatsrat wissen, ob diese antizyklische Politik betrieben wird, weil er deren Richtigkeit erkannt hat oder ob dies eher nach dem Zufallsprinzip geschah.

Ebenfalls driften Budget und Rechnung massiv auseinander. Darauf hat auch die FIKO hingewiesen. Ein Budget macht nur Sinn, wenn es seriös erstellt wird und die finanziellen Leitplanken, welche es vorgibt, auch wirklich richtungweisend und verbindlich sind.

Die FIKO spricht von nicht realisierten Projekten beim Weinbau und beim Früchthandel. Es interessiert uns warum sie nicht realisiert wurden. Sind diese schlecht vorbereitet worden oder gibt es andere Gründe?

2008 tritt die NFA in Kraft. Wo stehen wir bei der Regionalpolitik? Wann wird der Vorschlag der drei Regionen, wie das von der SP gefordert wird, umgesetzt? Die Schaffung dieser drei Regionen ist sinnvoll und wegweisend für unseren Kanton. Und wie werden in Zukunft die Regionalsekretariate organisiert und finanziert?

Der Tourismus ist für den Kanton Wallis ein wichtiger Wirtschaftszweig. Die Schaffung des neuen Tourismusgesetzes bietet grosse Chancen. Welche Stossrichtung favorisiert der Staatsrat zur Bekämpfung der kalten Betten? Ist Staatsrat Cina bereit, die Forderung aus Tourismuskreisen aufzunehmen und ernsthaft zu prüfen? Es geht in der Tat nicht an, dass die kalten Betten besser davon kommen als die in Hotels warm betriebenen Betten.

Und letztlich noch etwas zur Raumplanung.

Das Moratorium für den Verkauf von Immobilien an Ausländer war sicher nötig. Aber das allein bringt nichts. Die Gemeinden müssen handeln. Auf welche Art gedenkt das Departement die Gemeinden im Bereich ihrer Ortsplanung zum Handeln zu bringen?

Wir danken für die Beantwortung dieser Fragen.

M. le député André Vernay (GRL):

Voilà un département qui se spécialise dans la controverse et dont les décisions suscitent la polémique.

Moratoire, loi sur le tourisme, ordonnance sur la vigne et le vin, voilà autant de sujets qui enflamment le débat! Pour les uns, il s'agit du résultat d'incohérences, d'incompétences; pour d'autres, il s'agit de décisions courageuses d'un département qui agit et prend des décisions.

Le but de mon propos introductif n'est pas d'entrer dans la polémique ni d'apporter notre point de vue sur ces débats, mais de nous réjouir de voir un conseiller d'Etat qui décide et agit là où ne régnaient auparavant qu'attentisme et inaction, même, et je le dis, si nous ne sommes pas toujours d'accord avec les décisions prises, car notre groupe a toujours privilégié l'action contre la mollesse et la fuite des problèmes.

Le groupe radical-libéral tient à faire trois remarques concernant votre département.

1. Selon votre rapport de gestion (p. 180), le DEWS a permis la création de 12 entreprises en Valais et de créer 12 postes de travail? Pouvez-vous, Monsieur le chef du département, donner un peu plus de précisions quant à la nature de ces entreprises créées et de ces seulement 12 postes de travail. Pour notre part, ces chiffres nous inquiètent au plus haut point et sont en profond désaccord avec les objectifs que votre département avait fixés pour le Valais, à savoir 20 nouvelles entreprises et 50 nouvelles places de travail, objectifs que vous avez annoncés à ce Parlement en date du 15 mars 2006 en réponse à une question du député Aldo Resenterra. Que s'est-il donc passé depuis mars 2006 pour que la réalisation d'objectifs prévisibles soit si mauvaise? Nous avons adhéré au DEWS, il y a maintenant 4 ans. Nous sommes en droit d'attendre des résultats bien supérieurs. Sans vouloir remettre en question à ce jour notre appartenance à cet organisme de promotion économique, nous sommes tout de même atterrés par son inefficacité. Nous espérons que 2007 sera un meilleur cru, sinon certains d'entre nous seraient fortement tentés par une coupe spectaculaire des moyens mis à disposition du DEWS.

2. Le montant de 800'000 francs alloué au restoroute du Grand-St-Bernard suscite quelques doutes et incompréhensions. Ce montant nous semble énorme et disproportionné eu égard à son utilisation et aux réelles retombées. Pouvez-vous nous donner un petit peu plus de détails sur cette affectation et sur les réelles retombées de ces 800'000 francs? Est-ce que cet argent est bien investi là où il est investi; ne serait-il pas mieux utilisé dans d'autres actions?

3. Enfin dernière remarque: Certains membres de notre groupe s'insurgent contre votre refus de continuer à soutenir l'IVV pour terminer l'étude des terroirs, deuxième phase, après le sol, le cep, alors que vous n'hésitez pas à dépenser des sommes énormes pour des campagnes plus que douteuses en faveur de certaines spécialités.

M. le député (suppl.) Jérôme Gasser (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'exprime en ces termes au sujet des comptes 2006 du Département de l'économie et du territoire.

Tout d'abord, il remarque que les écarts entre budget et comptes sont parfois conséquents, mais il sait aussi la difficulté d'un exercice de budgétisation et il sait, de même, que les montants prévisionnés sont souvent autant le reflet d'une réalité connue que l'image d'un avenir inconnu qu'on s'attelle à configurer. C'est par exemple le cas du projet PhytoArk, qui n'a pu être mené à bien finalement pour des raisons indépendantes du DET.

Le groupe DC du Centre remarque, ensuite, que les bureaux de géomètres en charge de la géomatique du canton n'ont pas remis leurs lots de mensuration dans les délais, de sorte que les subventions fédérales n'ont pu être enregistrées. Le groupe DC du Centre s'associe à la commission des finances pour demander à l'Office de la géomatique d'intervenir auprès des géomètres concernés afin de régler définitivement ce problème.

Le groupe DC du Centre constate enfin que l'Inspection cantonale des finances a relevé diverses anomalies dans le fonctionnement de plusieurs intervenants de la promotion économique du Valais, telles que marchés publics non respectés, dépassement de compétences, prestations payées à double, etc. Evidemment que nous demandons ici une attention très soutenue et des mesures qui ne permettent plus de tels manquements.

Globalement et en conclusion de son analyse, le groupe DC du Centre encourage le chef du département à poursuivre dans la voie maintenant bien tracée d'une gestion dynamique et rigoureuse. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Daniel Troger (CSPO):

Die Zahlen der Rechnung widerspiegeln nicht immer die geleistete Arbeit, die hinter den Zahlen auch steckt. Bei der konstruktiven Ausarbeitung von politischen Themen ist es ganz selbstverständlich Spielräume mit zu denken. Mit ihnen wird in der politischen Arbeit Raum geschaffen für das, was sich eben nicht vollständig kontrollieren lässt. Sie sind unverzichtbare Lehrstellen, dank denen Präzision im Ganzen erreichbar wird. Jedoch wird deutlich, dass der Umgang mit Spielräumen in der Politik nicht immer einfach ist. Dabei sollten doch alle, die im Netzwerk der Politik hängen, sehen, dass das Eröffnen und Definieren von Spielräumen im besonderen Mass wesentlich ist.

Wie steht es mit der Regionalpolitik? Da wird vielfach eigenmächtig, eifrig unkontrolliert einher gewerkelt und es entsteht eine politische Baustelle, deren Spielraum doch nicht so gross ist:

- neue Wirtschaftsregion Oberwallis,
- neuer Agglomerationsraum, ländlicher Raum,
- neue Tourismusregionen,
- Kompetenzzentrum oder Transformator,
- Umstrukturierung der Wirtschaftsantenne und zuletzt noch
- alle "The Ark" Projekte.

Die neue Regionalpolitik im Oberwallis soll als Pilotprojekt umstrukturiert werden, nicht im Sinne der heutigen Regionsverantwortlichen und wiederum als Pilotprojekt. Wieso müssen wir eigentlich immer das Rad neu erfinden? Wenn eine neue Struktur der kantonalen Regionalpolitik, dann sicher nur unter Betrachtung des Gesamtkantons als Ober- und Unterwallis und dies gleichzeitig. Müssen nun kurzfristig langjährig arbeitende Regionssekretäre, welche im Anstellungsverhältnis und nicht auf Mandatsbasis arbeiten, vorsorglich durch die Regionsvorstände, welche zumeist aus Kommunalpolitikern bestehen, gekündigt werden?

Betrachtet man die Entwicklung der Wirtschaftsförderung, so stellt sich schon die Frage nach der Interpretation der Spielräume. Wie ist es zu erklären, dass der Staatsrat die Wirtschaftsantenne, welche in Absprache zwischen drei Staatsräten und drei Gemeindepräsidenten an einem Standort fixiert, der aber kurz darauf durch einen anderen Staatsrat, ohne Rücksprache mit dem Mitbeteiligten, an einen anderen Ort transferiert wird? Sind politische Versprechen ein Spielraum der Kreativität?

Nun soll ein Kompetenzzentrum oder Transformator errichtet werden in einer Grösse, der nicht seinem Aufgabenbereich entspricht. Dabei sollen dann Arbeiten, die durch die heutigen Regionen selbständig und im Sinne der mitbeteiligten Gemeinden erledigt werden, in diesen Transformator verlegt werden und dies ohne Rücksprache mit den Gemeinden. Ist das Übergehen der Gemeinden ein korrekter Spielraum? Hier muss ich als Gemeindepräsident ein klares Nein aussprechen.

Meine Damen und Herren, wenn wir die Raumentwicklung betrachten, ist es schon wunderlich, dass die zuständige Dienststelle für Raumplanung nicht aktiv am Projekt des Landschaftsentwicklungskonzepts im Raum Brig bis Salgesch mitgearbeitet hat. Da dieses Projekt nicht behördenverbindlich ist, wäre eine Mitarbeit der Dienststelle jederzeit möglich, logisch, aber auch notwendig gewesen. Abseits stehen ist kein Spielraum.

Wie sonst ist es zu erklären, dass die Dienststelle für Raumplanung am wohl grössten, flächendeckenden Raumprojekt im Oberwallis, das dann wohl auch kurz- oder mittelfristig umgesetzt werden wird, nämlich der Anordnung der Deponie Goler der A9 und der damit verbundenen Umgestaltung des Raumes zwischen Raron und Visp, in der Projektphase gar nicht mitbeteiligt war? Sollen solche raumplanerischen Projekte mit massiven Einschnitten in die Landschaft tatsächlich durch die Umweltverantwortlichen der Autobahn ohne Raumplaner projiziert werden? Hier sehe ich überhaupt keinen Spielraum, der nachvollziehbar und logisch ist.

Wenn dies aber ein Problem der Ressourcen ist, dann soll dies ganz einfach und lapidar gesagt werden. Nur so können wir reagieren. Denn ein effizienter Ablauf der Dossierbehandlung der Dienststelle für Raumplanung ist eben in gewissem Sinne auch Wirtschaftsförderung, wenn man bedenkt, wie viele wirtschaftliche Projekte in einer Gemeinde von den raumplanerischen Rahmenbedingungen abhängig sind. Welche Strategie hat der Staatsrat?

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Le groupe PS/AdG s'est penché sur les comptes 2006 du DET.

Il relève la volonté du chef du département de mener une réflexion sur les tâches et la mission du DET, d'autant plus que les défis qui le touchent sont importants pour le Valais. Citons la promotion économique, le guichet unique, la promotion exogène, la loi sur l'agriculture et le développement rural, l'aménagement du territoire avec le moratoire sur les résidences secondaires et, bientôt, la loi sur le tourisme ainsi que la loi sur la nouvelle politique régionale.

Le groupe PS/AdG relève le courage du chef du département dans son ambition de s'attaquer aux véritables problèmes de notre société "dans un esprit équitable, responsable et entreprenant".

En ce qui concerne le Service de l'économie et du tourisme, le groupe PS/AdG désirerait connaître, si ce n'est pas trop tôt, le retour sur investissement de la promotion exogène au travers du DEWS. Il désirerait également connaître les raisons techniques du retard pris dans la réalisation du projet PhytoArk. De même, est-il possible de connaître le retour sur investissement de la somme de 800'000 francs confiée aux restoroutes pour la promotion du Valais?

En ce qui concerne le Service de l'aménagement du territoire, le groupe PS/AdG soutient l'engagement du chef du département et du Conseil d'Etat en faveur du moratoire sur les résidences secondaires. Ce moratoire doit permettre non seulement à des étrangers de s'établir en Valais et de profiter, pour certains, de forfaits fiscaux, mais aussi et surtout à des Valaisannes et Valaisans de continuer à vivre dans leur village de montagne. Mais, comment réaliser cet objectif "dans un esprit équitable, responsable et entreprenant" quand les indigènes peinent de plus en plus à se loger sur la terre de leurs parents?

En ce qui concerne le Service de l'agriculture, les défis posés aux agriculteurs, à l'adaptation de leur production au marché, à la promotion de leurs produits notamment pour un commerce de proximité sont quotidiens. Comment comprendre que des moyens de l'ordre du demi-million n'ont pas été utilisés pour des projets de promotion, que des études planifiées et attendues dans certains milieux viti-vinicoles, comme la troisième phase d'étude sur les terroirs, ne trouvent apparemment pas de financement (on leur répond qu'il n'y a pas d'argent) alors que les moyens existent? Comment comprendre que la méthodologie pour ce genre d'étude, développée par des expatriés valaisans à Changins, financée par la Confédération, appliquée dans des cantons viticoles romands, ne rencontre aucune oreille attentive en Valais? Comment comprendre que des clients potentiels pour un commerce de proximité ne savent pas où acheter des produits du terroir alors que de telles informations existent dans le canton de Vaud voisin et font partie intégrante de l'Agenda 21 local?

En ce qui concerne le Service du registre foncier et de la géomatique, l'excédent de financement se monte à plus de 13 millions. Certains offices d'arrondissement du Valais romand prennent du retard par manque de personnel, voire croulent sous le travail. Or, d'après un arrêt du Tribunal fédéral, les émoluments perçus, qui se montent, en 2006, à 16 millions, sont censés rémunérer l'activité des registres fonciers. Le chef du DET a-t-il comme ambition d'appliquer l'arrêt du Tribunal fédéral pour motiver son personnel dans les offices d'arrondissement du registre foncier qui manquent de personnel?

Le groupe PS/AdG est confiant que le chef d'entreprise du DET apportera les réponses utiles à leurs préoccupations. Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

J'aimerais, tout d'abord, vous remercier pour les compliments que vous m'avez adressés. Certes, je ferai tout pour rester à la hauteur de vos attentes parce que, comme vous l'avez relevé à juste titre, il y a pas mal de chantiers qui sont en cours, des chantiers que je considère comme importants pour le canton. Dans ce sens, c'est pour moi un grand privilège d'être au bon moment au bon endroit pour traiter ces sujets. Il est évident aussi que dès que l'on parle de réforme, dès que l'on parle de chantier, dès que l'on veut faire avancer ce canton, il y a des gens qui ne sont pas d'accord, il y a des gens qui ne veulent pas de telles réformes. Pour ma part, je me réjouis d'entrer dans cette discussion avec vous pour finalement réussir ensemble, parce que je ne suis pas seul, je suis avec mes collègues, mais surtout avec vous, à mener à bien ces projets, pour discuter avec vous, pour trouver les meilleures solutions. Comme je l'ai d'ailleurs déjà dit, pour moi, ce n'est pas important d'avoir raison, mais ce qui est important, c'est de faire les bonnes choses. Même si, vous, vous avez de meilleures idées pour faire avancer notre canton, je serai d'accord de les reprendre. Ce serait une idiotie de ne pas le faire parce que, finalement, c'est quand même cette volonté de vouloir progresser, de vouloir réussir. Cela dit en guise d'introduction.

La commission des finances comme aussi plusieurs députés ont soulevé, à juste titre, quelques écarts importants entre le budget et le compte de mon département. Il s'agit notamment de la non-utilisation des crédits LIM et des crédits agricoles. C'est un problème qui est malheureusement récurrent. On trouve évidemment toujours une explication à de tels écarts. Il y a, par exemple, des projets de tiers qui ont été planifiés, mais pas réalisés. Je cite, par exemple, le PhytoArk ou le projet de la viti-viniculture. D'un autre côté, il y a eu des hausses de remboursement des crédits LIM par rapport aux prévisions de la durée plus courte des prêts. Finalement, on doit aussi – et c'est une explication qui soulève aussi un problème – dire que souvent les budgets, par exemple celui de 2006 était fait sur les expériences du compte 2004. On constate là un écart dans la bonne appréciation de la situation. Toutefois, j'ai pris des mesures pour que les services établissent le budget 2008 avec plus de rigueur. Dans ce sens, j'ai demandé clairement, à travers une directive, à mes chefs de service de définir un budget rigoureux et réaliste. Cela signifie évaluer la tranche budgétaire avec comme base des éléments concrets, par exemple, au niveau des investissements, tenir compte des étapes possibles à réaliser en 2008 et en évaluer le coût, et non pas reprendre la somme du crédit d'engagement dans sa totalité, comme cela se fait de temps en temps. Dans ce sens, les services doivent me fournir la justification de certaines rubriques particulièrement touchées, telles que la rubrique 36 Subventions accordées, 47 Subventions à redistribuer, 52 Prêts et participations permanentes, 56 Subventions accordées ou encore 62 Remboursement des prêts et participations permanentes, justement pour prendre en considération les remarques qui ont été faites par la commission des finances et par quelques intervenants.

Cela dit, à un certain moment, si l'on devait passer à nouveau devant le Grand Conseil pour obtenir des crédits supplémentaires, c'est clair que j'attendrai là aussi un bon climat de discussion. Il est évident que si vous faites une budgétisation très très serrée, très très rigoureuse, à un certain moment, il faut avoir une certaine flexibilité si, au besoin, on doit demander des crédits supplémentaires.

Voilà pour ce qui concerne les écarts constatés.

J'en viens maintenant aux questions posées par les députés.

Une ou deux questions tournaient autour de la nouvelle politique régionale, questions surtout soulevées par le député Daniel Troger et par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Also zu dieser Frage der Regionalpolitik und dieser Vorgehensweise möchte ich eigentlich Folgendes dazu sagen. Wir haben im Staatsrat den Beschluss gefasst, dass wir in Zusammenhang mit der neuen Regionalpolitik ein eigenes Ausführungsgesetz auf kantonaler Ebene verabschieden möchten. Dieses Gesetz wurde in einer ausserparlamentarischen Kommission vorbereitet, wir haben hierzu vom Staatsrat die entsprechende Vernehmlassung eröffnet. Die ist jetzt mittlerweile abgeschlossen. Wir haben die Bemerkungen hierzu erhalten. Also man kann nicht sagen wir hätten die Regionalpolitik nicht in Absprache mit den Gemeinden getroffen. Wir haben hier also ein Vernehmlassungsverfahren durchgeführt, die Gemeinden haben sich geäußert, die Regionen haben sich hierzu geäußert. Kernpunkt des neuen Gesetzes ist die Möglichkeit, dass die acht sozio-ökonomischen Regionen, d.h. die acht IHG Regionen auf drei IHG Regionen zurückgeführt werden könnten, d.h. eine Reduktion von acht auf drei. Diese Kompetenz wurde im Vorentwurf der ausserparlamentarischen Kommission dem Staatsrat gegeben. Der Staatsrat hat bereits bei der Eröffnung des Vernehmlassungsverfahrens klar erklärt, dass er eigentlich drei Wirtschaftsregionen haben möchte. Er hat das auch in die Vernehmlassung eingegeben, aber mit dem kantonalen Ausführungsgesetz würde die Kompetenz gegeben hierüber einen Entscheid zu fällen und es wird dann wieder der Grosse Rat – hier Sie – darüber befinden wie viele Wirtschaftsregionen Sie dann schlussendlich haben möchten.

Parallel konnten wir im Staatsrat nicht zuwarten bis diese politische Diskussion bis zum Schluss geführt ist, sondern wir haben uns Gedanken gemacht, wir haben uns bereits überlegt wie es denn sein könnte, wie man dann diese Wirtschaftsregionen organisiert, wie man die Arbeiten aufteilt und in diesem Zusammenhang haben wir ein Pilotprojekt gestartet. Wir haben das jetzt einmal im Oberwallis begonnen. Sonst bekomme ich ja in der Regel immer den Vorwurf zu hören, die Pilotprojekte würden wir immer im Unterwallis machen und dann ins Oberwallis führen. Also hier haben wir klar im Oberwallis angefangen, weil ich der Überzeugung bin, dass schlussendlich der Wille, im Oberwallis heute eine einzige Wirtschaftsregion und einen Lebensraum zu bilden, vorhanden ist. Wir haben zu diesem Zweck eine Projektgruppe eingesetzt. Die hat ein entsprechendes Konzept entwickelt und das Konzept, wie es jetzt für das Oberwallis vorliegt – es ist noch nichts beschlossen, ich betone das – geht in Richtung einer einzigen Organisation, die sich mit der Frage der Entwicklung und Begleitung dieses einzigen Raumes auseinandersetzt. In dieser Konstellation gibt es verschiedene Aufgaben. Es gibt einerseits einen Wissenstransfer zu organisieren im Oberwallis und es geht auch darum dann eine Wirtschaftspolitik zu definieren im Oberwallis und es geht schlussendlich auch darum eine Regionalentwicklung als solche zu definieren. Und es macht heute keinen Sinn mehr, wenn man das nicht im Oberwallis in einer einzigen Organisation tut und damit die entsprechenden Synergien zu nutzen und dadurch wirklich

auch eine Professionalität zu erreichen, die wir uns wünschen. Also wenn es darum geht, im Bereich des Oberwallis, entsprechende Projekte zu unterstützen – Entwicklung des ländlichen Raums zum Beispiel, hier gibt es verschiedene Projekte – dann soll doch das in Zukunft eine Person für das ganze Oberwallis tun um nicht wieder eine Verzettelung und nicht wieder Doppelspurigkeiten zu erhalten. Der Schlussbericht dieses Projekts wird in den nächsten Tagen vorliegen. Wir werden uns damit auseinandersetzen. Wichtig ist, meines Erachtens, wenn dann der Beschluss gefasst wird, dass wir schon bereit sind zu erklären wie wir es umsetzen. Weil oft ist es so, dass man neuen Reformen kritisch gegenübersteht wenn man noch nicht genau weiss wie man sie organisiert und deshalb hat man sich eben bereits heute schon Gedanken gemacht wenn es denn drei Wirtschaftsregionen gibt, wie sieht die entsprechende Organisation aus. In diesem Zusammenhang werden noch verschiedene Konsultationen durchgeführt und es werden noch verschiedene Personen und Institutionen ihre Meinung hierzu einbringen können.

Concernant le DEWS, il y a eu deux remarques des députés André Vernay et Grégoire Raboud (suppl.), qui ont soulevé cette problématique, le retour sur investissement et la question de la réussite. Je suis bien conscient que c'est une discussion récurrente. Dès le début, je me suis engagé dans le DEWS pour apporter des réformes. On a donc réorganisé le DEWS. Il n'y a plus cette double casquette entre le chef du DEWS en même temps chef d'une promotion économique cantonale. Ces deux casquettes n'existent plus. M. Pache a été nommé directeur du DEWS. J'ai demandé que les représentants de la promotion économique du DEWS à l'étranger soient soumis à des contrats de performance. Pour une partie, on leur donne un salaire de base à travers le DEWS et, pour l'autre, j'ai demandé à ce qu'il y ait des primes de performance. En effet, à un certain moment, être juste représentants dans ces pays et ne pas avoir la pression d'avoir des entreprises qui s'installent dans le canton, cela ne va pas. Alors, là clairement, primes de performance, réorganisation. Il y a aussi un autre élément: j'ai aussi renégocié la participation du canton du Valais au DEWS. Actuellement, les discussions vont dans le sens – il n'y a pas encore de décision prise – que notre contribution au DEWS sera réduite au montant d'environ 850'000 francs. Les répercussions de ces implantations, je peux vous les donner. Il est clair que l'installation d'une entreprise la première année ne crée pas encore beaucoup de postes de travail, mais, finalement, il faut aussi voir le potentiel que ces entreprises peuvent créer en matière de postes de travail. Il y a aussi des répercussions – je le dis en direction du député (suppl.) Grégoire Raboud – sur la fiscalité, de personnes qui ont collaboré pour la mise en place de ces entreprises, ce sont tout de même des éléments à prendre en considération. Je sais qu'avec le DEWS, et je l'ai déjà promis l'année passée, nous allons arriver, pour la deuxième moitié de l'année et avoir une fois pour toutes une discussion au Grand Conseil sur notre collaboration dans cette entité parce que, actuellement, on parle de la prolongation de notre collaboration pour trois ans. Je pense ainsi que ce serait le moment d'avoir une discussion à ce sujet parce que, chaque année, on se retrouve à discuter ici ces aspects-là.

Concernant la participation à la promotion des restoroutes, on parle d'un montant de 850'000 francs. Ce montant est utilisé justement pour faire de la promotion, pour payer des salaires. Comme vous le savez, dans le restoroute de Martigny, il y a toute une partie de secrétariat ou de réception. Ni moi personnellement ni mon département ne sommes dans le conseil d'administration de ce restoroute. C'est clair que je ne vais pas ouvrir maintenant un débat sur cette question, mais je sais que l'Inspection cantonale des finances a fait un rapport

sur cet élément. Je prendrai en compte ses remarques pour améliorer la situation, puisque moi-même je ne suis pas dans ce conseil d'administration et moi-même je n'ai même pas un chef de service dans ce conseil d'administration. Il est alors difficile, pour moi, de voir comment ces 850'000 francs sont investis dans cet organisme.

Ich komme jetzt zurück auf die Raumplanung und Raumentwicklung. Ich habe immer gesagt für mich muss die Wirtschaftsentwicklung und die Raumentwicklung aufeinander abgestimmt sein. Zu diesem Zweck haben wir ein Territorialprofil erstellen lassen. Das Projekt steht, das heisst man hat ein Inventar aufgenommen um festzulegen, wie wird der Raum im Kanton Wallis genutzt, welche Flächen sind intensiv touristisch genutzt, welche Flächen sind eher landwirtschaftlich genutzt und welche Flächen werden industriell genutzt. In diesem Zusammenhang werden wir in den nächsten Wochen von der Phase Inventar übergehen in eine Strategie für die Raumentwicklung und die Erarbeitung dieser Strategie für Raumentwicklung werden wir gemeinsam mit den Gemeinden und den Akteuren tun. Und zu diesem Zweck werden im Unterwallis und im Oberwallis in den nächsten Wochen öffentliche Veranstaltungen durchgeführt. Und im Rahmen dieser öffentlichen Veranstaltungen werden unsere bisherigen Arbeiten vorgestellt und gleichzeitig geht es dann darum eine entsprechende Raumentwicklungsstrategie für den Kanton zu entwickeln. Hier aber wieder unter Einbezug der entsprechenden Gemeinden und anderen. Und wenn ich da zurückkomme auf unser Nichtmitwirken in diesem Projekt Landschaftsentwicklungskonzept Brig – Salgesch, dann geht es darum, dass das nur ein Teil der Fläche zum Gegenstand hat. Unsere Ambition ist es eine Verknüpfung herzustellen in der Wirtschaftsentwicklung und in der räumlichen Entwicklung zwischen einerseits den touristisch intensiv genutzten Flächen im Berggebiet, andererseits den stark industriell genutzten Gebieten im Talgrund und drittens dann den ländlichen Raum. In diesem Zusammenhang ist es von entscheidender Bedeutung, dass es uns gelingt Agglomerationsprojekte mit Tourismusentwicklungsprojekten und Entwicklungsprojekte im ländlichen Raum, dass wir in diesen Raumtypen diese entsprechenden Politiken in ein Konzept einfließen lassen, das dann für sich alleine dazu führt, dass wir eine dynamischere Entwicklung für diesen Raum erzielen werden.

Und wichtig wird es sein, dass Agglomerationsprojekte mit ländlichen Projekten verknüpft werden müssen, dass hier Synergien genutzt werden können und schlussendlich braucht es eben auch noch die touristisch intensiv genutzten Flächen, die eben auch mit einbezogen werden. Es wäre falsch jetzt nur einen Teil herauszupflücken und nur die Talebene anzuschauen, denn dann würden wir diese Verknüpfung und diese Vernetzung mit anderen Projekten nicht tun und das wäre meines Erachtens auch ein Fehler. Aber auch was das betrifft, haben wir hierzu ganz klare Überlegungen und werden die in den nächsten Wochen an öffentlichen Veranstaltungen auch vorstellen.

Die Fragen von Jérôme Gasser im Zusammenhang mit der Wirtschaftsförderung habe ich zum Teil beantwortet. J'ai donc déjà répondu aux questions du député (suppl.) Jérôme Gasser sur la question de la réforme de la promotion économique. Vous savez que l'on a fusionné deux services pour avoir plus d'efficacité à l'intérieur du département. Maintenant, on entre dans une deuxième phase où l'on doit aussi impliquer, par exemple, le centre de compétence financier et d'autres acteurs de la promotion économique. La volonté serait de créer une sorte d'entreprise virtuelle de la promotion économique sous une seule marque avec des produits intégrés dans la promotion économique et de vraiment arriver à une porte d'entrée unique. Actuellement, on a encore beaucoup d'acteurs qui se nomment des personnes avec un

mandat de promotion économique, mais on doit regrouper cette promotion économique en tout cas sous un toit, sous une marque, sous une entité en tant que telle. Cela ne veut pas dire que l'on doit laisser tomber l'indépendance juridique du centre de compétence financier, mais il faudrait dans la communication, dans la conduite de la promotion économique avoir une philosophie commune entre les acteurs de la promotion économique, avec une marque commune pour faire du développement, pour faire cette promotion économique. On entre maintenant dans cette deuxième phase avec les autres acteurs.

Und in diesem Zusammenhang geht es auch darum, dass eben die Wirtschaftsantenne, zum Beispiel Oberwallis, dass diese in ein Kompetenzzentrum für die Wirtschaftsentwicklung integriert wird und nicht irgendwo isoliert im Raum herumschwirrt und nicht genau weiss was ihr Auftrag ist. Deshalb ist es wichtig, dass diese Wirtschaftsantenne in das Kompetenzzentrum für den Wirtschafts- und Lebensraum Oberwallis integriert wird und dass man hier die Synergien nutzt und dasselbe trifft auch auf den Vertreter des "Centre de compétence financier" im Oberwallis zu. Es kann doch nicht angehen, dass der Vertreter dieses Centers an einem Ort und die Wirtschaftsantenne wiederum an einem andern Ort ist. Die beiden sprechen zum Teil nicht miteinander, die wissen nicht genau was funktioniert. Wenn man das an einem Ort örtlich gebündelt hat, gehe ich davon aus, dass man auch Synergien entsprechend nutzen kann. Da gibt es keine irgendwelchen politischen Überlegungen, die hier im Raum gestanden sind. Da geht es darum Effizienz zu erzielen und eine verbesserte Struktur zu finden, damit letztlich der Wirtschafts- und Lebensraum Oberwallis erfolgreich ist. Und wenn der schneller gebildet ist als im Unterwallis, dann ist das sicher für den Wirtschafts- und Lebensraum Oberwallis nicht von Nachteil. Und dann immer wieder zu warten was jetzt im Unterwallis geschieht und was jetzt im Oberwallis geschieht – ich bin der Meinung, diese Flexibilität sollten wir eigentlich ausnützen. Und wenn das Oberwallis hier den Takt vorgeben könnte für eine Reorganisation, dann wird das auch dem ganzen Wallis zum Vorteil gereichen, insbesondere gehe ich davon aus.

Damit habe ich, glaube ich, die meisten Fragen beantwortet. Da gab es noch Fragen von Frau Schmidhalter-Näfen zur Wirtschaftspolitik. Ich bin kein Verfechter einer so genannten antizyklischen Wirtschaftspolitik und es ist sicher keine Absicht dahinter, dass man jetzt hier durch Nichtaufbrauchen von Krediten, die zur Verfügung standen, eine klar antizyklische Politik verfolgen wollte. In den 70er Jahren wurde in Deutschland dieses Modell einer antizyklischen Wirtschaftspolitik versucht. Diese Projekte sind alle gescheitert. Warum sind sie gescheitert? Weil man in der Regel zu spät den Abschwung bemerkte und dann eigentlich mit den so genannten Ausgabenprogrammen nicht rechtzeitig bereit war einerseits, abhängig war von anderen Drittpartnern, die dann die entsprechenden Planungen nicht voran getrieben haben. Also wenn man eine derartige Politik betreiben möchte, müsste das wirklich eine sehr koordinierte Massnahme sein. Ich selbst glaube eigentlich nicht an diese Politik, die sich eigentlich auch nicht bewährt hat. Man hat zum Teil sogar – weil man zu spät kam mit diesen Impulsprogrammen – eher prozyklisch noch gearbeitet und hat in dem Sinne, was man sich mit einer derartigen Politik gewünscht hat, nicht erreicht.

Im Zusammenhang noch mit den kalten Betten bin ich ganz klar der Meinung, dass eine "laissez aller" Politik nicht mehr geht und dass man hier entsprechende Massnahmen auch treffen muss. Massnahmen, die zum Teil gekoppelt sind, raumplanerische Massnahmen mit allenfalls Anreizprogrammen. Aber der wesentliche Punkt hier werden raumplanerische

Massnahmen sein, da einerseits die Aufhebung der Lex Koller nicht erzielt werden kann, wenn die Kantone sich nicht in raumplanerischen Fragen die entsprechenden Prioritäten setzen. Diesbezüglich sind wir mit den Gemeinden in Kontakt. Wir haben eine Anpassung des Richtplans gemacht. Im Rahmen der Anpassung des Richtplans hat man dann ganz klar aufgezeigt in welchen Gemeinden ein entsprechender Handlungsbedarf besteht. Dieser Handlungsbedarf wurde fixiert und definiert. Wir sind jetzt mit den Gemeinden in Kontakt, damit sie ihre so genannten Masterpläne für eine harmonische Entwicklung ihrer Stationen vorbereiten und dass sie eigentlich das Schicksal einer Wirtschafts- und Raumentwicklung für ihre Gemeinden in die Hände nehmen und sich wirklich überlegen was sie in Zukunft wollen. Dabei werden wir sie mit einem Team unterstützen, bestehend aus Juristen und Raumplanern.

Damit habe ich die Fragen, glaube ich, vollumfänglich beantwortet.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Nous traitons maintenant la proposition de modification présentée par le groupe SPO (*tableau des amendements*).

J'invite tout spécialement la commission des finances à être attentive, par son président, le député Philippe de Preux, et son rapporteur, le député Pascal Gaillard, que j'invite à prendre place au siège du rapporteur pour donner le préavis de la commission des finances.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

La proposition du groupe SPO, déposée par les députées Doris Schmidhalter-Näfen et Susanne Hugo-Lötscher et le député (suppl.) Rolf Eggel, est refusée par la commission des finances par 7 voix et 2 abstentions.

La commission des finances relève qu'elle est favorable à une politique économique anticyclique, mais que la création de fonds doit être étudiée de manière approfondie.

Elle estime, en outre, que cette proposition devrait être proposée au budget et non au compte.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Herr Staatsrat Cina, antizyklische Wirtschaftspolitik ist nicht eine Glaubensfrage und ich traue uns durchaus zu, im Gegensatz zu den Deutschen, die Sie zitiert haben, dass wir Walliser intelligent und klug genug sind, zu merken wann der Abschwung kommt.

Und an den Berichterstatter: Selbstverständlich haben wir diesen Antrag auch schon bei der Budgetdebatte eingegeben, aber wir bleiben in diesem Punkt hartnäckig und kommen mit dem Vorschlag heute noch einmal.

Vernünftige Wirtschaftspolitik heisst: In guten Zeiten vorausschauen, damit man in schwierigen Zeiten auch intelligent reagieren kann.

Und unser Vorschlag für eine antizyklische Politik geht genau in diese Richtung. Wir schlagen deshalb vor, dass wir diese 20 Millionen entlassen, diese ausserordentlichen Investitionen, das tut niemandem weh und dass wir dieses Geld beiseite legen, damit wir in der Rezession reagieren können.

Das macht doppelt Sinn. Zum einen, damit wir die Wirtschaft wieder in Gang bringen, weil diese Rezession wird hundertprozentig kommen und zum anderen entlasten wir damit auch die Sozialwerke wie die Arbeitslosenkasse, weil in diesen Jahren die Arbeitslosigkeit wieder erfahrungsgemäss massiv zunehmen wird.

Ich danke für die Unterstützung dieses Vorschlags, denn ich sage, mit Absichtserklärungen alleine ist es nicht getan. Ich erinnere daran, dass heute Morgen Herr Staatsrat Rey-Bellet uns im Grundsatz Recht gegeben hat. Er hat gesagt, es macht jetzt wenig Sinn, dass wir in der Hochkonjunktur die Wirtschaft unnötig anheizen, viel intelligenter ist es diese Investitionen in schwierigen Zeiten vorzunehmen.

Danke für die Unterstützung.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich habe generell auf das Anliegen Stellung bezogen. Wir werden in den nächsten Monaten zwei Gesetze zu bearbeiten haben. Dort bestehen natürlich Möglichkeiten entsprechende Anträge einzureichen und die Diskussion dann zu führen, namentlich auch bei der Frage der Regionalpolitik. Dort wird es darum gehen eben diese Diskussion, die Sie jetzt wünschen, zu führen. Einerseits sehe ich ein formelles Problem, denn für einen entsprechenden Fonds gehe ich davon aus, dass eine rechtliche Grundlage geschaffen werden müsste und dann auch klar definiert werden müsste wie man mit diesem Fonds umzugehen hat. Wie gesagt, ich bin eher der Meinung, dass der Staat in Zeiten des Wirtschaftsbooms über kluge Investitionsprogramme seine eigenen Investitionsprogramme der Hochkonjunktur anpasst und zurückfährt. Das ist eine sinnvolle Politik, die ich selbst auch unterstützen würde. Dann darf man aber nicht kommen und sagen es würden entsprechende Kredite nicht ausgenützt, die vorhanden sind. Da müsste man dann noch eine entsprechende Lösung finden. Aber ich bin eher der Meinung man müsste in Zeiten der Hochkonjunktur, des Wirtschaftsbooms staatliche Ausgabenprogramme allenfalls zurücknehmen um diese dann gleichzeitig wieder aufzufahren wenn eine nächste Rezession kommt. Aber das bedarf dann eben auch einer entsprechenden kohärenten Haltung. Da kommen wir dann irgendwann auch in Konflikte mit Projekten, die wir auch von Staatsseite so schnell wie möglich realisiert haben möchten, wie zum Beispiel der Autobahnbau im Oberwallis. Also da können wir jetzt auch nicht sagen weil Hochkonjunktur ist nehmen wir unsere staatlichen Investitionsprogramme zurück und würden damit den Autobahnbau im Oberwallis weiter verzögern. Das wäre sicher auch nicht eine gute und verantwortungsvolle Politik.

In diesem Sinne stehen wir gegen diesen Antrag und bitten Sie der Kommission zu folgen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je sou mets cette proposition au vote.

Par 93 voix contre 11 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO.

(Suite de l'examen, *séance du mercredi 13 juin 2007.*)

Entrée en matière

**7. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la
construction et l'aménagement d'un immeuble par
Techno-pôle Sierre SA**

Eintretensdebatte

**BESCHLUSSENTWURF
über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau
eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA**

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Laurent Gavillet

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Du message qui nous a été soumis, le groupe radical-libéral a retenu particulièrement les points suivants, non sans une certaine satisfaction:

- le site sierrois arrive aujourd'hui à saturation. Il est donc – si vous me passez l'expression – victime de son succès;
- la renommée du TechnoArk dépasse nos frontières et ne cesse de croître;
- la collaboration avec Novelis SA va générer 35 emplois directs, 15 postes dans le centre de recherche et de développement et plusieurs dizaines d'emplois supplémentaires dans l'usine existante;
- une synergie a pu être trouvée entre la ville et la région de Sierre et Novelis SA.

De plus et une fois n'est pas coutume, tous les acteurs de ce projet ont accepté de travailler rapidement pour permettre une mise en activité dès 2008 déjà et ce sans crédit supplémentaire.

Dès lors, nul n'est besoin de s'étendre encore ici pour prouver le bien-fondé de ce projet, notamment en matière économique, et le groupe radical-libéral accepte bien entendu l'entrée en matière avec la modification apportée par la commission concernant le nouvel alinéa 2 de l'article 1. Merci de votre attention.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas a étudié avec attention le projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par la société Techno-pôle Sierre SA.

En effet, nous sommes d'avis qu'il est important de soutenir le développement de parcs technologiques dans notre canton et ainsi d'élargir notre tissu économique.

En outre, dans le cadre du projet cité, nous sommes d'avis qu'il faut profiter des synergies en place avec Novelis pour la construction des bâtiments.

Toutefois, lors de nos débats, quelques questions sont restées sans réponse.

- Est-ce que la décision de Novelis d'acheter pour 7 millions des surfaces est ferme et définitive? A-t-on un engagement écrit?
- Sous quelle forme est effectué l'investissement de la bourgeoisie de Sierre pour 1,4 million?
- Est-ce que d'autres subventionnements ou participations cantonales ont été attribués à Techno-pôle depuis sa création ainsi qu'à la société TechnoArk SA? Si oui, à quelle hauteur?

De plus, nous prenons l'opportunité du traitement de cet objet pour demander un détail des fonds d'aide qui peuvent être attribués au développement des parcs technologiques. Faut-il, pour toucher une participation ou une aide de l'Etat, absolument construire des immeubles? Je prends le cas de IdeArk à Martigny qui, au lieu de construire un immeuble pour ses nouveaux besoins, a trouvé la solution intelligente d'occuper des surfaces libres existantes. Ont-ils la possibilité d'avoir accès à une participation financière cantonale pour leur développement?

Dans l'attente de ces réponses, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Was ist das Ziel dieses Geschäftes? Es geht darum Arbeitsplätze zu sichern, neue Arbeitsplätze zu schaffen. Den Informatikstandort Siders zu stärken und zu sichern und auch das gleiche für die Kommunikationstechnologien. Die Ansiedlung der Forschungs- und Entwicklungsabteilung der Novelis in Siders zeugt für ein gutes Projekt. Weiter können dann Start-ups oder verschiedene andere Firmen da eine Startebene finden.

Was ist das Resultat oder was sind schon die Resultate? Es ist ganz klar eine Stärkung einer Bindung von Novelis an den Standort. Das ist gut für Chippis. Da fragen wir uns, ob dies der Erfolg der Wirtschaftsförderung oder der NEAT ist. Ich glaube wohl eher der NEAT. Entschuldigen Sie mir das, Herr Cina. Und wenn dann in den Randzeiten der Fahrplan ins Wallis und vom Wallis in die Deutschschweiz und auch ins Mittelwallis auch gut ist, dann ist es dann garantiert der Erfolg der NEAT. Das heisst, wenn solche Aktionen Erfolg haben müssen, müssen auch die entsprechenden Verkehrsverbindungen in den Randzeiten gewährleistet werden. Der Tourismus, die Industrie wird dies verdanken. Es sind 21 Millionen Investitionen vorgesehen – $\frac{3}{4}$ Millionen für den Staat – und es ist wichtig, dass der Entscheid erst rechtens wird wenn die Verträge abgeschlossen sind.

Die Zukunft.

Le Haut-Valais attend aussi pour les projets Ark à Viège et à Brigue que les décisions soient prises rapidement et soient flexibles. Le groupe PDC du Haut ist einstimmig für Eintreten auf dieses Geschäft.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Freddy Philipoz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par la société Techno-pôle Sierre SA en vue de son extension.

Pour notre groupe, il ne fait aucun doute que l'excellent projet qui nous est soumis aujourd'hui doit être soutenu. Si nous nous sommes prononcés à l'unanimité, comme la commission d'ailleurs, nous le devons à la grande qualité de ce dossier.

Nous relevons particulièrement l'idée de construction en contiguïté et en simultanéité avec la nouvelle usine de Novelis, ce qui permet d'obtenir un gain de temps et d'argent, et surtout l'amendement de l'article 1 concernant la subvention cantonale de 3'750'000 francs versée à la conclusion des actes juridiques.

Le projet Techno-pôle est une belle opportunité pour dynamiser l'économie valaisanne, tout en favorisant la capacité d'innovation et la création d'emplois hautement qualifiés sur le territoire cantonal.

Ainsi, le groupe DC du Centre accepte logiquement l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

In diesem Beschlussentwurf geht es um eine finanzielle Beteiligung des Kantons Wallis in einer Höhe von höchstens 3,75 Millionen für den Bau und Ausbau eines Gebäudes der Techno-pôle mit Sitz in Siders.

Um die Walliser Wirtschaft dynamischer zu gestalten, wurde das Konzept "The Ark" geschaffen. Dieses Konzept konzentriert sich auf klar definierte Gebiete und Standorte.

Biowissenschaft, Informations- und Kommunikationstechnologien, Energiebereich, Teledienstleistungen, Dienstleistungen für den Tourismus und die Landwirtschaft usw.

Das Angebot von TechnoArk in Siders besteht unter anderem darin, den Unternehmungen Räumlichkeiten und Ausrüstungen gemäss ihren Bedürfnissen anzubieten. Zurzeit sind mehr als 40 in den Räumlichkeiten angesiedelt.

Nachdem die Novelis AG, welche ein zentrales Element des Standorts darstellt, eine umfangreiche Expansion tätigt und dadurch die Gebäude voll belegt sind, ist diese Investition in den Ausbau sicher sinnvoll. Die Erweiterung der Novelis in Siders umfasst verschiedene Abteilungen wie:

- Hightech Giesserei,
- Forschungs- und Entwicklungszentrum sowie die
- Verlegung eines Teils des europäischen Entscheidungszentrums.

Dies bringt mit sich – und dies ist der Kernpunkt dieser Sache –, dass an die 100 neue Stellen geschaffen werden und Investitionen von rund 40 Millionen Franken getätigt werden. Die Kosten für das Erweiterungsprojekt belaufen sich auf 21 Millionen, wovon 7 Millionen für den Weiterverkauf an die Novelis gutgeschrieben werden können. Die Gesamtkosten belaufen sich also auf 14,475 Millionen Franken wie aus dem detaillierten Finanzierungsplan ersichtlich ist.

Die Kommission hat an ihrem Entwurf festgehalten, dass die Subvention erst erfolgt, wenn die Rechtsgeschäfte abgeschlossen sind.

Aus Sicht der CSPO ist es jedoch wichtig, dass weitere Gesuche im Rahmen der Wirtschaftsförderung mit derselben Wichtigkeit wie das Vorliegende behandelt werden.

Die CSPO ist für Eintreten. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet d'extension du site de Techno-pôle à Sierre.

La visite des lieux, organisée après la séance de la commission, a permis à ses membres de constater le dynamisme économique et formatif qu'apporte d'abord à la région, mais également à l'ensemble du canton un tel site et cela tant sur le plan du développement des entreprises existantes que sur le plan de l'implantation de nouvelles sociétés.

Le site du TechnoArk de Sierre arrive aujourd'hui à saturation. L'analyse des besoins menée par les utilisateurs et les partenaires conclut à un agrandissement nécessaire de ces infrastructures en vue d'attirer de nouvelles entreprises créatrices de places de travail.

L'opportunité de réaliser dans l'immédiat ce projet d'extension repose essentiellement sur la décision du groupe Novelis qui est déterminé à investir 40 millions dans l'extension de ce site et de faire de Novelis à Sierre son centre de compétence mondial pour l'automobile, créant ainsi plusieurs dizaines d'emplois.

Comme ont pu le constater les membres de la commission, les travaux de construction de l'usine et du bâtiment de stockage ont déjà démarré afin d'être prêts à accueillir la nouvelle activité dès le début 2008.

Pour des raisons de synergie et de rationalité, il est logique que l'ensemble des travaux soit mené dans le même temps.

Le groupe PS/AdG constate que l'investissement financier de l'Etat dans ce projet est une décision qui répond concrètement aux objectifs d'une promotion économique cantonale et ne peut que se réjouir du dynamisme de la région sierroise pour sa contribution à une évolution dynamique quant à l'implantation d'entreprises technologiques en Valais.

A l'unanimité, en tenant compte des modifications apportées au projet par la commission de l'économie et de l'énergie, essentiellement que le Conseil d'Etat ait l'assurance que les actes juridiques entre Techno-pôle et Novelis soient réellement conclus, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière de ce projet à l'unanimité. Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich halte vorweg fest, dass unsere Fraktion nichts gegen das vorliegende Geschäft hat. Die Botschaft kommt zwar relativ technokratisch daher, aber es ist bald einmal klar, dass das Geschäft einen direkten Zusammenhang hat mit Novelis. Und Novelis ist im Aluminiumgeschäft erfolgreich unterwegs.

Meine Damen und Herren, vor ziemlich genau einem Jahr mussten wir hier die bittere Erfahrung machen, dass die Aluminiumgiesserei in Steg geschlossen worden ist. Dass die Öfen abgestellt wurden und dass dort wertvolle Arbeitsplätze vernichtet wurden. Die Chefmanager von Alcan – und Novelis gehörte einst zu dieser Gruppe – hielten stur an ihrem Entscheid fest. Sie machten die Strompreise für diesen Entscheid verantwortlich und die Politik – und auch wir Gewerkschafter – wir waren damals relativ ohnmächtig und wir konnten keinen Einfluss nehmen auf die Entscheide der Chefmanager in Paris oder Montreal. Und dies auch in diesem globalisierten Aluminiummarkt.

Als konstruktiven Vorschlag schlugen wir damals – es war im Januar 2006 – seitens der Gewerkschaften vor, dass im Raume Siders/Chippis ein Aluminiumcluster aufgebaut werden soll und dass dort auch Alcan und Novelis mit in die Verantwortung genommen werden sollen. Wir haben damals ein erstes Vorprojekt ausgearbeitet, haben das den verantwortlichen Stellen abgegeben. Im Kommissionsbericht habe ich nun gelesen, dass Herr Staatsrat Cina dort zitiert wird, der auch auf diesen Aluminiumcluster hinweist.

Wie einleitend festgehalten, die Investitionen in Siders sind durchaus gerechtfertigt, aber von diesen Investitionen profitiert direkt auch die Aluminiumindustrie im Wallis. Und es ist deshalb von uns aus gesehen mehr als gerechtfertigt, die Gründung eines Aluminiumclusters jetzt ernsthaft an die Hand zu nehmen und voranzutreiben und Novelis und auch Alcan mit in die Verantwortung zu nehmen. Denn ich sage Steg darf sich in diesem Kanton nicht mehr wiederholen. Danke schön.

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP est favorable à l'octroi d'une participation financière pour la construction d'un immeuble par la SA Techno-pôle à Sierre.

Ce projet est important, non seulement pour le district de Sierre, mais aussi pour le canton.

Cette participation de l'Etat permettra à la société The Ark de se développer et de créer ainsi des postes de travail hautement qualifiés dans la technologie de pointe.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter cette participation financière.

A l'évidence et notamment pour ces motifs, le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

Le groupe rappelle son souci de transparence et souhaite que le Conseil d'Etat veille à l'application de la réglementation en matière de marchés publics.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Le projet qui nous est soumis en cette fin de matinée est en parfaite concordance avec la loi sur la politique économique ainsi que son ordonnance. De plus, le budget 2007 permet d'absorber cet investissement dans sa quasi-totalité. Voilà deux bonnes raisons qui ont certainement persuadé tous les groupes parlementaires qui donnent, et je les en remercie, leur aval à l'entrée en matière de ce financement.

Si la commission de l'économie et de l'énergie a dû, et pour cause, se réunir dans l'urgence pour traiter ce projet de décision, elle n'en a pas moins travaillé en toute connaissance du dossier avec à la clé une visite du site du Techno-pôle, un site, comme vous le savez, focalisé sur les technologies de l'information et de la communication en pleine expansion.

Le rapprochement avec le voisin Novelis, qui veut dans sa stratégie faire du site de Sierre le centre de compétence mondial pour l'industrie automobile, nous paraît être une belle opportunité. Notre commission salue ce partenariat privé-public qui générera un investissement de 21 millions de francs avec à la clé et en finalité une centaine de nouveaux emplois créés.

Au moment de la réunion de la commission, les actes d'achat entre la société Techno-pôle et l'entreprise Novelis, pour un montant de 7 millions de francs, n'étaient pas encore finalisés. Ainsi, nous avons jugé utile, pour parer à toute éventualité, d'introduire un alinéa 2 à l'article 1. Cette ajout, même si la commission a toute confiance à la parole et aux actes donnés par Novelis, permettra de rassurer le Parlement concernant le rachat de ce module, sans lequel, il faut le rappeler, le financement global ne pourrait être tenu.

J'en viens maintenant aux interventions des groupes parlementaires. Il y en a trois que je retiendrai puisque des questions ont été posées.

Tout d'abord, pour le groupe DC du Bas, je crois avoir répondu à la question du député Laurent Léger de savoir si une décision ferme d'achat de Novelis nous avait été présentée. Nous avons eu, lors de la séance de la commission, une lettre d'intention; raison pour laquelle nous avons introduit cet alinéa 2 pour vous rassurer que les papiers seront faits réglementairement et, aux dernières informations – M. le chef du département pourra peut-être le confirmer – les actes d'achat devaient être terminés pour la fin de ce mois.

Pour le groupe CVPO, il est clair que si un projet situé dans le Haut-Valais nous était prochainement soumis, nous le traiterions avec la même célérité. Je suis un de ceux qui restent fidèles à l'adage qui dit qu'en économie, il faut agir vite parce que ce ne sont pas les gros qui mangent les petits, mais ce sont bien les rapides qui mangent les lents.

Pour le SPO, Monsieur le député German Eyer, vous n'avez rien contre ce projet, merci. C'est un projet plus qu'anticyclique, en rapport direct avec Novelis, vous soulevez, et vous avez raison de le faire, la perte des postes de travail avec la fermeture de l'électrolyse, mais je crois qu'avec ce projet, et vous l'avez entendu et lu dans le message, il y aura en finalité environ une centaine de postes de travail qui seront créés. Bien évidemment, on n'arrivera pas à récupérer tous les postes de travail du site de feu Alusuisse à l'époque où nous avions quelque 2'500 à 3'000 employés. Mais, maintenant, avec ce nouvel investissement, on peut remonter la pente.

Pour le reste, je constate que tous les autres groupes sont d'accord avec ce projet. Je vous remercie encore une fois pour le soutien que vous lui apportez.

Je peux aussi confirmer aux membres de la commission de l'économie et de l'énergie qu'il n'y aura pas de séance cet après-midi parce que, apparemment, il n'y a pas de propositions de modification qui ont été déposées. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je vais vous permettre de clore la séance à midi. Pour cette raison, je vais être bref.

J'aimerais, tout d'abord, remercier les membres de la commission et son président Jacques-Roland Coudray pour leur dynamisme et leur disponibilité. Vous avez bien compris les enjeux et vous avez agi en conséquence, avec détermination et avec la rapidité que méritait ce projet.

Je ne vais donc pas faire l'historique du dossier, mais j'apporte quand même quelques réponses aux questions posées, surtout à celles du député Laurent Léger.

Novelis, une déclaration ferme? Oui, on a une déclaration ferme, mais l'acte devant le notaire n'est pas encore stipulé. Il le sera, selon les indications que nous avons obtenues, vers la fin juin – début juillet. Avec la clause introduite dans une disposition de l'arrêté, toutes les garanties sont données que les montants ne seront de toute façon pas libérés avant que cet acte ne soit stipulé. A juste titre, le président Jacques-Roland Coudray a relevé cet ajout qui a permis d'avancer dans ce dossier. La bourgeoisie contribue avec des liquidités au financement de ce projet et s'engage à financer le parking.

Concernant les subventions, le premier projet, première étape, a déjà reçu dans le temps des crédits LIM. A travers la participation à la société anonyme TechnoArk, il y a aussi eu un financement à travers le budget ordinaire, comme cela se fait d'ailleurs dans les autres associations qui sont fondées à travers le concept The Ark qui est un concept qui remplit toutes les conditions pour être un projet modèle de la nouvelle politique régionale, ce qui a d'ailleurs été relevé par le Conseil fédéral lors de l'acceptation du message sur la nouvelle politique régionale. Dans ce sens, il est évident qu'aussi les projets dans le Haut-Valais, tels que BlueArk, TeleArk werden also damit rechnen können, dass entsprechende Mittel auch ins Oberwallis fließen werden.

In diesem Sinne, Herr Schmidhalter, wie es oft der Fall ist, der Erfolg hat viele Väter und der Misserfolg nur einen oder wie man es in der Wirtschaftspolitik auch sagen könnte: Wenn es der Wirtschaft gut läuft dann sind die Unternehmer die Baumeister dieses Erfolgs und wenn die Wirtschaft schlecht läuft, dann trifft es denn Wirtschaftsminister. Dann sagt man ihm er hätte seine Aufgaben nicht erfüllt.

In diesem Sinne kennt der Erfolg, den wir jetzt hier in Sidern verzeichnen können viele Väter und ich möchte vielleicht auch Herrn Eyer mit seiner interessanten Idee (oder die Idee der Gewerkschaften) des Clusters sicher auch erwähnen. Sicher hat auch die Wirtschaftsförderung hier hervorragende Arbeit geleistet und zwar im Zusammenhang mit der speditiven Erledigung und Begleitung des Bauprojekts. Hier haben wir wirklich auch mit den entsprechenden Dienststellen anderer Departemente hervorragend zusammengearbeitet, damit die Baubewilligung für das Novelis Projekt innert kürzester Zeit erteilt werden konnte. Und wie es Herr Coudray gesagt hat, heute gibt es zwei Dinge, die wichtig sind, die Termine müssen für die Investoren eingehalten werden können und es muss praktisch alles in einem Jahr erledigt sein. Also die Baubewilligung und der Bau müssen praktisch in einem Jahr erledigt sein. Das sind heute die Anforderungen an eine erfolgreiche Wirtschaftsförderung und hier können wir – im Gegensatz zu anderen Kantonen – insbesondere was die Schnelligkeit der entsprechenden Bewilligungsverfahren betrifft, sicher entsprechende Anstrengungen unternehmen, die dann auch von Erfolg gekrönt sind.

Je remercie tous les groupes qui acceptent d'entrer en matière et de soutenir ce projet.

Merci. Il est midi!

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 14 juin 2007.*)

Nous arrivons ainsi au terme des travaux de cette matinée.

Il me reste à vous remercier vivement pour avoir bien compris, comme l'a dit notre collègue Jacques-Roland Coudray, que pour réussir en économie, il faut agir vite. Nous avons agi vite. Merci.

Bon appétit et bonne fin de journée.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du mercredi 13 juin 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 h 05.

Ordre du jour:

1. Compte 2006 et gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2006
Rechnung 2006 und Verwaltungsbericht 2006

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)
Department für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)
Department für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Développement / Entwicklung: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Department für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

2. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et Narcisse **CRETENAND** (GRL) concernant: les véhicules de première intervention des CSP piège pour les pompiers! (09.05.2007) (1.144)
Postulat von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Grossrat Narcisse **CRETENAND** (GRL) betreffend Ersteinsatzfahrzeuge der Feuerwehr: Gefahr für die Feuerwehrmänner und -frauen! (09.05.2007) (1.144)
3. Projet de décision concernant l'initiative "Soins pour tous"
Beschlussentwurf über die Initiative "Pflege für alle"
4. Rapport annuel de gestion 2006 du Réseau Santé Valais
Geschäftsbericht 2006 des Gesundheitsnetzes Wallis

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Department für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

5. Postulat du député Marc-Henri Gauchat (GRL) concernant le financement de la formation postgrade de médecins de premier recours (12.12.2006) (2.071)
Postulat von Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) betreffend Finanzierung von Weiterbildungsangeboten in Hausarztmedizin (12.12.2006) (2.071)

6. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Jérôme **BUTTET** (PDCB) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question énergétique (13.12.2006) (2.075)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), Jérôme **BUTTET** (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im Energiebereich (13.12.2006) (2.075)
7. Postulat des députés Georges **DARBELLAY** et Narcisse **CRETTENAND** concernant le marquage de l'électricité: une chance à ne pas galvauder (15.12.2006) (2.080)
Postulat der Grossräte Georges **DARBELLAY** und Narcisse **CRETTENAND** betreffend Stromkennzeichnung: eine einmalige Chance (15.12.2006) (2.080)

Le président:

J'ai le plaisir de vous accueillir pour la troisième journée de cette session de juin.

Je vous souhaite la bienvenue et vous salue cordialement, en espérant que vous manifesterez aujourd'hui la même attention et la même discipline que ces deux jours passés où notre ordre du jour a pu être parfaitement maîtrisé sans que j'aie eu à recourir à la cloche. Qu'il en soit donc ainsi!

Sans attendre, je vous propose d'attaquer l'ordre du jour.

1. COMPTE 2006 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006

RECHNUNG 2006 VERWALTUNGSBERICHT 2006

**DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA
SECURITE (DFIS)
DEPARTEMENT FÜR FINANZEN, INSTITUTIONEN UND SICHERHEIT
(DFIS)**

Discussion générale:

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

A l'analyse du département concerné, notre groupe a à nouveau buté sur le compte Actions du Conseil d'Etat relatif au financement de 250'000 francs pour le Palladium de Champéry.

Si nous ne remettons pas en cause le financement proprement dit, il nous est apparu, après les explications du chef du département lundi, que ce compte ne correspondait pas du tout à un tel financement. Malgré le fait d'insister sur le "notamment" pour décrire les actions permises selon la décision du 17 décembre 1994, nous pouvons aussi vous rétorquer que vous vous êtes "notamment" trompé de rubrique, ce d'autant que vous avez utilisé un compte qui avait déjà été débité de quatre fois ce que lui permettait le budget.

C'est se moquer des députés et, par-delà, des citoyens. Argumenter ensuite que ce n'est pas de l'argent du contribuable qui a été utilisé, mais celui de la Loterie Romande n'est, à notre avis, pas acceptable, tout montant transitant dans les caisses de l'Etat est de l'argent public et vous avez été désigné pour le gérer. Pour la prochaine fois et afin d'éviter de tels désagréments, conseillez le quémandeur de s'adresser directement au comité valaisan de la Loterie Romande pour obtenir le crédit.

Notre groupe sera attentif demain, à l'Heure des questions, à la réponse que vous nous apporterez sur l'utilisation de ce compte durant ces quatre dernières années.

Au chapitre des institutions et de la sécurité, nous constatons comme d'autres groupes la démission de 13 membres de la police cantonale d'un coup, dont 5 retraites anticipées. Y aurait-il problème du côté de la force publique?

2'000 requêtes en suspens au Service de l'état civil et des étrangers concernant les naturalisations, en argumentant qu'il faut attendre la loi sur le droit de cité avant de les traiter, mais que, selon nos informations, le droit de cité peut être obtenu au plus tard lorsque le dossier est devant le Grand Conseil, nous laissent perplexes.

Si un des sous-objectifs politiques du Service de la sécurité civile et militaire est d'obtenir une présence militaire optimale dans notre canton, force est de constater qu'elle est en constante baisse, à tel point que l'on n'ose plus publier les chiffres relatifs au nombre de jours de service effectués en Valais. Planifié 430'000, en 2004 nous avons obtenu des chiffres de 316'000 et, pour 2006, pas de statistique. Après avoir fait un effort particulier pour la rénovation des casernes et des places d'armes, notre groupe se pose la question si le canton s'est suffisamment battu lors des réformes liées à Armée XXI.

Au chapitre des finances, nous constatons que le compte du département boucle avec un excédent de revenus de plus de 80 millions, dont 41,8 millions proviennent de recettes fiscales non budgétisées. Cette façon récurrente de sous-estimer les rentrées fiscales, alors que tous les paramètres économiques étaient déjà au beau fixe lors de l'établissement du budget pour pouvoir ensuite caviarder les comptes, n'a pas l'heur de nous plaire spécialement. Mais, ce qui nous intéresse aujourd'hui, Monsieur le grand argentier, et vous pensiez que j'allais y venir, c'est la baisse de la pression fiscale dans ce canton. Dois-je encore une fois vous rappeler, Monsieur le chef du département, que le Valais, selon les statistiques de l'Administration fédérale des finances, se trouve en 24^e position sur l'indice global comparatif de la charge fiscale des cantons suisses, juste devant Uri et Obwald, qu'il se retrouve en 24^e position également sur l'indice total de la charge grevant le revenu et la fortune des personnes physiques, que les impôts ont augmenté en dix ans de 310 millions, soit plus de 49%, alors que l'indice du coût de la vie a augmenté d'un peu plus de 10% et que les investissements ont diminué, durant la même période, de 154 millions à 122 millions. N'est-ce pas là faire preuve de conservatisme primaire en ne tenant pas compte de ces paramètres pour tenter, je dis bien pour tenter, d'examiner une fois clairement la situation en matière fiscale et surtout de faire

des propositions concrètes pour abaisser la pression fiscale de la classe moyenne notamment. Pour les radicaux-libéraux, la proposition que nous estimons supportable pour le canton est claire: une diminution globale de 10% des impôts perçus sur le revenu ainsi que le rattrapage automatique de la progression à froid, qui est un dû pour le contribuable.

Vous avez vous-même reconnu, lundi matin, lors de l'entrée en matière, Monsieur le chef du département, la discipline exceptionnelle du contribuable valaisan. Le moment ne serait-il pas venu de le récompenser? Mais, pour vous, ce n'est jamais le bon moment. Lorsque, par exemple, les milieux économiques déposent une initiative fiscale, ce n'est pas le bon moment. Lorsque vient l'instant de la traiter, après avoir attendu les trois ans constitutionnels, ce n'est pas le bon moment. Pire même, on pousse le bouchon jusqu'à demander le retrait pur et simple de l'initiative citoyenne sans même envisager un éventuel contre-projet. Lorsque les comptes dégagent 150 millions d'excédent de financement, que le degré d'autofinancement atteint 225% et que la dette au premier degré se situe à 2 francs par habitant, ce n'est pas le bon moment. La NPR et la RPT pointent, ce n'est pas le bon moment de baisser les impôts alors que l'on sait déjà pertinemment que ce sera, dans le pire des cas, une opération blanche pour le canton. La plupart des villes et communes valaisannes baissent leur pression fiscale, au niveau cantonal, ce n'est toujours pas le bon moment. La grande majorité des cantons révisent leur assiette fiscale, en Valais, ce n'est toujours pas le bon moment.

Alors, à quand le bon moment, Monsieur le gouverneur?

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Die Rechnung 2006 für das Departement Fournier glänzt mit einem beträchtlichen Einnahmenüberschuss der Sonne das Licht weg. Das freut natürlich nicht nur Sie, Herr Fournier, sondern muss auch uns Parlamentarierinnen und Parlamentarier ein sonniges Lächeln auf die Lippen zaubern. Ende des Lobes. Schliesslich ist ja auch die gute Wirtschaftslage schuld an den guten Zahlen.

Wie so oft haben sich der SPO-Fraktion doch auch einige Fragen aufgeworfen und Mängel herauskristallisiert.

Bei den meisten Dienststellen gelten bei den prioritären Massnahmen die Ziele als erreicht oder überholt. Auffallend erscheint uns die Tabelle in diesem Zusammenhang bei der Dienststelle für Informatik. Fünf prioritäre Massnahmen sind erreicht, dagegen sind acht aufgelistete Massnahmen nur teilweise und drei Massnahmen gar nicht erreicht. Die Aussage, dass wegen Zeitmangel Projekte auf 2007 verschoben werden sollen, ist augenfällig. Die Frage stellt sich hier nun, ob der Zeitmangel verantwortlich gemacht werden darf oder ob es sich tatsächlich um eine personelle Unterbesetzung handelt. Im Parlament hat man mehrfach darauf hingewiesen, dass ein professioneller Internetauftritt und die Userfreundlichkeit ein sehr grosses Bedürfnis sind.

Bei der Steuerverwaltung hat die SPO/Linke Allianz und auch andere Fraktionen mehrmals betont, dass eine Personalaufstockung nötig ist. Scheinbar haben diese Massnahmen bereits eine Wirkung gezeigt, da man davon ausgegangen ist, dass aus einer Erhöhung um eine Stelle, Steuermehreinnahmen im Bereich von einer Million resultieren. Zeigen Sie uns doch bitte auf, wie hier die Bilanz aussieht und wie die doch immer noch

bestehenden Verspätungen bei der Zustellung der Veranlagungen in Zukunft reduziert werden könnten. Weiter ist auch auffallend, dass zwölf Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen die KSV verlassen haben. Ersichtlich ist dabei, dass acht Personen diverse Wechsel vorgenommen haben. Interessant wäre aber zu wissen, was die Personen bewogen hat, diese Wechsel vorzunehmen.

Bei den Strafanstalten sind die Mängel bekannt. Bei der Strafkolonie Crêtelongue (was nebenbei tönt wie ein Zitat aus dem Archipel Gulag von Solschenizyn) sind es die Sicherheitserfordernisse in feuerpolizeilicher Hinsicht, beim Erziehungszentrum Pramont die personelle Ausstattung im erzieherischen Bereich und bei den Untersuchungsgefängnissen die zunehmende Zahl von Insassen mit psychischen und physischen Störungen und deren Betreuung.

Wir bitten Sie, Herr Staatsrat, alles in Bewegung zu setzen, um aufgezeigte Problemstellen zu mindern und erwarten Ihre Stellungnahme. Vielen Dank.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Dans le Service cantonal des contributions, des réformes doivent être appliquées pour améliorer son fonctionnement. La rotation du personnel comme les cas de maladie privent ce service de forces de travail et prétéritent le rythme des taxations. Les communes constatent un laps de temps de plusieurs années pour régler certains recours et cela empêche une gestion saine des débiteurs pour ces communes. Que compte faire le chef du département pour améliorer le fonctionnement du Service cantonal des contributions?

La police a besoin de forces vives, car elle est en sous-effectif. Les polices municipales se voient obligées d'assumer de plus en plus de tâches qui étaient auparavant effectuées par la police cantonale. Les communes qui disposent de corps de police doivent suppléer aux carences du canton. Le Haut-Valais et le Bas-Valais n'ont pas la même politique en matière de sécurité. Beaucoup de communes haut-valaisannes n'ont pas de corps de police constitué et la police cantonale doit alors assumer l'ensemble des tâches de sécurité. Dans le Bas-Valais, les polices municipales collaborent beaucoup avec la police cantonale et suppléent au manque de personnel de celle-ci. Comptez-vous engager rapidement des policiers et comment pensez-vous mieux répartir les charges entre la police cantonale et les polices municipales?

Concernant les établissements pénitentiaires, la réinsertion des détenus est capitale, car, si elle est réussie, les récidives diminuent fortement. Les détenus ont besoin d'aide lorsqu'ils arrivent en fin de peine pour retrouver du travail et reprendre leur place dans la société. Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, pensez-vous mettre au budget une somme pour permettre l'encadrement des détenus lors de leur sortie de prison?

La nouvelle loi sur les étrangers insiste sur l'intégration. Nous constatons dans les comptes que les montants budgétisés pour la commission des étrangers et l'intégration n'ont pas été entièrement utilisés. Lorsque l'on sait que ce sont des bénévoles qui assurent la plus grande partie des cours de langue et que des institutions sans but lucratif comme l'OSEO font un travail admirable pour sensibiliser et former plus particulièrement les femmes étrangères, on s'étonne que le canton n'ait pas la volonté de faire sa juste part pour intégrer les étrangers. Le canton compte-t-il, à l'avenir, améliorer la situation en la matière afin de permettre une intégration réussie des migrants?

Les offices de protection civile ne peuvent plus assumer la sécurité dans les manifestations communales, le service ne donnant plus des autorisations qu'au compte-gouttes. Les communes pourtant assument en grande partie les frais des OPCi et doivent encore assumer financièrement lors de manifestations les frais de sécurité. Le service ne pourrait-il pas assouplir sa position et accorder plus facilement des autorisations de collaboration des OPCi avec les communes lors de manifestations culturelles ou sportives?

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Im Bereich der Finanzen sind besonders die Vorbereitungsarbeiten für die fristgerechte Inkraftsetzung der NFA auf den 1. Januar 2008 hervorzuheben. Mit Befriedigung nimmt die CSPO die Absicht der Regierung zur Kenntnis, dass mit den in einer ersten Phase vorgeschlagenen kantonalen Gesetzesänderungen eine Kostenübertragung auf die Gemeinden vermieden werden soll. Nichtsdestotrotz erlauben wir uns die Anmerkung, dass die verbleibende Zeit bis zum Inkrafttreten der NFA doch kurz bemessen ist. Vieles liegt in der Schwebe. Erst ab 2011 sollen die NFA Grundsätze in allen Bereichen der kantonalen Politik umgesetzt sein. Damit verzögert sich auch die Revision des interkommunalen Finanzausgleichs, ein Geschäft, das bereits seit mehreren Jahren schubladisiert ist.

Die Sanierung der Vorsorgekassen bildet einen weiteren Schwerpunkt. Gemäss den Feststellungen des Finanzinspektorats haben die Eventualverpflichtungen des Staates per Ende Jahr gegenüber den drei Vorsorgekassen insgesamt 1'378 Millionen Franken betragen, ein Anstieg von sechs Millionen Franken gegenüber dem Vorjahr. Trotz des guten Rechnungsabschlusses sind diese Eventualverpflichtungen doch bedeutend.

Im Bereich Institutionen sticht vor allem die Bereitstellung des neuen Gleichstellungs- und Familienrats sowie des Sekretariats für Gleichstellung und Familie hervor. Mit diesem Mandat unterstreicht der Staatsrat, dass es ihm mit der Umsetzung der Verfassungsbestimmung betreffend der Familie aus dem Jahr 1999 ernst ist. Damit legt der Staatsrat auch Zeugnis ab, dass er bereit ist, Steuererleichterungen zugunsten der Familien zu prüfen. Erstaunt hat die CSPO zur Kenntnis genommen, dass der Staatsrat im vergangenen Jahr 39 Demissionen von einer kommunalen öffentlichen Funktion zu behandeln hatte. Diese Anzahl erscheint hoch. Gedenkt der Staatsrat in Bezug darauf irgendwelche Massnahmen zu ergreifen?

Im Bereich Sicherheit hebt der Staatsrat die Verkehrserziehung der Schulkinder hervor. In Anbetracht der Anzahl administrativer Massnahmen, Nichtanpassen der Geschwindigkeit und Fahren in angetrunkenem Zustand, scheint diese Schwerpunktsetzung richtig. Der medizinische Dienst in den Untersuchungsgefängnissen ist ungenügend. Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat zu ergreifen?

Aus dem Verwaltungsbericht erhellt, dass 80 Prozent der unselbständigen und 50 Prozent der selbständigerwerbenden Steuerpflichtigen eingeschätzt sind. Bei der Einschätzung der Selbständigerwerbenden ist ein grosser Rückstand auszumachen. Die grössten Rückstände betreffen dabei Gemeinden im Oberwallis, deren Unmut gross ist. Die FIKO verlangt, dass die Selbständigerwerbenden prioritär behandelt werden. Hinzu kommt, dass die Sektion Einschätzung juristischer Personen personell unterdotiert ist. Jeder Einschätzer überprüft zirka

1'100 Steuerakten. Das macht bei 220 Arbeitstagen rund fünf Dossiers pro Tag, ungeachtet der Komplexität der Fälle. Auf der anderen Seite liegt der Personalaufwand mit 438'000 Franken unter dem Budget. Als Begründung wurde angegeben, die Besetzung der Stellen würde lange Zeit in Anspruch nehmen. Übereinstimmend mit der FIKO fordert die CSPO-Fraktion den Staatsrat auf, ein Konzept zu erarbeiten, um diese Unzulänglichkeit, die sich negativ auf den Veranlagungsablauf auswirkt, zu beheben. Die CSPO-Fraktion hat bereits in der Dezembersession verschiedene Massnahmen vorgeschlagen, wie die strukturellen Änderungen in der Steuerverwaltung vollzogen werden können. Die CSPO-Fraktion will nun vom Staatsrat wissen, wie weit die Umsetzung der im Bericht der Arbeitsgruppe betreffend die Analyse der Strukturen und die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung vorgeschlagenen Massnahmen fortgeschritten ist. Nichtsdestotrotz dankt die CSPO-Fraktion allen Mitarbeitenden der Steuerverwaltung für ihren unermüdlichen Einsatz.

Im August 2006 sind 105,37 langfristige Hilfsangestellte titularisiert worden und das trotz dem Personalstopp. Diese Situation ist unbefriedigend. Anlässlich der Budgetdebatte 2007 ergab sich eine Diskussion über den Begriff Personalstopp. Die CSPO-Fraktion möchte vom Staatsrat wissen, ob er sich diesbezüglich bereits etwas überlegt hat oder welche Abklärungen getroffen worden sind zur genaueren Definition des Personalstopps.

Die CSPO nimmt mit Befriedigung zur Kenntnis, dass der Staatsrat zur Verbesserung der Arbeitsbedingungen der Mitarbeitenden eine Vielzahl von Massnahmen getroffen hat, unter anderem auch im Bereich der Vereinbarkeit von Beruf und Familie, im Weiterbildungsangebot oder im Umgang mit Alkohol- und Drogenproblemen im beruflichen Umfeld.

Abschliessend erlauben wir uns noch folgende Feststellung.

Aufgrund der Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht sind über 2'000 Einbürgerungsgesuche hängig. Diese Zahl ist erschreckend. Es fragt sich, ob die Nichtbehandlung infolge Gesetzesänderung rechtlich tragbar ist. Den letzten beißen die Hunde. Danke.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Les plats réchauffés finissent par être indigestes. Je ne reviendrai donc pas sur ce qui a été largement relevé par la commission des finances, par l'Inspection cantonale des finances, repris lors de l'entrée en matière puis du traitement du rapport de l'Inspection cantonale des finances par notre président de groupe.

Je vous dirai simplement que c'est avec satisfaction que le groupe DC du Centre a pris connaissance des comptes 2006 du Département des finances, des institutions et de la sécurité, et que c'est aussi avec satisfaction que nous avons appris que des mesures sont en cours pour améliorer le fonctionnement du Service cantonal des contributions. Satisfaction toujours de constater que les effets du décret fiscal 2005 sont, somme toute, relativement modestes. Satisfaction finalement de constater qu'il nous reste encore une marge de manœuvre au niveau de la fiscalité.

C'est donc en accord avec la commission des finances que nous demandons au Conseil d'Etat d'entamer une réflexion pour alléger la fiscalité valaisanne. Cette réflexion ne devra pas seulement prendre en compte les effets de la nouvelle RPT et les effets d'une hypothétique réforme fiscale fédérale, dont la procédure de consultation n'est pas encore

terminée et que nous attendons depuis 1984. Non, cette réflexion sur les allégements fiscaux devra également tenir compte de l'augmentation de la valeur fiscale des immeubles, des effets pervers de l'inflation couplés avec un changement de système fiscal, du problème naturellement de l'imposition des couples et aussi des effets futurs d'une éventuelle loi sur le tourisme.

Dans cette réflexion, il faudra surtout, et c'est le point central, tenir compte qu'un Etat ne doit en tout cas pas s'enrichir aux dépens de ses citoyens.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, quelques éléments de réponse, si possible les plus complets, à ma connaissance, concernant l'intervention du groupe radical-libéral par le député Jacques-Roland Coudray.

Concernant le fonds Actions du Conseil d'Etat, je me suis déjà exprimé longuement lors de la discussion sur l'entrée en matière du compte. Effectivement, et on le reconnaît volontiers, au niveau de la lettre, juridiquement, la décision du Conseil d'Etat n'est pas attaquant, mais, au niveau de l'esprit, il est vrai, compte tenu de l'orientation essentiellement humanitaire que nous avons donnée, dès 1994, à ce fonds, il y a quelque chose à dire. Comme cela, on est, je dirai, transparent dans l'appréciation de cette problématique. Mais, une fois de plus, les bases légales actuelles ne nous permettraient que difficilement de trouver d'autres solutions permettant de faire cette avance au Palladium, de manière à ce que l'exploitation de celui-ci puisse perdurer.

Treize démissions à la police cantonale durant l'exercice 2006, est-ce un cas particulier? Certainement que c'est un cas particulier et certainement aussi l'assainissement des caisses de pension et la nouvelle loi ont eu quelques conséquences. Il n'en demeure pas moins, comme l'a déjà affirmé le Gouvernement à plusieurs reprises lors des dernières sessions, que la police cantonale a reçu de nouvelles tâches et est encore récipiendaire de nouvelles missions au fur et à mesure que le droit fédéral se modifie, mais aussi que le droit cantonal évolue. Il est vrai que, actuellement, nous sommes en phase d'évaluation des moyens nécessaires à la police cantonale pour faire face aux nouvelles tâches qui lui sont dévolues. Dans un même contexte, nous analysons la possibilité, non seulement d'améliorer la collaboration avec les polices municipales qui marche très très bien, contrairement à ce que certains ici laissent entendre, mais nous désirons aussi avoir une vision globale des efforts faits par l'ensemble des collectivités valaisannes quant aux problèmes de sécurité, c'est-à-dire que l'on aimerait que, sur l'ensemble du territoire, le problème de la sécurité soit traité de la même manière, avec la même efficacité et la même vision que ce soit dans le Haut-Valais, dans le Valais central ou dans le Bas-Valais. Vous avez raison de relever que, historiquement, il y a des différences, mais aussi dans les faits. Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, il faut savoir que les affaires criminelles sont deux fois moins nombreuses dans le Haut-Valais que dans le Valais central et dans le Bas-Valais. Là aussi, il y a donc des

situations vécues différentes qui demandent des moyens différents et qui demandent aussi une répartition sur le territoire peut-être différente. Mais, là, nous sommes en toute objectivité en phase d'évaluation pour savoir quel est le nombre exact de policiers et, avant tout, il faut faire l'inventaire des tâches, les chiffrer, de manière à ce que l'on puisse arriver devant le Parlement avec une demande qui soit étayée et motivée.

La présence militaire en Valais, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, vous savez le combat que nous avons mené ces dernières années pour améliorer ou du moins essayer de maintenir un tant soit peu la présence militaire dans le canton. Cependant, lorsque, au niveau fédéral, l'armée passe de 600'000 à 120'000 hommes, puis à 80'000 hommes, eh bien!, forcément, il y a des répercussions extrêmement importantes sur la présence militaire dans le canton. Nous avons essayé et certainement obtenu, en comparaisons intercantionales, de maintenir notre rang au niveau militaire et des emplois. Vous savez aussi maintenant les discussions que nous menons pour l'aéroport et les infrastructures militaires sur l'aéroport de Sion. C'est aussi dans cette perspective-là que nous nous battons. Mais, nous devons faire la part des choses entre les nuisances que l'on nous impose et, finalement, les bénéfices que nous retirons de la présence militaire dans le canton.

Venons-en à la baisse de la fiscalité. Lors de la conférence de presse de la présentation des comptes 2006, qui représentent un montant de cash-flow à peu près identique aux comptes 2005, qui passaient pour l'exception historique, comme l'avait justement dit le député Nicolas Voide à l'époque – c'est vrai que c'était le meilleur compte que l'Etat du Valais ait connu depuis son existence – en 2006, rebelote avec un exercice quasi-identique à quelques millions près, je pense effectivement que nous devons mener cette réflexion sur une diminution de la charge fiscale sur le contribuable valaisan. Toutefois, il faudra bien cibler les choses. Dire que l'on n'a rien fait ces dernières années, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, vous défendez bien votre matière, mais j'aimerais rappeler que nous étions le seul canton à baisser les impôts en 2006 alors qu'en Suisse romande en tout cas, la tendance était plutôt à les augmenter un peu partout. Cette décision avait été prise longtemps avant 2006, soit en 2004 et en 2005 lorsque le projet de décret avait commencé à mûrir, et nous l'avons fait. Bien sûr, lorsqu'une meilleure conjoncture arrive et que les recettes de l'Etat progressent, qu'elles progressent avant tout non pas parce que la charge fiscale augmente, mais parce que la situation économique est meilleure et que lorsque l'on gagne plus, on paie plus d'impôts..., on n'est encore pas dans le canton d'Obwald mais toujours dans le canton du Valais, alors que forcément la réflexion doit se faire maintenant, effectivement, puisque la marge de manœuvre existe. Je l'ai dit à l'entrée en matière au président de la commission des finances. Lorsque l'on a une marge de manœuvre qui existe après avoir capitalisé ou estimé les risques de la RPT plus les moyens nécessaires des ambitions que nous voulons nous donner en matière soit de tourisme, soit de politique régionale ou encore au niveau de la politique des transports, je crois que si une petite marge de manœuvre nous reste, nous devons effectivement porter cette réflexion, de manière aussi à maintenir la pression sur l'ensemble du ménage de l'Etat puisque l'on sait que lorsque l'on a une pression sur les recettes, en général, on améliore aussi encore la gestion des dépenses.

Monsieur le député Robert Sarbach, vous posez notamment la question du Service informatique et des huit objectifs qui ne sont pas atteints en demandant pour quelles raisons ils ne sont pas atteints. Est-ce que, finalement, ce n'est pas tout simplement un manco de personnel qui a fait que ces objectifs ne peuvent pas être atteints? Il est vrai que le Service

informatique est un service qui s'est énormément développé ces dernières années, notamment aussi en ressources humaines. Compte tenu de l'ambition et du développement demandé par l'ensemble des services de l'Administration, parce qu'ici c'est un service central qui est avant tout à disposition de l'ensemble des services de l'Administration et parfois bien au-delà, même au service de certaines institutions non étatiques, mais subventionnées par l'Etat, il faut dire aussi que, comme dans l'ensemble du personnel des différents services, nous avons, ces dernières années, toujours eu une pression énorme sur l'augmentation de personnel et bien sûr que, là aussi, cela se ressent. Il faut savoir aussi que, parmi ces huit objectifs, il y a des objectifs qui concernent justement d'autres services qui, pour des raisons x et y, n'ont pas pu atteindre leurs désirs en développements informatiques et bien sûr que l'on retrouve ensuite les conséquences dans ce contrat politique là.

Au Service cantonal des contributions, les motifs de la rotation du personnel: Il faut savoir que l'expertise qui a été faite du Service cantonal des contributions a démontré que, dans l'ensemble, il n'y a pas plus de rotation de personnel que dans d'autres services. Par contre, il est vrai que, en ce qui concerne en tout cas les personnes physiques, on s'aperçoit que l'attractivité des postes dans le privé, compte tenu de la bienfaisance de la conjoncture économique, agit en défaveur de l'attachement du personnel au Service cantonal des contributions. Lorsque l'on présente des offres un peu plus alléchantes dans le privé, forcément, certains n'y résistent pas. Toutefois, dans l'ensemble, on n'est pas dans une situation apparemment trop tendue.

En ce qui concerne le Service cantonal des contributions, j'aimerais également dire, à l'attention du député (suppl.) Laurent Tschopp et de son groupe, qu'il y a un comité de pilotage à la suite des expertises qui ont été faites externes et internes, et que ce comité de pilotage, qui non seulement réunit l'Inspection cantonale des finances, le Service du personnel et de l'organisation, des spécialistes à l'Administration, mais en plus un représentant du monde des fiduciaires et un représentant des communes valaisannes, nous avons voulu ouvrir ce groupe, de manière à ce que toutes les problématiques soient prises en compte et que chacun puisse s'exprimer et comprendre non seulement l'esprit, mais la technicité des décisions que l'on est amené à prendre. C'est ce comité qui maintenant suit, pas à pas, l'introduction des mesures nécessaires.

Tout à l'heure, je crois que c'est la députée Graziella Walker Salzman qui a posé la question du fameux problème du personnel où l'on s'aperçoit que l'on a du retard au niveau de la taxation au Service cantonal des contributions et, en même temps, à la fin de l'année, la rubrique concernant le personnel n'est pas totalement utilisée, ce qui laisserait entendre que l'on a encore de la marge pour engager du personnel alors que l'on ne remplit pas au mieux la mission en ce qui concerne les taxations. Il faut savoir que le Conseil d'Etat a pris de récentes décisions pour utiliser cette marge qui est due uniquement à la rotation du personnel qu'il est très très difficile de lisser année après année. On s'aperçoit qu'il y a toujours entre 400'000 et 500'000 francs non utilisés. Nous avons pris, sur recommandation du groupe de pilotage, déjà la décision d'engager deux personnes supplémentaires, de manière à combler ce manco et encore une fois à accélérer la taxation. Il faut savoir qu'en ce qui concerne la taxation des dépendants, cela ne pose pas beaucoup de problèmes. Par contre, la taxation des indépendants, c'est une autre histoire. On ne peut pas réclamer au Service cantonal des contributions de boucler la taxation déjà en avril alors que vous savez très bien qu'il faut d'abord boucler les comptes de l'entreprise au 31 décembre, qu'il faut avoir ces comptes, qu'il faut que les organes

de révision donnent leur accord, qu'il y ait l'assemblée des actionnaires et, ensuite, on transmet tout cela au Service cantonal des contributions – je parle ici d'une SA, d'une personne morale – et c'est seulement à ce moment-là que le Service cantonal des contributions peut commencer à effectivement travailler. Par conséquent, les délais sont forcément un peu plus longs que ce que l'on pourrait penser de prime abord.

Monsieur le député Robert Sarbach, vous dites: le Service des pénitenciers nous inquiète, car il y a trop de détenus en préventive. D'autres intervenants l'ont aussi relevé. J'aimerais dire ici que l'on essaie, et c'est vrai, d'avoir un taux d'occupation dans cette prison préventive qui soit maximal, tout simplement parce que nous accueillons, d'après le concordat romand, des détenus d'autres cantons romands. Nous veillons à ce que notre institution tourne, je dirai, à plein régime uniquement aussi pour que cette infrastructure, qui nous a coûté relativement cher, puisse rendre les services qu'elle doit rendre et que, finalement, le canton se retrouve aussi financièrement bénéficiaire, bien que ce ne soit pas là l'objectif principal. Mais, nous remplissons notre devoir par rapport au concordat romand. Bien sûr, nous essayons toujours d'avoir un taux d'occupation, en rendant service à nos membres concordataires des autres cantons, le plus élevé possible.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, je vous ai déjà répondu en tout cas en ce qui concerne la police cantonale et le Service des pénitenciers, au sujet desquels vous aviez pratiquement les mêmes interrogations et les mêmes soucis, à part la société de patronage parce que c'est cette société qui s'occupe des détenus lorsque ceux-ci sortent de prison. Cette société de patronage fait un grand travail, un travail de qualité. Nous avons bien l'intention, à l'avenir, de laisser cette société de patronage remplir sa mission, ce qu'elle a très bien fait jusqu'à aujourd'hui, et non pas étatiser ce service alors qu'il donne pleine satisfaction. Votre préoccupation de savoir si, à la sortie de prison, quelqu'un s'occupe des détenus de manière à ce que leur réinsertion ait une chance encore plus grande de réussir, je peux vous répondre par oui, bien sûr, et c'est la société de patronage qui s'occupe essentiellement de cette problématique. Au service de l'intégration: pas assez dépensé, nous ne dépensons pas le budget. Vous savez que le canton examine les projets que les communes déposent. Je crois savoir que toutes les communes sont satisfaites du financement par le canton lorsqu'elles demandent le financement d'un projet. Un appel à avoir plus de communes qui participent à ces projets, puisque les communes qui le font le font très très bien, comme celles de Monthey ou de Sierre et j'en passe, alors peut-être qu'en leur disant qu'on a encore des moyens à mettre à disposition pour de véritables projets d'intégration, si les communes et les collectivités locales ont ce genre de projets dans leurs tiroirs, c'est volontiers que nous examinerons la possibilité de les financer.

Je crois ainsi avoir fait le tour des interventions.

Non, Madame la députée Graziella Walker Salzmann, encore le problème du Personalstopp et celui de la RPT. En ce qui concerne le Personalstopp, il faut savoir que, dans le cadre de l'élaboration du budget 2008, nous avons d'énormes problèmes à résoudre, notamment l'intégration de la RPT dans ce premier budget RPT 2008. C'est une intégration qui porte sur à peu près le quart du budget de l'Etat, ce n'est pas une mince affaire. Comme vous l'avez justement dit, le Conseil d'Etat a pris l'engagement qu'il n'y aura pas de répercussions sur les communes valaisannes. Non seulement nous avons pris la décision qu'il n'y aura pas de répercussions à l'entrée en vigueur de la RPT, mais nous avons pris la décision, mercredi passé, que la petite différence qu'il restait en défaveur de l'ensemble des communes

valaisannes de 400'000 francs sur l'ensemble du projet RPT, nous l'avons inversée en modifiant un taux de répartition de la RPT qui fait que 600'000 francs supplémentaires viennent à la charge de l'Etat et que les communes se retrouvent à la fin de l'exercice, à l'entrée en vigueur de la RPT, légèrement bénéficiaires, soit 200'000 francs sur l'ensemble des communes valaisannes. Celles-ci ne s'en apercevront même pas, mais c'était sur le principe, c'était pour bien montrer la volonté du Conseil d'Etat qu'il n'y ait aucun report à l'entrée en matière de la RPT sur les collectivités communales.

Il est vrai que la répartition de la péréquation financière entre communes à l'intérieur du canton, cela fait des années qu'elle est suspendue, mais elle l'a été à juste titre puisqu'il faut maintenant, une fois la RPT connue en 2008, on l'a dit, que le Conseil d'Etat présente pour 2011 la nouvelle répartition des tâches canton-communes. On ne pouvait pas le faire avant de connaître la répercussion exacte et les incidences financières sur les communes de la nouvelle péréquation financière fédérale. Dès 2008, on sera en phase pour commencer l'exercice de nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes et la nouvelle péréquation financière parce que, vous le savez, on n'économisera pas cet exercice de nouvelle répartition des tâches.

En ce qui concerne le Personalstopp, au moment de l'élaboration du budget 2008, les services ont consigné plus de 100 postes supplémentaires dans l'Administration. Vous voyez ainsi les ambitions et finalement les problèmes aussi qui se posent, et forcément que le Conseil d'Etat devra à l'occasion de l'élaboration de ce budget, avant même de décider des postes nouveaux éventuels, arrêter la définition du Personalstopp et savoir exactement de quoi il en retourne. Je ne peux pas vous donner une réponse actuellement bien sûr puisque le collègue gouvernemental n'a pas statué encore sur cette définition du Personalstopp.

Voilà, je vous remercie beaucoup pour vos interventions. Je vous remercie aussi pour la confiance que vous accordez au département pendant toute l'année.

Je vous remercie également d'avoir écouté avec beaucoup de diligence mes explications.

Développement / Entwicklung:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

2. POSTULAT

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) et
Narcisse Crettenand (GRL) concernant: les véhicules de première
intervention des CSP piège pour les pompiers! (09.05.2007) (1.144)**

POSTULAT

**von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Grossrat
Narcisse Crettenand (GRL) betreffend Ersteinsatzfahrzeuge der
Feuerwehr: Gefahr für die Feuerwehrmänner und -frauen! (09.05.2007)
(1.144)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les corps de sapeurs-pompiers confrontés à un problème de véhicules non conformes se retrouvent devant un choix cornélien: intervenir en cas de sinistre sachant que le poids de leur véhicule ne correspond pas au poids inscrit sur le permis de circulation et courir le risque que le chauffeur soit tenu responsable en cas d'accident ou laisser carrément leur véhicule au garage et ne pas remplir le mandat pour lequel ils se sont engagés.

Il me semble avoir eu le renseignement que l'Office cantonal du feu s'est décidé à faire peser tous les véhicules utilisés par les corps de sapeurs-pompiers. C'est déjà un premier pas pour rassurer les communes et les pompiers. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, combien de véhicules sont en surcharge et combien de communes sont concernées?

La deuxième étape, tout aussi importante, est de définir les responsabilités de l'Office cantonal du feu dans le choix des véhicules, lors de l'élaboration des cahiers des charges et lors des contrôles faits à la réception des véhicules. Le service s'était adjoint l'aide d'une commission, mais celle-ci a-t-elle disposé de toutes les informations et des compétences nécessaires pour décider en toute connaissance de cause? Comment expliquer que les maisons qui ont accepté de livrer des véhicules non conformes soient en faillite maintenant? Une analyse du choix des entreprises et de leur sérieux a-t-elle été faite? De plus, les prix des véhicules achetés ont-ils été correctement évalués?

Je vais vous parler d'un fait concret pour expliquer les pressions du Service du feu lors de l'achat de véhicules. Le commandant du service du feu de la commune de Riddes, ma commune, lors de l'entrevue organisée pour choisir un nouveau véhicule de première intervention, a refusé le véhicule proposé de 3,5 tonnes, car en tant que chauffeur poids lourds, il le savait en surcharge avec le matériel et la réserve d'eau. Le Service du feu ne l'a pas écouté et a insisté pour que la commune achète un véhicule de 3,5 tonnes. Devant le refus de la commune, il l'a obligée à financer entièrement le coût supplémentaire pour le choix d'un véhicule plus puissant. Le véhicule proposé par le Service du feu serait lui aussi non conforme si la commune et le commandant avaient cédé aux demandes du Service du feu.

La troisième étape est de chiffrer le coût de remplacement des véhicules non conformes et le nombre de communes concernées. Le canton devrait assumer ses erreurs et ne pas exiger des communes une nouvelle participation pour remplacer les véhicules en surpoids. De plus, le problème devrait être réglé de manière globale et non pas commune par commune sans que celles-ci puissent disposer d'une information globale de la situation.

Les communes ont, de bonne foi, écouté le Service du feu et la commission. Elles ont touché des véhicules qu'elles pensaient conformes au cahier des charges. Elles ont déjà payé leur part et ce ne serait pas correct de les ponctionner une deuxième fois.

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, de vous faire part de notre appréhension à l'idée que vous souhaitez cumuler votre fonction de conseiller d'Etat avec celle de conseiller aux Etats lorsque l'on connaît les dysfonctionnements qui existent dans plusieurs de vos services. Merci.

Le président:

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement. Nous aurons ainsi l'occasion d'y revenir en temps voulu.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je salue à la tribune M^{me} Séverine Bornet et M. Philippe Delalay en compagnie de leurs élèves en boulangerie-pâtisserie et spécialistes en restauration de deuxième année du Centre de formation professionnelle à Sion.

Vous l'aurez compris, ce sont les mêmes enseignants qu'hier qui reviennent..., c'est bon signe quand les mêmes enseignants reviennent deux jours de suite, bon signe pour eux et pour leur capacité à digérer la matière, mais bon signe aussi pour nous et pour notre capacité à ne pas lasser l'auditoire.

Alors, comme je l'ai dit hier, c'est avec un plaisir particulier que je vous accueille, Chers jeunes, car j'ai moi-même enseigné, il y a plus de 25 ans, l'éducation civique au Centre de formation professionnelle à Sion, à la section bâtiment et alimentation.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard du travail de vos élus et vous souhaitons une agréable journée.

(Applaudissements.)

3. PROJET DE DECISION concernant l'initiative "Soins pour tous" BESCHLUSSENTWURF über die Initiative "Pflege für alle"

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Marc-Henri Gauchat / Berichterstatter: René Loretan (Suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est penché une fois de plus sur cette initiative, une fois de plus en effet puisque le texte était déjà connu lors de l'étude de la LEIS, la loi sur les établissements et les institutions sanitaires. Le groupe DC du Centre avait déjà, à ce moment, étudié l'initiative pour en extraire ce qu'il était possible et acceptable d'inclure dans la loi. Comme il est bien spécifié dans le message, une part de l'initiative a déjà été incluse dans la loi. Cependant, la LEIS devait répondre à bien plus de questions que l'initiative ne peut traiter: réduction des surcapacités, développement des synergies, régionalisme à éviter, prise en compte des aspects humains et des réalités chiffrées tant financières que démographiques, géographie, langues, masse critique, qualité des soins, proximité, urgences, maintien des postes de travail, respect du personnel et des populations. J'arrête-là mon énumération qui devrait, je crois, suffire à étayer notre réflexion.

Les initiants en appellent, par leur vision de la géographie, à maintenir des soins pour tous à répartir sur le canton selon le facteur temps et distance, sans régionalisme évidemment, mais traitent par-dessous la jambe les habitants et les touristes de Zinal ou de Montana, de Saas Fee ou de Zermatt.

Quant au choix de la géographie comme facteur déterminant, celui-ci peut avantageusement être remplacé par un facteur bassin de population et ce serait peut-être alors Brigue et Martigny qui seraient réaffectés.

En outre, les initiants prétendent apporter des solutions par la réaffectation de certains établissements. Ce point a, lui aussi, été étudié en commission et les chiffres ont été plus éloquents que les initiants. Il n'y a simplement pas assez de matières pour réaffecter des établissements, et ce ne sont pas les "mais" et les "pourtant" qui vont y changer quoi que ce soit. L'évolution de la gérontologie en est un exemple frappant.

De plus, l'élaboration de la LEIS avait respecté le devoir de planification de l'Exécutif et le principe de souplesse et d'adaptabilité de la planification sanitaire aux besoins de la population. Qui oserait prétendre que la situation sanitaire actuelle est inaltérable?

Enfin, cette initiative n'est qu'un premier pas d'apprenti sorcier vers un refus d'hôpital Riviera, vers un oubli du Chablais, vers la dénégation d'une région qui a déjà beaucoup sacrifié sur l'autel de la planification, et ce sans être forcé à le faire, en avance sur son temps.

La rumeur évoquera sûrement un Parlement à la botte du Conseil d'Etat. Je peux affirmer, et M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener peut en témoigner, qu'il n'en est rien.

Permettez ma sévérité à l'égard des initiants, mais en tant que président de la défunte commission LEIS, qui les a invités, qui les a écoutés et entendus, sans pouvoir parfois les comprendre sans entendre résonner "charité bien ordonnée commence par soi-même", en tant que membre de cette commission qui a déjà étudié toutes leurs propositions et tous leurs arguments, je ne peux que considérer leur persévérance comme des jérémiades. Vous dépassez les bornes des limites du bon sens et de la correction intellectuelle. Vous n'y allez pas avec le dos de la main morte. C'est la goutte d'eau qui met le feu aux poudres. Que dire de plus?

Vous avez proposé, et votre proposition a été démocratiquement repoussée. Je reconnais avec vous que la démocratie n'est pas toujours le meilleur choix, mais seulement l'avis du plus grand nombre. Je reconnais avec vous que le despotisme éclairé est le meilleur régime gouvernemental. Mais, reconnaissez avec moi qu'on trouve souvent plus de despotes que d'éclairage.

Enfin, pour terminer, le groupe DC du Centre refuse cette initiative au titre trompeur, aux solutions esquissées et au contenu irrespectueux des réalités valaisannes, une initiative qui élève la critique de l'Etat au rang d'art comme si elle était le fruit de l'expérience de toute une vie.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Das Wallis gilt schon lange nicht mehr als Entwicklungsland. Wenn wir den Titel der vorliegenden Initiative anschauen, könnte man allerdings genau das annehmen. Er suggeriert, dass nicht die gesamte Bevölkerung unseres Kantons auf angemessene Pflege zählen kann. Dem ist sicher nicht so!

Zugegeben, die Distanz zu einem Akutspital kann nicht von jedem Dorf des Kantons aus gleich optimal sein. Dies gilt für das jetzige System, es gilt aber auch für den Vorschlag der Initianten. Wenn Entscheide für Standorte von Akutspitälern getroffen werden, dann wird es wohl immer Glückliche und weniger Glückliche geben. Dass jetzt die gesamte Neuorganisation des GNW aus Standortgründen wieder in Frage gestellt werden soll, ist schlichtweg unakzeptabel. Seit Gründung des GNW werden von Kritikern immer wieder die Kosten ins Feld geführt. Nun wird aber vorgeschlagen, die Spitäler Martinach, Sitten und Brig wieder in ihre Lage vor 2002 zurückzusetzen, was alleine in Brig eine Investition von rund 11 Millionen bedeuten würde.

Abgesehen von den Kosten, müsste das Personal erneut versetzt und entsprechend die Teams neu zusammengestellt werden. Was dies für die Pflegequalität bedeuten würde, kann sich wohl jeder denken. Gerade bei der Pflegequalität reagiert die Bevölkerung bei Mängeln äusserst sensibel und dies sicher zu Recht. Hier müssen noch klare Verbesserungen angestrebt werden. Erreicht kann dieses Ziel aber nicht werden indem das ganze System wieder auf den Kopf gestellt wird.

Es ist das Recht der Bürger, Initiativen zu lancieren. Angesichts der Vorschläge der Initiative sei uns allerdings die etwas kritische Bemerkung erlaubt: Der Zeitaufwand und die finanziellen Mittel, die für dieses Geschäft aufgewendet werden, "kratzen" beachtlich an der Demokratie!

Kurzum: Die CSPO hält nichts von der vorliegenden Initiative. Wir wollen, dass das bestehende GNW optimiert wird und endlich in Ruhe, aber kontrolliert, arbeiten kann.

Wir schliessen uns mehrheitlich der Meinung der Kommission an und lehnen die Initiative "Pflege für alle" ab.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Commençons par l'essentiel: le groupe PDCB, à sa quasi-unanimité, soutient les propositions du Conseil d'Etat et de la commission SAI et rejette donc l'initiative "Soins pour tous" sans proposer de contre-projet.

Le débat d'aujourd'hui n'est pas, ou plus, de savoir si, au moment de son lancement, respectivement de son dépôt, l'initiative précitée présentait réellement une alternative crédible à la mise en place progressive du RSV et aux premières mesures de planification.

Il y a plutôt lieu de considérer ce qu'il adviendrait aujourd'hui ou demain en cas de réalisation de l'initiative.

Depuis le début du RSV, et je me souviens encore avoir siégé dans la toute première commission alors présidée par M. Maurice Tornay, notre groupe a porté au RSV une attention confiante et une confiance attentive.

Nous ne sommes pas plus tombés dans l'angélisme que nous n'avons diabolisé les décisions prises ou leurs auteurs.

Nous avons voulu donner sa chance au système et nous maintenons ce cap, tout en restant persuadés qu'on peut mieux faire, tant au niveau de la communication que de la satisfaction du public et du personnel en particulier.

Or, il apparaît que soutenir aujourd'hui l'initiative serait un véritable pas en arrière ou, en tous les cas, un pas de côté, visant à emprunter une autre voie, peut-être possible mais dont les initiants se gardent bien de définir le tracé, le point de départ et celui d'arrivée.

Qui plus est, depuis le dépôt de l'initiative, notre Parlement a mis sous toit la nouvelle loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS), répondant à une partie des préoccupations des initiants et contre laquelle ces derniers n'ont pas formé de référendum.

Est-ce à dire que le maintien aujourd'hui de l'initiative est un combat d'arrière-garde?

Nous l'ignorons, mais nous osons suggérer aux initiants de positiver leur énergie et de la mettre au service du système en train de se mettre en place aux fins de lui apporter toutes les améliorations bienvenues.

En retirant leur initiative, ses auteurs éviteraient également le conflit programmé entre les diverses régions de ce canton.

Les députés DC du Bas ne peuvent croire que ce conflit puisse être, aux yeux de quiconque, un moyen ou même un objectif.

Suivre aujourd'hui les propositions du Conseil d'Etat et de la commission SAI, c'est également, et enfin, être conséquents avec nous-mêmes qui avons, il y a moins d'une année, plébiscité la nouvelle LEIS par 110 voix contre 8.

Merci de nous suivre dans cette approche et de votre attention.

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Die CVPO sieht nicht ein, warum im Walliser Gesundheitswesen in nächster Zeit eine Kehrtwende vorgenommen werden sollte, denn

- die Kosten des Walliser Gesundheitswesens entwickeln sich weit unter dem schweizerischen Durchschnitt.

- Die Einführung des GNW hat die Kostenentwicklung gebremst und die Qualität der Pflege wurde nicht beeinträchtigt. Die einzige diesbezügliche neutrale Studie des "Institut universitaire de médecine sociale et préventive" bestätigt dies.

- Nach den schwierigen Zeiten der Umverteilung der Disziplinen und der Reorganisationen funktionieren die Spitalzentren zu fast aller Zufriedenheit.

- Mehrere wichtige Elemente der Initiative wurden im Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen verankert.

- Die Reform konnte ohne Entlassungen durchgeführt werden.

- Gemäss Artikel 14 des Gesundheitsgesetzes entscheidet der Grosse Rat über eine Spitaleröffnung oder Spitalschliessung.

Andererseits würden bei der Annahme der Initiative

- die Spitäler von Visp und Siders den Verlust der akuten Tätigkeiten hinnehmen müssen.

- Im Spital von Martinach müssten Investitionen gemacht werden.

- Im Spitalzentrum Mittelwallis mit dem Kantonspital und einem zusätzlichen Akutspital würde ein zu dominanter Schwerpunkt gesetzt werden und eine Überkapazität wäre die Folge.

Die Nachteile einer Kehrtwende gegenüber der heutigen Spitallösung im Konzept des GNW liegen auf der Hand.

Die CVPO hat auch Mühe einzusehen, wieso für diese überflüssig gewordene Initiative ein grosser Kosten- und Zeitaufwand in Kauf genommen werden sollte.

Die CVPO stellt auch fest, dass die Termine für die Volksabstimmung innert dreier Jahre eingehalten worden sind und daher von Bürgerentmündigung und "Bürgerverarschung" nicht die Rede sein kann.

Die Initianten stellen auch fest, dass gute Vorschläge von ihnen ins neue Gesetz eingebaut worden sind. Statt sich darüber zu freuen und die dadurch kaum noch Sinn machende Initiative zurückzuziehen, bringen sie dieses gescheite Integrieren guter Ideen in ein neues Gesetz als Vorwurf an den Mann.

Die CVPO empfiehlt grossmehrheitlich – wie der Staatsrat und die thematische Kommission – die Ablehnung der Initiative.

Die CVPO will jetzt eine Stabilisierung des Gesundheitsnetzes Wallis im Interesse der Patienten und der Beschäftigten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Il y a quelques mois, à une très grande majorité, ce Parlement acceptait la loi sur les établissements et les institutions sanitaires. Alors, que voulons-nous? Jouer au ping-pong avec les utilisateurs et employés de nos hôpitaux? Certainement pas.

Les arguments soulevés et développés par cette initiative semblent, pour une grande partie de la députation radicale-libérale, incohérents. Cette initiative prévoit un retour à la planification de 2002. L'argumentation des initiants sur des variantes possibles ne sert à rien, car, in fine, c'est le texte proposé qui fera foi.

De plus, l'impact financier de la planification des initiants n'a pas été chiffré. Les nouveaux changements proposés engendreraient non seulement des dépenses nouvelles, mais aussi et sûrement une grande confusion dans la population.

Je ne veux pas ici relever toutes les argumentations déjà connues et transmises par la commission, car le groupe radical-libéral les fait siennes.

Comme vous l'aurez compris, le groupe radical-libéral, dans sa grande majorité, rejette cette initiative.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

La manière dont cette initiative a été traitée est révélatrice du manque de respect de la volonté populaire.

Il est parfois utile et sain de rappeler certains principes de base: lorsqu'on évolue dans un système démocratique et républicain, le pouvoir émane du peuple et appartient au peuple que l'on qualifie avec pertinence de souverain.

L'initiative a été déposée en novembre 2005.

Alors que cette initiative s'adressait et interpellait le peuple valaisan, les pouvoirs institués ont superbement ignoré cette hiérarchie en édictant une loi sur les établissements et les institutions sanitaires le 12 octobre 2006 vidant, de ce fait, l'initiative de sa substance. Pour respecter la volonté populaire, l'initiative aurait dû être soumise au peuple avant la loi.

Le groupe UDC/SVP ne décide pas, ou du moins pas encore, de l'agenda d'une loi et encore moins du traitement d'une initiative. Notre groupe a d'ailleurs refusé de voter la loi sur la santé.

Or, cette loi vide l'initiative de sa substance et de sa finalité. A ce stade, la question posée par les initiants (plus de 6'000) est devenue académique, car la loi fixe irrévocablement le cadre hospitalier et fige une situation.

En planifiant de cette manière le traitement de l'initiative et la création d'une loi portant pour l'essentiel sur le même domaine, vous avez privé les citoyennes et les citoyens de ce canton d'un droit démocratique inaliénable et d'un véritable débat de fond. Nous dénonçons cette pratique. Le peuple valaisan a été bafoué, le débat tronqué et le Parlement mis devant le fait accompli.

Dans ces circonstances et dans l'impossibilité de se prononcer sur le fond, le groupe UDC/SVP se refuse à participer à une forme de non-respect de la démocratie et de complicité.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die älteren unter uns erinnern sich, als wir damals mit dieser Gesundheitspolitik begannen, gingen die Wogen hoch her. Ich war auch Mitglied mit Kollege Voide in dieser ausserparlamentarischen Kommission Maurice Tornay, welche das Dekret vorbereitet hat und ich kann mich an eine Sitzung erinnern, da gingen die Wogen wieder einmal sehr hoch. Es "chleppte" und "tätschte" während der Sitzung, während Präsident Tornay drohte, den ganzen Bettel hinzuschmeissen. Und ich habe heute ein bisschen den Eindruck, diese Initiative ist so ein letztes Überbleibsel aus diesen stürmischen Anfangszeiten.

Die Erfahrung zeigt, dass es in der Politik wichtig ist, dass man eine zeitlang streitet, dass man die Argumente austauscht, aber irgendwann kommt der Zeitpunkt wo man die Argumente analysieren und auch die Zahlen anschauen muss. Und wenn ich heute mit den Leuten rede, dann stelle ich fest, das Problem der Leute ist nicht wo welcher Spital steht oder wo welche Operation ausgeführt wird. Das Problem der Leute sind die steigenden

Krankenkassenprämien. Das drückt die Leute. Ein Familienvater, der in der Lonza arbeitet, muss heute mittlerweile rund einen Monatslohn aufwenden, um die Jahresprämien für sich, seine Frau und die Kinder zu bezahlen. Und das belastet die Leute.

Also wenn wir jetzt heute nüchtern die Zahlen anschauen – wir sind damals gestartet und haben gesagt wir müssen versuchen die steigenden Kosten zu brechen – stellen wir fest, 2001 hatten wir im Spitalwesen plus 5,68 Prozent, 2002 plus 8,83 Prozent, 2003 plus 6,08 Prozent, dann kam das Gesundheitsnetz, 2004 plus 2,2 Prozent, 2005 plus 3,7 Prozent und 2006 plus 2,0 Prozent. Diese Zahlen zeigen, es ist tatsächlich gelungen die Kurve zu brechen und abzufachen. Das war seinerzeit ein Ziel. Das Ziel war natürlich auch – und das ist auch erreicht worden –, dass die Qualität gleich bleibt. Jetzt gibt es eine Zahl in der Gesundheitspolitik, die man kennen muss. Die Zahl sagt, ideal ist ein Spital in der Grösse mit 250, 300 Betten. Und dieses Spital hat eine Kapazität für 150'000 Einwohner.

Jetzt was wollen die Initianten? Die Initianten wollen vier Spitäler. Das heisst 4x150'000 Einwohner, das ergibt eine Kapazität für 600'000 Einwohner. Im Wallis leben 291'000 Leute. Das bedeutet, die Initiative will eine Verdoppelung der Kapazität und damit würden wir einen Leerlauf organisieren. Das würde heissen, dass in der Folge die Kosten wieder explodieren würden und die Initiative "Pflege für alle" würde in einem ersten Schritt zu einer Initiative "noch mehr Prämien für alle" und weil wir uns das auf die Dauer nicht leisten können, würde die Initiative in einem zweiten Schritt zu einer Initiative "Pflege nur für die Superreichen".

Das wollen wir nicht und darum lehnen wir diese Initiative ab.

Danke schön.

M^{me} la députée Sonia Métrailler (GRL):

Permettez-moi un préambule. L'histoire ne manque pas de ces personnages connus ou anonymes qui, le moment venu, doivent faire le choix de mener un combat qu'ils savent juste, mais dont l'issue ne fait aucun doute.

Toute proportion gardée, c'est la position que connaissent celles et ceux qui, depuis la création du RSV et la première planification de 2004, ont osé examiner le dossier, poser des questions sur ce qu'on leur vendait, ne pas accepter d'avoir une seule et unique source d'informations, relever des incohérences et, comble de l'audace, poser des questions et faire des propositions.

Chers collègues, oser un vrai débat démocratique, vouloir examiner avec la neutralité et l'impartialité nécessaires un thème majeur, tout cela eût été seulement possible si on avait offert à ce Parlement l'occasion de traiter en parallèle la loi sur les établissements et les institutions sanitaires et cette initiative. Cela découlait du plus élémentaire bon sens, mais aurait aussi démontré la volonté de ne pas escamoter le débat.

Ainsi donc, aujourd'hui doit se jouer la parodie de l'acte 2. Dix-neuf mois après son dépôt et dans des délais que l'on n'oubliera pas de qualifier de légaux, nous voilà donc à faire semblant de débattre de l'initiative "Soins pour tous", semblant parce qu'il est tout simplement impensable pour un Parlement, quelques mois après avoir voté une loi, de revenir sur le contenu de celle-ci. Plus qu'une volonté d'assurer le vote d'un objet, c'est avant tout un

profond mépris pour ce Parlement qu'on démontre. A-t-on à ce point eu peur des députés qu'il faille leur enlever toute possibilité réelle de prendre leur décision en toute connaissance de cause?

Dont acte! Jouons ce match où l'une des deux équipes a été convoquée après la fin de la partie officielle et venons-en au contenu de cette fameuse initiative.

Contrairement à ce que l'on se plaît trop souvent à affirmer, cette initiative n'est pas un combat d'arrière-garde, une émanation de régionalismes déçus, un retour en arrière, un refus d'accepter le changement.

Bien au contraire, le texte prend non seulement acte de la nécessité de changement, mais, contrairement à la démarche actuelle qui fait croire aux gens qu'on va garder six hôpitaux de soins aigus tout en participant à la construction d'un nouvel hôpital sur le canton de Vaud, l'initiative ose dire qu'il y a un problème et proposer une solution claire les yeux dans les yeux des Valaisans.

Posons donc le cadre. Rappelons tout d'abord que rien dans l'initiative ne remet en question la création du RSV et la cantonalisation des hôpitaux. Rien! Nous sommes, au contraire, tous d'accord et conscients de la nécessité de regrouper la gestion, de coordonner l'administration, d'avoir une planification cantonale, de collaborer.

La problématique à traiter résulte donc uniquement de la vision que l'on peut avoir du système mis en place actuellement, à savoir l'instauration de demi-hôpitaux, idée aussi florissante que les 35 heures chez nos voisins, et qui signifie dans les faits:

- qu'on balade les patients d'un site à l'autre, parfois pour des broutilles;
- que les médecins agissent sur plusieurs sites, ce qui fait que certains patients ne les rencontrent plus jamais;
- que certains hôpitaux ne disposent plus que d'assistants dès 17 heures, quand ils en ont, dans les disciplines qu'ils regroupent;
- que le personnel est surchargé ou sans travail, placé, pour la plus grande part, dans des situations de stress totalement ingérables et intolérables sur le long terme;
- qu'on se trouve dans l'obligation de changer sans arrêt la planification parce qu'on n'arrive pas à réaliser les changements proposés.

Alléchant sur papier glacé, ce système se révèle difficile sur le terrain lorsqu'il concerne deux établissements (ce sont les cas du Chablais et du Haut-Valais) et totalement impraticable à trois (ce qui est le cas du Valais central).

On peut ignorer ces phénomènes ou les considérer comme marginaux, sauf à dire que nous ne sommes pas dans la vente de produits, mais dans la gestion d'un système de soins. Les erreurs ne conduisent pas à perdre de l'argent ou devoir jeter un rapport à la poubelle. Elles peuvent avoir des issues dramatiques pour ceux qui les subissent. Tout comme les questions financières, la qualité de la prise en charge est au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Il importe de prendre conscience que ces problèmes ne peuvent être résolus par des corrections dans le processus actuel, car ils sont les conséquences même de l'organisation et existeront donc tant que celle-ci existera.

La lecture des rapports de gestion du RSV nous le confirme d'ailleurs, les principales difficultés émanent de la répartition des différentes disciplines entre les sites. Tout serait plus simple dans des hôpitaux à site unique. Et c'est bien à ce niveau qu'est l'enjeu de cette initiative. Celle-ci propose une solution claire. Les initiants ont, en effet, abouti à la conclusion qu'un hôpital de soins aigus doit fonctionner comme un tout pour les disciplines de base et ce sur un site unique. Pour ces disciplines de base, médecins, soignants, matériel doivent se trouver sur le même lieu que le patient. Cela implique donc de prendre le problème posé par les surcoûts, le manque de personnel, par un autre bout: celui du nombre d'établissements.

Dans la loi actuelle, le concept cantonal fait la place à trois zones hospitalières correspondant au Haut-Valais, au Valais central et au Chablais. L'initiative n'apporte à cet égard aucun changement d'importance par rapport à la situation nouvellement mise en place, si ce n'est la précision des régions concernées. Elle donne, cependant, une assurance à la région chablaisienne. En effet, malgré les déclarations verbales effectuées à ce jour, nul n'est à même aujourd'hui de promettre la construction d'un établissement sur le territoire vaudois.

Le cas échéant, il conviendra aussi d'expliquer aux Valaisans que, dès lors, il deviendra difficile de pourvoir au nécessaire agrandissement de l'hôpital de Sion qui, en tant que pilier de notre système, ne peut d'ores et déjà pas assurer sa mission. Or, pour ce pilier de la politique valaisanne, l'initiative fortifie sa place puisqu'elle propose l'instauration d'un statut d'hôpital cantonal.

L'initiative propose donc que notre canton dispose de trois hôpitaux de soins aigus de proximité et d'un hôpital cantonal.

Quid donc de deux établissements existants? Les opposants à l'initiative se font une joie de marteler que nous sommes les fossoyeurs des hôpitaux de Viège et de Sierre. Ce qui est faux puisque des propositions sont faites afin de confier de nouvelles missions à ces établissements alors que, dans la situation actuelle, on fait mourir volontairement et à petit feu plusieurs hôpitaux.

Mais, me direz-vous, si on va lentement dans la voie que vous souhaitez, pourquoi ne pas vous en satisfaire? Parce que, d'une part, le monde politique se discrédite lorsqu'il pratique la technique du saucissonnage pour faire passer des réformes aux citoyens et, d'autre part, la méthode de la mort lente met en péril la qualité des soins, prétérite le personnel soignant et les médecins en les plaçant dans des conditions de travail intolérables.

L'initiative a donc le mérite de la transparence et place chacun devant ses responsabilités. Qui plus est, elle offre de nouvelles perspectives aux établissements touchés puisque, loin de les voir se vider comme actuellement, nous proposons que soient attribuées dans un délai de deux ans de nouvelles missions. Il n'est donc absolument pas, comme on le prétend, question de fermetures.

Les exemples démontrent d'ailleurs que les établissements qui transforment leurs missions peuvent connaître un essor formidable en couvrant de nouveaux besoins jusqu'alors laissés de côté ou pas suffisamment pris en compte. Cela fait d'ailleurs longtemps que le médecin cantonal parle de la nécessité de couvrir certains nouveaux besoins.

Cette initiative a tout simplement essayé de fonder son approche sur des motifs rationnels:

- un constat de la situation;

- une mise en évidence des points qui provoquent cette situation.

Elle a, ensuite, pris comme base de travail les objectifs fixés par le Conseil d'Etat:

- la qualité des soins;
- les critères économiques;
- l'amélioration de l'attractivité pour le personnel médical et soignant;
- une répartition cantonale la plus équilibrée possible.

Tout cela a donc conduit à proposer:

- la reconnaissance de la qualité d'hôpital cantonal à Sion;
- trois hôpitaux de soins aigus comprenant les disciplines de base;
- l'assurance pour le Chablais de la participation cantonale à la construction d'un établissement et, si celui-ci ne voyait pas le jour, l'obligation du maintien d'un hôpital dans cette région;
- le fait de confier de nouvelles missions sanitaires aux deux établissements qui devaient quitter le statut d'hôpital de soins aigus.

Il s'agit donc non pas d'un retour sur le passé, mais bel et bien d'un projet d'avenir, ambitieux, mais surtout courageux.

On dira qu'il ne répond pas à ces questions-ci, qu'il occulte ces problèmes-là. On dira tout et plus qu'il n'en faut pour vous convaincre de ne pas adhérer à la vision prônée par l'initiative.

Mais, Chers collègues, que ce Parlement le reconnaisse ou non, que le monde politique préoccupé par des échéances à venir et soucieux de voir perdurer un 3-1-1 qui satisfait tout le monde l'accepte ou pas, il n'en demeure pas moins que le système actuel pose un certain nombre de difficultés pratiquées au quotidien par nos concitoyens et le personnel.

La santé valaisanne aurait mérité un vrai débat. Pour la rendre bien portante, il ne suffira pas d'enterrer notre initiative aujourd'hui, ni d'asséner encore et toujours les mêmes chiffres, de sortir du chapeau de nouvelles études dithyrambiques ou de ridiculiser nos arguments et les réduire à l'état de régionalistes qui n'ont rien compris.

Tout cela se pratique déjà depuis plus de deux ans maintenant, mais cela ne changera rien à la situation, et il est temps que, d'une manière ou d'une autre, un dialogue politique critique, mais positif se réinstaure pour poser les bons diagnostics.

Chers collègues, on dit souvent que le premier stade de la maladie passe par le déni. A l'évidence, c'est cette phase que nous peinons à quitter. L'acceptation du problème nous poussera, à défaut d'adhérer à cette initiative, à rechercher d'autres solutions pour aller de l'avant.

C'est tout ce que l'on peut souhaiter à ce domaine ô combien important.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Nach all den ablehnenden Voten in diesem Saal zu unserer Initiative bin ich als Co-Präsident des Initiativkomitees fast gewillt zu sagen: "Rien ne va plus, les jeux sont faits"!

L'initiative populaire "Soins pour tous" vient d'arriver si tard dans le processus, là où les possibilités de trouver des convergences sont hors du contexte. Allons, vers le courant normal, vers le nouveau modèle hospitalier valaisan.

Nein, meine Damen und Herren, wir wollen dieses staatliche Spitalmodell nicht. Ich gebe einige Begründungen.

Die Volksinitiative wurde am 3. November 2005 – also vor 18 Monaten – bei der Staatskanzlei des Kantons mit 6'498 gültigen Unterschriften hinterlegt. Das sind im Verhältnis mit den im März 2007 im Wallis Stimmberechtigten von 192'852 gerade einmal 3,37 Prozent. Diese 3,3 Prozent Stimmberechtigten und mehr sind mit dem aktuellen Spitalkonzept 2004 überhaupt nicht zufrieden. Wir fordern ganz einfach, aber konsequent drei gut versorgte Spitalzonen und ein spezialisiertes Kantonspital. Das ist doch die künftige Strategie. Bis 2012/2015 wird die stationäre Akutpflege im Wallis doch eindeutig und klar an den Hauptstandorten der regionalen Spitalzentren konzentriert werden. Warum nicht Klartext? Warum die heutigen Teilschliessungen nach Salamitaktik? Warum dieser staatliche Planungsaktivismus, der mehr von politischen Interessen und eher sekundär von gesundheitsökonomischen Überlegungen geleitet wird?

Wir 6'498 haben eine offensive Spitaloptik. Wir sind auch Volk.

Wieso braucht die Ausarbeitung eines nur zweizeiligen Beschlussentwurfs zur Initiative "Pflege für alle" fast 1½ Jahre? Die siebzehnteilige Botschaft und der Beschlussentwurf ist umfangmässig und inhaltlich in etwa eine Seminararbeit vom 4. Semester der Hochschule Wallis, Zeitvorgabe vier bis sechs Wochen.

Die Behandlung der Initiative wurde in Sitten durch den Staatsrat bewusst verzögert. Eine terminlich abgestimmte Behandlung der Gesetzesrevision und der Gesetzesinitiative fand politisch bewusst nicht statt. Die Art der Behandlung der Initiative "Pflege für alle" durch den Staatsrat – Herr Kollega Truffer, ich erwähne es noch einmal – ist eine totale Bürgerentmündigung oder auf ganz saloppe Art ausgedrückt eine "Bürgerverarschung". Das ist Demokratie mit Füßen getreten.

Wir 6'498 kommen uns verschaukelt vor. Wir sind auch Volk.

Ein nächster Punkt.

Der Staatsrat hat die Vorschläge unseres Initiativkomitees à la carte ins neue GKAI eingebaut und rühmte sich via Medien "die wesentlichen Vorschläge der Initiative wurden integriert". Auch heute habe ich hier einige Referenten dazu gehört, wir haben ja diese Vorschläge berücksichtigt. Das ist die staatliche Auslegung, nicht die unsrige. Objektiv gesehen sind Angebot und Nachfrage im Spitalbereich in einer Hand. Das führt zu einem unlösbaren Interessenkonflikt, da der Kanton Teilfinanzierer – als Nachfrager – und gleichzeitig auch Konkurrent privater Anbieter ist. Rechtsstaatlich und ökonomisch bedenklich ist die Tendenz zur Schlechterstellung nichtstaatlicher Konkurrenzanbieter wie etwa der Privatspitäler. Wir haben in der Walliser Spitalpolitik heute nur noch staatlichen Dirigismus. Wir haben spitalmässig eine reine Planwirtschaft. Markt und Wettbewerb finden nicht mehr statt.

Wir 6'498 wollen keine Spitalplanwirtschaft. Wir sind auch Volk.

Ein nächstes.

Warum pocht der Kanton darauf, die Spitalversorgung zu planen? Der wahre Grund liegt doch darin, dass der Kanton selber Spitalfinanzierer und Spitalbetreiber ist. Daraus leitet der Kanton und sein GNW Staatsbetrieb den Grundsatz ab: Wer zahlt, befiehlt.

Ich erinnere daran, dass unsere Spitäler nicht allein vom Kanton finanziert werden, sondern zu einem grossen Teil auch von den Krankenversicherern. Diese bezahlen jährlich gesamtschweizerisch über sieben Milliarden Franken für Spitalbehandlungen, den nicht geplanten ambulanten Spitalbereich inbegriffen. Aus den Zusatzversicherungen der Krankenversicherer fliessen nochmals Gelder in die Finanzierung der Spitäler. Wie der Kanton Wallis könnten auch die Krankenversicherer aus ihren Finanzierungspflichten eine Planungspflicht begründen, denn beides soll ja nach Ansicht des DGSE in einer Hand vereinigt sein. Die Logik "kantonale Finanzierungspflicht bedingt eine kantonale, staatliche Angebotsplanung" ist so gesehen falsch.

6'498 Unterschriften heisst: Korrekturen der staatslastigen Angebotsgestaltung. Wir sind auch Volk.

Auf Bundesebene laufen heute Bestrebungen zur Gleichbehandlung von Privatspitalern oder -kliniken und öffentlichen Spitalern. Der Nationalrat hat sich anlässlich der Beratungen in der Märzsession 2007 zur Revision des KVG für eine gesamtschweizerische Öffnung des Spitalmarkts entschieden. Der Nationalrat sprach sich klar dafür aus, dass Versicherte in der obligatorischen Grundversicherung künftig freie Spitalwahl in der ganzen Schweiz haben. Einzige Voraussetzung soll sein, dass das Spital auf der von der Kantonsregierung erstellten Spitalliste figuriert.

Mit dem Gesetz über die Krankenanstalten und -institutionen ging die Walliser Regierung und die Mehrheit in diesem Parlament in die total andere Richtung, nämlich in die totale Verstaatlichung des Walliser Spitalwesens. Die freie Spitalwahl auf Bundesebene wird hier wohl die dringend notwendigen Korrekturen in der Walliser Spitalversorgung mit sich bringen. Ich halte es in dieser Sacht mit Milton Friedman, dem verstorbenen Nobelpreisträger in Wirtschaft. Ich zitiere: "Die staatliche Lösung für ein Problem ist gewöhnlich genau so schlecht wie das Problem selbst".

Wir 6'498 wollen keine Tyrannei des Status quo. Mehr Markt, mehr Wettbewerb und Transparenz bei den Spitalkosten ist gefragt und zwar schon für 2007. Wir sind auch Volk.

Ich schliesse ab:

1. Die IG präsentiert ein konsequentes, zukunftssträchtiges Spitalmodell.
2. Die IG will die Schaffung von drei Spitalzonen und die Anerkennung des Spitals Sitten als Kantonspital mit den Disziplinen und kantonalem Charakter.
3. Die IG ist gegen eine Spitalplanwirtschaft, gemäss Spitalkonzept 2004.
4. Die IG will keine weitere Tyrannei des Status quo. Wir wollen endlich Korrekturen.
5. Die IG fordert eine bessere Spitalqualität in unseren Spitalern. Ich verweise auf diesbezügliche Berichte in der Oberwalliser kritischen Presse, sprich "Roten Anneliese", in diesem Jahr, die mehrmals die Spitalproblematik zu einem zentralen Thema gemacht hat.

6. Die IG will eine stärkere Transparenz bei den Kosten unserer Spitäler.
7. Die IG unterstützt die Idee privater Anbieter von Klinikdienstleistungen.

Die Initiative bleibt aktuell.

6'498 Stimmberechtigte verlangen eine Volksabstimmung. Geben wir dem Volk diese Chance!

Meine Damen und Herren, ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Sur le fond, le rapport de la deuxième commission chargée de la loi sur la santé nous avait pourtant donné raison, notamment sur les problèmes soulevés qui étaient les bons: celui des surcapacités et celui de la maîtrise des coûts, pour ne citer que ceux-là.

On nous avait, toutefois, fait le reproche de vouloir aller trop vite en besogne.

Or, que constate-t-on aujourd'hui?

Les surcapacités sont toujours là. Les coûts explosent. Depuis que le RSV a pris en charge les hôpitaux, c'est 50 millions de plus qui chargent soit les contribuables, soit les assurés. Les surcapacités et la gestion en multisite des hôpitaux y sont probablement pour beaucoup.

Que nous dit-on aujourd'hui?

D'un côté, on nous reproche de reclasser deux hôpitaux; d'un autre, on nous annonce que seuls deux hôpitaux sont nécessaires au canton, soit un pour 150'000 habitants, et qu'il faudra bien en fermer certains autres. Avouez qu'il y a là une contradiction.

L'initiative, Chers collègues, se situe entre les deux et permettrait probablement de vivre une dizaine d'années avant de passer probablement à d'autres restructurations.

Alors, nous n'allons pas allonger et, sans éléments nouveaux du Conseil d'Etat, l'initiative sera probablement soumise au peuple, dans le respect des principes démocratiques. Le Conseil d'Etat devra alors bien s'expliquer sur notamment les points suivants:

- les surcapacités;
- la maîtrise des coûts effectifs en comparaison avec les autres cantons;
- la qualité des soins;
- l'avenir des hôpitaux actuels;
- l'utilité de construire ou non un nouvel hôpital à Rennaz alors que des sacrifices sont demandés sur d'autres sites.

Le RSV, le Conseil d'Etat et les membres de la commission santé devront bien sortir de leur tour d'ivoire. Merci.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG tient d'abord à reconnaître le droit légitime et essentiel qu'est une initiative populaire. Aussi, notre groupe a-t-il consacré une séance exclusive à l'analyse de l'initiative populaire "Soins pour tous".

Quelle planification souhaitent les initiants?

- trois zones hospitalières,
- un hôpital cantonal,
- trois hôpitaux de soins aigus, un par zone hospitalière en plus de l'hôpital cantonal,
- le critère de localisation des trois hôpitaux de soins aigus serait l'éloignement géographique par rapport à l'hôpital cantonal.

A entendre les initiants, le but de la planification proposée par l'initiative n'est pas d'ordre régionaliste, mais bien de répondre à des critères notamment de qualité, de sécurité et de satisfaction.

Les initiants ne se prononcent pas sur les coûts et l'économicité de leur projet de planification.

L'initiative sous-tend la fermeture ou du moins une réaffectation des hôpitaux de Viège et de Sierre.

L'initiative ne remet pas en cause l'hôpital du Chablais.

Notre groupe ne tient pas à se prononcer sur la qualité des soins, sur la sécurité et sur la satisfaction des patients et du personnel au sein du RSV. Nous avons eu des réponses à nos questions et nous pensons qu'il appartient au Gouvernement de répondre aux inquiétudes des initiants.

Nous pensons, cependant, qu'il est plus facile de défendre la qualité, la sécurité et la satisfaction supposées d'un projet de planification que d'assurer qualité, satisfaction et sécurité dans l'activité quotidienne hospitalière.

J'ai été victime d'un accident parlementaire en jouant au foot, au majeur de ma main droite. Ce samedi saint, en soirée, je me suis présenté aux urgences de l'hôpital de Sierre et j'y ai fait la connaissance d'une personne qui se présentait aux urgences en même temps que moi. Cette personne, tombée sur un trottoir à Paris, venait se faire soigner en Valais.

Cet exemple ne vaut pas une enquête de satisfaction, mais il est une belle expression de confiance envers le RSV et le personnel du RSV.

Comme il suffit généralement d'un raté du RSV pour soulever une tempête, j'ai eu l'audace de vous informer de ce fait divers, témoignage de qualité, de sécurité et de confiance.

Le président de la commission SAI dira peut-être comment dès la première lecture – celui de la deuxième lecture l'a fait – de la LEIS, les commissaires ont tenté d'y inclure le point de vue des initiants et comment effectivement la commission en a tenu compte.

La commission SAI a interrogé et a fait part au département et au RSV de ses soucis en rapport avec la qualité, la sécurité, les transferts entre les différents sites, la communication, l'information, etc. Nous avons reçu des renseignements qui nous ont permis de nous forger une opinion.

Nous n'avons jamais eu le sentiment d'être grugés..., je dis "grugés" pour ne pas employer le mot vulgaire que notre collègue Jean-Marie Schmid nous a attribués puisque nous accordions notre confiance en la planification du Conseil d'Etat.

En commission, j'ai dit notre sentiment de Sierrois de ne nous voir attribuer que des disciplines vides. La démonstration de l'augmentation du personnel au centre hospitalier de Sierre tout comme à celui de Martigny m'a convaincu que plus d'activités y étaient déployées.

Au nom du groupe, j'adresse quelques demandes aux initiants.

Votre planification amène sinon la fermeture des hôpitaux de Sierre et de Viège du moins à y trouver de nouvelles affectations. A Sierre, vous y verrez un lieu pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles similaires et, à Viège, vous y voyez un centre de réadaptation. Ne partagez-vous pas l'avis qu'entre la Suva et les différentes cliniques, il y ait déjà suffisamment de lits de réadaptation? Quelle approche avez-vous de la maladie d'Alzheimer pour proposer à ces personnes quasi une cantonalisation, en un lieu, de cette discipline? J'invite les initiants à se replonger dans la littérature spécialisée.

Les initiants n'ont pas chiffré les coûts et l'économicité de leur planification. L'initiative, en impliquant l'ouverture de soins intensifs sur un quatrième site avec comme corollaire des blocs opératoires ouverts la nuit et le week-end, créerait obligatoirement des coûts nouveaux. L'initiative diluerait les compétences médicales en réduisant la masse critique des interventions, masse critique nécessaire à l'expérience. L'initiative implique des coûts nouveaux en termes d'investissements nécessaires à Brigue et à Martigny, des coûts supplémentaires pour la réaffectation des hôpitaux de Viège et de Sierre.

Dans la loi sur les établissements et institutions sanitaires, notre Parlement a fixé comme objectifs:

- la garantie de la qualité des soins,
- la maîtrise des coûts,
- le maintien d'activités sanitaires sur tous les sites actuels et
- la répartition équitable des ressources en considérant l'impact socio-économique de la politique sanitaire.

Notre groupe ne croit pas que l'initiative est un plus en termes de garantie de la qualité des soins. Mais, notre groupe est persuadé que l'initiative n'est une réponse ni à la maîtrise des coûts ni à une répartition équitable des ressources.

Enfin, notre groupe prend note que les initiants, quoiqu'en proposant des réaffectations, visent ipso facto la fermeture des hôpitaux de Viège et de Sierre.

Je ne suis pas plus régionaliste que les initiants, mais je lis le texte de l'initiative et j'en tire les conclusions qui en découlent.

En conclusion, notre groupe félicite le personnel du RSV qui a su opérer une formidable restructuration d'entreprise, sans doute la première de cette dimension en Valais.

Notre groupe demande à quelques politiciens de ne pas faire croire que le RSV n'offre que des demi-hôpitaux aux soins intensifs.

Notre groupe rejette l'initiative "Soins pour tous" et souhaite que ceux qui ont su mener à bien cette restructuration trouvent enfin le temps de travailler dans la sérénité en recherchant encore plus la qualité, la sécurité et la satisfaction des patients.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

En 2004, les initiants de "Soins pour tous" ont choisi un droit démocratique légitime en lançant leur initiative. Il est difficilement contestable que ce mouvement est né principalement en raison de la fermeture de la maternité de Martigny, comme peut en témoigner la lecture de la réponse en 80 pages du Conseil d'Etat aux 50 points du document accompagnant l'initiative et la lecture de l'argumentaire du même Conseil d'Etat suite à la réunion du 26 mai 2004.

La commission a entendu les initiants.

Une bonne partie de la séance a porté sur des griefs concernant le traitement formel de l'initiative par le Conseil d'Etat et la commission, bien que les délais légaux aient été respectés.

Cette pesante insistance, l'arrogance et le ton de donneurs de leçons de certains n'ont pas aidé à la sérénité des débats.

Je voudrais rappeler ici que nous votons sur un texte qui ne peut pas être modifié. Les commentaires, interprétations et souhaits des uns et des autres n'ont, en fait, que peu d'importance.

Si certains arguments des initiants sont recevables, beaucoup d'autres ne sont pas fondés sur des données objectives et sont du ressort de l'émotionnel. Une partie d'ailleurs des arguments de l'initiative a été reprise dans la loi sur les établissements et les institutions sanitaires, mais cela aussi est contesté.

La situation a beaucoup évolué depuis 2004 et dans un sens favorable. Les événements catastrophiques prévus ne se sont pas produits. La qualité des soins est conservée et la sécurité des patients assurée, comme le montre le rapport de l'Institut universitaire de médecine préventive de Lausanne. L'enquête récente sur la satisfaction du personnel par le même institut montre, certes, quelques sujets de mécontentements, mais cela est tout à fait comparable à d'autres enquêtes du même type dans des établissements identiques. Le taux d'absentéisme moyen de 4,24% est une mesure objective d'un bon fonctionnement.

Les indicateurs économiques sont favorables. La hausse des coûts hospitaliers a été cassée. Le Grand Conseil a adopté le décret sur le RSV puis la loi sur les établissements et les institutions sanitaires à une très large majorité.

Il n'y a pas qu'une seule manière de mener une planification, j'en conviens, mais du moment que certaines options ont été prises, il n'y a pas lieu de les changer pour d'autres solutions qui sont loin d'avoir fait leurs preuves. Il nous faut profiter de l'expérience accumulée pendant ces deux ans.

Les coûts estimés de la mise en vigueur de l'initiative sont très élevés et c'est cela le véritable retour en arrière. Le personnel des hôpitaux et la population valaisanne ont vécu une restructuration; il n'est pas nécessaire de leur en imposer une deuxième.

Les polémiques stériles, les guerres de chiffres que chaque parti va contester, des communiqués, des démentis, tout cela agrémenté de quelques histoires de chasse, n'auront qu'un effet déstabilisant sur le personnel hospitalier et sur la population valaisanne, et notre canton ne va pas en sortir grandi.

C'est pourquoi l'acte citoyen raisonnable du comité d'initiative serait maintenant de retirer cette initiative, une partie des buts ayant été atteints, soit la modification partielle de la planification et le fait d'avoir tenu le RSV sur ses gardes. Cela contribuerait beaucoup plus à la réussite de la planification hospitalière qu'une guerre de tranchée.

Pour des raisons de cohérence, je vous remercie de soutenir la commission et de rejeter cette initiative.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Tout d'abord, je veux vous remercier pour la qualité de ce débat sur l'initiative "Soins pour tous". Il a été dit dans ce Parlement que l'initiative est une expression populaire, une expression démocratique d'une partie de la population de notre canton et que chaque initiative mérite un traitement correct. En tant que minoritaire, au niveau politique, je sais combien il est difficile de récolter des signatures dans la rue et encore plus difficile de gagner devant le Parlement ou le peuple.

Cela dit, je veux d'abord traiter quelques aspects formels parce que le Gouvernement et la commission ont été critiqués d'une manière, je dirai, un peu en dessous de la ceinture.

Je relève, tout d'abord, que personne n'a dit dans cette salle que les délais légaux n'étaient pas respectés. Die gesetzlichen Fristen, Herr Schmid, wurden eingehalten. Es stimmt, die Initiative wurde im November 2005 hinterlegt. Es braucht dann zuerst eine vorberatende Kommission, das war die Justizkommission, die die Zulässigkeit der Initiative prüfte. Das alles fand statt und im April letzten Jahres hat das Parlament sich mit der Zulässigkeit befasst. Dann hatten wir ein Jahr Zeit die Botschaft zu verfassen, die Sie als mittelmässige Seminararbeit abqualifizieren. Ich werde Ihre Glückwünsche meinen Kollegen der Regierung selbstverständlich übermitteln.

Nun was auch gesagt wurde de la part de l'UDC, il a été dit que l'on a bafoué quelque part la volonté des initiants, que l'on aurait dû d'abord traiter l'initiative et, par après, la loi. Alors, nous étions quelque part sous contrainte au niveau des délais parce que vous savez très bien, Monsieur le député Alexandre Caillet, que toute l'organisation hospitalière, que la création du RSV dans une première phase était basée sur un décret limité dans le temps. Ce décret a été changé, mais il arrivait à échéance à la fin janvier 2007. C'est la raison pour laquelle nous étions quelque part forcés d'avancer la révision de la loi, qui a été votée ici dans ce Parlement à une très grande majorité. Mais, il faut dire bien sûr que l'on aurait formellement et en parallèle aussi pu traiter l'initiative. Cependant, rien n'aurait changé parce que le texte de l'initiative était connu. La première commission a discuté sur le texte de l'initiative et, sous l'impulsion du président de la deuxième commission, le député Pascal Bridy, la deuxième commission qui a examiné la loi a fait une audition des initiants. C'était, sauf erreur, au mois d'août 2006. Alors, les initiants ont eu la possibilité d'influencer la loi. Dans la deuxième commission siégeaient même des membres du comité d'initiative qui, à la fin, n'ont pas combattu la loi, mais se sont abstenus.

Alors, dans ce cadre-là, je dois dire que, comme le texte de l'initiative était connu et que les initiants présents dans la salle, comme les députés Jean-Marie Schmid, Sonia Métrailler et Gabriel Luisier, avaient en tout temps la possibilité, dans le cadre du traitement de la loi, de présenter des propositions, ce qu'ils ont d'ailleurs fait, et démocratiquement les élus du peuple les ont rejetées. C'est aussi cela la démocratie.

Pour ma part, je pense que le traitement de l'initiative était correct, surtout sur le plan juridique, parce que personne ne peut faire de reproche, et aussi sur le plan politique, car le débat a eu lieu. Je ne pense pas que le débat d'aujourd'hui aurait été différent si nous avions traité formellement l'initiative juste le même jour que le vote sur la loi.

Je veux dire quelle est la différence entre le système que le Conseil d'Etat a mis sur pied dans le cadre de ses décisions de planification avec ce que propose l'initiative. L'initiative, comme ceci a été dit dans cette salle, propose un hôpital cantonal et, à part cela, trois hôpitaux complets avec des disciplines de base. Alors, cela fait quatre hôpitaux complets avec encore des spécialités comme la chirurgie cardiaque et autres qui seraient accordées à l'hôpital de Sion. Ce que nous avons aujourd'hui, c'est quelque part un hôpital de moins. Cela veut dire que nous avons trois centres hospitaliers: un pour le Haut, un pour le Centre et un pour le Chablais. Nous avons trois sites dotés de soins intensifs et de blocs opératoires ouverts 24h/24h, 7jours/7jours, ce qui n'est pas le cas dans les sites de Brigue, de Martigny et de Sierre. Alors, c'est effectivement une augmentation, comme le député German Eyer l'a dit à juste titre, des capacités et, avec cela, bien sûr aussi une augmentation des coûts. Bien sûr, si l'on parlait d'un territoire valaisan sans hôpital existant, on pourrait éventuellement prévoir un autre système parce qu'il est vrai que gérer des hôpitaux multisites au niveau de la pratique, c'est plus difficile que si on avait des hôpitaux monosites. Le député Jean-Marie Schmid secoue la tête, il nous donne raison et je suis d'accord avec lui. Mais, nous devons aussi vivre avec notre histoire, une histoire qui est, en partie, très récente puisque l'hôpital de Sierre est celui qui est le moins vieux, il a été inauguré au début des années nonante. Pour ma part, je pense qu'il était intelligent d'utiliser les infrastructures existantes en répartissant les tâches aux uns et aux autres.

Parfois, on a aussi entendu, d'où la critique qui est venue de Martigny et en partie aussi de Brigue, après la décision du Conseil d'Etat sur la planification, que les ailes de l'hôpital du Valais central, à savoir les sites de Martigny et de Sierre, auraient perdu beaucoup de poids. Il est vrai que ces hôpitaux n'ont plus la même fonction parce qu'il n'y a, par exemple, plus la maternité, ni de soins intensifs. Cependant, si on regarde l'évolution du personnel, je constate qu'à Martigny et à Sierre (il y a des tableaux qui sont publics et que j'ai montrés à la commission), il y avait à Martigny, avant que le RSV n'ait pris la gestion et la direction de l'hôpital, 324 postes et, au mois de décembre 2006, il y en avait 342, ce qui fait 18 postes de plus. A Sierre, avant le RSV, il y en avait 275 et, aujourd'hui, 291. On ne peut donc pas dire que ces hôpitaux aient été démantelés. Bien sûr, ces chiffres sont aussi la conséquence de la fermeture de l'hôpital de Gravelone à Sion, avec la répartition du personnel dans le cadre de la gériatrie en partie sur Martigny et en partie sur Sierre.

Maintenant, je veux prendre quelques éléments qui ont été évoqués dans le cadre de cette discussion.

Le député Pascal Bridy, comme je l'ai déjà dit, était président de la deuxième commission qui a traité la loi. Il a dit, à juste titre, que la loi avait pris des éléments de l'initiative, par exemple définir les trois zones hospitalières. Il a aussi dit que les initiants ont été entendus; à juste titre, c'était aussi le mérite de la commission.

Zita Burgener sagt, man solle nicht alles wieder in Frage stellen. Ich bin auch dieser Meinung, weil es für das Personal, aber auch die ganze Bevölkerung, ein relativ schwieriger Reformprozess war. Wenn wir jetzt wieder anfangen alles in Frage zu stellen, die Initiative zur Abstimmung kommt und durchgehen sollte, so wird das Personal wieder total verunsichert. Wir haben auch keine Antworten was beispielsweise mit dem PZO geschehen sollte. Würde dies dann Visp angegliedert oder bleibt es in Brig? Das sind alles offene Fragen und Sie haben auch zu Recht darauf hingewiesen, dass das dann auch Auswirkungen hätte auf die Pflegequalität. Und es stimmt, es gibt gerade im Spitalzentrum Oberwallis im Bereich der Pflegequalität und insbesondere im Bereich der Chirurgie ein Problem. Das Spitalzentrum Oberwallis ist sich dieses Problems bewusst und wird die entsprechenden Massnahmen treffen.

Sie sagen, die Behandlung der Initiative habe viele Kosten verursacht und dass das die Demokratie irgendwie ritze. Ich bin der Meinung, dass die Demokratie ihren Preis hat. Jede Initiative muss korrekt behandelt werden.

Le député Nicolas Voide rejette avec son groupe DC du Bas l'initiative sans contre-projet. En ce qui concerne le contre-projet, cela a été quelque part déjà voté dans ce Parlement parce que c'était la loi sur les établissements et les institutions sanitaires. Vous avez raison de dire que la communication avec le RSV devrait s'améliorer. Il a déjà fait un grand pas en avant. Il a des brochures internes pour le personnel. Au niveau de l'électronique, il a aussi une information entre les différents services en direction des collaboratrices et des collaborateurs. Je pense qu'il doit encore faire plus, mais on ne peut pas demander que tout soit parfait du jour au lendemain.

Concernant la satisfaction du personnel, le président de la commission thématique, le député Marc-Henri Gauchat, a déjà parlé de l'étude qui a été faite par un organe neutre, à savoir l'institut universitaire de médecine préventive et sociale de Lausanne, qui arrive avec des résultats qui sont tout à fait satisfaisants. Ce même institut a aussi fait de telles analyses au CHUV. On constate, par exemple si on prend le degré de satisfaction sur les salaires, que la satisfaction au RSV est meilleure qu'au CHUV. Mais, bien sûr, si je vous demandais à vous dans la salle qui aimerait un salaire un peu plus élevé, il n'y en aurait peut-être pas beaucoup qui diraient que c'est bon ou que c'est déjà trop. Alors, il faut toujours prendre ces réponses avec une certaine réserve. Toutefois, il faut aussi dire que cette enquête de satisfaction a été faite dans un cadre de restructuration qui était difficile pour le personnel. Je veux remercier tout le personnel au niveau des soins, au niveau des médecins et aussi au niveau de la technique pour l'excellent travail qui se fait.

Vous dites, Monsieur le député Nicolas Voide, que les initiants devraient positiver leur énergie. Je suis prêt à discuter avec les initiants parce que le député Gabriel Luisier a dit que, probablement, l'initiative serait votée. Pour ma part, je ne veux pas du tout faire pression sur les initiants pour qu'ils la retirent, bien sûr que non, mais je suis en tout cas à leur disposition pour discuter et voir dans quelle mesure on pourrait, dans d'autres planifications

qui ne sont pas encore maintenant sur la table ni du département ni du Conseil d'Etat, améliorer le système. Je suis prêt. Mais, en tout cas, c'est bien sûr aussi le droit de laisser voter la population valaisanne sur cette initiative.

Markus Truffer –wie auch die CSPO – sagt, dass man keine Kehrtwende machen solle. Und er weist zu Recht darauf hin, dass die Kostenentwicklung – auch andere hier im Saal haben das gesagt – im Walliser Spitalwesen eigentlich eine positive Tendenz aufweist, in dem Sinn, dass wir in den letzten Jahren immer weniger hohe zusätzliche Kostensteigerungen auf der Aufwandseite hatten. Man muss wissen, dass die Kosten in den Walliser Spitälern 17 Prozent unter den durchschnittlichen Spitalkosten in der Schweiz liegen. Und nicht ganz zufällig sind auch die Krankenkassenprämien – auf die German Eyer hingewiesen hat – ebenfalls ziemlich genau 17 Prozent unter dem schweizerischen Schnitt. Das heisst nicht, dass die Prämien für die Walliser Bevölkerung kein Problem sind. Wir haben ein gutes Subventionierungssystem, aber gerade für Haushalte mit mittlerem Einkommen – wenn man gerade keine Subventionen mehr erhält – sind die Prämien eine starke Belastung. Deshalb wollen wir eine effiziente Spitalpolitik betreiben und damit helfen, dass die Kosten nicht allzu stark steigen.

La députée Brigitte Diserens a dit que cette initiative était quelque part cohérente..., non incohérente, pardon! Au moment où les initiants ont récolté les signatures, il y a deux ou trois ans déjà, la situation était différente. Maintenant, on ne peut pas reprocher aux initiants que cette initiative soit devenue un peu incohérente. Vous avez raison de dire que cette initiative remonte à la planification de 2002 et que son impact financier n'a pas été étudié. Nous avons fait une étude, que nous avons reçue seulement hier – c'est pourquoi je ne veux pas me baser trop sur cette étude parce que, à juste titre, la commission et les membres du Parlement pourraient dire qu'il est facile de sortir une étude –, mais en tout cas si on devait appliquer l'initiative, cela aurait des coûts importants, soit plus de 40 millions que l'on devrait dépenser et ça dépend aussi si, par exemple à Sierre, on voulait mettre une partie de la psychiatrie et si on devait fermer en partie les IPVR à Monthey, à ce moment-là, on aurait encore des coûts supplémentaires. Dans ce sens-là, l'initiative n'est pas non plus très très claire.

Au député Alexandre Caillet, j'ai déjà répondu. Il refuse quelque part de parler de l'initiative parce que celle-ci n'a pas été correctement traitée, de l'avis de l'UDC, reproche que je dois rejeter au nom du Gouvernement.

German Eyer habe ich zum Teil bereits geantwortet. Er sagt, das sei ein letztes Überbleibsel alter Streitereien. Wenn ich hier heute diese anständige Debatte in diesem Saal mitverfolgt habe und auch mitbeteiligt bin, so stelle ich tatsächlich fest, dass auch in diesem Saal einige Ruhe in diesem Dossier eingekehrt ist. Sie haben gesagt, idealerweise müsste ein Spital ein Einzugsgebiet von 150'000 Leuten haben. Das ist im Grundsatz zweifelsfrei richtig. Mit den Kollegen im Kanton Waadt planen wir z.B. in Rennaz ein gemeinsames Spital, das genau für ein solches Einzugsgebiet ausgelegt ist. Das Oberwallis hat aber nur 80'000 Einwohner. Es ist klar, dass man einer sprachlichen Minderheit nicht eine Grundversorgung mit Spitalleistungen wegnehmen kann. Es wäre ja nicht zumutbar, wenn sich Oberwalliserinnen und Oberwalliser für alle medizinischen Spitalbehandlungen in den anderen Kantonsteil begeben müssten. Aber es stimmt, es gibt dort eine kritische Untergrösse – wenn ich dem so sagen will – und das ist eine spezielle Herausforderung, gerade für die Verantwortlichen des Spitalzentrums Oberwallis.

A la députée Sonia Métrailler, j'ai déjà en partie répondu. Traiter la loi en parallèle avec l'initiative: quelque part, on l'a fait, pas formellement, mais sur le fond, car au moment où la loi a été traitée, l'initiative était connue, et les initiants ont pris la parole et ont défendu leur point de vue. Mais, je suis aussi content que vous dites ici clairement que l'initiative ne veut pas mettre en question l'existence du RSV. Vous dites aussi que l'initiative a le mérite de la transparence. Là, j'ai quand même quelques points d'interrogation parce que vous ne dites pas, par exemple, ce que l'on aura à l'hôpital de Sierre. Devant la commission, M^{me} Fabienne Bernard a dit qu'on pourrait y faire un centre pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le député Jean-Marie Schmid a dit qu'à Viège, on pourrait faire quelques lits de réhabilitation...., non, Monsieur le député Jean-Marie Schmid, ne secouez pas la tête, vous l'avez dit devant la commission, es gab sogar eine Frage, wollen Sie die Geriatrie und die Psychiatrie von Brig nach Visp verlegen: und da haben Sie gesagt, nein. Da habe ich Sie gefragt, ja was wollen Sie denn in Visp machen. Ja, so ein paar Rehabilitationsbetten, nicht, und solche haben wir in unserem Kanton bei Gott bereits zu viele.

Il y a aussi un manque de transparence dans l'initiative parce que vous parlez des disciplines de base. Quelles sont ces disciplines de base? Je peux bien imaginer ce que c'est, mais, après les disciplines de base, on devrait aussi avoir les soins intensifs. Vous êtes d'accord. A ce moment-là, au lieu de trois services de soins intensifs, on en aurait quatre dans le canton et on aurait aussi des blocs opératoires sur quatre sites au lieu de trois comme aujourd'hui.

Herr Schmid hat x-mal die Zahl 6'498 hervorgerufen. Ich weiss wie schwierig es ist Unterschriften zu sammeln und Sie haben selbst ausgerechnet, dass das 3,37 Prozent der Leute sei, die mit der Spitalplanung nicht einverstanden sind. Wenn es effektiv so wäre, müsste ich ja an sich zufrieden sein. Aber ich habe gesagt, jede Initiative verdient Respekt. Sie haben gesagt, man hätte Teilschliessungen vorgenommen und das trifft ja teilweise zu, weil wir die bestehenden Infrastrukturen benutzen wollen. Und die Studie Limacher kommt zum Schluss, dass je nach Interpretation Ihrer Initiative Mehrkosten für das Oberwallis in Bezug auf die Infrastruktur entstünden, sowie Verluste von Investitionen, die seither zum Teil getätigt wurden. Das wären dann Kosten zwischen 25,3 und 30 Millionen Franken nur für das Oberwallis. Nur das dies auch bekannt ist. Ich bin aber gerne bereit mit Ihnen noch einmal über diese Zahlen zu diskutieren. Sie reden von staatlichem Dirigismus. Gut, das ist das kantonale Parlament, welches das Gesundheitsnetz mit einer grossen Mehrheit geschaffen hat. Sie stellen sich die Frage – das erstaunt mich etwas – wieso der Staat sich quasi anmasse, als Zahler auch die Spitalplanung zu machen. Herr Schmid, das ist ganz einfach. Nehmen Sie das KVG aus Ihrer Mappe und lesen Sie die entsprechenden Artikel nach. Dort gibt es nicht nur eine Ermächtigung, sondern gar eine Verpflichtung für den Kanton eine Spitalplanung auf die Beine zu stellen. Es trifft zu, dass auf eidgenössischer Ebene Diskussionen laufen, die freie Spitalwahl über die Kantons Grenzen hinweg einzuführen. Das würde für die Kantone der Schweiz insgesamt eine Mehrbelastung in der Grössenordnung von 600 bis 700 Millionen Franken ausmachen. Entlastet würden die Zusatzversicherungen und belastet würden die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler.

Monsieur le député Gabriel Luisier, vous dites que les coûts explosent. Vous devriez une fois prendre connaissance des chiffres réels. Les coûts hospitaliers dans notre canton se trouvent 17% en dessous de la moyenne suisse. C'est un chiffre qui se laisse voir. Beaucoup de mes collègues au niveau de la Suisse romande et même de la Suisse alémanique envient notre situation.

En ce qui concerne la qualité des soins, bien sûr chacun connaît quelqu'un qui a eu un problème à l'intérieur de l'hôpital. Une fois, j'ai reçu une lettre de trois pages d'une personne qui a dû attendre une demi-heure aux urgences. Bien sûr, pour cette personne, c'était peut-être ennuyant parce qu'elle a écrit que, comme c'était trop long, elle a quitté l'hôpital pour aller se faire soigner chez un médecin. Comme vous le voyez, c'est parfois un peu relatif.

Vous parlez de Rennaz. Dernièrement, j'ai eu des séances avec mon collègue Maillard ainsi qu'avec les présidents et les médecins-chefs de l'hôpital de la Riviera et du Chablais. Ce dossier avance bien. J'espère que les deux Grands Conseils sur le plan vaudois et en Valais pourront s'exprimer déjà au mois de novembre de cette année.

Je constate que parmi les députés du Chablais, je pense y inclus le président du Grand Conseil, il y a une unanimité en faveur de l'avancement de ce dossier. Parfois, nous devons nous adapter un peu au rythme vaudois, mais nous avons commencé à mettre un peu la pression.

Le député Jean-Marc Zufferey a posé la question de savoir ce qu'on ferait à Viège et à Sierre avec l'initiative. Peut-être que les initiants vont encore nous donner une réponse.

Le président de la commission thématique est médecin pratiquant..., enfin "pratiquant", on utilise plutôt ce terme dans la foi et pas avec le foie..., mais il a une expérience quotidienne parce que lorsqu'il doit diriger ses patientes et ses patients vers un hôpital valaisan, il a une expérience personnelle. Il a confirmé aussi devant la commission que si l'on compare la qualité dans nos hôpitaux valaisans après la restructuration, il constate, pour sa part, une augmentation de la qualité.

Il est clair que si nous avons dû fermer les maternités dans les hôpitaux de Sierre et de Martigny pour concentrer sur Sion, il y a là la possibilité d'avoir 24h/24h des médecins-chefs. Mais, si l'on a entre 250 et 300 naissances, soit une par jour, en moyenne annuelle, à ce moment-là, il est clair que l'on ne peut pas offrir les mêmes prestations. Cela dit pour prendre un seul exemple.

Je veux le remercier pour son travail, ainsi que tous les membres de la commission, qui ont analysé dans deux séances avec beaucoup d'attention cette initiative.

Je vous recommande, au nom du Gouvernement, de rejeter l'initiative sans contre-projet parce que le contre-projet a déjà été décidé. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter sur ce projet de décision.

Le Bureau a décidé de traiter en bloc ce projet en nous déterminant pour ou contre l'initiative.

Par 103 voix contre 13 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette initiative.

Le projet de décision est ainsi traité et adopté.

COMPTE 2006
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2006

RECHNUNG 2006
VERWALTUNGSBERICHT 2006

DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
L'ENERGIE (DSSE)
DEPARTEMENT FÜR GESUNDHEIT, SOZIALWESEN UND ENERGIE
(DGSE)

Discussion générale:

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Rappelez-vous de la "petite crise" – pour reprendre les termes du chef du département, M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener –, petite crise à 4 millions tout de même, cela dit en passant, lors du budget 2006, ainsi que des interrogations et soucis évoqués par notre groupe concernant l'avenir.

Ces éléments ont provoqué au sein des radicaux-libéraux une certaine impatience de voir arriver le compte 2006 qui, finalement, sanctionne ou conforte les différents acteurs dans leurs actions.

Ainsi, le Service de la santé publique laisse apparaître, aussi bien au niveau des charges que des revenus, des chiffres en dessous du budget, mais finalement en constante augmentation par rapport aux comptes des années précédentes.

Elément important de ce service: le subventionnement au RSV bien sûr avec son bénéfice d'exploitation malgré une augmentation des charges qui devraient toutefois tendre à être maîtrisées.

Et là, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, vous me permettez, au nom de notre groupe, de vous faire part de quelques interrogations et constatations.

Oui, le RSV a enregistré un résultat positif et réduit son endettement, mais, en fait, cela est dû principalement à l'augmentation des subventions cantonales et à l'augmentation de la part des assureurs. Bien sûr, nous souhaitons, à l'instar de la commission des finances, que les démarches entreprises continuent et que l'équilibre financier soit atteint. Toutefois, nous y mettons un bémol tant au niveau des patients qu'au niveau des employés. Mesdames et Messieurs les députés, je suis certain que bon nombre d'entre vous ont déjà, comme moi d'ailleurs, été approchés un jour ou l'autre par une tierce personne faisant état de problèmes au niveau des soins, séjours hospitaliers ou autres, problèmes régulièrement relayés par la presse au grand damne du docteur Pernet puisqu'il a fait lui-même état des doutes que divers articles ont fait naître au sein de la population. En réponse à ces pertinentes remarques et en lien avec les décisions qui ont été prises notamment dans ce Parlement, sans doute avez-vous, comme

moi, rétorqué en demandant un peu de patience et d'indulgence au vu de l'importance du chantier et sachant pertinemment qu'il fallait au RSV du temps pour faire ses preuves. Mais, aujourd'hui, le temps laissé est à notre goût suffisant et, pourtant, pour le groupe radical-libéral, un doute et une inquiétude demeurent, car nous avons le sentiment que certains patients font les frais des économies à réaliser, donnant même l'impression, et j'ose le terme, d'un deal avec les assureurs.

Certains faits réels sont venus prouver au long des derniers mois nos craintes et il est aisé de comprendre qu'un patient renvoyé plus vite à la maison et certaines fois sans soins complémentaires malgré la gravité de l'intervention chirurgicale aura moins coûté au RSV, mais aussi aux caisses, et cela, comme déjà énoncé, nous ne le voulons pas. Mais, peut-être qu'à ce sujet, Monsieur le conseiller d'Etat, vous pourrez encore une fois nous faire part de votre propre expérience en la matière.

Dès lors et pour le futur, nous insistons sur le critère de la qualité des soins en respect de l'être humain et qui, bien sûr, ne peut être réalisé que par l'intermédiaire d'un personnel motivé et reconnu.

J'en viens maintenant au niveau de l'administration du RSV, car, semblerait-il, il reste dans ce secteur encore beaucoup à entreprendre et de réelles économies peuvent et doivent être réalisées. Nous espérons que les synergies et les améliorations sont en route et attendons volontiers des précisions du chef du département à ce sujet.

Nous souhaitons également obtenir les informations suivantes:

Les urgences sont-elles toujours opérationnelles sur tous les sites? Il semblerait, en effet, que cela ne soit pas clair au sein de la population et qu'une nouvelle information, ou tout au moins une déclaration à ce sujet au niveau cantonal, ne serait pas un luxe.

A quel niveau se situe le coût des transports intersites? Sommes-nous toujours à 2 millions ou des solutions ont-elles été trouvées, notamment pour les transports dits secondaires?

L'organisation et l'information internes ont-elles été améliorées?

Enfin et pour clore nos considérations sur ce service, nous regrettons qu'au niveau de certains indicateurs de performance, aucune information ne soit disponible. Cela est très regrettable et le service devra, à l'avenir, s'assurer de la disponibilité de ses informations ou revoir ses indicateurs.

Au niveau du Service de l'action sociale, notre groupe a pris acte de l'augmentation des subventions accordées de 8 millions et rejoint les conclusions de la commission des finances concernant les mesures structurelles à prendre suite à la forte diminution des requérants d'asile. Nous relevons également que certains investissements n'ont pas du tout été budgétisés malgré des dépenses déjà effectives en 2005 et même si les montants peuvent paraître dérisoires (plus du million tout de même), cela doit passer par l'exercice budgétaire.

Pour le surplus et dans l'attente des éclaircissements de M. le chef du département, nous sommes résolu à ne pas baisser la garde et nous porterons une attention soutenue à l'élaboration du budget 2008 qui se fera, certes, sur fond de RPT, mais qui, au niveau du DSSE, devra refléter les promesses du chef du département faites lors du budget 2006 et du compte 2005. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Im Bericht der FIKO können wir beim Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie folgenden Satz entnehmen: "Insgesamt hat das Departement den Voranschlag eingehalten".

Angesichts der Tatsache, dass schweizweit im Gesundheits- und Sozialwesen die Kosten steigen und steigen, ist dies mehr als positiv zu bewerten. Allerdings bewegen wir uns laufend auf einsturzgefährdetem Boden, da viele Komponenten meist nicht vorhersehbar sind. Beim Gesundheitswesen spielt zum Beispiel der Ansatz des Taxpunktwertes TARMED eine Rolle oder der Schweregrad der ausserkantonalen Hospitalisationen. Beim Sozialwesen sieht die Rechnung nur darum gut aus, weil einzelne Bereiche der Dienststelle durch Minderausgaben die Sozialhilfe übertünchen. Was passiert, wenn der kantonale Ansatz von 1,4 Prozent bei den Sozialhilfebezüglern in Richtung schweizerisches Mittel von 3,3 Prozent ansteigt? Was passiert im Asylbereich wenn die Fondsgelder des Kantons ausgeschöpft sind? Ausserdem wird bei Inkrafttreten der NFA die Finanzierung für Behinderte zur Gänze in die Verantwortung des Kantons übergehen. Dies alles dürfen wir nicht vergessen, wenn wir uns jetzt über die vorliegende Rechnung freuen. Wir alle sind gefragt wenn es darum geht, die Zunahme von Sozialhilfebezüglern in den Griff zu bekommen. Was unternehmen wir gegen den Anstieg von psychischen Problemen in der Gesellschaft? Wie unterstützen wir Alleinerziehende, die durch Trennung oder Scheidung in finanzielle Nöte kommen? Reden wir nicht immer nur über Prävention, sondern denken wir beim Budget auch daran, indem wir dafür Gelder einplanen. Es reicht nicht, kurzfristig die Finanzen im Griff zu haben. Was es braucht, sind Strategien.

Strategien braucht es auch im Bereich der Energie und Wasserkraft. In den letzten Jahren ist die Bedeutung des internationalen Stromhandels enorm gestiegen. Es werden hohe Wertschöpfungen erzielt und es lassen sich grosse Gewinne erzielen. Durch die Inkrafttretung des Stromversorgungsgesetzes per 2008 bieten sich neue Möglichkeiten. In anderen Kantonen, zum Beispiel Tessin und Graubünden, wird Know-how aufgebaut und es entstehen entsprechende Handelsgesellschaften mit attraktiven Arbeitsplätzen.

Im Wallis scheint sich die Strategie in Forderungen nach mehr Wasserzins und Umverteilung von Steuern zu erschöpfen. Kann sich das Wallis als wichtigster Wasserkraftproduzent leisten, den attraktiven Bereich des Energiehandels ausser Acht zu lassen? Im Rahmen von "The BlueArk" baut der Kanton Kompetenzen im Bereich der Kleinkraftwerke auf, mit denen er Privatfirmen konkurrenziert.

Wenn in naher Zukunft Heimfälle realisiert werden, wird das Wallis wohl weiterhin Gestehungskosten und Wasserzinsen vergütet bekommen. Doch wohin fliessen dann die grossen Gewinne? Wollen wir, dass sie weiterhin in Firmen gehen, die ihren Sitz ausserhalb des Kantons haben? Welche Strategie wird hier von der Regierung verfolgt?

Die CSPO ist zufrieden mit der vorliegenden Rechnung, möchte aber nachdrücklich festhalten, dass gerade im Departement für Gesundheit und Soziales einiges auf uns zukommen wird. Auf den Lorbeeren ausruhen wird hier somit kaum möglich sein.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance des résultats financiers du DSSE de l'année 2006 ainsi que des remarques et des commentaires de la commission des finances.

Tant les recettes que les dépenses du compte de fonctionnement sont inférieures au budget, ce qui induit à un excédent net de dépenses de 310,8 millions, néanmoins supérieur de 6,1 millions par rapport à l'année 2005.

Les comptes d'investissements laissent apparaître des dépenses nettes de près de 28 millions, certes, inférieures au budget de 700'000 francs, contre 24 millions en 2005.

Le Service de la santé publique laisse apparaître une marge positive de près de 4 millions par rapport au budget. Cela démontre aujourd'hui le bien-fondé et la pertinence de la demande de la commission des finances, par ailleurs refusée, d'obtenir du Parlement une réduction budgétaire de 4 millions.

Le RSV nous intéresse plus particulièrement puisque, globalement, grâce à l'augmentation de la subvention cantonale d'exploitation qui a passé de 155,9 millions à 161,5 millions, il peut ainsi dégager un bénéfice de 4,2 millions. Si, comme le mentionne la commission des finances, les résultats tendent vers l'équilibre, il n'en demeure pas moins que les efforts entrepris doivent se poursuivre. L'EMS en formation de Gravelone, qui vient grever tant les dépenses d'investissements que de fonctionnement, doit rapidement trouver son autonomie. Le chef du département est prié de bien vouloir nous orienter si une solution se dessine avec les communes partenaires concernées.

Le Service de l'action sociale laisse apparaître une charge nette de fonctionnement de 29,5 millions contre 23,6 millions en 2005. Nous en prenons, malheureusement, acte, même si le pourcentage de la population valaisanne bénéficiant de l'aide sociale est bien inférieur à la moyenne suisse.

Le Service de la protection des travailleurs reste stable puisque l'insuffisance de financement varie de 2'000 francs par rapport à 2005 et laisse apparaître un écart positif de 520'000 francs par rapport au budget.

Quant au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, il accuse un excédent de financement supérieur de 6,7 millions par rapport à 2005, ce dont nous nous réjouissons.

En guise de conclusion, le groupe DC du Centre se rallie aux propos conclusifs de la commission des finances et tient à remercier tous les acteurs du DSSE ainsi que son chef de département pour leur engagement professionnel au service de la population valaisanne.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Im Zusammenhang mit der Rechnung wird zwangsmässig viel über Zahlen geredet. Die Rechnung ist gut und die meisten freut es. Zu schnell wird aber vergessen, dass hinter diesen Zahlen viele Einzelschicksale stecken. Insbesondere im Departement für Gesundheit und Soziales verbergen sich hinter den Zahlen zum Teil harte Einzelfälle, welche durch die eingeschlagene Sparpolitik in den letzten Jahren gelitten haben.

Beispiel Spital: trotz den guten Zahlen pocht die FIKO immer noch aufs Sparen beim Spitalpersonal. Dies obwohl das Spitalpersonal in den meisten Orten schon jetzt seine Arbeit unter grossem Stress verrichten muss und kaum Zeit hat mit den Patienten zu reden oder sich untereinander zu unterhalten. Einmal mehr möchte ich betonen, dass nicht nur der technische Fortschritt alleine, sondern vor allem auch die menschliche Zuwendung und Pflege Kranke heilen und für eine gute Atmosphäre im Team massgebend sind. Wer dem Personal ständig mehr abverlangt nur um die Zahlen zu verbessern, muss sich nicht wundern, wenn die Abgänge und die Krankheitsmeldungen innerhalb des Personalbestandes bald einmal grösser werden. Arbeitsplätze im Pflegebereich werden wir auch in Zukunft brauchen. Deshalb ist es richtig und wichtig, wenn Staatsrat Burgener und die Spitalverantwortlichen die Synergien vor allem anderswo und nicht in erster Linie beim Personal suchen.

Die Kehrseite der Sparpolitik sieht man auch bei der Dienststelle für Sozialwesen. Auf diese Kehrseite hatte die SP bei verschiedenen Abstimmungen wie z.B. bei den Kürzungen der Arbeitslosenentschädigungen wiederholt hingewiesen. Der Beweis wird durch die Zahlen in dieser Rechnung geliefert. Die Sozialhilfe stieg im Jahr 2006 stark an. Der Anstieg sei auf die vermehrte Abweisung durch die Invalidenversicherung sowie auf ausgesteuerte Personen bei der Arbeitslosenentschädigung zurück zu führen. Obwohl der Anteil der Sozialbezüger hier im Wallis unter dem schweizerischen Mittel liegt, dürfen wir nicht zufrieden sein. Denn hier übernehmen ganz bestimmt viele Familienangehörige Kosten und Pflichten von Abgewiesenen um Betroffenen den Gang aufs Sozialamt zu ersparen.

Und falls die IV Renten, wie durch die 5. IV Revision angestrebt, noch mehr gestrichen und abgewiesen werden, dann werden wir in den nächsten Jahren in dieser Rubrik einen noch grösseren Anstieg der Kosten haben.

Die SPO/ Linke Allianz versteht es als Selbstverständlichkeit, dass mit Staatsgeldern gewissenhaft und sparsam umgegangen wird. Dies war und ist jederzeit in jedem Departement möglich. Trotzdem darf nicht auf dem Buckel von Benachteiligten gespart werden, nur um die Zahlen innerhalb einer Rechnung zu verbessern, wie das die Bürgerlichen immer wieder verlangen, um kurz darauf die Steuern senken zu wollen. Nicht das Geld, sondern der Mensch soll im Mittelpunkt der staatlichen Dienstleistung sein. Und hier kann man feststellen, dass innerhalb des Departements für Gesundheit, Soziales und Energie gute Arbeit geleistet wird.

Deshalb richten sich meine Worte auch in erster Linie an all jene, die ständig noch mehr sparen wollen.

Eine Frage hätte ich aber noch an den Departementchef selber: Vor gut zehn Jahren versprach man dem Stimmvolk, dass die Spitex- und Heimpflege vom KVG gedeckt kämen. Nun hat der Ständerat aber in der Session in Flims beschlossen, dass in Zukunft die Pflegebedürftigen bei den Spitex- und Altersheim-Pflegekosten massiv stärker belastet werden. Den Kantonen wird es freigestellt ob sie die Restkosten des ungedeckten Teils übernehmen oder auf die Pflegebedürftigen abwälzen wollen. Je nach Kanton könnte das für eine pflegebedürftige Person bis zur Hälfte der tatsächlichen Kosten ausmachen, was insbesondere den Mittelstand treffen wird.

Wie weit ist dieser Vorschlag des Ständerates fortgeschritten und wie reagiert der Staatsrat auf diesen Sparvorschlag aus Bern? Ich danke.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec attention les comptes du DSSE et y apporte les commentaires suivants:

Le démantèlement progressif des acquis sociaux au travers des modifications des lois fédérales de ces dernières années commence à avoir de sérieuses répercussions sur les dépenses cantonales, celles du Service de l'action sociale en particulier.

En effet, alors que l'assistance individuelle en Valais était restée stable durant les années 2001 à 2005, elle a fortement augmenté en 2006 puisque les dépenses de l'aide sociale sont supérieures de 6 millions par rapport au budget.

Les raisons de cette explosion des coûts sont explicables. Ce sont les transferts de plus en plus fréquents des cas AI refusés, l'augmentation des cas liés à des problèmes psychiques qui ont de la peine à être reconnus comme tels et surtout le devenir des chômeurs en fin de droit.

Quelle politique compte avoir le Conseil d'Etat pour résoudre cette équation qui se rééquilibre pour l'instant, mais qui risque à long terme de pénaliser les plus faibles? En effet, a fortiori, ce transfert des charges de la Confédération aux cantons se répercutera inévitablement sur les communes avec une augmentation substantielle des prestations complémentaires à l'AVS, à l'AI et le recours à l'aide sociale.

On pourrait améliorer cette situation en instaurant, par exemple, des mesures d'intégration, mais, pour l'instant, peu d'entreprises se montrent solidaires de ces situations plus délicates.

Le groupe PS/AdG demande que ces préoccupations soient prises en compte lors de l'établissement du budget 2008.

Un autre point concerne la gestion des fonds spéciaux répertoriés par l'Inspection cantonale des finances au sein des hôpitaux du RSV. Ces pratiques sont-elles encore en adéquation avec la réalité actuelle du RSV, dont le financement est en très grande partie assumé par le canton?

Par ailleurs, où en est l'avancement du projet de loi sur les établissements médico-sociaux et sur les structures d'aide et de soins à domicile des centres médico-sociaux? Quelles sont les échéances prévues, notamment la présentation de cette nouvelle loi au Parlement?

Pour terminer, nous aimerions aborder la problématique de la publicité telle qu'elle est pratiquée par des sociétés privées ayant des activités dans le domaine sanitaire, la société S-dent par exemple. Ces pratiques ont-elles vraiment une répercussion sur la qualité des prestations médicales ou paramédicales de ces sociétés? Un assouplissement des directives en la matière est-il envisageable? Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Einige Fragen zu Ihrem Bericht.

Im Vorfeld des Abstimmungskampfes zur 5. IV Revision wurde immer wieder erwähnt, dass bei den psychischen Krankheiten die IV Neurenten, vor allem bei den zwanzig bis vierzigjährigen, zugenommen hat. Deshalb ist es zu begrüßen, dass auch in unserem

Kanton Projekte zur Förderung der psychischen Gesundheit laufen. Kann der Staatsrat zu den laufenden und geplanten Projekten nähere Auskünfte erteilen?

Im Unterwallis hat der Staatsrat im Centre des soins palliatifs von François-Xavier Bagnoud eine Betriebsbewilligung erneuert. Diese Institution widmet sich der Palliativpflege zu Hause. Die Einrichtung solcher Organisationen wären auch für das Oberwallis wünschenswert. Laufen im Oberwallis Projekte in dieser Richtung?

Weitere Fragen.

Vor einigen Tagen wurde eine Studie von amerikanischen Forschern veröffentlicht. Diese rechnen mit einer Vervierfachung der Alzheimer Krankheit bis 2050. Die Entwicklung der Alzheimer Erkrankungen müssen auch im Wallis festgehalten werden. Verfügt der Staatsrat über konkrete Zahlen? Sind künftige Massnahmen geplant? Beabsichtigt der Staatsrat die Entwicklung der Alzheimer Erkrankungen in kommenden Verwaltungsberichten festzuhalten?

Im Bereich der Asylbewerber wird im Verwaltungsbericht erwähnt, dass via einer Spezialfinanzierung des Bundes, ein Projekt zur Begleitung der Arbeitsintegration vorläufig aufgenommener Personen, initiiert wurde. Aufgrund der Ergebnisse wird das Projekt weitergeführt. Kann der Staatsrat nähere Informationen zum Projekt und zu den erzielten Ergebnissen liefern?

Zur Rechnung haben wir eine Frage.

Zum Altersheim Gravelone möchten wir wissen wie man dieses Altersheim in Zukunft finanziell regeln will. Gibt es bereits einen Termin für eine neue Regelung wie sie im restlichen Kanton angewandt wird?

Für Ihre Auskunft danken wir Ihnen bestens.

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques accorde des subventions pour les bâtiments MINERGIE et les énergies renouvelables. Le montant budgété sous la rubrique 56 est de 1,1 million et le compte 2006 révèle que seuls 885'000 francs ont été utilisés, soit une sous-utilisation d'environ 20%. Il est clair que sur un total de 1,1 million, il suffit qu'un projet important soit retardé pour conduire à une chute de 20%. Plus généralement, il apparaît que la sous-utilisation n'est pas due à la faiblesse de la demande, mais bien à la faiblesse des efforts de promotion. Bien sûr, il est difficile de faire beaucoup de promotion si l'on a un petit budget parce que l'on risque de devoir faire de nombreux refus.

Il faut donc constater que les besoins dans le domaine des économies d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables sont importants, surtout si l'on veut atteindre l'objectif de la société à 2'000 watts, objectif d'ailleurs partagé par le groupe GRL à travers un postulat de notre collègue Narcisse Crettenand.

Il y a également des efforts à faire au niveau des communes parce qu'on constate que celles-ci sont mal équipées, n'ont souvent pas le personnel qualifié pour juger des dossiers soumis dans le domaine des bâtiments.

Dans le domaine des subventions, je pense que l'on peut faire plus au niveau des subventions pour les bâtiments MINERGIE. Ce que l'on donne actuellement reste insuffisant.

Dans ce canton, quand on parle d'investissements, on pense souvent aux routes. Ce fut notamment le cas lorsque les conseillers d'Etat Jean-René Fournier et Jean-Jacques Rey-Bellet ont parlé des investissements de l'Etat lundi et hier respectivement. Mon espoir est que, dans le futur, lorsqu'on parlera des investissements, on pensera plus souvent à l'énergie.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Il me semblait que, depuis un moment, il y avait de moins en moins de monde dans cette salle. Comme certains collègues sont revenus, je vais essayer de ne pas les faire ressortir en étant trop long.

J'aimerais aborder un seul point qui concerne le financement du secteur des demandeurs d'asile.

On voit en particulier à la lecture du rapport de la commission des finances que ce secteur clôture son exercice 2006 avec une perte de l'ordre de 2 millions. On apprend, au passage, que ce financement peut néanmoins être assuré grâce à un fonds de réserve, mais on apprend, juste après, qu'après ce prélèvement, il ne restera plus dans ce fonds de réserve qu'un montant de l'ordre de 1,5 million. Il n'y a donc pas besoin d'être grand clerc pour s'imaginer que si nous continuons à ce rythme, eh bien!, l'année prochaine, il n'y aura plus rien dans ce fonds et le solde du financement se fera bel et bien à la charge des comptes de l'Etat du Valais et des contribuables. A ce sujet, la commission des finances dit ceci: "Compte tenu de la forte diminution du nombre des requérants d'asile, il convient de prendre des mesures structurelles afin de présenter à l'avenir des comptes équilibrés."

Ma question est simplement la suivante: Monsieur Burgener, quelles mesures structurelles comptez-vous prendre dans ce sens?

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux différents services de mon département.

Vous savez comme moi que, dans la Bible, il est écrit que "les derniers seront les premiers", pour une fois, je veux me rallier à cette thèse, et je commence ma réponse par le député Jean-Luc Addor puisqu'il y avait aussi d'autres députés qui ont posé des questions sur le financement du secteur des requérants d'asile.

Il est vrai que le nombre des requérants d'asile a, pendant un certain temps, diminué. Nous en avons, dans les années 1998 et 1999, à peu près 3'500. Au 12 juin dernier, leur nombre était de 1'718. Vous constatez ainsi qu'il y a une forte diminution; c'est plus ou moins la moitié de ce que nous avions il y a 8 ou 9 ans. Dans ce contexte, nous avons bien sûr déjà pris des mesures structurelles ces dernières années. Nous avons réduit l'encadrement de 20

postes en 2005 et en 2006. Cela était nécessaire non seulement au niveau financier, mais aussi parce qu'il n'était pas nécessaire de maintenir ces postes, le nombre de requérants d'asile ayant diminué. Il est clair qu'il faut adapter le personnel aux besoins. Puis, les structures opérationnelles, au nombre de sept, ont été centralisées et réduites à quatre, réparties dans les trois régions du canton: les bureaux d'accueil du Haut, du Centre, du Bas-Valais et un dans la région du Haut-Lac. Ce réaménagement organisationnel a permis de centraliser les tâches administratives, financières et sociales, de trouver des synergies internes, de rationaliser les coûts, tout en maintenant une qualité d'encadrement avec un contingent de personnel minimum.

Le nombre d'hébergements collectifs a été réduit à quatre. Il y a encore 225 places dans ces hébergements collectifs. Vous avez déjà demandé une fois, Monsieur le député Jean-Luc Addor, pourquoi ne pas faire plus d'hébergements collectifs au lieu de louer des appartements. Je peux vous dire que, strictement au niveau financier, la solution d'hébergements collectifs coûte plus cher. De plus, les gens sont mieux répartis dans les différentes régions du canton et peuvent ainsi mieux s'intégrer dans les différents villages et villes.

Depuis 2004, le nombre d'arrivées ainsi que le nombre de requérants présents en Valais sont restés stables. Pour information, au 12 juin 2007, comme je l'ai déjà indiqué, nous avons 1'718 requérants d'asile sur notre territoire, mais c'est quand même 40 de plus qu'au 31 décembre dernier. Vous savez que les personnes qui demandent l'asile en Suisse sont réparties sur la base de la population des différents cantons.

Il est clair que nous devons encore chercher d'autres solutions pour rendre encore plus efficiente et efficace la gestion de ce secteur. Si nous avons pu puiser jusqu'à maintenant dans un fonds, c'est parce que la gestion a été bonne. Les montants pour les personnes qui demandent l'asile dans notre canton sont un peu plus élevés que dans d'autres cantons. Cela veut dire que nous avons bien traité ces personnes. Mais, en contrepartie, nous avons aussi une politique assez efficace, par exemple, avec la création à Vétroz du centre du Botza – vous devriez peut-être le visiter une fois. Nous avons des ateliers de menuiserie, de serrurerie, de peinture, etc. Si nous louons des appartements pour des requérants d'asile, c'est avec nos propres gens et des requérants d'asile qu'on peut faire de petites rénovations. Ainsi, et compte tenu aussi du fait que les loyers, dans notre canton, sont bien sûr moins élevés que dans le canton de Zurich ou de Berne, nous avons pu créer ce fonds et nous avons pu faire de bonnes choses quand nous avons sorti l'argent de ce fonds, par exemple, l'achat de ces installations à Vétroz.

J'en viens à d'autres questions.

Le député Christophe Perruchoud, pour le groupe radical-libéral, dit, comme d'autres dans cette salle, que la commission des finances avait raison quand elle a proposé de réduire de 4 millions les montants pour le RSV. Cependant, si vous analysez un peu de plus près les chiffres réels à l'intérieur du Service de la santé publique, vous constaterez, et ce sont des tableaux que j'ai sortis du rapport de la commission des finances, que le RSV a 3 millions de plus. Cela veut dire que le RSV n'a pas fait 4 millions de moins. Si la majorité du Grand Conseil avait accepté la proposition de la commission des finances, on serait aujourd'hui à 7 millions de différence avec le budget. Les mêmes qui me critiquent maintenant pour cela me critiqueraient encore beaucoup plus parce qu'on aurait 7 millions de différence. Vous voyez donc sur ce tableau de la commission des finances, qui a été fait de manière très objective,

que, par exemple dans le cadre des CMS, il y a 2,7 millions que nous avons dépensé en moins, pour l'OCVS 1,5 million, pour l'Institut central des hôpitaux valaisans 1,2 million ainsi que pour les hospitalisations hors canton presque 2 millions, soit 1,95 million, de dépenses en moins. Là, il est difficile de budgétiser parce qu'il y a aussi des cas qui arrivent chez nous. Pour le RSV, nous avons un budget de 174 millions et le compte est de 177 millions. En plus, si le Grand Conseil avait accepté cette diminution de 4 millions, le RSV n'aurait pas pu négocier les mêmes tarifs avec les assureurs. Cela veut dire qu'au niveau du résultat du RSV, on aurait eu une autre différence.

Vous dites aussi que pour le RSV, les subventions sont trop hautes. Non, c'est l'application des règles de financement des hôpitaux qui sont prévues par la LAMal et les assureurs. Nous devons toujours négocier avec eux. Dans certains secteurs, les tarifs accordés ne couvrent pas les frais. Dans d'autres, la participation de l'Etat et des assureurs suffit pour équilibrer.

En contrepartie, vous dites que ce sont parfois les patients qui font les frais des économies. Alors, on ne peut pas dire que l'on dépense trop et, en contrepartie, dire que les patients souffrent des économies faites. Il est vrai que, au niveau de la qualité, de temps à autre, il y a des cas; vous en connaissez dans la population, moi aussi je reçois des lettres, des e-mails. Il est vrai que, de temps à autre, il y a des dysfonctionnements. Il y a une commission au sein du RSV qui analyse tous ces cas. Il y a même aujourd'hui, et nous sommes le premier canton de Suisse à le faire, un système pour tout de suite détecter ce qui ne va pas. Avec ce système, il est clair aussi que plus de cas sont visibles. C'est aussi une manière de créer la transparence pour pouvoir apporter des améliorations par après. La qualité des soins est le premier but inscrit dans la loi et le premier but de toutes nos opérations. Nous voulons renforcer cette qualité. Pour cela, nous avons besoin aussi d'un personnel motivé et cela coûte.

Vous avez également posé d'autres questions: des urgences sur tous les sites? Oui, il est vrai que, sur tous les sites, il y a des urgences, mais si vous êtes à cinq minutes de la mort..., toutes les urgences n'ont pas les mêmes fonctions. Par exemple, à Sierre, à Brigue et à Martigny, il n'y a plus les soins intensifs. Raison pour laquelle dès qu'il y a quelque chose qui est sérieux, vous devez vous diriger vers les hôpitaux dotés de soins intensifs, mais vous avez raison, le RSV devrait refaire une information en direction des médecins généralistes, mais aussi en direction de toute la population pour mieux informer.

En ce qui concerne les coûts de transports, il est vrai qu'en 2004, aux débuts du RSV, c'était un montant de 1,2 million, en 2005 de 3,2 millions et en 2006 de 3,6 millions. Cela veut dire qu'il y a 2,4 millions de plus entre 2004 et 2006. C'est une situation qui me préoccupe aussi. Raison pour laquelle nous avons demandé au RSV d'avoir des discussions avec l'OCVS, l'organisation valaisanne des secours, pour une meilleure organisation des transferts, ainsi qu'au niveau des tarifs. C'est aussi le RSV qui réfléchit pour organiser lui-même un transport surtout pour les personnes qui peuvent rester assises et qui ne nécessitent pas des soins d'accompagnement.

En ce qui concerne l'information, je pense que le RSV a fait beaucoup de progrès, mais qu'il doit encore s'améliorer à ce niveau-là.

Vous avez parlé des indicateurs au Service de la santé, je ne sais pas desquels il s'agit, mais je vais peut-être en discuter avec vous.

Concernant l'action sociale, vous avez posé des questions sur les requérants d'asile comme d'autres dans cette salle; j'ai déjà donné la réponse.

Frau Zita Burgener sagt, ihre Fraktion sei mit der Rechnung meines Departements zufrieden und man dürfe sich nicht auf den Lorbeeren ausruhen. Das bin ich mir gewohnt und im Übrigen sind die Lorbeeren ziemlich "stipfig" und es wäre auch nicht sehr gut, sich auf diesen auszuruhen. Sie haben zu Recht darauf hingewiesen, dass die Sozialhilfe in unserem Kanton 1,4 Prozent beträgt und damit wesentlich tiefer als der schweizerische Schnitt ist. Das zeigt auch, dass unsere Sozialpolitik greift, indem wir beispielsweise hohe Kinderzulagen haben, dass wir tiefere Prämien haben als in anderen Kantonen und auch die Krankenkassenprämien besser subventionieren können als dies in anderen Kantonen der Fall ist. Ich muss darauf hinweisen, dass die Sozialhilfeentscheide nicht vom Kanton, sondern jeweils und ausschliesslich von den Gemeinden, Gemeindeverbänden oder sozialmedizinischen Zentren getroffen werden. Wir bezahlen einfach unseren Teil. Auch dort achten wir immer darauf, dass die SPOs Richtlinien korrekt angewendet werden. Es gibt manchmal Gemeinden, die die Tendenz haben, Sozialhilfegesuchstellende nicht korrekt zu behandeln. Diese Personen haben die Möglichkeit, Rekurs einzureichen und meistens können wir in so genannten Friedensrichtersitzungen eine Lösung finden. Die Gemeinden passen dann ihren Entscheid dem Gesetz an.

Im Asylbereich sagen Sie zu Recht, dass zusätzliche Kosten auf uns zukommen werden. Effektiv werde ich morgen in der Fragestunde auf eine solche Frage Antwort geben. Alleine das neue Asylgesetz wird uns nächstes Jahr zusätzlich rund sieben Millionen Franken kosten.

Im Bereich der Behinderten haben wir die Kosten korrekt im Griff. Die Behinderteninstitutionen beklagen sich auch nicht über zu wenig Unterstützung, aber mit dem neuen Finanzausgleich fallen die gesamte Planung und auch die finanzielle Verantwortung an den Kanton. Wir haben ein Instrument, mit welchem wir künftig auch informatikmässig diese Institutionen besser bedienen können. So haben wir insbesondere die Kosten im Griff, ohne dass wir Leistungen in diesem Bereich abbauen möchten.

Im Bereich der Energie und Wasserkraft sagen Sie, dass andere Kantone mit Handelsgesellschaften aktiv seien. Sie haben, glaube ich, den Kanton Bern zitiert. Im Kanton Bern gibt es die BKW, ein vertikal integriertes Unternehmen, das von der Produktion bis zur Endverteilung alles macht und über eine grosse Handelsabteilung verfügt. Diese Gesellschaft kann man beispielsweise nicht mit den FMV vergleichen. Wir haben keine andere Wahl als dass man dort – ich habe das gestern auch auf dem Staudamm in Emosson mit Vertretern der Westschweiz besprochen – einen Pool bilden muss, der für die ganze Westschweiz aktiv wird. Dort sind wir selbstverständlich auch dabei. Wir haben beispielsweise um Synergien zu finden, den ganzen Betrieb und den Unterhalt aller Kraftwerke von Grande Dixence, von EOS und von der FMV in der Alphydro Exploitation SA zusammengefasst. Deren Sitz ist im Wallis und sie bietet 250 Arbeitsplätze. Dort war ein gewisser Appetit der Leute aus Lausanne vorhanden, aber die haben wir hier im Kanton behalten können. Gestern wurde auch entschieden, dass Romande Energie – das ist ein grosser Stromproduzent und Verteiler in der Westschweiz – auch in die Hydro Exploitation eintritt. Ich habe Herrn Leonardi, dem CEO von Atel, gesagt, dass sobald in der Westschweiz die Fusion mit Atel zustande kommt, auch Atel in diese Betriebsgesellschaft eintreten solle.

Le député Daniel Porcellana a dit que le RSV fait de bons résultats parce que la subvention augmente. Non, si l'activité augmente dans certains secteurs, à ce moment-là nous devons participer avec les 53% sur les tarifs à notre charge et aussi dans le cadre du secteur ambulatoire, mais là ce sont exclusivement les caisses qui financent. Dans ce secteur-là, c'est toujours difficile de négocier avec les assureurs. Bien sûr, ils n'ont pas intérêt à payer trop parce que c'est eux qui devraient augmenter encore plus les primes. C'est toujours la volonté de chercher un certain équilibre.

Vous avez posé, à juste titre, la question de savoir ce que l'on fait avec l'EMS de Gravelone parce que c'est le RSV qui le gère et le dirige aujourd'hui. Il est vrai que ce n'est pas là sa fonction principale parce que ce sont les hôpitaux qu'il doit gérer et diriger et pas un EMS. Le RSV était prêt à combler le trou parce que lorsque nous avons fermé l'hôpital pour répartir la gériatrie sur les hôpitaux de Martigny et de Sierre, nous étions contents que le RSV se soit mis à disposition. Il y a des tractations qui sont en cours, notamment avec la commune de Sion, mais aussi avec d'autres pour chercher une solution parce qu'on devrait transférer cet établissement qui a déjà ouvert ses portes pour une partie le plus vite possible en direction d'une ou de certaines communes de la région qui seraient intéressées. Mais, je ne peux pas vous donner une date définitive.

Vous avez aussi posé une question concernant l'aide sociale. Il est vrai qu'avec les restrictions ou une application assez restrictive au niveau de l'Office AI et aussi du chômage, il y a des personnes qui n'arrivent pas à recevoir des prestations de ces assurances; raison pour laquelle une partie de ces personnes se retrouve à la fin auprès des communes pour demander l'aide sociale. J'ai déjà dit en allemand, tout à l'heure, que ce sont les communes qui prennent les décisions pour l'aide sociale. Nous participons pour 61% au financement sur la base des décisions communales.

Frau Susanne Hugo-Lötscher spricht von der Sparpolitik, die angewendet wird. Insgesamt hat sie davon gesprochen, auf schweizerischer und auch auf kantonaler Ebene. Ich muss sagen, dass wir uns in meinem Departement Mühe geben, wie auch der gesamte Staatsrat, dass man im Sozialbereich keine Abstriche macht. Es gibt aber eben Entscheide, wie z.B. jener, der am nächsten Wochenende ansteht, die dann den Kantonen und Gemeinden wieder zusätzliche Kosten aufbürden. Sie haben auch darauf hingewiesen, dass eine restriktivere Praxis in der IV und im Arbeitslosenversicherungsgesetz zu mehr Kosten im Bereich der Sozialfürsorge führt. Sie haben zu Recht die Frage gestellt, was im Bereich der Finanzierung der Langzeitpflege läuft. Es war gemäss KVG 1996 effektiv vorgesehen, dass diese Pflegekosten gänzlich von den Kassen übernommen würden. Wenn man das heute umsetzen möchte, so gäbe es von einem Tag auf den anderen schweizweit eine Erhöhung der Prämien in der Grössenordnung von acht Prozent. Deshalb sucht man jetzt auf eidgenössischer Ebene Lösungen für die Finanzierung der Langzeitpflege, so dass man die Kosten zu Lasten der Krankenkassen einigermaßen stabilisieren kann, indem man den Anteil prozentual im Gesetz festschreibt und damit Rechtssicherheit schafft. Dann sind natürlich die Kantone gefordert. Unser Ziel war es immer – und das haben wir bis jetzt erreicht –, dass niemand, der sich in einem Altersheim aufhalten muss, an die Sozialhilfe abgeschoben wird, sondern dass er aus seinem eigenen Einkommen zusammen mit den Ergänzungsleistungen seinen Anteil bezahlen kann. Sie haben auch gesehen, dass der Anteil des Kantons in dieser Langzeitpflegefinanzierung in den letzten Jahren massiv gestiegen ist. Dies entspricht einem gestiegenen Bedürfnis durch die demografische Entwicklung und ist so auch nötig.

La députée Sonia Z'graggen a posé la question de l'échéance au niveau de la législation sanitaire. La première partie, soit la loi sur les établissements et les institutions sanitaires, est sous toit. Concernant la deuxième partie, le Conseil d'Etat a pris la décision sur le message et projet de loi. Je peux déjà dévoiler ici que nous avons pris la décision de soumettre au Grand Conseil, pour cette partie générale, deux lois différentes: une loi qui traite toutes les questions générales de la législation sanitaire, par exemple les professions de la santé, les droits des patients, etc., et l'autre loi qui traite exclusivement la question du tabagisme passif. En effet, il est possible que, contre cette loi, il y ait un référendum. C'est aussi pour cette raison que nous voulons soumettre cette question dans une loi spéciale, mais pas seulement à cause de cela: parce que, au niveau fédéral, maintenant, on commence enfin à bouger sur la base de l'initiative du conseiller national Gutzwiller en préparant une loi au niveau fédéral parce qu'il n'y a effectivement pas de sens que chaque canton doive légiférer. Mais, maintenant, si nous devons mettre de côté cette question pour attendre une solution suisse, cela ne suffirait pas. C'est pourquoi nous voulons aller de l'avant. En effet, plus il y a de cantons qui légifèrent, comme les cantons de Soleure et du Tessin, et si le Valais est un des prochains cantons qui connaîtra une interdiction de fumer surtout dans les lieux publics enfermés, à ce moment-là, je pense que c'est bien pour mettre la pression sur la Berne fédérale pour trouver une bonne solution au niveau suisse. Cette loi sera traitée lundi prochain dans une première présentation par la commission thématique. On arrivera avec la partie générale de la loi au mois d'octobre et avec la loi sur la fumée passive au mois de novembre. A ce moment-là va sortir en consultation la troisième partie qui concerne le financement des EMS et des CMS. Là, nous devons savoir s'il est nécessaire de faire des changements importants ou si on devrait plus ou moins laisser le financement comme il existe aujourd'hui.

Felix Ruppen hat auch verschiedene Fragen im Zusammenhang mit der V. IV-Revision aufgeworfen, wo darüber eben gesprochen wird, dass die psychische Gesundheit – insbesondere junger Menschen – immer mehr ein Problem darstellt. Dort gibt es effektiv Projekte in Zusammenarbeit mit den verschiedenen Ligen und auch unter der Federführung der Psychiatrie unseres Kantons, wie wir dieses Problem angehen werden.

Es wäre falsch zu meinen, dass per Gesetz oder Dekret die psychische Gesundheit der jungen Menschen in unserem Kanton verbessert werden kann. Wir müssen vermutlich in unserer Gesellschaft generell ein Umfeld finden, in dem sich junge Menschen gut entfalten können ohne in eine Depression zu fallen oder andere psychische Probleme zu bekommen.

In Bezug auf die Palliativpflege gibt es im Oberwallis tatsächlich Projekte. Es wurde bereits viel gearbeitet und ich muss ehrlich zugeben, dass wir dort etwas im Rückstand sind und ich will das in nächster Zeit vorantreiben. Es gibt viele, die heute plus/minus freiwillig arbeiten und ich denke, dass wir diesen Organisationen die nötige Unterstützung geben müssen. Im Zusammenhang mit Alzheimer haben Sie von einer amerikanischen Studie gesprochen. Tatsächlich nimmt die Zahl von Menschen, die an dieser Krankheit leiden, auch bei uns stark zu. Das führt dazu, dass wir im Bereich von Neuorganisationen innerhalb von Alters- und Pflegeheimen spezielle Demenzstationen einrichten. Aber natürlich sind auch andere Institutionen in diesem Bereich gefordert.

Sie haben auch gefragt, was das Projekt Integration im Asylwesen soll. Es gibt dort eine interinstitutionelle Zusammenarbeit im Zusammenhang auch mit der Arbeitslosenversicherung, mit den Sozialfällen und mit Asylsuchenden, wo wir gemeinsam versuchen, möglichst viele Leute in den Arbeitsprozess zu integrieren. Das ist auch im

Bereich der Asylsuchenden der Fall, weil sonst Asylsuchende, die jetzt vorläufig aufgenommen worden sind und ab nächstem Jahr voll zu Lasten unseres Kantons gehen, sehr hohe Kosten zu Lasten der Steuerzahler generieren, wenn die nicht arbeiten können. Ich werde morgen in der Fragestunde auf eine entsprechende Frage eine Antwort geben.

Das Altersheim Gravelone, das sobald als möglich der Stadt Sitten oder auch anderen Gemeinden übergeben werden soll, unterliegt denselben Spielregeln wie die anderen Altersheime unseres Kantons. Wir mussten letztlich allerdings eine Ausnahme machen im Zusammenhang mit der Finanzierung von Einrichtungen, denn normalerweise zahlen wir an diese 30 Prozent. Das Gesundheitsnetz hat aber keine eigenen Mittel um dieses zu finanzieren. Wir haben gesagt, dass wir 100 Prozent bezahlen, aber sobald die Gemeinde das Altersheim übernimmt, müssen 70 Prozent zurückbezahlt werden. Das ist eine pragmatische Regelung.

Monsieur le député Georges Darbellay, bien sûr, nous n'avons pas utilisé le budget qui était destiné à MINERGIE. Pourtant, à toutes les requêtes présentées, nous avons accordé des montants dès que les exigences étaient remplies. Bien sûr, on pourrait peut-être nous reprocher de ne pas avoir assez incité les promoteurs ou les privés à construire sur la base de MINERGIE, mais nous avons fait, comme dans les années passées, des promotions. Je peux vous dire que le nombre de demandes et surtout le nombre de surfaces construites avec MINERGIE, cette année, atteint de nouveau un record. Nous sommes sur le bon chemin. Je pense que MINERGIE devrait devenir dans peu d'années un standard appliqué par tout le monde. C'est la raison pour laquelle je ne pense pas que ce soit une bonne idée d'augmenter les montants directs à payer pour ceux qui construisent sur la base de MINERGIE ou peut-être soutenir un peu plus ceux qui se situent dans des endroits moins ensoleillés, etc.

Quant à la société à 2'000 watts, c'est clair, c'est aussi dans cette direction que veut aller la Confédération. C'est la raison pour laquelle nous voulons soutenir les projets qui apportent une diminution du CO₂. Il y a un projet dans la région de Monthey et de Collombey-Muraz pour réaliser un chauffage à distance. Ce matin encore, le Conseil d'Etat a donné son soutien de principe pour cofinancer ce projet.

Vous dites, n'investissons pas seulement dans les routes, pas seulement dans les immeubles, mais aussi dans l'énergie. C'est vrai, mais il faut quand même savoir que dans le secteur de l'énergie et surtout dans la production, ce n'est pas l'Etat lui-même qui est l'investisseur principal. Hier à midi, quand nous avons discuté avec les responsables d'Atel et des CFF sur le projet Nant de Drance, c'est un investissement de 700 millions. Dans la région de Oberems – Turtmann, c'est une autre société Argessa AG qui va investir à peu près 300 millions. Ce sont des objets importants. Cette semaine encore, la délégation à l'énergie du Conseil d'Etat a rencontré une délégation des FMV pour promouvoir l'utilisation des eaux du Rhône en synergie éventuelle avec Cleuson-Dixence, avec Grande-Dixence. Il y a beaucoup d'idées et aussi des projets concrets, comme par exemple dans la vallée de Conches en collaboration avec les communes de cette région.

Mesdames et Messieurs, nous avons pu tenir, comme tous les autres départements, peut-être pas le temps imparti pour parler..., mais le budget.

Bien sûr, on ne peut pas équilibrer poste par poste, mais, dans mon département, j'ai pu présenter des postes équilibrés vis-à-vis du budget et je pense que c'est un bon résultat. Mais, je prends très au sérieux toutes vos critiques. Nous essayons bien sûr, jour après jour, de faire encore mieux. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mon département.

Ich danke auch allen Fraktionen aus dem Oberwallis, die sich mit meinem Departement auseinander gesetzt haben für die konstruktive Mitarbeit und für die kritischen Fragen und ich stehe auch künftig selbstverständlich für jeden sinnvollen Dialog bereit.

Wir werden anschliessend noch den Bericht des GNW zu diskutieren haben. Da werden ja dann vielleicht nochmals ähnliche Fragen kommen.

Vielen Dank.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 14 juin 2007.*)

4. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2006 du Réseau Santé Valais

GESCHÄFTSBERICHT 2006 des Gesundheitsnetzes Wallis

Cf. Archives du Grand Conseil

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT / BERICHT DES STAATSRATES:

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'INTEGRATION / BERICHT DER KOMMISSION FÜR GESUNDHEIT,
SOZIALWESEN UND INTEGRATION:

Président: Marc-Henri Gauchat / Berichterstatter: René Loretan, Suppl.

Le président:

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, je vous rends attentifs au fait que, depuis plus de deux heures, nous parlons essentiellement du RSV. J'invite quand même ceux qui ont quelque chose d'important à dire à s'exprimer.

Discussion générale:

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Pour la deuxième année consécutive, les comptes du RSV sont positifs.

Enfin, le RSV semble correspondre au mandat qui lui a été attribué. L'évolution des coûts semble maîtrisée. La planification hospitalière est suivie. Les restructurations arrivent à terme.

Cependant, quand la commission de la santé constate la stabilisation des coûts, on constate une augmentation du subventionnement. Quand on attribue les 3,75 millions de bénéfice aux rétrocessions suite aux corrections TarMed, on oublie de lui comparer les 6,9 millions de subventions supplémentaires. Quand on parle de stabilisation des coûts hospitaliers, on omet de la comparer à l'évolution globale des coûts de la santé incluant l'ambulatoire et les hospitalisations en cliniques privées et hors canton, ainsi que les coûts des CMS et partiellement des EMS. Economie réelle ou transfert des coûts? Quand la commission souligne la stabilisation du personnel, on constate l'augmentation de huit postes administratifs quand on aimerait voir ces postes attribués au monde soignant.

Le rapport de la commission indique, ensuite, l'évolution des taux de couverture par la LAMal pour, finalement, nous indiquer que maintenant que les objectifs de transparence et de comptabilité analytique sont atteints, ce critère ne sera plus pris en compte pour la détermination future du taux de couverture, et l'on se demande bien qui sont les Pinocchio de l'histoire. Je rappelle qu'en janvier de cette année, lorsque la commission planchait sur l'ordonnance sur les écarts d'activité, les taux dépendaient encore de la qualité des données, conformément au rapport de la commission, d'où la question suivante: comment ce taux de participation sera-t-il calculé dorénavant?

En outre, l'enquête de satisfaction du personnel spécifie bien que les médecins assistants ne sont pas pris en compte dans cette enquête et que, lapsus révélateur, leur taux d'insatisfaction ne peut être évalué.

Du point de vue de la comptabilité enfin, il est inadmissible que la comptabilité de l'hôpital du Chablais ne soit pas rendue au mois de juin, de même que le contrôle de la comptabilité sous l'angle du subventionnement par le département. S'il est acceptable que, cette année, le contrôle ne soit pas effectif à la date de la remise de ce rapport, nous demandons que les mesures soient prises pour que, l'an prochain, ce contrôle soit effectué en temps et en heures.

Enfin, nous acceptons ce rapport avec les remarques précédentes, sans omettre pour autant de relever le travail effectué par le RSV et son travail de pionnier dans l'introduction des APDRG. Nous soulignons ce magnifique leitmotiv, extrait du rapport de la commission: "En ce qui concerne la qualité des soins, on s'efforce de tout faire pour que le patient quitte l'hôpital en meilleur état qu'il n'y a été admis."

Et si mon texte vous semble confus, du moins dans la géographie de mes petits papiers, il ressemble étrangement au parcours du combattant qui attend les malades qui consultent les urgences!

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Die Wochenzeitung WoZ brachte es in ihrer letzten Ausgabe auf den Punkt. Noch nie wurde so etwas Zerbrechliches wie die Gesundheit als höchstes aller Güter gehandelt. Wir sprechen von den Halbgöttern in weiss, wir machen Wallfahrten zu Spezialisten und die Krankenhäuser werden als die Kathedralen der Religion unserer Zeit beschrieben - leben wir etwa im Zeitalter einer real existierenden Gesundheitsreligion?

Ist der Adressat unserer Sehnsucht nach Unsterblichkeit nicht mehr die Kirche, sondern der Mediziner und der Psychotherapeut? Die Weltgesundheitsorganisation definiert Gesundheit mit "völligem körperlichen, seelischen und sozialen Wohlbefinden". Doch wer ist dann von uns noch gesund? Unsere Begehrlichkeiten überfordern manchmal aber auch unser Gesundheitssystem.

In diesem Umfeld hat das Gesundheitsnetz Wallis versucht, eine Spitalreform aufzugleisen, die ohne reformbedingte Entlassungen auskommt. Dies stellen wir mit Genugtuung fest. Ebenso erfreulich ist, dass der Personalbestand der verschiedenen Standorte beibehalten wurde, indem beispielsweise die Administration von Visp nach Brig verlegt wurde. Damit hat die Regierung ein Versprechen eingehalten.

Das GNW schliesst seine Rechnung mit einem Überschuss von vier Millionen ab. Bravo - auch wenn man dies doch ein wenig relativieren muss. Die vier Millionen machen nämlich ziemlich genau ein Prozent des GNW Umsatzes aus.

Erfreulich ist sicher die Feststellung, dass seit der Übernahme der Spitäler durch das GNW die Kostensteigerung massiv gebremst werden konnte. Die Ausgabensteigerung ist mit 1,6 Prozent vernünftig und lässt sich schweizweit sehen. Auch liegen die Spitalkosten im Kanton Wallis um 17,8 Prozent unter dem schweizerischen Mittel. Auch das eine gute Entwicklung, die sich positiv auf die Prämien auswirkt. Auch hier liegen wir nämlich ziemlich genau 17 Prozent unter dem schweizerischen Mittel. Leider belastet noch immer ein System mit unsozialen Kopfprämien insbesondere Familien mit mittleren Einkommen zu stark.

Auch wenn eine Studie bezüglich der Qualität der Leistungen den Spitälern gute Noten gibt, sind verschiedene Fälle von Fehlleistungen publik geworden. Wo gearbeitet wird, passieren Fehler. Auch in einem so sensiblen Bereich wie der Medizin. Leider musste man feststellen, dass die Verantwortlichen des Spitals in solchen Fällen nicht immer mit der nötigen Sorgfalt Nachbehandlungen in die Wege leiten und sich zu wenig um die betroffenen Patientinnen oder Patienten sowie deren Angehörige kümmern. Wir fordern Staatsrat Burgener darum auf, hier zum rechten zu sehen.

Ansonsten wird der Bericht des GNW sowie die Botschaft des Staatsrats von der SPO/Linke Allianz zustimmend zur Kenntnis genommen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):

Pour suivre les recommandations du président du Grand Conseil, je donnerai très brièvement la position du groupe PDCB.

Nous prenons note avec satisfaction de l'amélioration financière du RSV qui permet de réduire la perte reportée au bilan d'environ 8 millions arrondis à 3,75 millions.

Nous prenons également note que le contrôle ordinaire des subventions ne pourra probablement jamais être effectué pour la session à laquelle nous approuvons les comptes. Est-ce que c'est uniquement une raison de calendrier ou y a-t-il d'autres raisons?

Nous invitons le RSV à garder une attention soutenue sur la qualité des soins et le bien-être du patient, dont font aussi partie, dans certains cas, le temps d'échanger quelques mots, de réconforter et non seulement de panser les plaies. En fait également partie l'information avant et pendant le séjour du patient.

Nous sommes d'avis que le Valais et le RSV sont sur la bonne voie. Laissons au RSV prendre sa vitesse de croisière après différents soubresauts et des avis très divergents, cela tout en gardant en vue le renforcement de la qualité et ainsi pouvoir répondre à la concurrence dans le futur.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Die CSPO ist erfreut über den Betriebsgewinn 2006 des GNW von 4,19 Millionen Franken. Die Rechnung zeigt ein ausgeglichenes Ergebnis. Die bisher unternommenen Anstrengungen müssen fortgesetzt werden, da die Stabilisierung der Kosten für die Erhaltung der Wettbewerbsfähigkeit sehr wichtig ist. Die CSPO stellt übereinstimmend mit der FIKO fest, dass sich die geschaffenen Synergien bei der Spitalreorganisation auf den Personalbestand hätten auswirken müssen. In Wirklichkeit ist der Personalaufwand leicht gestiegen, obwohl das GNW verschiedene Arbeiten der Dienststelle übernimmt. Wie erklärt sich dies der Staatsrat?

Weniger erfreut ist die CSPO – wie heute schon mehrmals erwähnt – über die Pflegequalität, die dringend optimiert werden muss. Auch die Kommunikation zwischen dem Oberwalliser Patienten und dem Pflegepersonal – vor allem in Sitten – muss sicher gestellt werden. Es geht nicht an, dass sich ein Oberwalliser Patient in seiner Muttersprache nicht verständigen kann. Kommunikation – Pflegequalität sind wichtige Aushängeschilder für die Bevölkerung und bei einer Optimierung können so verschiedene Angriffspunkte von aussen minimiert werden.

Auch die verschiedenen Disziplinen, welche aus regionalpolitischen Gründen noch nicht klar geregelt und aufgeteilt sind, müssen dringend mit allen Konsequenzen durchgesetzt werden. Ansonsten besteht bei der Eröffnung der NEAT die Gefahr, dass der Oberwalliser Patient sich nach Bern orientiert. Dies darf wohl nicht in unserem Interesse sein. Das GNW muss sich dieser Herausforderung stellen.

Zum Schluss möchte ich es nicht unterlassen, dem Personal des GNW für seine Arbeit unter diesen erschwerten Umständen zu danken.

Die CSPO stimmt dem Geschäftsbericht zu.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Quand le RSV a rendu ses comptes publics, il était évidemment triomphant. Un bénéfice de 4 millions, cela paraît être un résultat effectivement brillant par rapport à tout ce que l'on avait pu dire, en particulier dans cette salle, de la réorganisation de la médecine hospitalière dans ce canton.

Mais ce que les Valaisans doivent savoir, c'est que ce bénéfice est un résultat qui est purement comptable. En effet, comme cela a déjà été plus ou moins dit tout à l'heure, quand on va regarder un peu plus loin, qu'est-ce qu'on constate et qu'est-ce qui intéresse véritablement les Valaisans? Pour cela, je crois que ce qui est important, c'est de s'en référer à ce que ce système coûte vraiment aux Valaisans, au-delà des présentations comptables. Je prendrai deux critères: d'abord l'évolution de la subvention de l'Etat, qui ne cesse d'augmenter et en particulier l'année dernière, et ensuite l'évolution des primes d'assurance maladie, qui ont augmenté l'année dernière (cela ressort d'ailleurs du compte de l'Etat) plus que ce qui avait été prévu. Alors, on s'épargnera ici, mais peut-être que le chef du département ne nous l'épargnera pas, mais enfin la polémique entre lui-même et le conseiller fédéral Couchepin. Toujours est-il que le RSV, malgré les promesses qu'on nous avait faites quand on nous l'a pratiquement imposé par cette espèce de fait accompli que nous avons plusieurs fois dénoncée, malgré les promesses qu'on nous avait faites de mieux maîtriser les coûts grâce à cette réorganisation, eh bien!, quand on voit ce qu'il advient de ces promesses, on peut légitimement se poser la question de savoir si les Valaisans n'ont pas été trompés sur la marchandise.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Tout ou presque a été dit lors de l'analyse des comptes de ce département.

Quant au rapport concernant le RSV, le groupe GRL l'accepte bien qu'il trouve ce rapport un peu trop lisse si on le compare avec les difficultés réelles qui se retrouvent sur le terrain.

Maintenant, il est vrai que la gestion est plus transparente, que les hospitalisations se sont stabilisées, que l'enquête de satisfaction réalisée auprès des patients est relativement bonne, que le taux d'absentéisme du personnel a baissé et qu'un bénéfice se dégage malgré l'augmentation du salaire du personnel.

Cependant, la communication reste encore à améliorer, car il faut tenir compte de la clientèle qui est de plus en plus exigeante et en quête d'informations.

Toutefois, il reste encore quelques questions ouvertes.

Le taux de couverture assureurs a été relevé ces deux dernières années. C'est bien, mais sachant que le top est de 48%, y a-t-il une réelle volonté d'arriver à ce pourcentage et quelles sont les mesures prises pour l'atteindre?

Maintenant, si l'on sait que les nominations se font au sein du conseil d'administration par rapport à ce qui est prévu dans la loi, dans quelle mesure sont respectées les représentations régionales?

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Le rapport de gestion 2006 du RSV, que vous avez malheureusement reçu aujourd'hui seulement sur vos tables, montre une évolution favorable de l'activité hospitalière valaisanne, avec une nette stabilisation de l'activité.

Je souligne la bonne collaboration avec les milieux universitaires qui est un gage de qualité des prestations offertes et rend notre canton plus attractif pour la formation médicale.

Le bénéfice de 4 millions, qui permet ainsi de diminuer la dette à 3,7 millions, semble montrer que la gestion financière du RSV est saine. Les répercussions sur les primes ne suivront que plus tard.

Le taux de couverture des assureurs, qui va passer de 47 à 47,5% pour 2007, est un signe objectif que les assureurs ont été convaincus par les résultats de la comptabilité analytique et la réduction des surcapacités. En Suisse, seuls les hôpitaux de Zoug, Schwyz et l'Inselspital de Berne ont un taux maximum de 48%. Nous espérons que cet objectif ambitieux de 48% sera atteint pour 2008.

Les coûts hospitaliers annuels par assuré restent d'environ 18% au-dessous de la moyenne suisse, comme l'a déjà relevé le chef du département.

Il ressort de l'enquête de satisfaction des patients qu'il y a encore des progrès à faire du côté de la communication et de la coordination entre les différents services. Cela ne me surprend qu'à moitié. Une enquête suisse récente a montré que, en général, les patients suisses n'étaient pas satisfaits de la communication de leurs médecins. Il faut se rendre compte que les exigences et les demandes de la population dans ce domaine ont fortement évolué et il s'agit pour tous les professionnels de la santé de s'améliorer.

Je vous remercie de suivre la commission et d'accepter le rapport annuel.

Je profite de l'occasion pour adresser mes remerciements au chef du département, au chef du service et à ses collaborateurs du Service de la santé, ainsi qu'à mes collègues de la commission pour leur engagement actif et cordial dans nos discussions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je vous remercie des questions que vous avez posées concernant le rapport annuel du RSV et le message du Conseil d'Etat.

Vous devez savoir que, lorsque nous avons reçu le rapport du RSV, il n'était pas encore décidé si le Conseil d'Etat allait accompagner ce rapport d'un message. Dans un laps de temps d'une semaine à peu près, nous avons dû faire ce message. Nous devons voir pour que, l'année prochaine, le rapport annuel du RSV arrive chez nous un peu plus tôt, de sorte que nous puissions, avec un sens peut-être un peu plus critique, examiner ce rapport.

J'ai entendu que les députés avaient reçu ce rapport seulement aujourd'hui; je ne sais pas si c'est effectivement le cas. Nous devons voir où il y a eu cette faute parce que ce rapport est disponible depuis des semaines.

Pour répondre aux questions posées, par exemple à celles du député Pascal Bridy concernant le taux de participation des assureurs, vous avez constaté – le président de la commission vient de le dire – que ce taux a pu être un peu augmenté. La LAMal dit que les assureurs paient au maximum le 50%. Les choses se sont améliorées grâce à la mise en place de la comptabilité analytique par unité finale d'imputation. Au début, il y avait des hôpitaux chez nous qui avaient un taux de couverture par les assureurs de 44 ou de 45%. D'autres étaient à 46%. L'hôpital de Brigue était toujours à 48%. Depuis quelque temps déjà, la moyenne pour le RSV se monte à 47,5%. C'est un bon résultat. Le député et président de la commission thématique Marc-Henri Gauchat l'a dit.

Au niveau de la législation fédérale, il y a des changements qui vont arriver. Pour le financement des hôpitaux, on veut faire en sorte qu'il y ait dans le futur un financement lié directement aux actes faits dans les hôpitaux. C'est un système que nous connaissons déjà aujourd'hui. Nous sommes un des premiers cantons, après les hôpitaux de Zurich et le CHUV, à avoir introduit les APDRG. C'est quelque chose qui est extrêmement important parce que, là, nous avons une avance sur les autres cantons. Un tel système sera introduit dans tous les cantons dans les années à venir. En même temps, il est prévu dans le nouveau financement des hôpitaux des taux fixes, par exemple 55% à la charge des cantons et 45% à la charge des assureurs. Bien sûr, cela charge les citoyens en tant que payeurs de primes et les citoyens en tant que payeurs d'impôts. On peut se poser la question de savoir si tous nos efforts n'ont servi en rien à améliorer la transparence. Je pense que non parce qu'il est important, à l'intérieur d'un hôpital, de savoir où sont effectivement des frais qui sont peut-être moins sous contrôle que dans d'autres secteurs hospitaliers. C'est bien d'avoir investi beaucoup d'argent dans l'informatisation des hôpitaux parce que cela nous met aussi dans une position importante pour négocier les tarifs hospitaliers. En effet, dès qu'on demande des augmentations de tarifs auprès des caisses, si l'on n'a pas de chiffres à l'appui, alors on a perdu d'avance. Aujourd'hui, nous avons un système que d'autres cantons veulent copier.

Monsieur le député Pascal Bridy, vous avez aussi relevé que les médecins-assistants n'étaient pas inclus dans l'enquête de satisfaction. Cela est possible. Je ne peux pas le confirmer ici. Sinon, on devrait regarder ou peut-être inviter l'organisation des médecins-assistants et avoir un entretien avec eux pour voir "wo der Schuh drückt".

Vous dites aussi que les comptes de l'hôpital du Chablais n'étaient pas encore approuvés par l'assemblée générale. Il est vrai que, là, nous ne sommes pas les seuls acteurs. J'ai déjà eu l'occasion de parler aujourd'hui du rythme vaudois. Cependant, je vais discuter avec les responsables de l'hôpital, de sorte que, dans les années à venir, il y ait des chiffres déjà acceptés par l'assemblée.

Rolf Eggel weist auf Fehler hin, die effektiv im Spitalzentrum Oberwallis im Bereich der Chirurgie passiert sind, die auch den Weg an die Öffentlichkeit gefunden haben. Ich muss sagen, mich stört es an sich nicht, wenn objektiv über solche Fälle auch öffentlich berichtet wird. Das muss ja dann auch etwas auslösen, damit künftig die Anzahl Fälle vermindert oder wenn immer möglich auch vermieden werden kann. Das Spitalzentrum Oberwallis ist sich bewusst, dass Handlungsbedarf besteht. Es werden nächstens auch Massnahmen eingeleitet, um die Situation dort zu verbessern.

Gleiches gilt für die Nachbehandlung von Patientinnen und Patienten oder deren Angehörigen wenn etwas nicht Gutes – wen ich dem mal so sagen will – passiert ist. Ich habe mich in zwei Fällen persönlich mit Angehörigen lange unterhalten und mich auch des Falls

persönlich angenommen. Da müssen sich auch das Spitalzentrum Oberwallis, die verantwortlichen Ärzte und auch die Direktion künftig etwas anders verhalten, obwohl sie sich Mühe gegeben haben. Es ist immer schwierig für ein Spital, so lange ein Fall noch von der Haftpflichtversicherung geprüft wird, sich bei jemandem zu entschuldigen, denn das wäre das Eingeständnis eines Fehlers. Dann sagt die Haftpflichtversicherung, da zahlen wir nichts mehr, wenn ihr an unserer Stelle die Fehler eingesteht. Das ist ein rechtliches Problem. Ich werde auch schauen wie man diesen Knopf künftig besser lösen kann.

La députée Margrit Picon-Furrer constate une amélioration financière du RSV. Elle montre quelque part une satisfaction en ce qui concerne la gestion des hôpitaux par le RSV. Je vous remercie aussi, Madame la députée, des compliments que vous avez faits en direction des responsables du RSV et de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs.

Irmina Imesch-Studer sagt, dass der Personalaufwand gestiegen ist obwohl das Gesundheitsnetz jetzt Aufgaben übernimmt, die früher die Dienststelle hatte. Das hat mich dann schon etwas überrascht. Seit es das GNW gibt, hat die Dienststelle viel mehr Arbeit, da wir eng mit dem GNW zusammenarbeiten und manchmal auch mit Rat und Tat zur Seite stehen. Man muss auch wissen, dass die Löhne von 2005 auf 2006 um 2,5 Prozent erhöht wurden. Das ist der Teuerungsausgleich und dann auch eine kleine Realloohnerhöhung im Rahmen der jährlichen Lohnanpassungen. Man darf auch nicht vergessen, dass gewisse neue Dienstleistungen angeboten werden, beispielsweise im Bereich der Palliativpflege. Auch das wirkt sich natürlich auf die Personalkosten aus.

Wo Sie Recht haben ist, dass die Kommunikation, insbesondere mit Patientinnen und Patienten aus dem Oberwallis, die sich in Sitten in den zentralisierten Disziplinen pflegen lassen müssen, verbessert werden muss. Dies gilt beispielsweise für die Herzchirurgie und auch die Radiologie. Das Problem liegt nicht bei den Ärzten. Auch der Arzt, der mich operiert hat war ein Deutscher, der kann besser deutsch als ich. In der Onkologie oder Radiotherapie ist Frau Sabine Bieri, eine Deutschschweizerin, als Cheffärztin tätig. Auch die spricht perfekt deutsch. Hingegen bei den Pflegenden und auf den Zimmern muss man effektiv dafür sorgen, dass sich die Situation dort verbessert.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous dites que le RSV se montrait triomphant en annonçant les comptes. Pour ma part, je n'ai pas constaté de triomphalisme. Par contre, ce que je savais dès que j'ai appris, il y a quelques mois déjà, que le RSV allait dégager un petit bénéfice, que cela allait me donner presque plus de problèmes, dans le Parlement aussi, que s'il avait fait un petit déficit. Vous dites que le résultat est purement comptable. Mais, jamais, je ne vous ai entendu dire quand le RSV faisait un déficit: ah!, c'est un déficit qui est purement comptable! Non, là, c'était un déficit réel. Vous nous avez critiqués, peut-être à juste titre, et aujourd'hui quand les comptes sont bénéficiaires..., c'est 1% sur le chiffre d'affaires, soit 4 millions, il faut relativiser cela. Vous avez aussi dit que ça coûtait toujours plus. On peut prouver sur la base des chiffres, et ceci vous avez pu le constater en commission, que les augmentations annuelles au niveau des dépenses ont diminué. Il y avait, dans les années 1999 à 2001, de fortes augmentations, soit des augmentations annuelles entre 5, 6 et 7%. Aujourd'hui, nous sommes autour de 2 et 2,5% d'augmentations annuelles. C'est quelque chose qui est tout à fait faisable. Vous dites que cela a à la fin aussi des conséquences sur les primes. Là, vous avez raison parce que les coûts hospitaliers sont de 17% en dessous de la moyenne suisse et les primes sont aussi 17% en dessous de la moyenne suisse.

La députée Brigitte Diserens pour le groupe GRL, comme d'autres dans la salle, a dit que la communication devait être améliorée. C'était déjà la critique émanant de différents groupes, il y a une ou deux années. Je le dis toujours au RSV, qui a engagé une femme compétente, M^{me} Baillard, qui est cheffe de la communication. A l'interne, je pense que la communication s'améliore, mais en direction du grand public, il faut encore faire des efforts. Vous avez tout à fait raison.

Concernant la répartition entre les caisses maladie et l'Etat, j'ai répondu.

Je remercie le député Marc-Henri Gauchat, président de la commission thématique, qui a relevé que le taux de couverture par les assureurs dans les hôpitaux valaisans est, avec ceux des hôpitaux de Zoug et de Schwyz, ainsi que l'Inselspital de Berne qui atteignent 48%, parmi les meilleurs de toute la Suisse. C'est aussi quelque chose qui parle en l'honneur, pas du chef du département bien sûr, mais des responsables du RSV.

Je vous remercie d'accepter le rapport annuel du RSV avec le message du Conseil d'Etat qui l'accompagne. Merci de votre attention.

Le président:

Je remercie le chef du département.

Ce point est ainsi traité.

Traitements / Behandlungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

5. POSTULAT

du député Marc-Henri Gauchat (GRL) concernant le financement de la formation postgrade de médecins de premier recours (12.12.2006) (2.071)

POSTULAT

von Grossrat Marc-Henri Gauchat (GRL) betreffend Finanzierung von Weiterbildungsangeboten in Hausarztmedizin (12.12.2006) (2.071)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite vous a été distribuée.

Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour sa mise en oeuvre.

6. POSTULAT

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question énergétique (13.12.2006) (2.075)

POSTULAT

der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im Energiebereich (13.12.2006) (2.075)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse écrite.

Je ne vois pas d'intervenant qui se manifeste.

Ce postulat est ainsi transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

7. POSTULAT

des députés Georges Darbellay et Narcisse Crettenand concernant le marquage de l'électricité: une chance à ne pas galvauder (15.12.2006) (2.080)

POSTULAT

der Grossräte Georges Darbellay und Narcisse Crettenand betreffend Stromkennzeichnung: eine einmalige Chance (15.12.2006) (2.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est aussi accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.

Nous arrivons au terme de notre ordre du jour, mais M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener souhaite encore s'exprimer.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je ne veux bien sûr pas vous donner des réponses détaillées à ces postulats, mais pour qu'il y ait une trace dans le bulletin des séances, je vais transmettre par voie électronique les réponses complètes.

Je pense que cela est important pour les députés auteurs de ces postulats qui ont fait ce travail, mais je pense que cela est également utile pour tous les autres députés.

Merci.

Le président:

Nous en prenons bonne note, Monsieur le conseiller d'Etat.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, j'avais espéré que l'on termine un peu plus tôt pour pouvoir, à l'heure de l'apéritif, vous souhaiter "santé pour tous"!

Je dirai tout de même santé à ceux qui ont le temps et bon appétit à tous, en vous donnant rendez-vous à demain!

Merci.

La séance est levée à 12 h 35.

Séance du jeudi 14 juin 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de la commission de gestion sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal des constructions
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die kantonale Baukommission und das kantonale Bausekretariat
2. Rapport de la commission de gestion sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de gestion de septembre 2006 concernant l'A9
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Massnahmen des Staatsrates aufgrund des GPK-Berichts vom September 2006 betreffend A9

Lecture

3. Projet de décision concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure

Lesung

Beschlussentwurf betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmungen bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge

Première lecture

4. Projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel

Erste Lesung

Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten

Deuxième lecture sur le texte

5. Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoisiales)

Zweite Lesung über den Text

Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen)

6. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

7. Interpellation urgente des députés Gabriel **LUISIER** et Jean-Yves **GABBUD** (suppl.) concernant la fiche D1/3 du plan directeur: délai de réponse aux communes (11.06.2007) (4.074)
Dringliche Interpellation der Grossräte Gabriel **LUISIER** und Jean-Yves **GABBUD** (Suppl.) betreffend Koordinationsblatt D.1/3 des kantonalen Richtplans: Antwortfrist für die Gemeinden (11.06.2007) (4.074)
8. Postulat urgent du groupe GRL, par les députés Didier **CACHAT**, Alexis **TURIN** et Brigitte **DISERENS**, concernant AOMC: ligne directe (11.06.2007) (5.065) (*résolution transformée en postulat*)
Dringliches Postulat der GRL-Fraktion, durch die Grossräte Didier **CACHAT** und Alexis **TURIN** sowie Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Direktlinie AOMC (11.06.2007) (5.065) (*Resolution in ein Postulat umgewandelt*)
9. Interpellation urgente du groupe CVPO, par le député Beat **ABGOTTSPON**, concernant le nouvel horaire (11.06.2007) (5.066)
Dringliche Interpellation der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat **ABGOTTSPON**, betreffend neuer Fahrplan (11.06.2007) (5.066)
10. Interpellation urgente du député (suppl.) Diego **CLAUSEN** (CSPO) concernant le projet d'horaire 2008 / changement d'horaire à fin 2007 (11.06.2007) (5.067)
Dringliche Interpellation von Grossrat (Suppl.) Diego **CLAUSEN** (CSPO) betreffend Fahrplanentwurf 2008 / Fahrplanwechsel Ende 2007 (11.06.2007) (5.067)
11. Postulat urgent de la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** et cosignataires concernant le Lötschberg: équipons aussi la deuxième partie du Y (11.06.2007) (5.068) (*résolution transformée en postulat*)
Dringliches Postulat von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** und Mitunterzeichnenden betreffend Lötschberg: Der Westanschluss muss gebaut werden (11.06.2007) (5.068) (*Resolution in ein Postulat umgewandelt*)

12. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'aéroport de Sion: de qui se moque-t-on? (11.06.2007) (1.155)
Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Flugplatz Sitten: Wen will man hier zum Narren halten? (11.06.2007) (1.155)
13. Interpellation urgente du député (suppl.) Olivier **DELALOYE** (GRL) concernant la mise en consultation du projet du plan sectoriel militaire (PSM): une publication qui bafoue le souverain valaisan (11.06.2007) (1.156)
Dringliche Interpellation von Grossrat (Suppl.) Olivier **DELALOYE** (GRL) betreffend Vernehmlassung zum Entwurf des Sachplans Militär (SPM): Die Walliserinnen und Walliser werden vor vollendete Tatsachen gestellt (11.06.2007) (1.156)

Première lecture

14. Projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan

Erste Lesung

Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht

Lecture

15. Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction et l'aménagement d'un immeuble par Techno-pôle Sierre SA

Lesung

Beschlussentwurf über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA

Débat final et décision

16. Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006

Schlussdebatte und Beschluss

Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2006

Le président:

Je vous salue très cordialement et vous invite, Chers collègues, à vous mettre rapidement au travail, car notre programme est chargé si nous voulons éviter de nous retrouver cet après-midi en séance de relevée.

Je ne peux, toutefois, passer sous silence le fait que nous sommes le 14 juin et qu'il y a donc 26 ans exactement que le peuple suisse acceptait d'inscrire dans la Constitution le principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Certes, rappeler cette volonté populaire n'a peut-être rien d'enthousiasmant pour celles et ceux qui souhaiteraient que ce principe soit mieux traduit dans les faits, mais la présence ce jour notamment de nombreuses dames dans notre hémicycle me paraît être une véritable occasion de redire la justesse de ce principe et de faire en sorte que toutes nos collègues députées n'aient plus de doute sur la place qu'il leur revient dans la politique valaisanne!

Voilà, cela est dit, et nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
sur la Commission cantonale des constructions et le Secrétariat cantonal
des constructions
BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über die kantonale Baukommission und das kantonale Bausekretariat

Discussion générale:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de la commission de gestion concernant la Commission cantonale des constructions et le secrétariat qui y est rattaché.

Les constatations et surtout les déficiences relevées prouvent que les investigations de la commission sont adéquates et pertinentes, à tel point que, dans ce service, on en est presque au stade où la loi doit s'adapter à la situation, et non le contraire.

Les communes consultées renforcent d'ailleurs par leurs prises de position l'analyse de la commission sur bon nombre de points.

Notons, tout d'abord, que le secrétariat est bien noté notamment concernant sa disponibilité et les services rendus. Par contre, les délais de traitement des dossiers ne sont, dans les 2/3 des cas, pas respectés. Cela provient surtout du fait que la circulation des dossiers dans les différents services n'est pas performante. A ce propos, on peut penser qu'une meilleure rationalisation dans le traitement des cas simples serait souhaitable et contribuerait sûrement à améliorer cet état de fait.

Concernant le site Internet proposé par le secrétariat, nous invitons les responsables à optimiser son programme afin que, par exemple, les communes ou les requérants puissent vérifier en tout temps l'état d'avancement de leurs dossiers.

Le groupe radical-libéral s'interroge également sur le bien-fondé des émoluments demandés, notamment en ce qui concerne les dossiers de peu d'importance où finalement le travail de contrôle et de recherche est relativement restreint.

L'expérience nous renseigne également sur le fait que, parfois, les demandes du secrétariat cantonal pour les dossiers incomplets interviennent auprès des communes alors que les demandes datent déjà de plusieurs semaines.

J'aimerais, en complément de mon rapport, vous décrire un cas d'école réel qui résume à lui seul toute la problématique de ce qui est dénoncé dans ce rapport de la commission de gestion.

Imaginez un dossier hors de la zone à bâtir concernant la rénovation d'un ancien mayen:

Fin 2002	demande d'un préavis
Début 2003	demande d'autorisation, mise à l'enquête, préavis favorable de la commune
Juin 2003	autorisation accordée par la CCC
De juin 2003 à mai 2005	travaux de rénovation réalisés par le requérant bricoleur
11 et 19 mai 2005	visites du chantier par un inspecteur de la police des constructions qui écrit dans son rapport, je cite: "Les travaux exécutés sont réalisés avec beaucoup de minutie et de respect."

Tout va alors beaucoup trop bien et cela ne saurait durer!

23 juin 2005	ordre d'arrêt des travaux émanant du secrétariat de la CCC. Justification: la CCC invoque la démolition et la reconstruction d'un chalet neuf
--------------	---

Or, il n'en est évidemment rien!

8 juillet 2005	révocation de l'autorisation de construire. Ordre de remise en état des lieux. Facturation des frais de décision à hauteur de 600 francs
----------------	--

8 août 2005	recours du requérant auprès du Conseil d'Etat
-------------	---

Depuis cette date, plus de nouvelles, ni de la CCC ni du Conseil d'Etat.

Pourtant, en automne 2006, la commune crée une zone mayens dans le secteur concerné par le dossier précité. Cette zone est homologuée en tant que telle par le Conseil d'Etat en décembre 2006

Février 2007	le requérant envoie une correspondance afin de s'enquérir du suivi de son dossier dans le but de pouvoir terminer son ouvrage (couverture du toit en dalles du pays et doublage des murs en pierres), resté en suspens depuis le 8 juillet 2005
--------------	---

Nous sommes actuellement en juin 2007 et toujours aucune nouvelle.

Est-ce tolérable et admissible?

Je vous laisse juger.

En conclusion, je voudrais tout de même adresser une supplique à la Commission cantonale des constructions: celle d'oser apporter davantage de crédit aux préavis des communes qui, finalement, ont elles aussi si ce n'est encore davantage intérêt à respecter et surtout à faire respecter le patrimoine bâti que nous ont légué nos anciens.

J'aimerais également rappeler, pour terminer, que lors de la révision partielle de la loi sur les constructions, en septembre 2003, j'avais, au nom du groupe radical-libéral, proposé la mise en place d'une commission tripartite (Etat-districts-communes) afin d'améliorer et d'accélérer les procédures d'autorisation concernant les constructions ou rénovations hors de la zone à bâtir ou nécessitant une dérogation au sens de l'article 24 de la LAT. Proposition évidemment refusée, mais qui avait l'avantage pourtant de mettre déjà en évidence les lacunes révélées aujourd'hui par le rapport de la commission de gestion.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, ich danke Ihnen für Ihre einleitenden Worte. Auch die Frauen wollen ihren Beitrag in der Politik leisten und nicht passiv sein. Wie Sie aber wissen, gibt es in der Gleichstellung noch viel zu tun.

In letzter Zeit häuften sich die Reklamationen, dass die in der Bauverordnung festgelegten Fristen für die Behandlung der Dossiers von der kantonalen Baukommission oft nicht eingehalten werden.

Wie aus dem Bericht der GPK hervorgeht, trifft dies sowohl für die Dossiers in kommunaler als auch die Dossiers in kantonaler Kompetenz zu. Ein Grund dafür ist offenbar die schlechte Zirkulation der Dossiers in den verschiedenen Dienststellen.

Nebst der Befragung von Vertretern des kantonalen Bausekretariats und der kantonalen Baukommission hat die GPK auch einen vertraulichen Fragebogen über die Zusammenarbeit mit den Dienststellen an 45 ausgesuchte Gemeinden geschickt.

Von der überwiegenden Mehrheit der befragten Gemeinden erhalten die kantonale Baukommission und das kantonale Bausekretariat, was die Zusammenarbeit, die Verfügbarkeit und die Dienstbarkeit anbelangt gute bis sehr gute Noten. Das nimmt die CSPO mit Befriedigung zur Kenntnis.

Wenn aber zwei Drittel der befragten Gemeinden angeben, dass die in der Bauverordnung vorgeschriebenen Fristen nicht eingehalten werden, besteht in diesem Bereich Handlungsbedarf. Durch die Nichteinhaltung der Fristen ergeben sich unter anderem auch negative Auswirkungen auf die Beziehungen zwischen der Gemeinde und dem Bauherr.

Die CSPO unterstützt die Forderungen der GPK und ist überzeugt, dass durch die Massnahmen, die zurzeit in der Umsetzungsphase sind, die Fristen spürbar verkürzt werden können. Der Staatsrat muss alles daran setzen, dass die in der Bauverordnung festgelegten Fristen eingehalten werden. Ich danke.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Sans entrer dans le détail du rapport, repris in extenso et abondamment commenté par mon préopinant, le député Jean-François Copt, et très brièvement, le groupe DC du Centre constate et s'insurge avec la commission de gestion contre le retard, je cite "considérable et inadmissible dans le traitement des dossiers par la CCC".

Les conséquences de ces retards peuvent être importantes pour le maître d'ouvrage, sans parler des inutiles tensions avec les services communaux concernés.

On constate même que certains dossiers semblent être en hibernation quelque part dans un tiroir ou peut-être égarés entre deux services, et cela depuis plusieurs années.

Les émoluments font également l'objet de remarques et de réclamations des usagers qui mettent également en cause l'efficacité du site Internet proposé par le secrétariat cantonal.

Mais, ne perdons pas espoir.

Le Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (en français: SAJTEE) fait partie des services à analyser en 2007 et plusieurs mesures sont en cours, particulièrement la réorganisation de la section secrétariat cantonal et police des constructions, ainsi que l'analyse du processus de la CCC.

De plus, la commission de gestion propose d'entreprendre une large enquête de satisfaction auprès des communes dans le cadre de cette réorganisation.

Le groupe DC du Centre en prend acte et, plutôt que de déplorer une situation qu'il veut croire révolue, il préfère attendre le prochain rapport de la commission de gestion qui assurera, à n'en point douter, le suivi des décisions prises.

C'est en tout cas notre espoir et je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Der Bericht und die Schlussfolgerungen der GPK sind an und für sich klar und deutlich und ich will mich darüber nicht länger aufhalten.

Es liegt jetzt in der Führungsverantwortung der zuständigen Stellen diese klaren Forderungen umzusetzen. Und die CVPO setzt hier wirklich grosse Hoffnungen auf den neuen Chef des Rechts- und Verwaltungsdienstes, im Sinne des Sprichworts: "Neue Besen kehren gut".

Das Hauptproblem ist ja festgestellt worden, dass das die allzu lange Behandlungsdauer der Baugesuchsdossiers sind. Diese liegen deutlich über jenen, die in der Gesetzgebung festgelegt sind.

Wir haben auch einen grossen Koordinationsbedarf festgestellt, einerseits unter den Dienststellen des Kantons – da scheinen auch nicht alle Sachen so zu klappen wie man sich das wünscht –, aber auch ein grosser Koordinationsbedarf zwischen den Dienststellen und den Gemeinden. Wir von der CVPO finden es jedoch inakzeptabel, dass man die Schuld den Gemeinden zuschiebt, dass die Behandlung der Dossiers – wenn sie einmal hier in Sitten sind – zu lange dauert. Da muss man organisatorische Massnahmen treffen. Selbstverständlich sind

auch die Gemeinden gefordert. Aber wir finden, die kantonalen Dienststellen sind wirklich "Dienststellen". In diesem Sinne müssen sie "Dienste" erbringen gegenüber ihren Kunden und ihre Kunden sind in diesem Fall die Gemeinden. Und das sind meiner Auffassung nach ganz wichtige Kunden, mit denen man sich vertragen sollte.

Das Postulat seitens der CVPO ist, dass alle Gesuchsteller gleich behandelt werden. Es darf nicht sein, dass die Nörgler und diejenigen, die jeden Tag auf das Bausekretariat telefonieren und die mit der Baukommission gute Kontakte haben und hartnäckig sind und Druck aufsetzen, dass die bevorzugt behandelt werden. Alle sollen gleich behandelt werden. Es darf auch nicht so sein wie das früher der Fall war, wie mir ein Vorgänger als Gemeindepräsident gesagt hat, er habe von Zeit zu Zeit die Dossiers gesammelt, habe sich mit den Dossiers unter den Armen nach Sitten begeben und in einem Tag habe er alle Baugesuchdossiers hier in Sitten erledigen können. Das darf nicht mehr sein. Hier muss also Rechtsicherheit für alle Bürger gleich gelten.

Zum Bericht der GPK zur A9 stellen wir fest, dass es sich um einen Zwischenbericht handelt. Wir von der CVPO nehmen diesen Zwischenbericht zur Kenntnis. Die politischen Folgerungen und die politische Bewältigung der Angelegenheit bleibt immer noch pendent.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

J'ai le plaisir de saluer à la tribune M^{me} Séverine Bornet en compagnie de ses élèves apprentis de première année en hôtellerie, gastronomie et accueil du Centre de formation professionnel de Sion.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard du travail de vos élus et vous souhaitons une agréable journée.

Et, qui sait, votre passage ici vous donnera peut-être l'envie de vous engager dans la vie politique.

(Applaudissements.)

M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):

A la lecture du rapport de la commission de gestion, le groupe DC du Bas s'est rallié aux quatre demandes proposées par ladite commission.

Nous sommes conscients que la CCC devrait avoir pour tâche d'autoriser ou de refuser les projets de construction dont l'examen relève de sa compétence, soit ceux qui demanderaient une dérogation, ceux situés hors du périmètre de la zone à bâtir ou dont la commune est requérante.

Dans les faits, et vu la complexité de certains dossiers de construction dans la zone à bâtir, notamment en fonction de l'application de diverses législations spécifiques, bien des communes les soumettent à la CCC.

De ce fait, et également dû à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter à la faveur d'une conjoncture propice, sans oublier le va-et-vient de dossiers pas complets, l'ensemble des cas traités a fortement augmenté alors que les ressources humaines sont restées stables. Les délais ne peuvent ainsi pas toujours être respectés.

Les réponses données par les communes consultées aux questionnaires envoyés par la commission de gestion font état, d'une part, d'une très bonne collaboration avec la CCC et relèvent la disponibilité et les services rendus par le secrétariat, mais, d'autre part, les délais ne sont pas toujours respectés et certains dossiers sont en suspens depuis plusieurs années.

Faisant partie d'un exécutif communal, je peux confirmer ces réponses, en précisant que, pour les dossiers courants dans la zone à bâtir, le suivi des dossiers et l'aide apportée au service technique peuvent être qualifiés de bons, mais les délais dépassent largement la normalité pour les projets qui sont de la compétence unique de la CCC.

Notre groupe souhaiterait que l'on puisse donner des moyens supplémentaires dans ce service afin de permettre de résorber cette problématique des retards. Il faut également que l'on puisse améliorer la circulation des dossiers dans les services et traiter les cas avec plus de rigueur.

Est-il possible que la CCC se rencontre plus régulièrement?

Ne devrions-nous pas rattacher la CCC et le secrétariat à un conseiller d'Etat afin d'avoir un meilleur suivi dans l'organisation?

Pouvez-vous nous préciser les explications données dans le document des comptes sur la différence entre le budget et les comptes pour la rubrique 43 Contributions?

Permettez-moi, en guise de conclusion et pour donner une petite note sympathique à mes propos, de vous raconter l'anecdote qui m'est arrivée lors d'une demande de construction d'un cabanon dans ma vigne, il y a un peu moins de vingt ans.

Après trois mois d'attente de l'autorisation, j'ai appelé la CCC afin de connaître la situation. On m'a gentiment dirigé sur le service où le dossier était en panne. Et là, on m'a simplement répondu que le dossier n'était pas complet. Oui, mais que manque-t-il? La personne m'a répondu: "Les plans d'étage." Pour un cabanon de vigne, la réponse était plutôt cocasse. La même semaine, je recevais l'autorisation. Merci de votre écoute.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Die SPO/Linke Allianz kann aus eigener Erfahrung heraus dem Bericht und den Schlussfolgerungen der GKP zustimmen. Bereits bei der Behandlung des Baugesetzes hat die SPO/Linke Allianz mehrmals auf die Mängel und die Dauer bei der Bearbeitung der Dossiers hingewiesen und Verbesserungen verlangt.

Wir begrüßen und unterstützen deshalb die Forderungen der GPK.

Die interne Zirkulation muss dringend verbessert werden. Fraglich ist, ob nicht gemeinsame Sitzungen abgehalten werden könnten, an denen die von einem Dossier betroffenen Stellen zusammensitzen und gemeinsam den Entschluss für die Zustimmung oder Ablehnung des Baugesuches fällen.

Auffallend ist die hohe Zahl derjenigen Eingänge, die eigentlich von den Gemeinden selber entschieden werden müssten. Hier sollten die zuständigen Gemeindeverantwortlichen mutiger werden und die in ihren Kompetenzen liegenden Entscheide selber fällen ohne die Verantwortung an die KBK abzuschieben.

Wir unterstützen die Zufriedenheitsbefragung bei den Gemeinden. Zugleich müssten die Gemeinden aber eingeladen werden, konkrete und konstruktive Verbesserungsvorschläge einzubringen, insbesondere was die Vervollständigung der Dossiers anbelangt. So kann vor allem auch der neue Dienstchef des Verwaltungs- und Rechtsdienstes der DVBU von der Umfrage grösstmöglichen Nutzen ziehen.

Eine fristgerechte, transparente und kundenfreundlichere Bearbeitung der kantonalen Baugesuche ist im Interesse von uns allen. Deshalb hoffen wir, dass der Staatsrat die von der GPK und uns eingebrachten Vorschläge auch umsetzen wird. Ich danke.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

J'aimerais, en premier lieu, vous remercier pour vos prises de position et pour avoir accepté notre rapport.

Vos analyses pertinentes, vos remarques et le partage de vos expériences vécues avec la CCC et son secrétariat complètent notre rapport et serviront de base au suivi que nous souhaitons mettre en place dans ce dossier.

Les citoyens de ce canton sont en droit d'attendre que l'Administration respecte les délais de traitement prescrits par la législation. Voilà une phrase qui me vient à l'esprit pour résumer notre rapport et les diverses interventions des députés porte-parole des groupes politiques de ce Parlement.

Ces retards sont d'autant plus incompréhensibles du fait qu'une organisation claire sur le cheminement des dossiers existe dans le dossier. Vous la trouvez en annexe de notre rapport; elle définit très précisément les délais.

Tout en tenant compte que de nombreuses communes relèvent la disponibilité et les services rendus par le secrétariat de la CCC et qualifient la collaboration avec la CCC et son secrétariat de bonne, la commission de gestion demande au Conseil d'Etat de faire respecter les délais de traitement prescrits par la loi, de veiller à une meilleure circulation des dossiers entre les différents services, d'encourager les mesures organisationnelles visant cet objectif, d'examiner si le niveau des émoluments est justifié.

Pour la commission de gestion, il est clair que nous allons faire un suivi qui vous sera présenté sur la mise en place et l'application de mesures concrètes qui permettront d'apporter des réponses à nos demandes.

Par ailleurs, dans le cadre du décret sur les mesures structurelles, nous aurons l'occasion de nous pencher à nouveau sur ce dossier puisque le Service administratif et juridique du DTEE est l'un des services faisant l'objet d'une analyse en 2007.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion.

Je donne maintenant la parole au chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Rectification matérielle, Monsieur le président du Grand Conseil, je ne m'exprime pas en tant que chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et c'était justement la phrase que j'avais prévue comme entrée en matière. Je m'exprime ici en tant que président du Conseil d'Etat. Si je tiens à le relever, c'est simplement parce que je voulais rappeler que la CCC relève directement du Conseil d'Etat et non du chef du département que je suis par ailleurs. Seuls les hasards du calendrier font que c'est moi qui donne cette réponse ici à ce rapport de la commission de gestion. Effectivement, je le rappelle, la CCC relève directement du Conseil d'Etat.

Je vous l'apprends peut-être, une chose qui est certaine, c'est que pratiquement tous les mois, je suis amené à signer des courriers pour le rappeler à des intervenants, qu'ils soient d'ailleurs parfois avocats ou présidents de commune. Dit très clairement, la CCC n'est pas un service de l'Etat, mais c'est une autorité de décision qui relève du Conseil d'Etat. La CCC s'appuie, pour faire son travail, sur les services de certains de mes collaborateurs qui sont fonctionnaires au Service administratif et juridique de mon département, mais la responsabilité de la CCC, encore une fois, incombe au Conseil d'Etat.

Alors, vous me permettez de commencer comme suit mon intervention: Le Conseil d'Etat tient à remercier la commission de gestion pour la qualité du travail qu'elle a effectué ainsi que pour le sondage qu'elle a entrepris auprès de 45 communes, dont 21 ont retourné le questionnaire. Petite remarque: les communes qui ne l'auraient pas retourné sont forcément globalement, je dirai, contentes, peut-être pas enthousiastes, mais contentes du travail de la CCC; autrement, il y a fort à parier qu'elles seraient intervenues pour faire part de leur indignation.

Je constate ainsi avec une certaine satisfaction, toujours au nom du Conseil d'Etat, que l'analyse a démontré que, dans leur majorité, les communes relèvent spécialement la disponibilité et les services rendus par le secrétariat de la CCC, et une bonne, voire une très bonne collaboration avec la CCC et son secrétariat.

Pour le surplus, la commission de gestion relève la bonne qualité du travail accompli par la CCC et le secrétariat en indiquant qu'en 2006, sur 45 recours traités par le Conseil d'Etat, seul un recours a été admis. Il s'agit là de la qualité des décisions qui sont prises par la CCC. Je répète: une seule décision a été invalidée par le Conseil d'Etat. C'est donc dire que le travail de la CCC et de son secrétariat est bien fait.

Les conclusions de la commission de gestion concernant le retard dans la gestion des dossiers confirment évidemment les résultats d'une première analyse que mon Service administratif et juridique avait menée en parallèle. Ce retard, il faut le dire ici, n'est pas

seulement imputable à la CCC ou à son secrétariat, mais également au nombre important (25%) des dossiers incomplets transmis au secrétariat. Ce phénomène provoque évidemment un travail supplémentaire qui ralentit le traitement de l'ensemble des dossiers.

Dans ce contexte, il est quand même utile de rappeler que 12 collaboratrices et collaborateurs, qui représentent 11 unités plein temps, ont contribué au traitement de 3'193 dossiers enregistrés en 2006. Il va de soi qu'un ajustement, comme cela a été mentionné dans cette salle, du nombre de collaborateurs pourrait influencer de manière positive le respect des délais. Vous nous permettrez de ne pas faire des comparaisons avec les statistiques du pouvoir judiciaire en matière de nombre de dossiers traités et dans quels délais.

Nous pouvons, et je crois que c'est le plus important de ma déclaration, assurer le plenum que le Service administratif et juridique intégrera les conclusions de la commission de gestion dans l'analyse approfondie qui se poursuit. Des mesures organisationnelles seront prises pour remédier à la situation de retards constatés dans la circulation des dossiers.

Dans ce contexte, un projet de gestion des dossiers sous SAP sera introduit en phase test durant le mois de juillet 2007 pour être opérationnel en janvier 2008. Cet outil informatique permettra une meilleure gestion des dossiers et d'améliorer, par là même, le respect des délais de traitement prescrits par la législation. J'ai bien dit "améliorer" le respect de ces délais parce que le respect dans tous les cas est tout simplement utopique.

La commission de gestion demande au Conseil d'Etat de réexaminer le niveau des émoluments prélevés par la CCC et son secrétariat au vu du bénéfice de mon Service administratif et juridique. Mais, Mesdames et Messieurs, ce bénéfice, qui n'est qu'apparent, entre dans la caisse générale de l'Etat et représente la contrepartie des prestations qui sont fournies justement par tous les services consultés pour l'élaboration de ces dossiers. On voit figurer dans le compte du service l'ensemble de ces émoluments, mais ils servent effectivement à dédommager le travail fourni par les autres services. Il faut le constater aussi, le niveau actuel élevé des recettes est aussi la conséquence de l'augmentation conjoncturelle du nombre de dossiers. Nous avons revu les tarifs en 2004, ce qui a provoqué, comme vous le savez, au compte 2005, une augmentation – ici, je réponds au député Jean-Didier Roch – puis en 2006 du niveau des recettes administratives. Cependant, il n'y a pas que la révision du tarif, il y a l'augmentation du nombre de cas. Il serait ainsi logique, pour assurer le maintien d'un niveau de qualité et, par conséquent, des délais, de renforcer le secrétariat au moyen, je le dis bien, d'auxiliaires parce que nous sommes typiquement là en face d'un problème conjoncturel.

Enfin, j'entends toujours, parce qu'on pense que je suis responsable de la CCC, ce qui est vrai pour 1/5^e, des reproches face à l'attitude de la CCC. J'aimerais ici rappeler que l'essentiel des autorisations de construire qui sont demandées se situe hors de la zone à bâtir, donc, par définition, dans des zones dans lesquelles il n'est pas autorisé de bâtir. Il s'agit donc, à chaque fois, d'accorder des exceptions et pas, comme le font les communes, d'accorder des autorisations de construire dans la zone à bâtir, ce qui est quand même la moindre des choses. Toutes les décisions de la CCC, à l'exception de celles qui sont prises parce que les communes ne peuvent pas les prendre en raison d'incompatibilité, sont des décisions d'exception, hors des zones à bâtir. Alors, je crois qu'il faut comprendre ici qu'il y ait parfois des mécontents, mais, par définition, ils n'ont pas un droit à construire hors de la zone à bâtir. Ce que je peux constater, c'est qu'en 2006, 537 autorisations ont été accordées (deux à trois par jour) par la CCC, donc pratiquement à chaque fois des exceptions, pour 65 refus et 30 non entrées en

matière. Cela signifie, Mesdames et Messieurs les députés, 85% de oui..., il y a beaucoup de politiques qui seraient heureux de réaliser ce résultat lors d'une élection ou d'une consultation populaire.

Il faut ainsi admettre deux choses: la CCC fait preuve d'une grande compréhension, mais aussi, et c'est probablement là qu'il y a un problème avec les délais, qu'elle cherche avec les requérants des solutions qui soient acceptables pour que, au bout du compte, elle puisse accorder les autorisations, et cela prend nécessairement du temps: vous ne faites pas cela dans le délai prévu par la loi.

Finalement, Mesdames et Messieurs les députés, face à cette nécessité de tenir les délais, il y a une solution simple, simpliste et qui serait extrêmement désagréable de la part de la CCC, qui consisterait à dire: nous traitons le dossier sur la base de ce qui est déposé et si le dossier, pour une raison ou pour une autre, ne peut pas être accepté, nous rendons dans les 30 jours une décision de refus. Et là, Mesdames et Messieurs les députés, vous verriez monter, monter vraiment l'insatisfaction générale dans ce canton.

La CCC fait donc un travail, je dois le dire, de concertation avec les requérants. Bien sûr, ici ou là, il peut y avoir un bogue dans ces 3'000 et quelques dossiers traités dans l'année, mais ça prend du temps de faire ce travail pour pouvoir, au bout du compte, donner une autorisation, et c'est aussi cela un service bien compris.

J'en viens aux interventions individuelles, même si j'y ai déjà répondu pour une bonne part.

Monsieur le député Jean-François Copt, votre cas d'école, c'est un cas isolé. Ce n'est pas un cas d'école par le simple fait des chiffres que je viens de donner. C'est un cas isolé. Je peux imaginer qu'il y en aurait d'autres des cas isolés sur 3'500 dossiers traités par année. Surtout que votre cas a duré tellement longtemps qu'on peut multiplier les 3'500 dossiers par année par le nombre d'années, et puis vous verriez combien il peut y en avoir. Je répète que ce n'est pas un cas d'école, mais c'est un cas isolé, regrettable, mais isolé.

La question de la mauvaise circulation des dossiers, Madame la députée Maria Oester-Ammann, il faut reconnaître que chaque service doit examiner un cas de dérogation. Donc, chaque service n'a pas simplement à mettre sa griffe en disant OK. Alors, les services ont des exigences par rapport à ces exceptions. Il n'y a donc pas que la question de la mauvaise circulation, mais il y a la question du traitement de ces dossiers.

Monsieur le député Jean-Didier Roch, vous insistez sur le fait que, par exemple, la CCC devrait se rencontrer plus régulièrement. Le problème, Mesdames et Messieurs les députés, n'est plus tellement au sein de la CCC parce qu'elle s'est organisée, sur mon conseil – vous voyez que, de temps en temps, je me mêle aussi des affaires de la CCC, mais pour l'organisation administrative et pas dans les dossiers qu'elle traite – de manière à traiter les objets que l'on pourrait dire simples par sous-commissions en dehors des séances plénières. Je crois que cela figure d'ailleurs dans le rapport de la commission de gestion. La CCC est ainsi en mesure de traiter les dossiers qui lui sont soumis, mais c'est évidemment à l'intérieur des services, les recherches qui doivent être faites pour accorder des dérogations et au secrétariat de la CCC lui-même que les retards interviennent. Actuellement, les délais pour les notifications des décisions de la CCC sont de l'ordre de deux semaines. Je dis bien "de l'ordre" parce que, parfois ils se montent à trois semaines. Vous voyez ainsi quelle est l'origine d'une bonne partie des retards.

Quant à votre cabane de vigne à deux étages, Monsieur le député Jean-Didier Roch, vous avez votre cabane de vigne dans une région viticole de St-Maurice, je le précise, qui n'est pas la plus grande commune viticole du canton; mais j'y connais une cabane de vigne, dans laquelle j'ai mangé récemment une raclette, qui comportait effectivement deux étages...., je m'empresse de dire que ce n'est pas la vôtre et que ce n'était peut-être plus tout à fait une cabane de vigne.

Nous retenons, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, votre sollicitation des communes pour des propositions concrètes à faire. Il y a, en effet, pas mal de dossiers dont le traitement pourrait être accéléré si la commune ne se reposait pas simplement sur la CCC pour faire compléter les dossiers avant de les acheminer, mais nous retenons aussi cette proposition.

Ma conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, sera reprise de la déclaration du député Jacques Melly, au nom du groupe DC du Centre: ce qui est important, ce n'est plus tellement de faire une analyse de la situation. Cette analyse, maintenant, a été bien faite par la commission de gestion, par mon Service administratif et juridique. L'heure n'est donc plus vraiment au sondage, un sondage supplémentaire n'apporterait rien, l'heure maintenant est aux mesures. C'est dans ce sens-là que je confirme, au nom du Conseil d'Etat, que nous prendrons des mesures et que nous les communiquerons à chaque fois à la commission de gestion pour son suivi du dossier. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Conseil d'Etat, merci, malgré tout ce que vous avez dit, de vous être donné à 100% et notamment d'avoir utilisé votre temps de parole à 100%.

Ce point est ainsi traité.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
sur la suite donnée par le Conseil d'Etat au rapport de la commission de
gestion de septembre 2006 concernant l'A9
BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über die Massnahmen des Staatsrates aufgrund des GPK-Berichts vom
September 2006 betreffend A9

Discussion générale:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le groupe DC du Centre, une fois de plus, fait siennes les remarques et analyses de la commission de gestion, qu'il tient cette fois à souligner, point par point, de la manière suivante:

Six points ont été relevés par la commission de gestion.

Point 1

Rien à signaler. Le groupe DC du Centre peut suivre le Conseil d'Etat et son argumentaire démontrant la cohésion de son organisation.

Point 2

Une question: Où en est la procédure de nomination du chef unique de la future section "Nationalstrassenbau" et celle de la mise en place du nouveau dispositif unifiant, entre autres, les compétences financières? Si besoin était, le groupe DC du Centre rappellerait au Conseil d'Etat la prochaine mise en œuvre de la RPT.

Points 3 et 4

Il s'agit du respect des directives et des règles administratives et financières. Ici, le groupe DC du Centre espère que les séances d'information ainsi que la mise sur pied d'un groupe de travail suffiront pour garantir le respect d'une pratique à la fois uniforme et conforme, avec un point d'interrogation quand même.

Point 5 – sauvegarde des intérêts de l'Etat

Les analyses sont en cours, nous dit le rapport. Le groupe DC du Centre espère que l'engagement d'experts externes ne générera pas, en fait, plus de coûts qu'il ne permettra d'en récupérer et se demande si un tel mandat n'aurait pas pu être confié aux réviseurs de l'Inspection cantonale des finances, eux qui étaient déjà sur place pour contrôler les comptes du tournoi de foot des Routes nationales.

Point 6

Ici, le groupe DC du Centre est très contrarié de constater que les processus ISO, une fois de plus, étaient trop compliqués, mal suivis et insuffisamment mis à jour. Gageons que la procédure de facturation de la société en charge de la certification était, elle, parfaitement efficace.

Enfin, au point 7, le groupe DC du Centre est satisfait d'apprendre que ces diverses péripéties n'auront en rien ralenti l'avancement des travaux de l'A9 qui devront maintenant être poursuivis dans le respect et la stricte application des décisions prises.

En conclusion et en remerciant la commission de gestion pour son excellent travail, le groupe DC du Centre rappelle au Conseil d'Etat, pour suite utile, les points toujours ouverts et se réjouit de l'entendre sur les questions encore sans réponse.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Im September 2006 hat die GPK dem Grossen Rat einen Bericht über die Probleme, die auf den A9 Baustellen aufgetreten sind, vorgelegt. In den Schlussfolgerungen dieses Berichts richtete die GPK verschiedene Forderungen an den Staatsrat.

Im nun vorliegenden Bericht zeigt die GPK auf, welchen Forderungen der Staatsrat nachgekommen ist und welchen nicht.

Die CSPO anerkennt die Anstrengungen des Staatsrats in diesem Dossier. Verschiedene Massnahmen wurden bereits umgesetzt oder sind in Bearbeitung.

Gleichzeitig unterstützt aber die CSPO die wiederholten Forderungen der GPK, insbesondere was die klare Festlegung der Kompetenzen in allen Bereichen betrifft. Weil im Januar 2008 der Unterhalt der Nationalstrassen in die Kompetenz des Bundes übergeht und momentan eine einzige Sektion "Nationalstrassenbau" für den ganzen Kanton geschaffen wird, ist es auch für unsere Partei unabdingbar, dass die Kompetenzen klar definiert und abgegrenzt werden.

Die CSPO ist beunruhigt, dass der Chef der Sektion Nationalstrassen in dieser schwierigen Phase der Umstrukturierung und Reorganisation und der vielen Baustellen im Oberwallis immer noch nicht ernannt ist.

Die Hauptarbeiten für die A9 Südumfahrung für den Tunnel Eyholz wurden ausgeschrieben und im November sollen die Arbeiten vergeben werden. Die CSPO fordert den Staatsrat auf, diesem Streckenteil weiterhin erste Priorität einzuräumen, da die Verkehrssituation im Raume Visp, insbesondere wegen des stark zunehmenden Lastwagenverkehrs, immer unerträglicher wird.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Si certains ont jugé que ce rapport de la commission de gestion n'avait pas lieu d'être, le groupe radical-libéral a, au contraire, estimé important et pertinent son contenu sur le suivi par le Conseil d'Etat de ce que l'on a appelé l'affaire de l'A9, ce dysfonctionnement étatique qui a fait couler tellement d'encre et de paroles au moment des faits.

De plus, si le côté pénal en cours est l'affaire de la justice, il est toute une série de décisions qui incombaient au Conseil d'Etat et qui, à ce jour, n'ont pas encore obtenu de réponses satisfaisantes, notamment ces quelques questions qui ont déjà été évoquées par mes préopinants, mais que je rappelle quand même:

- Pourquoi le chef de la nouvelle section "Nationalstrassenbau" n'a-t-il pas encore été nommé, sachant que la mise en œuvre de la RPT prendra effet au 1^{er} janvier 2008?
- Qu'en est-il du nouveau projet d'unification des compétences financières des chefs de service et des délais de mise en application de ce concept pour l'ensemble du département?
- De plus, les analyses financières concernant la sauvegarde des intérêts de l'Etat dans cette affaire, confiées à des experts externes, ont-elles abouti et, si oui, leurs conclusions sont-elles satisfaisantes pour l'Etat?

De plus, le groupe radical-libéral, comme il l'a déjà fait remarquer à quelques reprises par le passé, restera attentif au fait que l'application des règles en vigueur concernant les marchés publics soit respectée conformément aux bases légales.

En outre, le groupe radical-libéral souhaite vivement que les ralentissements constatés au niveau des travaux de l'A9 soient bel et bien dus uniquement à des problèmes géologiques et non pas aux dysfonctionnements passés que l'on espère révolus.

Pour terminer, le groupe radical-libéral aimerait profiter de ce dernier rapport de mi-législature de la commission de gestion pour remercier et féliciter cette commission pour la pertinence de son travail d'investigations auprès des différents services de l'Etat. Celui-ci a toujours été animé par un sentiment constructif et avec le souci de trouver des pistes de rationalisation ou d'amélioration, et non, comme certains auraient aimé qu'il fût fait, dans le but de porter un doigt accusateur sur lesdits services.

Nul doute que la nouvelle commission de gestion, fraîchement reconstituée, en fera de même. Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Ce rapport informe le Parlement sur les positions prises par le Conseil d'Etat suite au rapport de la commission de gestion de septembre 2006, rapport qui interpellait le Gouvernement sur différents points et pour lesquels la commission de gestion a obtenu des réponses.

Il est un point sur lequel la commission de gestion formule à nouveau des demandes au Gouvernement: l'état d'avancement de l'organisation prochaine des Routes nationales en Valais, respectivement sur la désignation de son futur chef, la définition des responsabilités et les compétences des différents intervenants.

Dans le même temps que la commission de gestion élaborait son présent rapport, le juge d'instruction prononçait, le 2 avril 2007, une première décision concernant neuf lots. Ceux-ci avaient été contrôlés par l'Inspection cantonale des finances auprès de trois sections des routes cantonales, de la section des routes nationales du Valais romand et l'un d'eux concernait la section des routes nationales du Haut-Valais. Par cet arrêt, le juge d'instruction a décidé de ne pas y donner suite, rejoignant en cela les conclusions de l'Inspection cantonale des finances. Bien que les directives administratives n'aient pas toujours été respectées pour ces dossiers, il n'y avait pas d'infraction pénale.

Il faut préciser que le juge d'instruction doit encore se déterminer sur cinq chantiers gérés par les Routes nationales du Haut-Valais, dont celui de Riedberg.

Pour terminer, je remercie tous les députés représentants des groupes politiques qui se sont exprimés sur ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion.

Je donne la parole, cette fois, effectivement au chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Merci, Monsieur le président du Grand Conseil, effectivement, pour répondre à ce rapport de la commission de gestion, le Conseil d'Etat, dans le cas particulier, a désigné le chef du département pour le faire, et c'est donc à ce titre-là que je le ferai.

Première remarque: Merci à la commission de gestion du suivi de son rapport précédent.

Deuxième remarque à l'intention de divers intervenants: Il s'agit ici d'un rapport sur le suivi et non pas, dans les sept points qui sont présentés ici, de reproches nouveaux. Il s'agit bien du suivi des sept recommandations qui avaient été faites lors d'un précédent rapport de la commission de gestion.

Ce qu'il faut donc constater, c'est que la commission de gestion n'émet pas d'exigences de plus que ses sept premières exigences, mais constate que deux sont encore à remplir, et c'est à celles-là que je vais m'attacher bien sûr de répondre assez brièvement.

S'agissant de la nomination du nouveau chef de la construction de l'autoroute valaisanne, chef unique, le Conseil d'Etat n'a, à ce jour, pas encore jugé opportun de décider de cette nomination dans l'état actuel de la procédure pénale, que vient d'ailleurs de rappeler le président de la commission de gestion, le député André Quinodoz. Mais il est clair que le Conseil d'Etat prendra les décisions nécessaires, soit provisoires, soit définitives, avant que la RPT n'entre en force. C'est d'ailleurs une exigence de l'Office fédéral des routes.

S'agissant maintenant de la définition des compétences, les seules compétences qui nécessitent encore une clarification, en accord avec l'Administration cantonale des finances, sont des compétences de limites financières. Ces compétences seront fixées encore ce mois-ci.

Conclusion: Nous sommes à bouts touchants avec cet élément-là.

Pour le reste, Monsieur le député Jacques Melly, vous laissez entendre que peut-être les directives qui sont données, communiquées maintenant à tous les services n'assureront pas nécessairement le respect intégral de ces directives. Monsieur le député, je ne peux que vous donner raison. Vous avez examiné, au début de cette session, le rapport annuel de l'Inspection cantonale des finances par rapport à l'ensemble des services de l'Etat, des institutions, etc., et vous aurez remarqué, à défaut d'y avoir trouvé des scandales, qu'il y a parfois sur le plan administratif et dans tous les services de l'Etat, non pas des dysfonctionnements, mais des erreurs dans la façon d'appliquer telle ou telle disposition réglementaire. Il est donc clair que même avec la meilleure des bonnes volontés et la meilleure diffusion auprès des collaborateurs, on ne pourra jamais assurer qu'il n'y aura pas, ici ou là, de distorsions avec certaines procédures internes. Cependant, ce que nous voulons à tout prix éviter, c'est évidemment des fautes telles que celles qui ont été commises avec ces préparations. C'est pour cela que des procédures doivent être mises en place pour éviter, à l'avenir, la répétition de ce genre de problèmes.

Madame la députée Liliane Brigger, vous demandez que les travaux dans le Haut-Valais se poursuivent. Je peux vous rassurer, ils se poursuivent et vous le savez, vous avez l'occasion de les voir. J'aimerais dire ici que ce n'est pas parce que nous n'avons pas désigné le chef des Routes nationales de l'ensemble du canton que les travaux dans le Haut-Valais se

déroulent sans chef. Vous le savez, l'organisation dans le Haut-Valais est en place, elle a été confirmée jusqu'à la nomination du nouveau chef. Ces travaux se poursuivent donc évidemment avec un chef.

S'agissant de la priorité de Viège, vous profitez du rapport de la commission de gestion pour en reparler, nous nous sommes exprimé des dizaines de fois sur cette question. La priorité des priorités – j'insiste donc encore un peu plus que vous, Madame la députée – est évidemment sur le contournement de Viège, mais avec les moyens financiers qui sont à notre disposition, nous pouvons aussi faire en même temps d'autres travaux.

Quant à vous, Monsieur le député Jean-François Copt, vous demandez qu'il n'y ait pas de retards dans la construction dus à des dysfonctionnements et que ce ne soient que des raisons géologiques. Monsieur le député, quand même, les dysfonctionnements qui ont été constatés sont des dysfonctionnements de prépaiement. Je n'ai jamais vu un prépaiement qui retarde des travaux..., mais, enfin, peut-être que vous me l'expliquerez en parallèle tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs les députés, nous prenons acte de ce rapport de la commission de gestion et nous y avons apporté ici les réponses qui étaient encore requises sur les deux points en suspens.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Ce point est ainsi traité.

Lecture

3. PROJET DE DECISION
concernant un crédit cadre pour l'octroi de prêts conditionnellement
remboursables aux entreprises ferroviaires concessionnaires concernant
les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure

Lesung

BESCHLUSSENTWURF
betreffend einen Rahmenkredit für die Gewährung von bedingt
rückzahlbaren Darlehen an konzessionierte Eisenbahnunternehmungen
bezüglich der Infrastrukturinvestitionsbeiträge

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Président: Antoine Maytain / Rapporteur: Jérémie Rey (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

J'aurais déjà dû m'exprimer sur ce sujet lors de l'entrée en matière et, si je ne l'ai pas fait, c'est parce que je ne suis pas encore totalement à jour avec l'ensemble de la législation qui régit la commission que je préside.

C'est d'ailleurs à ce titre que j'interviens ici pour rappeler au Bureau certains principes élémentaires de l'organisation du Parlement. L'article 45 du règlement du Grand Conseil, qui traite de la commission des finances, précise, à son alinéa 4, ce qui suit: "Elle (en parlant de la commission des finances) examine les projets et propositions du Conseil d'Etat et des autres commissions ayant des incidences financières importantes sous l'angle notamment de leur rentabilité et de leur place dans le plan financier."

Dès lors, il me semble évident que cet article semble avoir été, volontairement ou non, oublié dans le meilleur des cas, bafoué dans le pire. En effet, comment un crédit cadre de plus de 31 millions peut-il être considéré comme sans incidences financières importantes?

Je serai attentif à l'avenir que le Bureau respecte les lois qui nous régissent et ne réduise pas la commission des finances au rang de commission alibi.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Monsieur le président de la commission des finances, je prends bonne note de votre remarque qui s'adresse à l'ensemble du Bureau.

Je dois vous avouer que cette question n'a pas été abordée, en tout cas sous cet angle, en séance du Bureau.

Je ne sais pas si le chef du département, qui a déjà été fortement sollicité, veut également intervenir sur ce dossier.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Bien sûr, Monsieur le président du Grand Conseil. N'ayez pas peur, la résistance des Val-d'Illiens est plus considérable que ce que l'on imagine! Vous en savez quelque chose.

Le programme de la matinée est assez long pour que je puisse me résumer à répondre à cette remarque du président de la commission des finances.

Une incidence importante sous l'angle financier? C'est évidemment des incidences qui sont à long terme, des incidences financières comme, par exemple, celles qui sont générées par une législation nouvelle, mais jamais des incidences financières relatives à des objets particuliers.

La particularité de cette décision, c'est qu'elle porte sur quatre ans. Mais, finalement, la décision elle-même n'a pas une portée plus considérable que l'ensemble des décisions que l'on a prises par le passé, année après année, pour chacun des investissements de ces lignes.

Alors, Monsieur le député Philippe de Preux, si votre commission veut traiter tous les objets financiers d'une certaine importance, alors, vous le savez, vous pouvez vous charger, à la place de la commission thématique, de tous les objets qui nécessitent des investissements.

Il s'agit, encore une fois, Monsieur le député, d'une enveloppe financière qui est accordée, comme elle était accordée par le passé, mais, par le passé, elle était accordée par objet. Ce n'est que la manière de faire qui a été modifiée. Par le passé, la commission des finances n'a jamais traité ces objets, même quand parfois, à titre individuel, comme pour les investissements du Matterhorn Gotthard Bahn, elle ne s'est jamais prononcée, même si l'incidence était peut-être encore plus élevée que celle-ci.

Je crois donc qu'ici, il faut faire vraiment une interprétation. Il ne faut pas avoir peur, Monsieur le député, d'avoir passé à côté d'une de vos compétences, mais il faut bien ramener les choses à leur juste mesure. Il s'agit d'investissements portant sur les quatre prochaines années et qui ressemblent comme deux gouttes d'eau aux investissements des quatre dernières années, mais décidés individuellement.

Pour terminer, j'aimerais simplement souligner l'importance de cette décision, non pas au titre des finances cantonales. Je le rappelle encore une fois, ramenez cela au budget annuel et vous verrez que cette décision n'est pas si importante sur le plan financier. C'est une décision importante par rapport aux transports publics, par rapport au rail en particulier, parce qu'un outil n'est utile que s'il est adapté et sûr.

Alors, merci à la commission thématique d'avoir traité cet objet et, je n'en doute pas un seul instant, merci aussi à vous d'appuyer ce projet de décision.

Le président:

Je dois encore préciser à l'intention du président de la commission des finances que la disposition légale que vous évoquez, Monsieur le député, en fait, vous donne la compétence d'intervenir quand vous le jugez utile. Il ne s'agit pas forcément au Bureau de vous solliciter à chaque fois que l'engagement que va prendre l'Etat nécessite une appréciation de la commission des finances.

Par conséquent, on compte sur votre vigilance pour le futur.

Ainsi décidé par 116 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 juin 2007.

Le président:

Cette décision est ainsi adoptée à l'unanimité des voix exprimées. J'évoquais, tout à l'heure, le 100%, eh bien!, c'est bien le cas. Comme quoi l'engagement du chef du département ici était sans équivoque.

M. le député Antoine Maytain (PDCC), président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Comme déjà dit lors de l'entrée en matière, c'est une semaine historique pour les transports ferroviaires valaisans, principalement parce qu'on aura l'inauguration du Lötschberg demain et maintenant par le vote à l'unanimité que vous avez accordé à ce nouveau crédit cadre pour le réseau secondaire. Je tiens à vous remercier. Ainsi, les sociétés pourront budgétiser et préparer leurs interventions dès 2008.

Merci également au député Anton Andenmatten, ancien président de la commission. Vous savez que l'on ne remplace pas un Antoine, mais qu'on lui succède. Alors, Antoine va succéder à Anton comme président de la commission thématique des transports et de l'équipement.

Merci également au député (suppl.) Jérémie Rey, rapporteur ad hoc.

Merci à Nicolas Mayor et à notre conseiller d'Etat pour les explications pleines de bon sens qu'on a reçues lors de nos séances de préparation.

Ma conclusion: bon été à tous!

Merci.

Première lecture

4. PROJET DE LOI modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel

Erste Lesung

GESETZESENTWURF zur Änderung des Gesetzes über den Schutz von Personendaten

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Gérald Varone

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi concernant la protection des données à caractère personnel du 28 juin 1984

Article 2 alinéas 5 et 6

Proposition du groupe UDC/SVP par le député (suppl.) François Pellouchoud:

Proposition du groupe GRL par le député Alexis Turin:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2 alinéas 5 et 6:

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Article 2

Alinéa 5

Le groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) François Pellouchoud, propose de remplacer "appartenance à une origine" par le mot "race".

Décision de la commission: Proposition refusée. La commission a modifié le mot "race" en "origine", même si cette définition se calque sur le droit fédéral. Toutefois, la commission, à l'unanimité et dans un esprit moderne, a estimé que le terme de "race" est plus approprié pour des espèces animales que pour l'être humain. D'ailleurs, l'utilisation du terme de "race" pour les différents groupes humains est, aujourd'hui, fortement discréditée dans les milieux scientifiques.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Je me permets juste de reprendre mes propos de lundi: "Le but de cet amendement est d'éviter que nous, en Valais, nous n'allions plus loin que ce que nous impose le droit fédéral ou le droit européen."

Nous pensons, en effet, que les données relatives à l'origine n'ont rien de sensible; au contraire, ces données sont fort utiles. Seules, en revanche, les données relatives à la race semblent devoir être traitées comme des données sensibles.

C'est pour cela que nous maintenons notre proposition.

Nous demandons le vote.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Es ist für uns tatsächlich so, dass der Begriff "Rassenzugehörigkeit" ein Begriff ist, der wirklich nicht nur ausgebraucht, sondern deplatziert wirkt. Wir würden diesen Begriff im Gesetz absolut nicht wollen.

Das Wort Rassenzugehörigkeit mit "Heimat" zu ersetzen ist vielleicht auch nicht ganz korrekt. Es ist schwierig ein passendes Wort zu finden. Einerseits lehnen wir den Antrag der UDC ab, auf diesen von uns aus gesehen eher primitiven Ausdruck Rassenzugehörigkeit zurückzukommen, aber wir möchten diesen Antrag an die zweite Kommission senden, damit diese einen Begriff sucht, der sowohl das Wort Rassenzugehörigkeit ersetzt wie auch das Wort Heimat besser darstellt. Ein Wort also, mit dem sich alle einverstanden erklären könnten.

Wir möchten dies an die zweite Kommission überweisen.

Le président:

Merci, Madame la députée, mais il y a une proposition concrète et une demande de vote. Par conséquent, si cette proposition est maintenue, nous devons procéder au vote.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Il n'est pas exclu qu'il n'y ait pas de deuxième lecture.

Je crois qu'il y a un problème qui est relativement clair. Le sens de notre amendement, c'est quoi? On a une notion qui est susceptible de donner lieu à certaines formes de discrimination: c'est la notion de race. La version initiale du Conseil d'Etat avait pour résultat de permettre un traitement particulier, au même titre que des données dont personne ne conteste le caractère sensible comme les données médicales, de ces données relatives à la race, précisément parce qu'elles peuvent donner lieu à des formes de discrimination susceptibles de tomber sous le coup de certaines dispositions légales qui, bel et bien, contrairement à ce qu'on nous dit, utilisent le mot de race.

Si, maintenant, on laisse le terme "origine", cela veut dire que l'on va soumettre à toute une machinerie juridique complètement inutile, lourde et coûteuse, des données qui, à notre avis, sont totalement banales comme le fait que je suis Suisse, que d'autres sont Espagnols ou Italiens ou je ne sais quoi, ou bien que je suis d'origine de je ne sais où, etc.

Donc, si vous voulez soumettre à ces procédures compliquées et coûteuses des données banales, vous refusez notre amendement. Si, au contraire, comme le Conseil d'Etat au départ, vous pensez que seules des données particulières, comme en l'occurrence celles de la race, justifient un traitement particulier, vous acceptez notre amendement qui encore une fois n'a rien de révolutionnaire pour cette excellente raison qu'il est dans la ligne d'un Conseil d'Etat dont le côté révolutionnaire ne frappe pas ici, je crois.

M. le député Alexis Turin (GRL):

En fait, ce qui pose problème, c'est le terme "race", mais il est vrai que ce terme a une connotation juridique assez précise.

Nous avons proposé le terme "origine"; on pourrait parler plutôt de "origine raciale". Je ne sais pas si cela pourrait peut-être calmer certains et contenter d'autres.

Je crois que ce qui est important, c'est ce qui se dit dans cette salle, on parle bien de la race. Maintenant, est-ce qu'en indiquant "origine raciale", on obtiendrait l'assentiment de tout le monde dans cette salle?

Je crois qu'il ne faut pas faire une montagne pour un mot. Ce qui est important, c'est ce qui se dit ici dans cette salle: on parle bien de la race, mais c'est ce terme qui ne nous paraît pas adapté au genre humain. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce que vient de dire notre collègue Alexis Turin va exactement dans le même sens. Pour notre part, nous pourrions parfaitement nous rallier à cette sorte de mixture, qui a pour résultat que seules des données véritablement sensibles seraient traitées comme telles.

Si une majorité de ce Parlement se rallie à l'idée qu'on utilise l'expression "origine raciale", nous nous rallierons à une telle version.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Den Ausdruck "Rassen" zu definieren wurde schon mannigfaltig versucht. Die Menschen nach ihren äusseren Merkmalen wie Hautfarbe, Haarfarbe, Körperbau usw. in Rassen zu klassifizieren, hat jedoch heute nur noch historisches Interesse. Die Zahl der aufgestellten Gruppen schwankt sehr stark, wobei sich die angenommenen vier Urtypen der Rassenforschung oder drei grossen Rassenkreise europide, mongoloide und negroide besonderer Beliebtheit erfreuen. Dies wurde oft weiter ausdifferenziert in zahlreiche Mischformen und Unterteilungen. So wurden beispielsweise die Europiden nochmals aufgefächert in Nordide, Osteuropide, Dinaride, Dalide usw. Ich bin überzeugt, dass diese Ausdrücke der Bevölkerung keinen Sinn ergeben, da wir diese Begriffe überhaupt nicht kennen. Wenn wir jedoch einen Begriff nehmen wie "Heimat", dann weiss man von welchem Typ Mensch man spricht.

Der Begriff Rasse ist heute also eher als ein soziales Konzept anzusehen und nicht mehr als ein naturwissenschaftliches. Jedoch muss man auch sagen, die Hoffnung, dass man ohne Rassen keinen Rassismus mehr hat ist auch ausgesprochen zweifelhaft.

Es ist ja so, dass wir hier über ein Übergangsgesetz diskutieren. Ich denke, dass wir hier den Begriff "Heimat" einfügen können und dann im neuen Datenschutzgesetz diesen Begriff dann noch einmal tiefer diskutieren können und vielleicht noch eine Präzisierung hinzufügen.

Daher empfehle ich Ihnen heut die Ablehnung des Vorschlags der Gruppe UDC.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je crois qu'ici, effectivement, il est important de voir la portée juridique et effective dans le traitement ensuite des données du mot que nous allons choisir.

Je pense que, dans un élan révolutionnaire excessif, la proposition faite par le député Alexis Turin est certainement une proposition qui permettra d'atteindre les objectifs que nous voulons, c'est-à-dire bien démontrer que ce n'est pas dans l'aspect raciste, mais bien au contraire dans l'autre sens que nous voulons aller. Cependant, en même temps, nous voulons que, juridiquement, les dossiers qui n'ont pas de sensibilité par rapport à l'origine puissent continuer à être traités sans avoir un fatras administratif excessif ou juridique lorsqu'il faudra pouvoir en disposer.

Je pense, effectivement, que si nous pouvons aller, au niveau du Parlement, dans le sens de l'expression "origine raciale", c'est la démonstration d'une volonté qui est assez claire dans la bonne direction qui est, je pense, la direction de toute et de tout un chacun ici dans cette salle. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, mais je précise quand même que la proposition qui figure sous nos yeux est "origine" et non pas "origine raciale".

Alors, il faudrait quand même s'entendre. Est-ce qu'on garde le texte présenté formellement par la commission, soit "origine", en demandant à la deuxième commission d'affiner en quelque sorte ce texte..., ah!, effectivement, s'il n'y a pas de deuxième commission, la question se pose très formellement maintenant: est-ce que nous pouvons accepter un texte dont nous n'avons pas de proposition écrite sous les yeux?

Qui veut intervenir?

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je pense que si la majorité de ce Parlement est d'accord avec les termes "origine raciale", il serait aberrant de déplacer une deuxième commission rien que pour mettre en place ces deux termes!

Le président:

Bon, ne comptez pas sur moi pour compliquer les affaires!

Si personne ne s'oppose, je pourrai évidemment me rallier sans difficulté à cette proposition orale..., mais, en l'occurrence, notre règlement dit clairement que les propositions qui peuvent être acceptées doivent être déposées par écrit.

Alors, j'insiste quand même pour voir si, dans les travées, quelqu'un veut défendre cette manière d'appliquer le règlement.

(...)

On vote le principe! Je me tourne encore du côté du président de la commission pour savoir quelle est sa position définitive puisque nous devons déterminer notre manière de voter en fonction de la position de la commission – là, il y a une petite ambiguïté.

Herr Grossrat Felix Ruppen, Sie haben das Wort.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Meine Damen und Herren, wenn wir zuerst über das Prinzip abstimmen, ist der Weg nachher sicher gangbar. Wenn Sie einverstanden sind so vorzugehen, können wir dann über den Ausdruck wie er von Alexis Turin vorgeschlagen wird auch abstimmen. Aber eben, damit wir die Regeln einhalten, machen wir zuerst diese Abstimmung.

Le président:

Très bien, je vous propose ainsi de voter sur le principe de déroger en quelque sorte à notre règlement en retenant une formulation qui semble convenir à la grande majorité de l'assistance.

Par 91 voix contre 13 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le principe de cette dérogation.

Ce qui me permet de soumettre au vote le texte..., à moins que la proposition du groupe UDC/SVP soit retirée.

Oui, le député Jean-Luc Addor retire sa proposition au profit de la nouvelle formulation "origine raciale".

Nous passons au vote.

Mesdames et Messieurs les députés qui acceptez le texte suivant: "la santé, la sphère intime ou l'origine raciale" s'expriment, d'entente avec la commission, en appuyant sur le bouton vert et ceux qui s'opposent à cette formulation en appuyant sur le bouton rouge...

(...)

Ah!, je suis obligé d'être précis avec la position de la commission puisque le président Felix Ruppen est intervenu tout à l'heure en disant que la commission, finalement, se ralliait. Alors, si vous me dites que la commission reste tenue par son texte qui dit "origine", je formule effectivement la question différemment:

Mesdames et Messieurs les députés qui, en accord avec la commission, maintenez le texte "la santé, la sphère intime ou l'origine" s'expriment en appuyant sur le bouton vert et ceux qui sont favorable à l'inscription "origine raciale" s'expriment en appuyant sur le bouton rouge.

Est-ce que c'est bien clair pour tout le monde?

Le vote est lancé.

Par 74 voix contre 32 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent l'expression "origine raciale".

Je vous rends tout de même attentifs que ce débat s'est fait en langue française. C'est une tournure de phrase qui pose problème en langue française. Du côté de la langue allemande, je crois qu'il n'y a pas de changement, la question ne s'est pas posée, vous n'avez donc pas à vous inquiéter outre mesure de cette décision.

Je vous remercie.

Article 2, alinéa 5, lettre b: " la santé, la sphère intime ou l'origine raciale", et alinéa 6, adopté.

Article 5 alinéa 3, article 6bis, article 6ter et article 9bis, adoptés.

Article 9ter

Proposition du groupe PDCB par le député (suppl.) Patrice Michaud (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Alinéa 2

Le groupe DC du Bas-Valais, par le député (suppl.) Patrice Michaud, propose de compléter la lettre d par "...ou d'une tierce personne".

Cette modification permet d'englober d'autres personnes proches de la personne concernée et ne gêne en rien la législation fédérale et internationale.

Cette proposition a été acceptée par la commission par 6 oui et 3 abstentions.

Le président:

Pas de demande de parole sur ce point.

Cette proposition est acceptée.

Article 9ter, adopté avec la proposition du groupe PDCB à la lettre d de l'alinéa 2.

Article 15, article 19 alinéa 3, article 22 et article 22bis, adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble du projet de modification n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Alexis Turin (GRL):

On a pu voir toute la problématique de cette loi rien que par l'utilisation d'un terme ou d'un autre.

C'est pour cela que le groupe radical-libéral insiste non seulement pour que cette modification de loi entre en vigueur, mais surtout pour que la commission ait les moyens de la mission qu'on lui donne. C'est pour cela qu'on demande que le Conseil d'Etat..., je ne sais pas s'il y aura une deuxième commission, mais je parlais de l'idée qu'il y en aurait une. Je trouve donc important que le Conseil d'Etat nous soumette les véritables incidences financières de cette loi parce que, finalement, il faudra donner plus de moyens à la commission et surtout que le Conseil d'Etat nous soumette un calendrier pour la révision de la loi puisque l'on a vu que cette "réformette" ne résout pas tous les problèmes. Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Die Behandlung von Personendaten ist ein heikles und sensibles Thema. Dies konnte ich auch hier aus den Voten der verschiedenen Fraktionen feststellen.

Die Übergangslösung, welche wir heute behandeln, findet Ihre Zustimmung.

Es wurde jedoch klar zum Ausdruck gebracht, dass man die Gesamtrevision vom Gesetz über den Schutz von Personendaten unmissverständlich und möglichst bald will.

Die Datenschutzkommission fordere ich auf, die begonnene Arbeit raschmöglichst fertigzustellen.

Nach Absprache mit den Kommissionsmitgliedern der verschiedenen Fraktionen schlage ich Ihnen die Behandlung dieses Gesetzes in nur einer Lesung vor.

Zum Schluss möchte ich danken, danken dem Staatsrat, den Mitarbeitern der Dienststelle, der alten und neuen Kommission öffentliche Sicherheit, dem ehemaligen Präsidenten André Vernay und ich hoffe, dass Sie diesem Gesetz in diesem Sinne zustimmen können. Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour remercier le président, le rapporteur et la commission (nouvelle et ancienne) d'avoir traité avec beaucoup de sérénité ce projet de loi qui est une loi transitoire puisque, vous le savez, je l'ai dit à l'entrée en matière, la Commission cantonale de protection des données a pris en main le dossier de la révision complète de cette loi en prenant aussi l'option de la fusion de la loi sur l'information dans un même texte, et que nous avons bien sûr l'intention de mener tambours battants et de faire avancer les choses. C'est seulement à la suite du nouveau texte qui nous sera proposé que nous pourrions déterminer exactement quels sont les moyens à mettre à disposition de cette commission, de manière à ce que celle-ci puisse, correctement, remplir sa mission.

Je vous remercie donc d'appuyer de votre volonté et par un oui ce projet de loi transitoire, et vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous avez su porter à la matière.

Le projet de loi modifiant la loi concernant la protection des données à caractère personnel est adopté par 93 voix contre 5 et 10 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

Le président:

J'avais entendu quelque velléité à ce qu'il n'y ait pas de deuxième lecture, est-ce que quelqu'un veut réintervenir à ce sujet pour que les choses soient claires?

(...)

Le président de la commission a clairement formulé cette demande; nous votons.

La lecture unique est acceptée par 98 voix contre 6 et 9 abstentions.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je tiens à saluer à la tribune la présence de M. le député Charles Gysel, ancien président du Grand Conseil de Schaffhouse.

M. Gysel est à Haute-Nendaz pour quelques jours, mais se fait un plaisir de revisiter notre Parlement. Il y était venu en septembre 2000 pour participer à l'assemblée générale de la Société suisse pour les questions parlementaires organisée ici en Valais.

Nous lui souhaitons la bienvenue et le convions à l'apéritif qui sera offert par la commune de Varen en l'honneur de notre nouveau deuxième vice-président, le député Gilbert Loretan, en espérant surtout que nos travaux nous permettront de bien profiter de cet apéritif.

Bienvenue, Monsieur Gysel.

(Applaudissements.)

Auf der Zuschauertribüne begrüsse ich nun eine Klasse der Berufsfachschule Gesundheit und Soziales aus Visp. Sie werden geführt von ihrem Lehrer, Herrn Reinhard Steiner. Als Fachangestellte Gesundheit werden sie nach ihrer Ausbildung eine wichtige Funktion in unserem Kanton innehaben.

Ich wünsche ihnen deshalb viel Erfolg in ihrem verantwortungsvollen und auch dankbaren Beruf und heisse sie hier im Grossratssaal herzlich willkommen.

Ich hoffe, dass sie im späteren Verlauf dieses Tages mit vielen positiven Eindrücken heimreisen.

(Applaus)

Deuxième lecture sur le texte

**5. CONSTITUTION CANTONALE
(révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)**

Zweite Lesung über den Text

**KANTONSVERFASSUNG
(Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen)**

*Deuxième commission parlementaire / Zweite parlamentarische Kommission
Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Guy Follonier (suppl.)*

Titre et considérants, adoptés.

I

Article 87

Propositions du groupe UDC/SVP par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (par le député Franz Ruppen):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marcel Locher:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 87:

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC), rapporteur:

Article 87

Alinéa 2

Le groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier, propose, premièrement: "les membres du conseil municipal et bourgeois sont élus par le corps électoral selon le système proportionnel." (Reste de l'alinéa supprimé.)

Cette proposition est trop restrictive, supprime toute autonomie communale quant au choix du système d'élection du conseil communal.

La commission refuse cette proposition par 7 voix contre 6 et zéro abstention.

Subsidiairement à la première proposition, le groupe UDC/SVP propose le retour au texte proposé par le Conseil d'Etat dans son projet du 16 février 2007.

Un article de la Constitution ne doit pas contenir de nombres. En outre, le nombre de 700 est arbitraire et ne se réfère à aucun critère objectif.

La commission refuse cette proposition par 12 voix contre une et zéro abstention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Mit dem ersten Abänderungsantrag verlangen wir, dass die Mitglieder des Gemeinde- und Burgerrats in allen Gemeinden grundsätzlich nach dem Proporzsystem gewählt werden. Das Proporzsystem ist nämlich das demokratischste Wahlsystem. Es erlaubt nämlich eine angemessene Berücksichtigung der politischen Minderheiten und garantiert eine korrekte Vertretung der verschiedenen Parteien.

Eine solche angemessene Vertretung der diversen Parteien ist auch wichtig, damit die verschiedenen Ideen und Sichtweisen in die Gemeindeexekutive eingebracht werden können, was eine bessere Entscheidungsfindung in der Sache garantiert.

Aus diesen Gründen ersuchen wir Sie um Zustimmung zu diesem ersten Abänderungsantrag.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Eigentlich wollte ich mich erst am Schluss äussern.

Vielleicht nur die eine Bemerkung bezüglich des Abstimmungsmodus. Es ist ja so, dass die SVP zwingend die Einführung des Proporzsystems verlangt für alle Gemeinden. Damit steht sie natürlich ein bisschen quer in der Landschaft gegenüber dem was eigentlich die erste Kommission und die zweite Kommission in ihrer Mehrheit beschlossen haben. Das heisst jetzt, dass wir zuerst abstimmen müssen, ob wir diesem Antrag zustimmen und dann nachher auf den Antrag der CSPO übergehen, damit wir dann wissen, ob der Kommissionsvorschlag oder der der CSPO den Vorzug erhält.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

C'est bien comme cela que je pensais aussi agir, c'est-à-dire en scindant les propositions déposées par les députés (suppl.) Jean-Bernard Héritier et Marcel Locher qui, même si elles concernent le même alinéa, sont des propositions qui sont suffisamment distinctes pour que nous les traitions séparément.

Je vous invite donc à voter sur la proposition du groupe UDC/SVP déposée par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier.

Mesdames et Messieurs les députés qui, en accord avec la commission et le Conseil d'Etat, refusez cette proposition s'expriment en appuyant sur le bouton vert.

Ceux qui acceptent la proposition du groupe UDC/SVP s'expriment en appuyant sur le bouton rouge.

Le vote est lancé.

(...)

Je vois que M. le président de la commission veut revenir sur ses propos. J'avais compris qu'il demandait lui-même le vote de manière claire sur la proposition déposée par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier.

Ce n'est pas le cas?

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Es ist nicht üblich dass der Kommissionspräsident sich ständig zu Wort meldet, aber es scheint mir schon wichtig zu sein, dass hier bei der Abstimmung Klarheit besteht.

Es geht jetzt darum den Vorschlag der SVP der Kommission gegenüber zu stellen und die Kommission hat normalerweise immer die grüne Taste. Deshalb entsteht jetzt natürlich eine Verwirrung bei der Abstimmung. Also die Kommissionmehrheit ist ja für die Ablehnung des Antrags der SVP und darum ist es eigentlich so, dass grün die Kommission hat und wer den Antrag der UDC unterstützt, müsste normalerweise die rote Taste benutzen, was heissen würde "Proporz zwingend für alle Gemeinden". Grün heisst ja, dass wir wählen zwischen den grossen und kleinen Gemeinden so wie die Kommission das mit sieben Stimmen vorschlägt.

Le président:

Je ne sais pas s'il y a eu un malentendu entre ce qu'a dit le président de la commission et ce que, pour ma part, je croyais avoir compris.

J'avais donc bien compris et proposé que l'on vote en accord avec la commission, en appuyant sur le bouton vert, en refusant la proposition du groupe UDC/SVP.

C'est comme cela que je m'étais exprimé; il me semblait que c'était clair.

Et puis, je proposais que l'on vote, ensuite, successivement la proposition du groupe CSPO – proposition qui n'a pas encore été traitée même si elle concerne le même alinéa parce que je considère que ce sont des propositions distinctes que je préfère soumettre au vote de manière distincte.

Alors, si le président de la commission est d'accord avec cette manière de faire, ce qui, globalement, semble être le cas pour le plenum, je vais reformuler lentement ma question pour être sûr que l'on se comprenne bien et que surtout la traduction puisse se faire dans les meilleures conditions.

On s'exprime, tout d'abord, par rapport à la proposition du groupe UDC/SVP.

Nous votons.

Par 67 voix contre 32 et 17 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP.

Nous pouvons poursuivre l'examen de cet article avec la proposition du groupe CSPO, déposée par le député (suppl.) Marcel Locher.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC), rapporteur:

Article 87

Alinéa 2

Le groupe CSPO, par le député (suppl.) Marcel Locher, propose de supprimer dans la deuxième phrase du deuxième alinéa: "...dont la population est inférieure au nombre fixé dans la loi..., à la majorité de ses membres...".

La commission refuse cette proposition par 10 voix contre 3 et zéro abstention.

Le texte, tel que présenté, permet le passage d'un système d'élection à l'autre sans difficulté.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Die Idee, respektive der Abänderungsantrag der CSPO entspricht der Strategie unseres Parlaments, nämlich die Gemeindeautonomie zu fördern und vor allem nicht einzuschränken. Mit der neuen Definition des Artikels 87 bewirkt man genau das Gegenteil. Wir führen ein Zweiklassensystem für die Gemeinden ein. Gemeinden mit einer bestimmten Zahl Einwohner können frei zwischen Majorz und Proporz wählen, andere müssen das Proporzsystem anwenden.

Es gibt heute 22 von 26 Kantonen, welche bereits nach dem Majorzsystem ihre Gemeinde- und Burgerräte wählen. Hier gibt es auch kleine und grosse Gemeinden. Lediglich zwei Kantone bevormunden die Bevölkerung das Proporzsystem zu wählen. Dies sind Zug und Tessin. Das Wallis und Solothurn könnten zurzeit, obwohl mit einer unmöglichen Hürde, aber trotzdem das Majorzsystem wählen.

Dass dies aus verständlichen Gründen ein Bedürfnis ist, zeigt auch, dass immerhin 22 von 49 Gemeinden ohne das offizielle Majorzsystem eingeführt zu haben, mit einer Einheitsliste wählen.

Es ist also unverständlich, dass man den Walliser Gemeinden diese Wahlaautonomie verbieten will. Nachdem in der Schweiz in elf Kantonen die totale Wahlfreiheit ohne Verfassungsartikel gegeben wird, wollen wir sogar als einziger Kanton zwei Kategorien einführen. Es sieht sehr stark nach Protektionismus aus. Bitte überlegen Sie sich das.

Wenn schon Schwierigkeiten vorhanden sind, Kandidaten zu finden – und dies auch im Unterwallis – sollten wir den Gemeinden wenigstens die Freiheit lassen, ihr Wahlsystem selber zu wählen. Wir möchten daran erinnern, dass es sich hier um eine ausführende und

nicht gesetzgebende Behörde handelt. Die Gemeinden sollten verwaltet und nicht verfamilienpolitisiert werden. Die CSPO ist der Meinung, dass die Minderheitsparteien auf Gemeindeebene im Majorz auf einer Einheitsliste wie auch im Proporzsystem die gleichen Chancen haben Kandidaten einzubringen wie die grösseren Parteien. Falls diese überhaupt noch gefunden werden; das ist die andere Frage. Die Erfahrung hat nämlich gezeigt, dass dies bei weitem nicht überall der Fall ist. Dies auch im Unterwallis.

Zum Schluss zu unserem Ziel:

Wir setzen uns für Gemeindeautonomie ein. Wir wollen, dass die Gemeinden verwaltet und nicht verpolitisiert werden. Wir wollen vor allem, dass alle Gemeinden gleich behandelt und nicht in zwei Klassen eingeteilt werden. Dies ist nicht der Fall, wenn wir im Verfassungsartikel festhalten, dass wir die Gemeinden in zwei Klassen aufteilen müssen.

Werte Parlamentarierinnen und Parlamentarier, Sie entscheiden ob Sie diesen Weg ins Zweiklassensystem einschlagen wollen oder nicht.

Die CSPO hält nach wie vor an ihrem Abänderungsantrag fest.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Die CVPO hat sich bereits in den vergangenen Debatten kritisch zum vorgelegten Entwurf des neuen Artikels 87 der Kantonsverfassung mit Bezug auf das Wahlsystem geäussert. Durch die unterschiedliche Behandlung der grossen Gemeinden gegenüber den kleinen, wird einzig anhand des Einwohnerkriteriums eine weit reichende Diskriminierung als Folge einer ungerechtfertigten Zweiklassengesellschaft unter den Gemeinden unseres Kantons geschaffen.

Die CVPO vertritt die Meinung, dass der neue Artikel 87 alle Gemeinden gleich behandeln und somit allen Gemeinden die Freiheit belassen müsste, zwischen den beiden Wahlsystemen Majorz und Proporz wählen zu können. Denn letzten Endes besitzen alle Bürger jeder Gemeinde das gleiche Recht, frei und demokratisch entscheiden zu können, welchem System sie die Wahl der eigenen Gemeindebehörden unterstellen wollen.

Meine Damen und Herren, es kann doch nicht angehen, dass die Einwohnerzahl einer Gemeinde dafür entscheidend sein soll, ob den Bürgern ein Wahlrecht eingeräumt wird oder eben nicht. Das Ziel muss doch für alle Gemeinden dasselbe sein, nämlich eine optimale Besetzung der Exekutivorgane auf Gemeindeebene, wobei in erster Linie die persönlichen Qualitäten und nicht primär die parteipolitische Zugehörigkeit von Bedeutung sein sollte. Die Realität zeigt denn auch, dass das Interesse der Bürger für parteipolitisches Engagement zusehends schwindet. Indem ab einer bestimmten Einwohnerzahl einer Gemeinde das Proporzsystem aufgezwungen wird, verpassen wir vielleicht eine Chance, die Bürger, frei von parteipolitischen Bindungen und Zwängen, wieder vermehrt für öffentliche Ämter zu gewinnen.

Die grosse Mehrheit der Schweizer Kantone und ein Grossteil der Schweizer Städte wie Zürich, Basel, Genf usw. machen es uns vor, indem diese ihre Exekutivorgane im Majorzsystem wählen. Bleibt die Frage, ob ein Majorzsystem auf Gemeindeebene letzten

Endes nicht auch den Minderheiten dienlich sein könnte, wenn valable Persönlichkeiten nicht im Proporz zur Wahl stehen müssen, bei welchem die Parteizugehörigkeit oftmals eine übermässige oder sogar die entscheidende Rolle seitens des Wählers spielt.

Geben wir doch zumindest allen Gemeinden die gleiche Chance, dass sie das für sie geeignete Wahlsystem selber bestimmen können.

In diesem Sinne unterstützt die CVPO den Abänderungsantrag der CSPO. Danke.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Il n'y a pas d'autre demande de parole.

Je me tourne vers le président de la commission.

Non!

Monsieur le chef du département?

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Oui, deux mots quand même pour défendre la proposition retenue par la commission parlementaire.

Ce que le Conseil d'Etat voulait exprimer en choisissant cette variante, notamment en limitant à 700 le nombre d'habitants en dessus duquel le système proportionnel devait être obligatoire, découle du raisonnement suivant: Il est indéniable que plus une collectivité comporte de membres, plus politiquement l'importance des partis devient grande. Vous en êtes pratiquement la preuve vivante. Mais, il est également vrai que plus la collectivité est petite, plus il faut des gestionnaires, attachés avant tout au bon fonctionnement de la collectivité, plutôt que des politiciens qui défendent des idées et des lignes politiques.

Alors, il fallait bien trouver le compromis.

Le Conseil d'Etat n'a pas voulu imposer le système proportionnel partout parce qu'il estime que ce n'est pas le système qui est certainement le plus démocratique. Le système démocratique, c'est effectivement de laisser à la collectivité inférieure, démocratiquement, de pouvoir choisir elle-même sous quel régime elle veut fonctionner au niveau des élections.

C'est la raison pour laquelle le principe de la proportionnelle est admis, mais, en même temps, il faut faciliter pour les petites communes l'accès à la possibilité de pouvoir changer de système et de venir au système majoritaire, uniquement pour démontrer que, avant tout, ce sont les qualités de gestion et non pas les qualités de politique, au sens noble du terme, qui doivent primer lorsque l'on est à la tête d'une petite collectivité.

Mais, en même temps, historiquement, le Valais a toujours montré sa préférence pour le système proportionnel déjà dans la loi actuelle. Le Conseil d'Etat a estimé que pour les communes plus peuplées, là où les partis politiques jouent un rôle beaucoup plus important, il était utile et nécessaire de maintenir le système proportionnel.

Il est vrai que peut-être la barrière des 700 habitants par collectivité retenue qui est, en fait, le nombre d'habitants qu'il faut au minimum pour pouvoir, ensuite, avoir un conseil général est une barrière qui ne correspond pas à la réalité politique du pays puisqu'il y a des communes qui connaissent le système majoritaire et qui ont un nombre d'habitants et d'électeurs plus élevé. Alors, bien sûr, le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la commission qui dit: ne fixons pas un nombre dans cet article constitutionnel; laissons la liberté au Parlement de pouvoir, ensuite, adapter, dans une loi, ce nombre à la réalité politique du pays. Cette réalité nous démontre, aujourd'hui déjà, que cette barrière doit en tout cas s'élever à 1'200 ou 1'500 habitants si l'on veut permettre aux collectivités qui fonctionnent aujourd'hui sous le régime majoritaire de pouvoir au moins le maintenir sans leur imposer un système proportionnel qu'elles ne veulent pas. Qu'elles ne veulent pas, pas pour des raisons politiques, mais uniquement pour des raisons de bon fonctionnement de la collectivité publique.

Je souhaite quand même que le Parlement, dans sa grande sagesse, en ayant rejeté l'obligation de la proportionnelle à toutes les collectivités, accepte maintenant le maintien de la proportionnelle pour les collectivités beaucoup plus nombreuses où les partis politiques non seulement jouent, mais doivent jouer un rôle plus important.

Merci beaucoup de votre écoute.

Par 63 voix contre 35 et 20 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CSPO.

La discussion est close.

I (art. 87), adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification constitutionnelle n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Egide Aymon (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG est convaincu qu'une représentation proportionnelle des autorités municipales favorise la démocratie et diminue les dérives pouvant résulter d'un pouvoir monocole.

Changer notre Constitution par bribes, sans vision globale des interactions inévitables des décisions prises, empêche une véritable modernisation de nos institutions politiques.

Lors des élections communales, le dépouillement du vote par correspondance est interdit avant la fermeture des bureaux le dimanche. De fait, rien n'empêche quelques citoyens ayant déjà voté par correspondance de se présenter au local de vote le samedi ou le dimanche et de revoter en toute liberté.

Le refus d'inscrire un chiffre obligeant la tenue des élections municipales au système proportionnel démontre bien la volonté de la majorité de favoriser le système majoritaire et permettant aux communes de plus de 700 habitants de changer ce système.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, vous parlez de l'importance d'avoir de bons gestionnaires dans les petites communes. Nous avons, malheureusement, parfois constaté que les petites communes n'étaient pas forcément les mieux gérées.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra, pour être cohérent avec sa vision d'une Constitution qui répond aux besoins d'un Etat moderne et fonctionnel.

Merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Les députés DC du Bas ont une désagréable impression, celle qu'on s'est trompé de débat. En effet, on a beaucoup entendu parler, et presque uniquement ce matin, de proportionnel ou de majoritaire, mais là n'est pas la question évidemment, et vous l'aurez compris comme nous.

La question qu'il fallait résoudre aujourd'hui est de savoir comment l'on pourrait, pour les prochaines élections communales, organiser le système majoritaire.

Permettez-moi simplement un petit rappel. Jusqu'à aujourd'hui et sous l'empire de l'ancienne loi sur les élections et les votations, le système majoritaire était organisé en deux tours: majorité absolue au premier tour et majorité relative au deuxième tour. C'est ce que nous avons toujours connu. Or, ce système majoritaire a été modifié lorsque nous avons modifié la loi sur les droits politiques puisque nous avons préféré, à ce moment-là, le système du vote par correspondance généralisé. Pour permettre ce système de vote par correspondance généralisé, nous avons dû renoncer au système majoritaire à deux tours, et ce pour des raisons de calendrier. Puisque la Constitution fixe, à l'article 87, la date des élections, il était impossible de concilier les deux systèmes. Raison pour laquelle pour privilégier, et tout le monde l'a voulu dans cette salle, le vote par correspondance généralisé, nous avons purement et simplement renoncé au système majoritaire à deux tours et introduit, rappelez-vous-en (c'est l'article 199 actuel de la loi sur les droits politiques) un système majoritaire, dans lequel la majorité se fait en un seul tour, un système majoritaire à la majorité relative, donc en un seul tour, au premier tour déjà.

En parallèle, nous avons fait la promesse, et tous dans cette salle, de revenir à l'ancienne organisation du système majoritaire lorsque nous nous serions débarrassés, à l'article 87 de la Constitution, de cette cautèle constituée par la date des élections, telle qu'elle est fixée à cet article. L'exercice d'aujourd'hui, c'est uniquement cela, soit supprimer cette date à l'article 87, de telle manière à ce que l'on puisse, dans les communes dans lesquelles le système majoritaire existe, organiser les élections communales avec un système majoritaire à deux tours, comme on l'a connu jusqu'à maintenant.

C'est donc dans ce sens-là que les députés DC du Bas soutiennent et unanimement cette modification constitutionnelle.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Bevor ich zum Materiellen komme, möchte ich noch darauf hinweisen, dass es vorhin unterlassen wurde, über unseren Nebenvorschlag zu Artikel 87, Absatz 2 abzustimmen.

Der guten Ordnung halber und unter Berücksichtigung des Abstimmungsresultats zu unserem ersten Antrag, ziehe ich den Nebenantrag hiermit formell zurück.

Die SVP-Fraktion lehnt die Änderung von Artikel 87 der Kantonsverfassung betreffend Gemeinde- und Bürgerwahlen ab.

Mit der vorgeschlagenen Änderung der Kantonsverfassung wird der Vorrang des Proporzsystems gegenüber der heutigen Regelung abgeschwächt. Das Parlament war ja leider nicht bereit, das Proporzsystem für alle Gemeinden grundsätzlich festzulegen.

Die Bedingungen und Voraussetzungen für eine angemessene Vertretung der Minderheiten und der politischen Parteien müssen unserer Ansicht nach zudem grundsätzlich in der Verfassung verankert werden, um dem Vorrang des Proporzsystems genügend Nachdruck zu verleihen.

Aus diesen Gründen sind wir gegen die vorgeschlagene Änderung der Kantonsverfassung. Ich danke Ihnen.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Adopter la modification de l'article 87 de la Constitution, tel que prévu par la deuxième commission parlementaire, c'est tenir la promesse initiale faite par le Parlement à l'époque du débat sur l'opportunité, à savoir la possibilité de rétablir le système majoritaire à deux tours pour les élections communales devant se dérouler au système majoritaire. Cette vision était, à l'époque du débat sur l'opportunité, soutenue par la plupart des groupes politiques.

Dans ce projet, le système d'élection basé sur la proportionnelle, avec une facilité accordée pour le passage au système majoritaire dans les communes de petite taille, répond pleinement aux besoins réels des administrations communales et bourgeoises. Les petites communes mettent une priorité sur une saine gestion de leur collectivité publique. Les communes de taille moyenne et les villes ont des choix stratégiques à opérer qui nécessitent la présence proportionnelle de toutes les forces politiques.

Aux élections de 2004, 22 communes ne pouvant pas revenir au système majoritaire parce que gênées par la caudèle des 4/5^{es} ont opté pour une liste unique. Toujours lors de ces mêmes élections, 76 administrations sur 79 ayant choisi le système majoritaire comptaient moins de 700 habitants. Cela démontre que le passage au système majoritaire dans les petites administrations doit être facilité.

La prochaine étape réside dans la modification de la loi sur les droits politiques. La commission devra définir le niveau de population déterminant à partir duquel la proportionnelle sera imposée. Ne pas s'attacher aux 700 habitants, mais bien à la réalité du terrain sera une règle pour cette commission.

Le groupe DC du Centre considère donc que le projet soumis par la commission représente le compromis idéal et le soutiendra bien évidemment.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Obwohl die CVPO in Artikel 87, Absatz 2 nicht Recht bekommen hat durch diese Mehrheit des Parlaments, sind wir doch der Auffassung, dass die Revision der Kantonsverfassung in die richtige Richtung geht.

Wir werden diese deshalb in der zweiten Lesung unterstützen. Danke.

M. le député René Constantin (GRL):

Vous ne serez pas surpris de la position du groupe radical-libéral qui, fidèle à ce qu'il défend depuis des années, va s'abstenir de par le fait que nous refusons une simple modification d'un seul article constitutionnel. Depuis des années, depuis des mois, nous demandons qu'il y ait un véritable paquet, qu'il y ait une cohérence dans les modifications. Or, ici, il s'agit en fait d'une petite modification mineure. Je vous rappelle que nous aurions pu continuer avec le processus actuel parce que la loi sur les droits politiques, votée en 2004, l'a été en parfaite adéquation avec la Constitution.

Aussi, ne soyez pas surpris, car, par cohérence, le groupe radical-libéral s'abstient.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Aufgrund der gehörten Voten und der eben durchgeführten Behandlung der Abänderungsanträge wage ich die Prognose, dass das Parlament in seiner Mehrheit dem Vorschlag der Kommission zustimmen wird.

Damit folgen Sie, meine Damen und Herren, der reinen Vernunft, was die Frage der Festlegung des Wahldatums und der Amtsdauer der gewählten Gemeindebehörden betrifft. Es ist richtig was Herr Nicolas Voide eben ausgeführt hat, eigentlich war ja dies das bewegende Element, die Festlegung dieses Wahldatums, welches zu dieser Revision Anlass gegeben hat. Aber im Rahmen der Debatte ist jetzt die Frage des Wahlsystems in den Mittelpunkt gerückt und deshalb kommen wir nicht darum auch diesen Punkt des Wahlsystems zu behandeln. Und ich muss doch noch darauf hinweisen, dass wir auch beim Wahlsystem jetzt eine Änderung vornehmen, weil es bis anhin allen Gemeinden möglich war – ausschliesslich allen Gemeinden – den Wechsel vom Proporz zum Majorz oder umgekehrt vorzunehmen. Jetzt mit der neuen Bestimmung schliessen wir eben diese Wahlfreiheit für grosse Gemeinden ein und das ist doch, meines Erachtens, eine relativ wichtige Änderung, die gleichzeitig durch diese Revision vorgenommen wird. Deshalb müssen wir auch auf diese Frage des Wahlsystems eingehen.

Was die Frage des Wahlsystems betrifft, meine Damen und Herren, stimmen Sie jetzt einem Kompromissvorschlag zu, indem Sie zumindest den kleinen Gemeinden die Freiheit einräumen, ihr Wahlsystem anhand eines einfachen Mehrheitsbeschlusses selber zu bestimmen. Damit respektieren Sie zu Recht in dieser Frage die Autonomie der Gemeinden und erleichtern damit auch diesen Gemeinden die Suche nach geeigneten Kandidatinnen und Kandidaten, ohne dass immer parteipolitische Hemmnisse bestehen.

Für grosse Gemeinden – Sie wissen es inzwischen – sieht die Vorlage zwingend das Proporzsystem vor. Damit unterstreichen Sie die Wichtigkeit des Minderheitenschutzes bei der Zusammensetzung der Behörden in grossen Gemeinden.

Meine Damen und Herren, der vorliegende Kompromissvorschlag stellt einen gangbaren und vertretbaren Weg dar, auch wenn diese Zweiteilung der Gemeinden in grosse und in kleine Gemeinden, im Vergleich zu den übrigen Kantonsregelungen wie sie heute bestehen, etwas fremd und einzigartig dasteht.

Aber am Parlament wird es sein auf dem Gesetzesweg die Einwohnerzahl in vernünftiger Höhe festzulegen, da ja schlussendlich diese Zahl darüber entscheiden wird, ob es sich um eine grosse oder eine kleine Gemeinde handelt und ob damit die Wahlfreiheit bezüglich des Wahlsystems besteht oder eben nicht besteht.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren, kann ich Ihnen die Vorlage zur Annahme empfehlen und ich danke abschliessend Herrn Staatsrat Fournier und den zuständigen Dienststellen, vor allem Herrn Fragnière, für ihren Einsatz. Nicht zuletzt bedanke ich mich natürlich bei meinen Kolleginnen und Kollegen in der Kommission, insbesondere bei unserem Rapporteur, Herrn Guy Follonier, für ihre konstruktive und angenehme Mitarbeit.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

En acceptant cette modification de la Constitution, soyez persuadés que le régime à appliquer aux communes, qu'elles soient petites ou grandes, c'est le régime le plus approprié aux besoins effectifs de gestion de ces communes.

La Constitution modifiée permettra simplement de faire l'adaptation nécessaire pour permettre aux gestionnaires candidats dans les conseils municipaux d'avoir le régime électoral le plus adapté à leurs besoins, de manière à assurer une bonne gestion des communes et aussi une bonne présence des partis politiques dans les communes les plus importantes.

Je rappelle, comme l'ont dit à juste titre les députés Nicolas Voide et David Théoduloz et rappelé par le président de la commission, qu'il a été fait des promesses dans ce Parlement, à l'unanimité, de pouvoir permettre le déroulement des prochaines élections municipales au système majoritaire à deux tours avec le vote par correspondance généralisé.

Alors, Monsieur le député René Constantin, si vous ne pouvez pas tenir vos promesses, j'espère que la majorité du Parlement tiendra également vos promesses.

Merci beaucoup.

La modification de la Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises) est adoptée par 69 voix contre 12 et 42 abstentions en deuxième lecture sur le texte.

Le président:

Voilà, nous sommes à 11 heures piles pour respecter l'horaire que nous fixons au Conseil d'Etat pour aborder l'Heure des questions et les urgences.

Nous commençons par la Présidence.

6. HEURES DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 2

du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les "actions du Conseil d'Etat"

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Comme nous l'avons déjà souligné lors de l'entrée en matière sur le compte 2006, le fonds d'aide du Conseil d'Etat est alimenté exclusivement par la Loterie romande à raison de 500'000 francs par année. Toutes, je dis bien toutes, les décisions d'aide financière du Conseil d'Etat relatives à ce fonds ont été prises et traitées dans une totale transparence. Ces décisions ont été distribuées à tous les organes de contrôle dès qu'elles ont été prises, à savoir l'Inspection cantonale des finances, l'Administration cantonale des finances, le pool des autorités, c'est-à-dire la comptabilité générale, ainsi qu'à la délégation valaisanne à la Loterie romande.

L'utilisation de ce fonds, vous le savez, est régie par la décision de principe du Conseil d'Etat du 17 août 1994 qui prévoit que ce fonds sera sollicité "notamment" pour les actions ci-après, des actions d'aides d'urgence, des aides au développement, des aides ponctuelles et des aides en faveur de la formation, etc. Il s'agit bien d'une utilisation "notamment" pour ces actions-là.

Les montants qui ont été utilisés, comme le demande le représentant du groupe radical-libéral, ces quatre dernières années et leurs destinataires se présentent comme suit:

Lors de l'exercice 2003, 13'000 francs à la coopération au développement et 128'500 francs à l'aide humanitaire, dont 50'000 francs en faveur du canton du Tessin touché par les intempéries.

Sous l'exercice 2004, 124'250 francs à la coopération au développement, 115'000 francs à l'aide humanitaire, ainsi qu'en faveur du Caprices Festival de Crans-Montana. Il ne s'agit donc pas d'un caprice du Conseil d'Etat, mais d'une aide ponctuelle à cette association.

Sous l'exercice 2005, 111'000 francs ont été versés à la coopération au développement, 559'000 francs à l'aide humanitaire, dont, par exemple, 20'000 francs pour les inondations aux Diablerets dans le canton de Vaud, ainsi que 53'800 francs à la publication du livre "Cent ans du tunnel du Simplon". Vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une catégorie qui figure sous le "notamment".

Enfin, sous l'exercice 2006, 445'000 francs ont été versés à la coopération au développement et 445'000 francs à l'aide humanitaire, dont 200'000 francs pour la commune d'Oey qui se trouve, comme chacun ne le sait pas, dans le canton de Berne, dans le cadre des intempéries 2005, ainsi que 250'000 francs en faveur du Palladium de Champéry.

On peut constater que l'utilisation du fonds "Actions du Conseil d'Etat" est conforme à la décision de principe qui définit les projets à soutenir prioritairement à ce fonds.

Les cas qui répondent à d'autres besoins que ceux qui figurent dans le "notamment", ces cas qui sont retenus, ces quatre dernières années, représentent en tout et pour tout 18,5% du fonds.

Frage 4

von Grossrat Thomas Lehner (CVPO), an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend National- und Ständeratswahlen

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je complète mon intervention précédente en précisant que, mais ça n'était pas dans la réponse que j'avais préparée, les trois actions qui ne répondaient pas aux critères du "notamment" sont équitablement réparties dans les trois régions du canton puisque l'une concerne le Simplon, l'autre Champéry et la troisième Crans-Montana.

Vous voyez que le Conseil d'Etat est encore prudent dans la justice distributive, mais cela dit entre nous parce qu'il faut bien que nous nous détendions aussi.

J'en viens à la réponse à la question 4 du député Thomas Lehner.

Vous demandez, Monsieur le député, si le canton pourrait mettre à disposition des communes un logiciel de dépouillement pour les élections fédérales du 21 octobre prochain.

Oui, le canton met à disposition des municipalités qui le souhaitent un outil logiciel permettant la saisie des données une fois le dépouillement terminé, leur acheminement, leur traitement et leur publication.

D'un autre côté, non, cet outil logiciel ne permet pas le dépouillement en temps réel, c'est-à-dire de remplir au fur et à mesure des travaux des masques informatiques qui mettent à jour en continu les résultats.

Alors, oui, par rapport à un outil permettant la saisie des données qui ont été dépouillées. Par contre, non, en ce qui concerne ces masques informatiques sur lesquels on peut saisir, au fur et à mesure du dépouillement, les résultats.

L'Etat et la Fédération des communes ont mandaté la HEVs pour leur présenter un projet servant au dépouillement des élections, en particulier celles du Grand Conseil et du Conseil national qui se déroulent toutes deux selon le système proportionnel.

La HEVs a présenté une solution centralisée, à savoir que les municipalités entrent directement les données dans un système cantonal. Cette solution exige, vous le comprenez bien, la mise en place de lignes sécurisées entre toutes les communes et le canton.

Un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat et présidé par le président de la Fédération des communes valaisannes étudie actuellement la possibilité de relier toutes les communes du canton avec ces lignes sécurisées, ce qui permettrait de mettre en place le système préconisé par la HEVs. Cette solution ne sera malheureusement pas prête pour 2007.

A ce jour, il faut le dire, Mesdames et Messieurs les députés, près de la moitié des municipalités disposent déjà d'un système de dépouillement informatique, qu'il soit partiel ou complet. Certaines ont développé leur propre système de dépouillement; d'autres ont confié cette tâche à des entreprises privées qui en assument la maintenance.

Vouloir mettre à disposition de toutes les communes un système de dépouillement, c'est concurrencer ces entreprises privées, même leur enlever les mandats. C'est aussi devoir assurer une maintenance qui nécessite des moyens importants de la part de l'Administration cantonale.

En conclusion, il faut constater que les communes qui souhaitent procéder à un dépouillement informatisé peuvent aujourd'hui, à peu de frais, développer leur propre système ou confier cette tâche à une entreprise privée, mais il faut, cependant, qu'elles se dotent de cet outil informatique.

Frage 7

**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, an das
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Agglomerationsprogramme**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Les programmes d'agglomération, je crois qu'il est important de le dire parce que, une fois de plus, ce n'est pas le chef du département qui en est chargé qui répond, sont conduits au plan fédéral par l'Office fédéral du développement territorial. Ils portent sur une analyse globale relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme ainsi qu'à l'environnement et aux transports. La coordination de ces programmes est, par conséquent, réalisée par les régions socio-économiques et accompagnée par le département qui est en charge des dossiers d'aménagement du territoire et de l'économie. C'est donc mon collègue Jean-Michel Cina qui supervise ces programmes d'agglomération. Cependant, la partie sectorielle des transports est évidemment traitée par le département en charge des transports, mon département, soit en matière routière, soit en matière ferroviaire. La coordination supra communale, notamment en matière d'aménagement du territoire, est vraiment d'une très grande importance en vue d'assurer un développement équilibré de l'urbanisation et, parallèlement, assurer une gestion rationnelle des transports.

Selon nos informations, le projet d'agglomération est en phase active pour l'agglomération Brigue-Viège. Il est en phase d'avant-projet d'étude pour la région Sierre-Montana-Crans et pour la région de Sion. A Martigny, qui est la seule ville valaisanne considérée par les projets d'agglomération directement en tant que ville, il n'y a, à notre connaissance, pas d'étude active. Enfin, concernant la région Aigle-Monthey, des réflexions ont été menées par l'Organisme intercantonal de développement du Chablais (OIDC),

complétées notamment par une étude stratégique des transports, comme précisé d'ailleurs dans le traitement d'un postulat urgent déposé en cette matière et auquel je répondrai tout à l'heure. Très récemment, l'OIDC, concernant son schéma d'agglomération, a pris des dispositions en vue du dépôt d'un dossier urgent avec la création d'une structure organisationnelle, un comité de pilotage, etc. Les renseignements peuvent être pris à ce sujet auprès du président du Grand Conseil qui, par ailleurs, est secrétaire de cette région.

Frage 5

von Grossrat Felix Ruppen, an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend Schädlingsbekämpfung (Wespen, Hornissen...)

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Felix Ruppen s'inquiète du fait qu'un cours a été mis sur pied au niveau national par la coordination suisse des sapeurs-pompiers, cours qui devrait instruire les sapeurs-pompiers dans la manière de combattre et de détruire les nuisibles, notamment les nids de guêpes. Ce cours coûte 1'300 francs.

Compte tenu du coût élevé, mais compte tenu aussi des directives, je vous rassure, Monsieur le député, ce cours n'est pas obligatoire. Compte tenu du prix, nous décourageons même les collectivités publiques d'inscrire des sapeurs-pompiers à ces cours tant qu'ils restent et demeurent aussi chers. Merci.

Question 1

du groupe GRL, par le député (suppl.) Philippe Ritter, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant énergies renouvelables / économies d'énergies et lois communales

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

En ce qui concerne la question du député (suppl.) Philippe Ritter, il convient d'abord de rappeler que la loi sur les communes, en son article 6 lettre c, attribue à la commune municipale l'aménagement local et la police des constructions.

En outre, selon l'article 9 de la loi cantonale sur l'énergie, la commune doit veiller à l'application de la législation sur l'énergie. Cette législation prévoit notamment que la commune est compétente sur son territoire pour l'établissement de concepts énergétiques et que le canton et les communes simplifient la procédure d'autorisation de construire pour la pose des capteurs solaires sur les constructions et sur les installations.

Dans les limites des contraintes architecturales et urbanistiques, les bâtiments doivent être conçus de manière à favoriser l'utilisation de l'énergie solaire passive et active, notamment par l'orientation de la construction, la répartition et la proportion des ouvertures vitrées, ainsi que par le choix des matériaux.

En conséquence, le canton soutient financièrement les communes qui s'engagent dans le processus "L'énergie dans la cité". Il y a déjà, dans notre canton, différentes villes et communes qui ont atteint ce label.

Le canton a aussi élaboré et soumis aux communes un formulaire visant la simplification de la procédure d'autorisation de construire pour les capteurs solaires.

Les communes restent d'ailleurs libres dans l'appréciation des projets pour décider si une procédure simplifiée est admise ou non.

Dans le cadre des préavis sur les plans de zones et des règlements de construction, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques suggère des amendements et des corrections allant dans le sens de la politique énergétique.

Je peux dire, de plus, que le Service de l'énergie et des forces hydrauliques est toujours à disposition des communes, mais vous voyez que, selon la législation cantonale, c'est d'abord la tâche des communes. Toutefois, il est clair que le canton va les soutenir et les inciter à aller dans la bonne direction.

Question 6

des députées Sonia Z'graggen et Francine Zufferey Molina, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant les conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 des modifications de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers, la Confédération ne financera notamment plus l'aide sociale des catégories de personnes suivantes:

- les personnes déboutées de l'asile. Le 12 juin 2007, il y avait 226 personnes qui ont reçu une décision négative, et
- les personnes admises provisoirement en Valais depuis plus de 7 ans. Le 12 juin 2007, il y avait 609 personnes.

Ces nouvelles dispositions auront pour conséquence un important transfert de charges de la Confédération au canton. Telle était la volonté du peuple suisse qui a accepté cette modification de la loi.

Les prévisions des dépenses 2008 à charge du canton pour l'aide d'urgence aux déboutés, ainsi que pour l'aide financière attribuée aux personnes admises provisoirement depuis plus de 7 ans, ont été estimées comme suit, en tenant compte des variables telles que l'indépendance financière, l'activité des catégories de personnes, le règlement des conditions de séjour et des flux: La dépense d'aide sociale pour les personnes provisoirement admises s'élève à 6'684'975 francs et la dépense d'aide sociale pour les personnes ayant reçu une décision négative pour les déboutés, s'élève à 315'250 francs. En tout, c'est un montant qui dépasse les 7 millions.

Si l'on veut éviter que ces dépenses, qui sont à considérer comme un transfert de charges, comme je l'ai déjà dit, de la Confédération au canton au titre de l'aide sociale, ne prennent pas des proportions encore plus importantes, il est impératif de maintenir les ressources du secteur de l'asile indispensables à la mise en place des mesures de soutien d'intégration professionnelle des personnes au bénéfice d'un permis F parce que ce sont ces personnes qui seront dorénavant autorisées à exercer une activité dans toutes les branches.

Raison pour laquelle nous avons élaboré un projet pilote interinstitutionnel, comme je l'ai dit hier, pour favoriser l'intégration professionnelle de ces personnes qui ont le droit d'être dans notre canton et pour éviter que les charges de l'aide sociale n'augmentent encore plus. Merci.

Question 3

du groupe GRL, par le député Willy Giroud, au Département de l'économie et du territoire, concernant l'ordonnance sur la vigne et le vin, où en sommes-nous?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Concernant l'ordonnance sur la vigne et le vin, le Conseil d'Etat analyse actuellement les résultats de la procédure de consultation et statuera tout prochainement sur les deux ordonnances d'application de la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural, à savoir l'ordonnance générale sur l'agriculture et l'ordonnance sur la vigne et le vin.

Concernant l'ordonnance sur la vigne et le vin, mon département a, en effet, toujours affirmé ne pas vouloir aller à l'encontre de l'avis unanime de la profession, représentée en l'occurrence par l'Interprofession sur la vigne et le vin du Valais (IVV).

Dans sa réponse, après des discussions, l'interprofession est unanime à renoncer à prendre position sur les propositions du projet d'ordonnance mis en consultation, est unanime à ne pas faire de propositions sur l'avenir de la viticulture en Valais et est surtout unanime à demander de garder l'ordonnance 2004.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat prendra en considération la prise de position de l'IVV pour décider finalement les modifications à apporter à la réglementation viti-vinicole valaisanne.

Frage 8

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Daniel Troger, an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Übergangsregelung der Walliser Regionen

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Der Fragesteller kümmert sich um die Übergangsregelung für die Regionssekretariate im Zusammenhang mit dem Inkrafttreten der neuen Regionalpolitik.

Die Frage ist sicherlich berechtigt, insbesondere weil der Bund keine direkte Finanzierung der Strukturen im neuen Gesetz verankert hat. Aus diesem Grund hat die Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung im Budget 2008, das wir am vorbereiten sind, vorgesehen, die Hälfte des aktuellen Bundesbeitrags zu übernehmen. Diese Massnahme darf aber nur als Provisorium betrachtet werden, weil die Umstrukturierung der sozioökonomischen Regionen aus unserer Sicht unabdingbar erscheint. Das habe ich bereits in der Besprechung der Jahresrechnung 2006 demselben Fragesteller so auch erläutert.

Aus diesem Grund kann der Staatsrat die Bestrebungen zur Zusammenlegung der verschiedenen Regionen nur unterstützen. Diese Restrukturierung beinhaltet sicher ein gewisses Sparpotential, das diese Übergangsphase zu überwinden helfen wird. Die kantonalen Beiträge bleiben ihrerseits zurzeit bestehen.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

7. INTERPELLATION URGENTE

**des députés Gabriel Luisier et Jean-Yves Gabbud (suppl.) concernant la
fiche D1/3 du plan directeur: délai de réponse aux communes
(11.06.2007) (4.074)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Gabriel Luisier und Jean-Yves Gabbud (Suppl.)
betreffend Koordinationsblatt D1/3 des kantonalen Richtplans:
Antwortfrist für die Gemeinden (11.06.2007) (4.074)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Je crois que le texte de l'interpellation déposé par écrit est suffisamment clair.

J'attends simplement la réponse du chef du département.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Tout d'abord, j'aimerais souligner encore une fois et rappeler que l'aménagement du territoire communal incombe aux communes. Le Conseil d'Etat n'a pas la volonté de changer quoi que ce soit dans cette autonomie des communes, mais il veut conseiller et encourager les communes dans l'accomplissement de leurs tâches d'aménagement.

Mon département a nommé un groupe de soutien particulier composé de collaborateurs de mon département pour épauler les communes sur les questions relatives aux résidences secondaires. De nombreuses communes ont sollicité cette aide offerte par le canton.

Les données que les communes doivent fournir relèvent des statistiques existantes de l'Office fédéral des statistiques (OFS) et de l'inventaire du tourisme valaisan, établies d'ailleurs sur la base de données des recensements fédéraux et des données fournies par les communes elles-mêmes. Nous savons que certains chiffres ou certaines données sont plus difficiles à établir par les communes.

Le délai a été fixé à la fin 2007 par la fiche D1/3. Ce délai est de deux mois et nous pensions qu'il était raisonnable en fonction des données à fournir.

Ce délai a déjà été prolongé jusqu'au 15 juin 2007.

Pour nous, il est hautement souhaitable que les communes qui n'ont pas répondu remettent les données avant la fin juin 2007. C'est finalement la troisième prolongation.

Si vraiment il y a encore des communes qui demandent des prolongations, on entrera en contact avec ces communes pour les soutenir dans l'établissement de ces chiffres.

Mais, il faut que les communes mettent ces chiffres en avant pour établir la nécessité d'agir et la nécessité d'entrer dans un dialogue pour définir leur stratégie de développement territorial.

Il est clair que si, à un certain moment, nous n'obtenons pas ces chiffres, nous les fournirons nous-mêmes et les transmettrons aux communes finalement pour déterminer cette nécessité d'agir et, après, les épauler et les accompagner dans ce processus de développement territorial et économique.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Je remercie pour la réponse que j'ai entendue, partiellement, dans le sens où je souligne que le Conseil d'Etat a rappelé l'autonomie des communes en la matière, mais de deux choses l'une: soit cette fiche est contraignante, soit elle ne l'est pas. Dans le second cas, on n'en parlera plus. Par contre, vos courriers aux communes ont clairement indiqué, quasiment sous la menace, de fournir ces chiffres; faute de quoi vous agiriez par défaut.

Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, je suis content que vous entriez en matière pour accepter les délais demandés par les communes. C'est une bonne chose. Mais, maintenant, je vous demande de respecter l'autonomie communale et de ne pas avoir deux discours.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Ce que nous souhaitons, c'est que les communes concernées acceptent la nécessité d'agir pour leur commune. Il importe d'instaurer le dialogue avec ces communes, en respectant leur autonomie et aborder ces questions car il est nécessaire que ces communes réfléchissent à leur avenir et déterminent une stratégie de développement économique adaptée à celle du développement territorial. C'est cela le but premier de cette fiche qui était d'ailleurs, sur les objectifs, déjà existante et qui donnait déjà cette possibilité.

Finalement nous sommes arrivés à un moment où l'on ne peut plus accepter une politique du laisser-aller. Ce qu'il faut, je le répète encore une fois, c'est, dans un vrai dialogue entre le canton et les communes, déterminer ensemble et en respectant l'autonomie des communes et avoir une vision sur le développement territorial, pas seulement pour les communes, mais aussi pour le canton.

8. POSTULAT URGENT

du groupe GRL, par les députés Didier Cachat, Alexis Turin et Brigitte Diserens, concernant AOMC: ligne directe (11.06.2007) (5.065)

(résolution transformée en postulat)

DRINGLICHES POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch die Grossräte Didier Cachat und Alexis Turin sowie Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend Direktlinie AOMC (11.06.2007) (5.065) (Resolution in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Didier Cachat (GRL):

Nous avons déposé au départ une résolution urgente, car nous aurions aimé une prise de position forte du Parlement valaisan vis-à-vis de nos partenaires dans le projet qui nous occupe le canton de Vaud et la Confédération.

Mais, le postulat nous ira très bien.

Le train est à quai, il ne faut pas le rater.

A ce jour, à notre connaissance, aucun projet valaisan n'a été encore transmis à la Confédération. Faut-il en déduire que notre canton est si heureusement aménagé qu'il ne connaît aucun problème de trafic en agglomération? Comme l'a expliqué M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, dans le Chablais, un projet existe dans les tiroirs de l'Organisme intercantonal de développement du Chablais (OIDC), très cher à notre grand baillif, qui regroupe les secrétariats régionaux de l'ARMS pour le canton et l'ARDA pour le canton de Vaud. Il s'agit de la transformation de la ligne ferroviaire AOMC afin d'assurer une liaison directe entre Monthey et Aigle. Sans entrer dans les détails, cette amélioration permettra de gagner 40 à 45% de la durée du trajet qui relie Monthey à la ligne du Simplon. Le train offrira alors de meilleures performances que la voiture à moindres coûts social et privé.

Notre région enregistre régulièrement un développement démographique largement supérieur à la moyenne nationale. L'accroissement se situe entre 2 et 3% par année. Notre région compte aujourd'hui déjà plus de 28'000 habitants dans les seules communes par l'agglomération sur territoire valaisan.

Le volume des constructions manifeste de manière spectaculaire cette évolution. Il est certain que ce mouvement est appelé à se poursuivre et sans doute à s'intensifier. Cela tient à la saturation de l'arc lémanique, à la disponibilité des terrains constructibles dans le Chablais et à la vigueur du tissu économique régional.

L'afflux de nouveaux habitants qui vivent en Valais, mais exercent leurs activités professionnelles dans l'arc lémanique suscite une explosion du pendularisme, un phénomène déjà traditionnel dans le Chablais.

A l'heure actuelle, la majorité des pendulaires choisissent de se rendre à Aigle en voiture. On a pu le vérifier lors de la réfection du tunnel de Glion. L'AOMC ne capte qu'une partie infime de cette population en raison de ses performances médiocres au niveau du temps de parcours.

Ce projet est un enjeu stratégique essentiel et reconnu pour le développement de la région industrielle montheysanne, ainsi que pour la région touristique des Portes-du-Soleil. Il permettra aussi de fluidifier le trafic routier non seulement dans notre agglomération déjà engorgée, mais jusqu'à Lausanne.

Et je n'insiste pas ici sur les avantages environnementaux qui en découleront.

Il est évident que l'Etat doit s'impliquer dans cette démarche dès lors qu'il lui revient de transmettre les demandes à la Confédération. Nous estimons que l'Etat du Valais doit prendre une participation active pour mener à bien les réflexions des différentes agglomérations.

Mais, le temps presse. Comme nous l'avons souligné plus haut, les projets qui n'auront pas été déposés avant la fin de l'année courante ne pourront pas être présentés plus tard à la Confédération en vue d'un subventionnement. Nous jouons donc une partie de quitte ou double dans le projet qui nous occupe.

C'est pourquoi le groupe radical-libéral demande au Conseil d'Etat, plus particulièrement au chef du DTEE, qu'il se préoccupe de cette question cruciale pour notre région et évidemment des projets éventuels des autres agglomérations du canton. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je remarque que le message que j'ai donné tout à l'heure ne passe pas aussi vite que je le souhaiterais du côté de certaines travées.

J'ai rappelé que la responsabilité de ces projets d'agglomération résidait dans le Département de l'économie et du territoire, de même manière qu'au niveau fédéral, c'est l'Office fédéral du développement territorial qui s'en charge. Alors, ne regardez pas trop de mon côté pour les programmes d'agglomération.

Je crois qu'effectivement il était nécessaire d'examiner le cadre général avant d'en venir au cadre particulier du Chablais. J'ai pu le faire, tout à l'heure, en réponse à la question 7 de la députée Susanne Hugo-Lötscher. J'aimerais qu'il soit expressément mentionné dans le mémorial que je ne reviens pas sur le cadre général si ce n'est pour rappeler qui est responsable de ces projets d'agglomération.

Vous dites, Monsieur le député Didier Cachat, que le canton n'a pas présenté d'objets. Ce n'est pas tout à fait exact. Nous avons essayé, par rapport à un projet qui existait déjà, de le présenter à la Confédération. C'était celui de l'aménagement de la gare de Sion qui, comme chacun le sait, est la gare postale la plus importante de Suisse. Cette demande n'a pas été retenue par l'office fédéral simplement pour la raison que j'ai déjà expliquée, à savoir que ce projet n'est pas inclus dans un projet d'agglomération.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, que le cheminement n'est pas très aisé pour ces projets de développement.

Pour ce qui concerne l'agglomération Aigle-Monthey, des réflexions sur une politique d'agglomération ont été engagées par l'OIDC, l'organisation intercantonale, et ces réflexions ont été couplées avec une étude stratégique des transports. La région fait donc juste dans ce domaine. L'examen de la question plus ponctuelle de la ligne directe de l'AOMC a été confiée aux TPC, les Transports publics du Chablais, dont le directeur n'est autre qu'un ancien député, comme vous le savez, et ancien président de la commission thématique de l'équipement. Alors, vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, qu'on ne pouvait pas trouver mieux pour étudier cette ligne directe. Cette étude est arrivée à la conclusion suivante, je cite: "Le projet d'un passage direct de l'AOMC à St-Triphon gare s'avère trop onéreux. Le comité de direction des TPC estime qu'il faudrait une augmentation massive de la clientèle afin de pouvoir justifier un tel investissement." Sur la base d'une étude complémentaire des TPC, une autre solution plus consensuelle qui passerait à l'aval d'Ollon, pour éviter de perdre le marché important de cette commune d'Ollon, est à examiner.

Toutefois, il convient aussi, Mesdames et Messieurs les députés, de préciser que les gains de temps ne seraient pas de 40 à 50%, comme cela a été dit, mais de l'ordre de 3 à 5 minutes, quelle que soit la variante qui serait choisie.

Le comité de direction des TPC, dont le vice-président vous parle puisqu'il est par ailleurs aussi chef du département en charge des transports, n'est pas du tout resté passif, Mesdames et Messieurs les députés, dans cette affaire. Le comité de direction des transports, à la vue du résultat de cette étude, a rencontré les représentants de la région OIDC, le 16 mai 2006 déjà, pour présenter l'étude, mais aussi pour informer la région que la question pourrait être reprise dans le cadre d'un projet d'agglomération avec la possibilité à terme d'obtenir une participation financière de la Confédération.

La balle est donc, Mesdames et Messieurs les députés, clairement dans le camp de la région OIDC qui, d'ailleurs, en est consciente.

Le rapport annuel 2006 de cette association, remis notamment à tous les députés de la région, mentionne en page 7 toute la démarche suivie et encore à suivre. Inutile donc que je la répète ici.

A noter que de tels programmes d'agglomération, comme je l'ai dit tout à l'heure, sont à l'étude dans d'autres régions du canton.

Maintenant, puisque cela a été présenté comme un postulat, en ce que ce postulat demande l'appui du Conseil d'Etat et de ses services à la région, il est évident qu'il peut être accepté.

Mais, rappelons-nous qui doit déposer le projet.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Vous aurez constaté que les députés venant de cette région ont été particulièrement attentifs à vos propos et qu'ils s'efforceront aussi d'y donner suite à leur façon.

Je considère donc que ce postulat est accepté et qu'il est transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

Mais, je crois que le député Didier Cachat souhaite réintervenir..., je ne sais pas si c'est une habitude aujourd'hui, chaque intervenant a droit à un deuxième temps de parole.

Alors, volontiers!

M. le député Didier Cachat (GRL):

Je voudrais remercier M. le chef du département.

On ne va pas entrer dans une querelle de chiffres parce que les chiffres qu'il a donnés, je les connais, ils sont contestés, notamment au niveau du gain de temps.

Enfin bref!

L'important pour nous, c'est qu'il se passe quelque chose.

Le fait que vous acceptiez ce postulat nous ravit. Merci.

9. INTERPELLATION URGENTE
du groupe CVPO, par le député Beat Abgottspon, concernant le nouvel
horaire (11.06.2007) (5.066)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Beat Abgottspon, betreffend neuer
Fahrplan (11.06.2007) (5.066)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Kurz – ich möchte nur vorausschicken – natürlich anerkennen wir, dass es mit dem Basistunnel und dem neuen Fahrplan grosse Verbesserungen bezüglich des Zeitgewinns zwischen dem Wallis und der Deutschschweiz geben wird. Das ist also unbestritten. Andererseits stellen wir im Rahmen der Vernehmlassung dieses Fahrplans einfach fest, dass es besonders an den Randstunden gewisse Probleme gibt, die sowohl die Verbindungen innerhalb des Kantons als auch des Kantons mit der deutschen Schweiz an gewissen Zeiten verschlechtern. Und da möchten wir anfragen, was der Staatsrat noch zu tun gedenkt, um diese Probleme noch zu beheben und zu verbessern. Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Avant de traiter cette interpellation urgente, j'aimerais signaler au Bureau du Grand Conseil qu'à l'ordre du jour de cette matinée, il y a 8 questions à l'Heure des questions et 7 interventions considérées comme urgentes.

Alors, je pense qu'il y a une réflexion à faire au niveau du Bureau du Grand Conseil par rapport à la façon d'accepter telle ou telle urgence et que plusieurs des interventions présentées ici sous la forme d'urgence auraient pu trouver normalement leur place dans l'Heure des questions.

Mais, c'est très volontiers que je réponds à cette interpellation urgente du député Beat Abgottspon.

Le nouvel horaire 2008 a été mis en consultation jusqu'au 11 juin passé. Il s'agit d'un horaire complètement nouveau et très attractif pour l'ensemble du canton avec les principales caractéristiques suivantes:

- un gain de temps entre Berne et le Valais d'une heure, avec un temps de parcours Viège-Berne de 55 minutes qui permet de raccorder le réseau valaisan au réseau RAIL 2000 suisse sur le nœud de Berne;
- la densification des fréquences sur la ligne du Simplon en direction de Brigue avec le prolongement du deuxième InterRegio Genève-Sion jusqu'à Brigue;
- l'introduction d'un train express régional pour maintenir une desserte de la rampe sud et de la rampe nord du tunnel de faîte du Lötschberg;
- le renforcement des liaisons internationales entre Genève-Milan, d'une part, et Bâle-Milan, d'autre part, avec, dès 2009, un nouveau matériel roulant Cisalpino très performant;
- l'adaptation complète du réseau de transports régional, avec notamment la densification des liaisons en direction des stations de Zermatt, Saas Fee, ainsi que d'autres améliorations et destinations de l'ensemble des vallées latérales qui bénéficieront ainsi du gain de temps apporté par le tunnel de base du Lötschberg ainsi que du renforcement des prestations sur l'axe international Genève-Milan et Bâle-Milan;
- un nouveau matériel roulant en construction pour la desserte régionale St-Gingolph-Brigue par la société RégionAlps.

Ces modifications importantes sont accompagnées de quelques modifications également dans les heures marginales du soir et du matin. La comparaison systématique, je vais l'établir tout à l'heure en répondant à l'interpellation urgente du groupe CSPO.

Signalons tout de suite qu'en raison du débat médiatique qui s'est développé dans le Haut-Valais concernant ces heures marginales du matin et du soir, le Valais a, d'ores et déjà, pour l'horaire 2008, battu un record national puisque, avec 645 interventions, il est, à l'égard de ces interventions, le canton suisse le plus titré. En deuxième position assez loin derrière nous, vient le canton de Berne avec 279 interventions. Si le nombre extraordinairement élevé des interventions concernant l'horaire valaisan est le fruit d'un battage médiatique, le nombre

élevé d'interventions dans le canton de Berne provient du fait que, comme pour le Valais, il s'agit d'un horaire fondamentalement nouveau en relation avec l'axe du Lötschberg et, pour le Valais également, avec l'axe du Simplon.

Dans les faits, l'affirmation d'une détérioration de l'offre du soir et durant les heures de nuit n'est pas avérée, comme je vais le montrer tout à l'heure lors de ma réponse à l'interpellation urgente du groupe CSPO. Enfin, et c'est peut-être le plus important, les questions qui sont en suspens seront bien sûr une nouvelle fois examinées – c'est le sens d'ailleurs de cette consultation – avec les entreprises concernées et seront traitées, comme les autres interventions, dans le cadre de la conférence cantonale des horaires qui est agendée pour la semaine prochaine.

10. INTERPELLATION URGENTE
du député (suppl.) Diego Clausen (CSPO) concernant le projet d'horaire
2008 / changement d'horaire à fin 2007 (11.06.2007) (5.067)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Diego Clausen (CSPO) betreffend
Fahrplanentwurf 2008 / Fahrplanwechsel Ende 2007 (11.06.2007) (5.067)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Infolge der Abwesenheit von Diego Clausen erlaube ich mir zwei, drei ergänzende Bemerkungen zu den Ausführungen, die Herr Staatsrat Rey-Bellet bereits gemacht hat.

Die Höhe der Interventionen, d.h. 656 Interventionen zum Fahrplan zeigen auf, dass dieses Fahrplanangebot für die Leute wirklich wichtig ist und sie sich auch bessere Verbindungen wünschen.

Wir fordern den Staatsrat auf, dass er sich wirklich in den Verhandlungen, die jetzt noch folgen, dafür einsetzt, dass der Fahrplanentwurf in Zukunft Verbesserungen bringt, zumindest jedoch keine Verschlechterungen gegenüber dem heutigen Fahrplan.

Wir hoffen, dass Herr Staatsrat Rey-Bellet in seiner dreiminütigen Rede, welche er morgen halten kann, nicht nur den Vollausbau der NEAT verlangt, sondern auch ein besseres Fahrplanangebot für die Randregionen. Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Monsieur le président, je vais vous désoler, mais lorsque l'on pose des questions en relation avec un horaire, je vais devoir répondre avec des horaires, et je vais le faire de manière détaillée pour vous montrer l'importance que j'accorde à ces interventions.

D'abord, Madame la députée, je ne pourrai pas dire, demain, dans mon discours de 3 minutes, que je demande des améliorations de l'offre parce qu'elles existent déjà, et ce serait donc parler la bouche pleine que de les demander. Ce qu'il reste à faire, ce sont quelques améliorations locales, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Je ne reviens donc pas sur les avantages importants, que j'ai déjà signalés.

Maintenant, concrètement, concernant les remarques qui sont faites dans le cadre de cette interpellation urgente. Désolé..., mais cela va ressembler à un horaire, je vous aurai prévenue.

Le train de 22h39 au départ de Berne est maintenu. Il empruntera, cependant, le tunnel de faîte pour les raisons suivantes: le tunnel de base étant seulement aux 2/3 équipé qu'à une seule voie, les travaux d'entretien journaliers ne permettent pas des circulations tardives.

Pour la liaison Brigue-Sion, actuellement le dernier train journalier est à 22h30. Il sera, dans le nouvel horaire, à 22h50. Il est vrai qu'un train régional le vendredi et le samedi circule maintenant après 23 heures, mais, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, ce train ne présente qu'une faible fréquentation. Si l'on met en regard les 600 et quelques interventions qui ont eu lieu, j'aimerais rappeler que ce train représente une fréquentation de 10 personnes le vendredi et de 25 personnes le samedi. Alors, je dois en conclure que nombreux sont ceux qui interviennent qui ne prennent pas le train, et je le regrette. J'aurais préféré l'inverse: une dizaine d'interventions et 600 personnes dans ces trains, mais enfin je dois faire avec. Alors, à part cette faible fréquentation, je dois signaler aussi qu'un bus "Bettmobil" – je crois que, chez nous, on l'appelle "Pyjama", mais il faut bien faire une traduction libre – circule pour les noctambules le vendredi et le samedi. Vous voyez que l'on n'est pas dans un désert de communications.

Pour la liaison de Sion-Brigue le matin, actuellement le premier train arrive à Brigue à 7h46, c'est le Cisalpino. Dans le nouvel horaire, l'arrivée matinale est à 7h03 et à 7h31. Cette desserte est donc améliorée.

En ce qui concerne le train régional, actuellement à 6h47, il sera assuré avec une arrivée à 6h53. Où est le drame? Cette desserte est aussi assurée.

La liaison en direction de la vallée de Conches pose un problème. Ce problème est connu et il a fait l'objet déjà d'interventions intercantionales auprès de la Confédération. Une solution a été recherchée par le Matterhorn Gotthard Bahn qui permet de faire face à la nouvelle situation provoquée par la modification du nœud de Viège et le maintien de l'horaire de la ligne du Gothard. Vous savez, on est maintenant entre deux pôles impératifs: le nouveau nœud de Viège et l'horaire de la ligne du Gothard. C'est un peu prétentieux que d'essayer de faire modifier l'horaire de la ligne du Gothard, vous en conviendrez avec moi. Alors, nous avons trouvé une solution avec la mise en place de trains à partir de Fiesch permettant de trouver une solution transitoirement, mais devant être encore améliorée.

S'agissant du départ des trains de Zurich aéroport, la majorité des vols vers l'aéroport de Zurich se situent entre 20 et 21 heures. Il est vrai que, actuellement, il est possible de prendre encore un train à 22h13 à Zurich aéroport pour arriver à 1h27 à Brigue. L'examen des slots de l'aéroport a conduit la planification des horaires par les CFF à prévoir le dernier train à 21h13 avec arrivée à Brigue à 0h12, ce qui permet d'assurer le maximum des liaisons avec l'aéroport de Zurich.

Enfin, la question du dernier train à partir de Berne. Ce dernier train est à 22h39 et permet, par conséquent, de faire la plupart des visites culturelles que l'on voudrait faire à Berne. Il en est de même d'ailleurs pour les visites culturelles à Brigue puisque le dernier train au départ de Brigue est à 22h50.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs les députés, l'accessibilité durant les heures principales d'utilisation des transports publics est fortement améliorée pour l'ensemble du canton, ce sont toutes les liaisons dont je n'ai pas parlé et, en particulier, pour la desserte du Haut-Valais avec doublement de la fréquence des trains entre Brigue et Sion pendant toute la journée, oui le doublement de la fréquence, l'introduction de correspondances optimisées au nœud de correspondance de Viège avec l'ensemble du réseau RAIL 2000 suisse.

Pour l'un ou l'autre train marginal, je les ai évoqués, d'éventuelles améliorations seront encore examinées par la Commission cantonale des horaires.

J'aimerais terminer en disant ceci: Le canton du Valais, en particulier nos entreprises de transports ont travaillé d'arrache-pied durant les trois dernières années en vue d'offrir le meilleur horaire possible à l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg. Le message qui est donné par certaines interventions médiatisées colporte l'image fautive d'une détérioration de l'offre en transports publics alors qu'il s'agit, au contraire, d'une amélioration fondamentale de l'accessibilité au canton. Cette fautive image peut porter préjudice aux projets ainsi qu'au succès que nous attendons de ces nouveaux horaires. Si, pour des dessertes marginales, faiblement utilisées, des mesures d'économies ont été mises en place, c'est précisément pour permettre de maintenir et d'étoffer l'offre sur des heures à fortes demandes. Les augmentations prévisibles de l'indemnité – parce que vous aurez à les traiter, Mesdames et Messieurs les députés – pour l'année 2008, en raison justement des offres étoffées feront appel à un engagement accru du canton ainsi que de la Confédération.

Par ailleurs, des investissements lourds, vous le savez, ont été consentis par les instances fédérales et cantonales en vue d'améliorer les infrastructures dans tout le canton et particulièrement dans la partie haut-valaisanne, en gares de Viège et de Brigue par exemple.

Le Conseil d'Etat ne peut, par conséquent, pas accepter les remarques qui laissent penser que des mesures d'économies ridicules auraient été prises. C'est en réalité, Mesdames et Messieurs les députés, un gros effort, sans précédent, qui a été consenti tant en matière d'investissements en infrastructures qu'en coûts d'exploitation.

Mais, Mesdames et Messieurs les députés, je le redis encore une fois: les procédures de consultation sont faites pour être utilisées et nous les utiliserons.

11. POSTULAT URGENT
de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz et cosignataires concernant le
Lötschberg: équipons aussi la deuxième partie du Y (11.06.2007) (5.068)
(résolution transformée en postulat)

DRINGLICHES POSTULAT
von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz und Mitunterzeichnenden
betreffend Lötschberg: Der Westanschluss muss gebaut werden
(11.06.2007) (5.068)
(Resolution in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Nous en avons parlé toute la semaine, les finances cantonales sont excellentes. Tout le monde est convaincu, il faut investir pour créer par la suite des richesses et des postes de travail. Diversifier les transports et améliorer l'équilibre entre la route et le rail est primordial, particulièrement dans notre canton afin de baisser la pression du trafic des poids lourds sur les routes de notre canton touristique.

Dès lors, toutes les Valaisannes et tous les Valaisans doivent se reconnaître derrière ce postulat urgent qui demande au Gouvernement valaisan de s'engager fermement pour l'équipement de la deuxième partie du tunnel du Lötschberg. L'engagement ne doit pas seulement être au niveau du discours, mais les signataires de ce postulat urgent demandent également que le Gouvernement s'engage à proposer un paiement anticipé à la Confédération pour les investissements nécessaires à ces travaux. 500 millions permettrait au canton d'être crédible dans les négociations avec la Confédération pour améliorer la liaison avec le Valais romand.

Notre excellente situation financière devrait nous permettre d'emprunter à d'excellentes conditions l'argent que nous avancerions au pays. Cet argent serait en quelque sorte un fonds attribué aux financements spéciaux et cet argent reviendrait au canton pour financer les améliorations de notre réseau routier dans le futur. Ce serait une occasion rêvée de pratiquer une véritable politique des investissements anticycliques.

Les négociations doivent, bien entendu, être entreprises en vue d'établir les conditions du prêt et un calendrier des remboursements des montants engagés au prorata des accords normaux entre Confédération et canton dans le domaine des routes nationales.

Cela n'est pas si utopique puisque les cantons romands y ont pensé pour financer la troisième voie entre Lausanne et Genève.

Les Valaisannes et les Valaisans de la partie francophone du canton souhaitent également un développement économique et touristique de leur région. Une liaison directe avec le Bas-Valais améliorerait sensiblement les temps de transports et rapprocherait aussi le Bas-Valais de Berne.

Demain aura lieu l'inauguration de la première partie du tunnel du Lötschberg. C'est donc l'occasion rêvée de donner aujourd'hui un signe clair à Berne pour leur signifier que le canton du Valais n'est pas un éternel quémandeur, mais que nous savons aussi tendre la main et offrir une aide aux investissements à la Confédération qui n'arrive pas à faire face aux demandes pour ses infrastructures. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Mesdames et Messieurs les députés, Mon cher président, la résolution urgente de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, qui est transformée en postulat urgent, n'est que la... quatorzième intervention sur cette question!

Alors, son titre m'interpelle un peu parce qu'il semble montrer encore une certaine méconnaissance de la situation du tunnel: l'équipement du deuxième tube déjà construit n'est pas la même chose que la construction du Y, c'est-à-dire la sortie ouest vers le Valais romand. Les deux tubes sont parallèles jusqu'à leur sortie et la question du Y, ce n'est que, si l'on veut, la petite direction à créer vers le Valais central. Donc, quand vous dites: équipons aussi la deuxième partie du Y, vous comprenez avec moi que je suis dans une incertitude totale: que voulez-vous, Madame la députée? Mais, enfin, on connaît cette problématique depuis assez longtemps et je vais rappeler quelques éléments principaux parce que je ne peux pas laisser dire non plus n'importe quoi même si j'ai déjà répondu x fois à cette question. Je vais le redire, comme cela on l'entendra encore une fois!

Le raccordement ouest au Lötschberg (le Y) ne pourra intervenir qu'une fois le tunnel mis à double voie, tout le tunnel mis à double voie. L'achèvement complet du Lötschberg implique un investissement supplémentaire de plus d'un milliard de francs, sans les quais de chargement à Heustrich et à Steg pour le transport des véhicules accompagnés.

Madame la députée, nous ne sommes pas en train de parler des 400 millions de l'équipement du deuxième tube déjà construit, mais bien du milliard qui est nécessaire.

Le coût de ces investissements, que vous proposez d'avancer de façon anticipée par le canton, n'est absolument pas à l'échelle des possibilités du Valais. D'autres cantons, vous venez de le dire, ont envisagé la possibilité: Vaud et Genève, mais, Madame la députée, lisez la presse. M. le syndic de Lausanne s'est rallié à la position de mon collègue François Marthaler pour constater que ce n'était pas praticable, en tout cas pas à bref délai. Il y a des idées très généreuses, mais il faut voir aussi quelles sont nos possibilités comme il faut voir aussi quelles sont les obligations de la Confédération parce que nous ne sommes pas hors de la Suisse en Suisse romande; j'y reviendrai tout à l'heure.

C'est parce que nous ne pouvons pas faire autrement que le canton intensifie ses démarches, coordonnées avec les cantons de Suisse occidentale, avec l'ensemble des cantons suisses et les instances fédérales, ainsi qu'avec les entreprises de transports BLS et CFF, pour poursuivre la planification et la réalisation par étapes du Lötschberg.

Je rappelle les trois phases:

- équipement de la partie du deuxième tube déjà construite,

- achèvement du percement du deuxième tube, parce que tout n'est pas percé et, enfin
- le Y, la sortie ouest.

Dans la phase actuelle, et il est très important de le redire encore une fois, les gains d'accessibilité et les gains de temps connus sont déjà particulièrement attractifs pour l'ensemble du canton. Mais, malheureusement, le tunnel, avec 23 km à voie unique sur les 35 qu'il compte sera très fragile en termes de capacité et de stabilité des horaires lors de retards de trains.

Les deux prochaines étapes en planification sont en concertation avec les instances concernées et intéressées.

La première étape consiste à réaliser le projet RAIL 2000 deuxième étape, que l'on appelle maintenant ZEB – je ne vais pas répéter chaque fois ce que cela veut dire "Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte"; vous conviendrez avec moi qu'il est plus facile de dire ZEB – avec les options de développement qui sont étudiées dans le message et que nous devons réaliser. Malheureusement, le message du Conseil fédéral, s'il étudie ces options, n'en prévoit pas le financement. C'est pour cela que nous faisons un travail vraiment de fond avec l'ensemble de nos collègues de Suisse. Vous aurez pu le constater, nous y avons réussi en obtenant une récente prise de position, qui date de vendredi dernier, de l'ensemble des cantons suisses et bien sûr aussi des cantons de Suisse occidentale, pour demander la réalisation de l'ensemble du projet RAIL 2000 deuxième étape avec les options de développement et avancer cette réalisation non pas en 2020-2030, mais en 2010-2020. Cette position est très importante parce que, parmi les options de développement, figure la cadence à la demi-heure entre Berne et Brigue. Or pour réaliser la cadence à la demi-heure sur ce tronçon, il est absolument indispensable d'équiper le deuxième tube déjà excavé, mais qui n'est pas encore installé. Ce deuxième tube non installé fait un peu plus de 15 km entre Ferden et Mitholz.

Le canton du Valais va donc également prendre position dans le cadre de cette consultation de la Confédération sur le projet ZEB et vous pouvez bien imaginer quelle sera notre position.

Dans la prise de position des cantons, il est également demandé à la Confédération d'élaborer une vision globale, à long terme, mais déjà pour 2011, de façon à ce que d'autres grands projets y figurent et, évidemment, dans ces autres grands projets, figureront les deux autres éléments de l'achèvement du Lötschberg, c'est-à-dire le raccordement ouest et l'achèvement des deux tunnels. Cette demande figure dans la prise de position coordonnée entre les cantons de Suisse occidentale et sera évidemment reprise dans notre prise de position cantonale.

Ces propositions, Mesdames et Messieurs les députés, parce qu'ici nous donnons l'impression, parfois, d'avoir dans les mains le pouvoir de décision, ces propositions doivent être confirmées au plan fédéral par le Parlement lorsque le Conseil fédéral, sur la base de la consultation en cours, remettra son projet pour décision. Les débats parlementaires sont agendés pour fin 2007 – début 2008. Ils ont déjà fait l'objet de concertations, tant auprès des parlementaires fédéraux que nous rencontrons avant chaque session parlementaire, qu'avec d'ailleurs les autres cantons concernés.

En conclusion, le tunnel du Lötschberg de base, que nous inaugurons ce vendredi, sera vraiment opérationnel et va offrir des gains d'accessibilité et des gains de temps tout à fait performants et exceptionnels pour l'ensemble du canton et tout particulièrement bien sûr pour le Haut-Valais et le Valais central. Ce tunnel partiel, avec 23 km sur 35 km à voie unique, sera, cependant, dès son ouverture et comme nous le disons depuis de nombreuses années, sans qu'on nous croie mais cela commence à venir, pratiquement utilisé à sa capacité maximale et il sera très fragile en cas de retards. La poursuite de son amélioration doit donc être recherchée déjà pour la période 2010-2020 dans le cadre du projet ZEB et évidemment, plus tard, dans le cadre de la vision globale de l'amélioration du réseau suisse.

En ce qui concerne le montant d'investissements nécessaire de plus d'un milliard, du paiement anticipé par le canton, Madame la députée, j'en ai déjà fait état.

Il s'agit d'un postulat. Alors, vous voyez, Madame la députée, Mesdames et Messieurs, que je suis un peu emprunté: accepter le postulat, cela signifie que je vais pouvoir le décider, mais vous pouvez bien imaginer qu'il ne s'agit pas là d'un enjeu que peut décider le canton du Valais. Alors, en ce qu'il demande de poursuivre les efforts en vue de l'achèvement complet du tunnel de base du Lötschberg, ce postulat, nous l'acceptons, aussi pour le message qu'il donne à l'extérieur, et nous l'acceptons comme nous avons accepté toutes les interventions précédentes allant dans le même sens qui ont été traitées dans ce Parlement.

Voilà, Monsieur le président du Grand Conseil.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Donc, si je traduis en termes usuels, c'est un postulat accepté dans le sens de la réponse.

Merci, c'est bien compris..., vous voyez qu'avec les années au Grand Conseil, on commence à deviner ce que veut dire le Gouvernement.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous voulez intervenir?

Rectification matérielle, je vous cède la parole.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Je voulais juste dire, Monsieur le conseiller d'Etat, qu'il est vrai que j'ai plus parlé de la liaison vers la Suisse romande, mais que, pour moi, elle découlait automatiquement du doublement complet du tunnel.

Merci.

Le président:

Il n'aurait pas fallu intervenir parce que vous provoquez une nouvelle réaction...

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Une réaction extrêmement simple, Madame la députée.

La liaison ouest ne découle pas automatiquement de l'achèvement de l'équipement du tunnel. La liaison ouest, il faudra encore l'obtenir et peut-être là il faudra y aller avec un préfinancement. Mais, on n'en est pas là du tout. Nous devons déjà avant cela pratiquement trouver un investissement de 800 millions.

Alors, Madame la députée, désolé de vous contredire une deuxième fois, mais vous voyez, quand on est dans les x et dans les y, il y a encore quelques inconnues!

Le président:

Bien, tout cela nous laisse songeurs...

12. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant
l'aéroport de Sion: de qui se moque-t-on? (11.06.2007) (1.155)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Flugplatz Sitten: Wen will man hier zum Narren halten? (11.06.2007)
(1.155)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

13. INTERPELLATION URGENTE
du député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL) concernant la mise en
consultation du projet du plan sectoriel militaire (PSM): une publication
qui bafoue le souverain valaisan (11.06.2007) (1.156)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Olivier Delaloye (GRL) betreffend
Vernehmlassung zum Entwurf des Sachplans Militär (SPM): Die
Walliserinnen und Walliser werden vor vollendete Tatsachen gestellt
(11.06.2007) (1.156)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Les interpellations urgentes 12 et 13 concernent le même objet, donc à la fois la question de l'aéroport de Sion et le plan sectoriel militaire.

Avec votre permission, surtout celle des deux intervenants, je leur propose d'intervenir successivement et, ensuite, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier y répondra.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Quelques mots d'abord sur l'esprit de cette intervention.

Il est clair que l'UDC, comme je crois l'immense majorité des Valaisans, est acquise à la nécessité d'une défense nationale efficace et crédible et en particulier à la nécessité que notre aviation militaire puisse s'entraîner dans des conditions adaptées.

Il se trouve, toutefois, que l'entraînement des pilotes pose des problèmes particuliers, déjà parce qu'il provoque des nuisances importantes et également parce qu'il a des conséquences concrètes importantes elles aussi pour les propriétaires des terrains situés dans la zone de l'aéroport qui risquent de voir leurs terrains devenir inconstructibles.

C'est dire à cause de tous ces enjeux, du nombre de personnes qui sont concernées aussi, qu'il est indispensable que les cantons, notre canton en l'occurrence et en particulier notre Gouvernement cantonal soient traités comme des partenaires, que notre Gouvernement soit traité comme un partenaire. Il est nécessaire également que la population et surtout les riverains, et notamment les associations qui les représentent, soient informés d'une manière transparente et loyale dès lors qu'il ne semble pas qu'il y ait des secrets d'Etat ou des choses comme cela qui soient en jeu.

C'est exactement l'inverse qui semble s'être produit dans cette affaire. L'enjeu, je crois, c'est d'abord le respect de l'autorité du Gouvernement de notre canton et c'est également de ne pas braquer inutilement contre notre armée toute une part de la population de notre canton qui, jusqu'ici, lui a toujours manifesté un soutien fidèle et indéfectible.

Dans ce sens, je me réjouis d'écouter ce que nous dira le représentant du Conseil d'Etat.

M. le député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL):

Quelques mots pour étayer mon interpellation urgente et celle de mon préopinant.

Le plan sectoriel militaire, voilà un projet qui est resté plusieurs années en attente sur le tarmac alors que demandes d'informations par les autorités et par les citoyens, interpellations au Grand Conseil et au Conseil national, articles, manchettes dans la presse, reportages radiophoniques et télévisuels, pétition de plus de 6'000 personnes et j'en passe laissaient la Berne fédérale totalement indifférente à nos appels.

Enfin, après plus d'une année, notre armée et ses experts accompagnés de leur conseiller fédéral firent le déplacement pour entendre les revendications légitimes des citoyens des communes soutenues par leur fédération, ainsi que du Conseil d'Etat valaisan.

Partie prenante et siégeant personnellement lors de cette entrevue, je préciserai que la séance s'est passée dans une ambiance constructive et de bon aloi, quelques F/A-18 brisant les rares silences de réflexion.

Au terme d'une heure et demie de débats, de tractations et d'engagements pris pour garantir l'avenir économique de la région et la qualité de vie de ses citoyens, tout le monde en est sorti satisfait et partagea le traditionnel verre de l'amitié.

Hélas!, durant son voyage de retour, la grande muette s'est transformée en grande menteuse.

A la surprise générale, quelques semaines après cette entrevue, une publication postcombustion du plan sectoriel militaire réduit l'espoir des Valaisans à néant.

Il est clair que se sentant floués d'une telle manière, les artisans de cette rencontre ne pourront cautionner une attitude qui relève plus du savoir-vivre que de la défense nationale.

C'est pour cela que le groupe GRL, toujours prêt à soutenir son armée pour autant qu'elle ne nuise pas aux intérêts des citoyens et du canton, demande au Conseil d'Etat quelle sera sa position au terme de la mise à l'enquête publique du projet de plan sectoriel militaire prévue pour le 1^{er} juillet 2007. Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Vous le savez, puisque ceci a été relativement très médiatisé, le Gouvernement, la Fédération des communes valaisannes et en particulier la ville de Sion par son président ont réagi très fermement à la publication du plan sectoriel militaire avant la transmission des courbes de bruit, contrairement, je le répète ici, aux accords que nous avons eus à l'époque à l'occasion de cet entretien que vous venez de rappeler, Monsieur le député.

D'ailleurs, avec la ville de Sion et la Fédération des communes, nous avons écrit une lettre conjointe au conseiller fédéral Samuel Schmid, le 4 juin dernier, pour lui transmettre notre prise de position et lui demander de nous faire parvenir dans les meilleurs délais le document actualisé des courbes de bruit et de prolonger le délai de réponse pour le canton du Valais.

Nous avons donc maintenu notre position. Nous ne traiterons pas cet objet sans avoir de nouvelles courbes de bruit.

Selon les informations obtenues hier par le département fédéral concerné, le délai du 3 juillet fixé par la Confédération sera prolongé pour le canton du Valais, en particulier pour l'aéroport de Sion, à une date probablement automne 2007, mais enfin c'est encore à déterminer. Je dois avoir un entretien personnel avec M. le conseiller fédéral dans les jours et les semaines qui viennent.

Ce mois de juin encore, nous devons publier dans notre Bulletin Officiel ce nouveau délai qui concerne bien sûr l'ensemble de la population valaisanne.

Pour répondre à votre question, Monsieur le député, nous aimerions aussi vous donner un certain nombre d'informations.

Tout d'abord, il faut rappeler que le plan sectoriel militaire est un instrument de gestion, de planification et d'information de la compétence de la Confédération. Il doit ou plutôt devrait favoriser une coordination à un stade précoce entre Berne et les cantons et les communes. Le plan sectoriel militaire doit tenir compte bien sûr de la planification directrice du canton. Ce plan concrétise le concept de stationnement de l'armée et a fait l'objet déjà d'une consultation préalable, Monsieur le député Jean-Luc Addor, mais uniquement auprès du Service de l'aménagement du territoire qui, déjà à l'occasion de cette consultation préalable, avait demandé l'établissement aussi préalable d'un nouveau cadastre du bruit.

Aujourd'hui, sur demande du département fédéral, le Service de l'aménagement du territoire consulte les instances cantonales, régionales et communales intéressées et veille à ce qu'une participation adéquate de la population ainsi que des organisations de droit public et de droit privé soit assurée.

Cette consultation doit donc nous permettre de réaffirmer clairement nos objectifs, tels que nous les avons définis lors de notre séance du 27 avril dernier avec M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, à savoir:

1. Le bruit jusqu'en 2010 doit impérativement être plafonné au niveau du bruit effectif et non pas planifié, mais bien effectif, de l'année 2001 (cadastre du bruit 2001).
2. A partir de 2010, une réduction du bruit doit être obtenue notamment grâce au remplacement des Tigers par ces fameux PC21. Le département fédéral doit établir un nouveau cadastre du bruit permettant d'évaluer le gain sonore du remplacement des Tigers par ces avions à hélice.
3. Lors de sa mise en consultation, le plan sectoriel doit être accompagné de tous les éléments permettant d'en évaluer les impacts en matière de bruit, de pollution de l'air et d'aménagement du territoire.

Et nous tiendrons à ces principes.

Il est, pour nous, évident que de simples remarques dans ce plan concernant les mesures préconisées pour l'aérodrome de Sion sont totalement insuffisantes.

Il n'est ainsi pas possible pour le Gouvernement cantonal de se prononcer sans disposer du cadastre du bruit, car ce dernier détermine bien sûr les zones autour de l'aérodrome soumises à des restrictions, voire parfois même à des interdictions de construction.

De fait, nous n'entrerons en matière qu'en possession de tous les éléments permettant d'évaluer les impacts sur la qualité de vie en Valais de la nouvelle planification militaire. Cela suppose que le délai qui sera fixé par la Confédération donne suffisamment de temps à notre canton dans son ensemble pour se déterminer sur ce dossier.

Nous transmettrons d'ailleurs vos deux interpellations au groupe de travail canton-Confédération qui est chargé de trouver des solutions pour régler les problèmes de bruit causés par les avions militaires dans le Valais central.

Le Gouvernement cantonal s'attend donc à ce que les engagements pris dans une rencontre officielle soient respectés. La population valaisanne vaut beaucoup plus qu'une simple colère, Mesdames et Messieurs les députés, vous le savez, et notre canton et son Gouvernement en particulier veilleront à ce que ces accords soient respectés. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous arrivons donc au terme du traitement de ces interventions urgentes et nous revenons à l'ordre du jour.

Je vous rends attentifs au fait qu'il est quasiment midi et quart, et que nous avons trois objets encore qui pourraient nous prendre du temps.

Je vous propose d'avancer de la meilleure des façons jusque vers 12 h 45. Si nous voyons que nous pouvons terminer, nous terminerons; si nous voyons que cela prendra trop de temps, nous serons obligés de faire une interruption parce que l'on ne pourra pas rester ici jusqu'à 14 heures non-stop.

Mais, j'ai bon espoir qu'on y arrivera..., cela ne tient en fait qu'à vous!

Première lecture

**14. PROJET DE LOI
modifiant la loi sur le droit de cité valaisan**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF
zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994

Article 1, adopté.

Article 1bis

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe PS/AdG par le député Bernard Fauchère:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel:

Proposition du groupe GRL par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet:

Proposition du groupe PDCB par le député Laurent Léger:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1bis:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 1bis

Absatz 1

Zwei Abänderungsanträge sind eingegangen. Beide durch **die SVP durch Grossrat Jean-Luc Addor**.

Beim ersten verlangt er die Streichung des ersten Teils im Satz "innerhalb der Schranken des Bundesrechts". Diese Änderung wurde von der Kommission mit 12 zu 0 Stimmen angenommen.

Damit kommen wir zur zweiten Änderung von Grossrat Addor.

Er verlangt im zweiten Satzteil eine neue Formulierung, indem er "Gemeinderat" streicht und durch "das im Gemeindereglement bezeichnete Organ" ersetzt.

Dieser Antrag wurde von der Kommission mit 12 zu 0 Stimmen abgelehnt.

Die Kommission bevorzugt die ursprüngliche Formulierung. Bei der Formulierung von Herrn Addor muss die Gemeinde ein Reglement aufstellen, bei der Formulierung der Kommission "kann" der Gemeinderat ein Reglement aufstellen indem er diese Kompetenz der Legislative weitergibt.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Nous maintenons notre proposition à l'article 1bis alinéa 1, deuxième partie.

J'aimerais rappeler ses origines. Par des arrêts célèbres, le Tribunal fédéral est arrivé avec ses grands pieds dans des affaires communales. Il a foulé aux pieds, c'est le cas de dire, la volonté populaire qui avait été exprimée dans ces communes. L'idée de cet amendement, qui va dans le sens de l'initiative UDC "Pour des naturalisations démocratiques", est qu'il convient d'en revenir à l'autonomie communale dans ce domaine, autonomie par rapport au Tribunal fédéral, mais aussi autonomie par rapport au canton. C'est aux communes qu'il appartient de choisir si elles entendent confier la compétence d'octroyer le droit de cité communal au conseil municipal, à l'assemblée primaire ou encore à une commission (il y a toutes sortes de formules). Ce n'est pas au canton qu'il appartient d'imposer une solution plutôt qu'une autre aux communes.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir cet amendement.

Le président:

Cette proposition étant maintenue, nous votons.

Nous devons nous prononcer sur la seconde proposition du groupe UDC/SVP, défendue par le député Jean-Luc Addor, disant "...et l'organe désigné par la réglementation communale...".

Par 99 voix contre 9 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 1bis

Absatz 2

Dazu sind sechs Abänderungsanträge eingegangen. Fünf davon mit gleichem Wortlaut, nämlich der der SVP durch Grossrat Addor, der PS/AdG-Fraktion durch Grossrat Fauchère, der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel, der GRL-Fraktion durch Grossrätin Sauthier-Luyet und der PDCB durch Grossrat Léger.

Antrag: Absatz 2 sei zu streichen. Dies wurde von der Kommission mit 12 zu 0 Stimmen abgelehnt.

Begründung: Die Kommission ist der Meinung, mit der Möglichkeit die Einbürgerungen mittels eines Organisationsreglements an die Legislative übertragen zu können, einen guten Kompromiss gefunden zu haben, der es den Munizipalgemeinden ermöglicht, die Einbürgerungen selbst nach ihren Bedürfnissen zu gestalten.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas fait part de son étonnement. En effet, cinq groupes ont déposé une demande de suppression de l'alinéa 2 de l'article 1bis. Résultat du vote de la commission: 10 contre 2. Nous sommes donc surpris, et le mot est faible, qu'avec cinq propositions de suppression, cet alinéa soit encore présent. Surpris par des votes de commissaires qui ne suivent pas les propositions de leur groupe.

Est-ce que la proximité des élections fédérales fait déjà son effet? Est-ce que les commissaires ont donné un avis personnel? Alors, là, nous relèverons qu'il y a un dysfonctionnement dans notre système. Ou bien est-ce l'épée de Damoclès d'un référendum qui a fait peur à certains commissaires?

Pour notre groupe, par cohérence avec nos décisions – et ce n'est pas la menace d'un référendum qui nous fera changer d'avis –, nous maintenons notre position, à savoir la proposition de suppression de l'alinéa 2 avec les arguments que nous avons développés lors de l'entrée en matière.

Nous sommes convaincus que l'organe le plus crédible et objectif lors de l'attribution d'un droit de cité est le conseil municipal. C'est le seul organe qui pourra avoir accès à des données personnelles en respectant la sphère privée des requérants.

Nous maintenons donc notre proposition.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

So gerne ich die demokratischen Grundrechte unterstütze und verteidige, bei der Einbürgerung darf und soll der Gemeinderat seine Verantwortung wahrnehmen.

In den letzten Jahren wurde zu oft auf dem Rücken Einbürgerungswilliger Asylpolitik betrieben. Oder angenommene Missstände in der Ausländerpolitik führten zur Ablehnung von Gesuchstellern aus Ex-Jugoslawien und der Türkei.

Darum bitte ich Sie meinen bzw. unseren Antrag um Streichung von Absatz 2 zu unterstützen.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Si je peux rassurer notre collègue Laurent Léger, j'aimerais retirer, au nom du groupe UDC/SVP, cette proposition qui n'avait évidemment de sens que si celle que vous venez de refuser était acceptée. Si on laissait la liberté aux communes d'organiser la chose comme elles l'entendent, ça n'avait plus de sens de commencer à régler des détails après cela.

Evidemment que du moment que notre proposition précédente a été refusée, nous sommes évidemment de l'avis, pour des raisons démocratiques (et nous sommes surpris du manque de démocratie, si j'ose dire, des socialistes), qu'il est préférable d'adopter une solution qui au moins permet aux communes de prévoir ce moyen si démocratique qu'est le recours à l'assemblée primaire plutôt que pour des raisons bien compréhensibles pour les socialistes (notre collègue Rolf Eggel a expliqué l'enjeu; on sait très bien de qui il s'agit), eh bien!, évidemment, qu'il y a certaines choses que nous ne voulons pas et nous pensons que c'est un bon moyen de laisser au moins cette porte entr'ouverte.

Donc, pour être clair, nous retirons évidemment cette proposition.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Jusqu'à maintenant pour obtenir la naturalisation ordinaire, la seule condition au point de vue communal était d'avoir été accepté par une bourgeoisie du canton. Comme seulement une soixantaine de communes ont octroyé la bourgeoisie ces dernières années, beaucoup de municipalités n'étaient, jusqu'à maintenant, pas concernées par les naturalisations, d'autant plus que, sur ces 60 communes, plusieurs avaient un conseil bourgeoisial séparé.

Avec la nouvelle loi, pour obtenir la naturalisation ordinaire, seule la commune municipale de domicile sera compétente et plusieurs conditions fixées aux articles 3 et 4 seront nécessaires, entre autres avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton, être intégré dans la communauté valaisanne et apporter des preuves suffisantes de bonne conduite.

Si l'on fixe maintenant des conditions dans la loi, cela signifie que si le candidat remplit les conditions, il obtient le droit de cité; s'il ne les remplit pas, le droit de cité lui sera refusé.

Il est, de notre avis, dangereux de demander à une assemblée primaire son avis si la réponse est fixée d'avance, d'autant plus que certains renseignements confidentiels ne peuvent pas être communiqués à des personnes qui ne sont pas tenues au secret de fonction (revenus, dettes, jugements de divorce, reconnaissances d'enfants, casiers judiciaires).

En outre, comme c'est une tâche nouvelle pour les communes, l'information du département à celles-ci sera simplifiée si c'est la même procédure, la même instance qui est compétente.

Après les premières expériences, les adaptations nécessaires seront facilitées.

Beaucoup de dossiers attendent d'être traités; ne compliquons pas et ne ralentissons pas la procédure. Adoptons la proposition du Conseil d'Etat en supprimant l'alinéa 2 de l'article 1bis.

Si la législation fédérale devait changer, nous adapterions à ce moment-là.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Le groupe radical-libéral, pour toutes les raisons qui ont été évoquées et surtout en ce qui concerne la protection des données et de la sphère privée qui nous tient à cœur, maintient sa proposition et demande que le conseil municipal assume ses responsabilités.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wer soll das zuständige Organ sein für die Erteilung des Gemeindebürgerrechts? Gemeinderat oder Urversammlung? Die Kommission gibt dem Gemeinderat die Priorität und die Fassung, die wir hier im Gesetz haben, sieht dies auch so vor. Sieht aber die Möglichkeit vor, wenn die Gemeinde oder der Gemeinderat dies beantragt, dass man mittels eines Organisationsreglements diese Kompetenz an die Urversammlung delegieren kann. Dies ist hier so eine Kompromissformel. Die Gemeinden müssen aber aktiv werden wenn sie die Urversammlung als Einbürgerungsorgan bezeichnen wollen.

Die Kommission hat über diese Frage nochmals diskutiert und hat entschieden. Die Kommissionsmitglieder waren da und konnten frei abstimmen. Und in diesem Sinne ersuche ich Sie den Kompromissvorschlag der Kommission anzunehmen und die Abänderungsanträge abzulehnen.

Danke schön.

Alinéa 2

Par 69 voix contre 31 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée décident de supprimer l'alinéa 2.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 1, Absatz 2

Der Vorschlag von der CSPO durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder.

Es geht um das Rekursrecht. Dieser Teil fällt durch die Abstimmung weg. Die Kommission hat vorgeschlagen, dass wir diesen Absatz im Artikel 18 diskutieren.

Le président:

On admet ainsi que c'est caduc à cet article, mais que cette proposition sera traitée à l'article 18. Non, cette proposition est carrément retirée...

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Der Antrag wird in diesem Sinne nicht zurückgezogen, aber im Sinne des Rapporteurs wird ja diese Frage in Artikel 18 noch einmal behandelt und wir kommen dann darauf zurück.

Le président:

C'est parfait! C'est comme je l'avais compris dans un premier temps. Nous y reviendrons donc à l'article 18.

Article Ibis, adopté avec la proposition du groupe UDC/SVP à l'alinéa 1 (suppression de "Dans les limites du droit fédéral") et la suppression de l'alinéa 2.

Article 2, adopté.

Article 3

Propositions du groupe PS/AdG par le député Bernard Fauchère:

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (durch Grossrat Hans Hutter):

Vorschläge der FDPO-Fraktion durch Grossrat Ambros Bumann (nicht entwickelt):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe GRL par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet:

Propositions du groupe PDCC par la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (pas développées):

Nouvelle formulation de la commission / Neue Formulierung der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3

In diesem Artikel gab es in der Kommission einige Diskussionen, weil 14 Abänderungsanträge dazu eingegangen sind.

Dieser Artikel ist die Aufzählung der Bedingungen und Kriterien, die nötig sind, um einen Einbürgerungswilligen einzubürgern. Die zahlreichen Abänderungsanträge sind jeweils ähnlich, diese verlangen die genauen Kriterien für die Einbürgerungen.

Die Kommission – nach eingehender Diskussion – **schlägt dem Parlament eine neue Fassung dieses Artikel 3 vor**, welche die Kriterien der Einbürgerungen genau aufzählt. Dabei konnten einige der Vorschläge ganz, andere teilweise oder mit ähnlichem Wortlaut in diesem neuen Vorschlag berücksichtigt werden. Die neue Formulierung zählt alle Kriterien der Einbürgerung von Ausländern oder den übrigen Schweizern auf.

So wurden folgende Abänderungsanträge ganz übernommen:

Abänderungsantrag CVPO durch Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller sowie Antrag SVP durch Grossrat Addor und auch teilweise der Antrag der FDPO durch Grossrat Bumann. Dort war die Kommission einverstanden, dass der Wohnsitz in der Gemeinde von einem Jahr auf drei Jahre erhöht wird.

Der zweite Teil des FDPO Antrags betreffend Wohnsitz während des Verfahrens, wurde von der Kommission abgelehnt, weil er uns unzweckmässig scheint, so zum Beispiel bei Studenten, die auswärts zur Schule gehen und dann eventuell wegen dieser Forderung den Wohnort nicht wechseln könnten.

Die anderen Anträge der FDPO durch Grossrat Bumann (er verlangt eine gute Führung), die SVP durch Grossrat Addor (er verlangt einen guten Ruf), die PS/AdG Fraktion (verlangt Kenntnisse in den Sprachen), die PDCC durch Grossrätin Massy Mittaz (ebenfalls Sprachkenntnisse), PS/AdG Fraktion durch Grossrat Fauchère (verlangt Integration) ebenso die PDCC durch Grossrätin Massy Mittaz (ebenfalls Integration), PS/AdG Fraktion durch Grossrat Fauchère (eine gute Führung). Sie sehen, immer werden dieselben Bedingungen wiederholt.

Diese Anträge wurden im Sinne der Neuformulierung abgelehnt. Die Neuformulierung von Artikel 3.

Ordentliche Einbürgerung von Ausländern – Bedingungen

Absatz 1

Um die Aufnahme in das Bürgerrecht einer Walliser Gemeinde zu beantragen, muss der Ausländer:

1. seit drei Jahren in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben;
2. genügend Kenntnisse einer der beiden offiziellen Landessprachen besitzen;

3. in die Walliser Gemeinschaft integriert sein;
4. genügende Nachweise guter Führung beibringen und sich eines guten Rufes erfreuen.

Absatz 2

Um die Aufnahme in das Bürgerrecht des Kantons Wallis zu beantragen, muss der Ausländer zusätzlich:

1. während fünf Jahren im Kanton wohnsässig gewesen sein;
2. im Besitz des von einer Walliser Einwohnergemeinde erteilten Gemeindebürgerrechts sein;
3. im Besitz einer Einbürgerungsbewilligung der Bundesbehörde sein.

Sie sehen, diese Aufzählung integriert sämtliche 14 Vorschläge. Die Kommission empfiehlt Ihnen, diesem Absatz so zuzustimmen.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je vais essayer de clarifier au maximum ces différentes propositions à cet article 3.

Tout d'abord, nous avons pris note que la proposition du groupe PS/AdG, déposée par le député Bernard Fauchère, au chiffre 1, est retirée.

Il y a une douzaine de propositions qui trouverait réponse dans le cadre de la proposition de nouvelle formulation de la commission plus une autre proposition qui est celle du député Jean-Luc Addor, qui vient tout à la fin, qui est en fait, je dirai, à débattre après coup, après qu'on aura statué sur toutes ces propositions qui traitent de la même matière et auxquelles la commission a tenté de donner satisfaction par sa nouvelle formulation.

Il me semble que le plus simple est de demander qui, parmi tous ceux qui ont déposé ces propositions, veut vraiment les maintenir face à la nouvelle formulation présentée par la commission. En effet, si cette nouvelle formulation pouvait effectivement rallier tous les avis, il serait inutile de procéder à tous ces votes successifs et on pourrait rapidement éclaircir le débat.

Je commence ainsi par cette première question qui permet d'y voir clair: quel intervenant, ayant présenté une proposition, n'obtient pas du tout satisfaction avec cette nouvelle formulation et demande le vote?

S'il n'y a personne, cela nous permettra de passer directement à la question subsidiaire posée par le député Jean-Luc Addor (alinéa 2 nouveau).

Est-ce que cette manière de faire est bien comprise, notamment par le président de la commission? Oui, il opine du chef; cela nous confirme que c'est juste.

Qui veut donc maintenir ses propositions contre la nouvelle formulation présentée par la commission?

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Par rapport aux propositions que j'ai déposées concernant la connaissance de la langue et apporter les preuves de bonne conduite, je suis tout à fait d'accord avec la nouvelle formulation présentée par la commission.

Par contre, je m'oppose, à l'alinéa 1 chiffre 1: avoir son domicile depuis trois ans dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée.

Ma motivation est la suivante: Jusqu'à maintenant, les conditions de résidence étaient ou sont de douze ans en Suisse et de cinq ans en Valais.

Avec la proposition de la commission au chiffre 1, on ajoute une couche supplémentaire: trois ans dans la commune.

L'intégration s'effectue en terres valaisannes, que l'on habite à St-Léonard ou à Uvrier, elle s'effectue aussi bien dans une commune que dans une autre. C'est pourquoi cette condition me semble superflue et allonge inutilement la procédure.

C'est pourquoi je propose de revenir au texte initial du Conseil d'Etat. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Globalement, nous nous rallions à la nouvelle version de la commission.

J'aimerais simplement demander que notre proposition de nouvel alinéa 2 soit soumise à la deuxième commission pour la raison suivante: Il y a, dans le texte que nous proposons, deux éléments qui n'ont pas été repris dans la nouvelle formulation de la commission, soit l'exigence que les étrangers candidats à la naturalisation acceptent et respectent les fondements de notre ordre juridique et celle qu'ils respectent la dignité et l'intégrité de l'enfant et de la femme.

Alors, je ne veux pas faire voter là-dessus. Je demande simplement que la question de l'intégration de ces deux critères dans la disposition concoctée par la commission soit discutée en deuxième commission.

Moyennant cela, nous soutiendrons la nouvelle formulation présentée par la commission.

Hr. Grossrat Hans Hutter (CVPO):

Wenn ich die Voten von Kollega Fauchère gehört habe, darf ich zu unserem Abänderungsantrag noch etwas hinzufügen.

Bei Einbürgerungen ist eine gute Integration das A und O. Die Gesuchsteller für eine Einbürgerung müssen in der Wohnsitzgemeinde integriert sein. Was heisst das? Sie müssen sich mit der jeweiligen Sprache am Ort mit den Mitmenschen verständigen können. Eine gegenseitige – ich betone gegenseitige – Akzeptanz mit der Dorfbevölkerung ist sehr wichtig. Erwachsenen wie Kindern ist ein Mitmachen in den Dorfvereinen nur zu empfehlen. So kann eine Integration für die zukünftigen Schweizerbürger nur von Vorteil sein.

Das sind Punkte, welche zu einer positiven Einbürgerung verhelfen.

Bei einem Mindestwohnsitz von einem Jahr in der Gemeinde ist dies schlichtweg nicht möglich. Das Gesetz ist auch da um den Leuten zu helfen, sich zu integrieren. Darum braucht es mindestens drei Jahre Wohnsitz in der Gemeinde.

Als Initiant und Mitmotionär dieser Gesetzesänderung war es unser Ziel, den Einbürgerungstourismus zu stoppen und eine faire Einbürgerung zu schaffen.

Ich bin überzeugt, auf dem richtigen Weg zu sein um dieses Ziel zu erreichen, denn bei einem Jahr in der Wohnsitzgemeinde ist das Risiko viel zu gross, dass Leute einfach so abgelehnt werden, weil sie sich noch nicht integriert haben.

Ich danke der Kommission, dass sie unseren Abänderungsantrag zu Artikel 3, Absatz 2 angenommen hat, denn es gilt und es heisst: Integration vor Mobilität und nicht Mobilität vor Integration. Danke.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Es ist, glaube ich, besser wenn ich mein Votum später bringe, da ich mich eigentlich gegenüber allen Anträgen widersetze.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Si la commission présente une nouvelle formulation qui fixe dans la loi les critères de base en matière d'intégration, nous sommes moyennement satisfaits avec cette formulation.

Etant donné l'ampleur du texte, nous demandons que cette formulation soit revue par la deuxième commission et de même que le concept d'intégration soit affiné dans un règlement soumis à la deuxième commission. Merci de votre attention.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit mon collègue Hans Hutter: l'intégration est quelque chose d'important; il est important que les gens puissent discuter dans leur commune.

Le seul problème que je vois, c'est que quelqu'un qui a habité pendant de nombreuses années à St-Léonard, par exemple, et qui achète un appartement à Uvrier ne doit pas encore attendre trois ans supplémentaires.

Par contre, pour les autres raisons et avec ce qu'a dit la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, je suis entièrement d'accord. Merci.

Le président:

Il n'y a plus de demande de parole.

Monsieur le député (suppl.) Rolf Eggel, on est d'accord qu'on s'arrête là avec le débat sur l'alinéa 1?

(...)

Si vous voulez intervenir, c'est maintenant.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Wir leben in einer Gesellschaft, in der Mobilität gross geschrieben wird. Sie wird von allen Parteien und von der Wirtschaft begrüsst.

Ein Jahr erscheint nicht lange, aber heutzutage sind die Menschen nicht mehr gebunden an ihren Boden, sondern an ihre Arbeit. Auch die Erweiterung des Kriterienkatalogs können wir nicht unterstützen. Solch unbestimmte Rechtsbegriffe schaffen in den Gemeinden enorme Ermessensspielräume. Die Gemeinden müssen diese unscharfen Eignungskriterien dann wieder mühsam formalisieren, damit ihr Urteil nicht als Willkür abqualifiziert wird.

Wir bitten Sie darum den Kommissionsvorschlag sowie den Vorschlag der CVPO abzulehnen und auf die ursprüngliche Fassung des Staatsrats zurückzukommen.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Die Artikel 3 und 4 regeln ja – wie wir hier jetzt ja erwähnt haben – die Kriterien für Einbürgerungen. Die Kommission hat sich entschieden die Hauptkriterien im Gesetz festzulegen. Die Formulierung dieser Kriterien und der Umschrieb dieser Kriterien soll in der Verordnung festgelegt werden, die – und das ist wichtig – bei der 2. Lesung vorliegen muss.

Abgelehnt von der Kommission wurde der Vorschlag Addor. Der ging der Kommission zu weit. Die zweite Kommission kann natürlich über diesen Vorschlag nochmals diskutieren.

Was die Frist der Wohnsitznahme betrifft, stelle ich zuerst einmal fest, dass die beiden Spezialisten der Unterkommission Einbürgerungen, die sich in den letzten Jahren mit hunderten von Fällen von Einbürgerungen beschäftigt haben, hier unterschiedlicher Meinung sind. Die Kommission hat aber Integration schwerer taxiert als die Mobilität.

Ich bitte Sie daher dem Kommissionsentwurf dieser Artikel 3 und 4 zuzustimmen und die anderen Anträge abzulehnen.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Si le Conseil d'Etat, avec la nouvelle formulation présentée par la commission, peut vivre, il faut reconnaître quand même que ce travail mérite d'être affiné en deuxième lecture, comme l'a justement dit la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet pour le groupe GRL.

Je rappellerai aussi ici qu'il serait peut-être bon de faire stipuler quelque part ou en tout cas qu'il apparaisse évident que la compétence de naturalisation reste en main du Grand Conseil et qu'il ne suffit pas qu'on remplisse tous ces critères pour, automatiquement, se considérer déjà comme naturalisé.

Enfin, il faudrait peut-être aussi trouver quelque part la place à donner à l'Etat puisque je rappelle que le service et l'Etat, c'est la seule possibilité de pouvoir consulter le casier judiciaire. Je pense que pour obtenir une autorisation fédérale, il faut déjà avoir accès au casier judiciaire.

Il faudrait donc peut-être aussi, dans cette formulation, remettre un peu d'ordre, dans le sens de donner les compétences à qui doit les avoir.

Le service doit de toute façon présenter les autorisations à Berne. C'est le service qui doit réunir les informations. C'est le service qui a accès au casier judiciaire. Il faut donc retrouver dans cet article sa véritable place.

Mais, pour une première lecture – je dis bien "pour une première lecture" –, le Conseil d'Etat peut se rallier à la nouvelle formulation présentée par la commission.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que nous sommes nombreux à penser que ce texte pourrait être amélioré et que l'on compte beaucoup sur la deuxième commission effectivement pour y parvenir. Dans ce sens, je comprends très bien l'intervention de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet.

En l'occurrence, il me semble important tout de même de se déterminer notamment sur la question des trois ans ou d'une année. C'est un débat mené par plusieurs. Je vous propose ainsi de voter sur ce point-là de manière précise et que, pour le reste, on s'en tienne au texte de la commission qui devra forcément faire l'objet encore de discussions pour la deuxième lecture avant d'adopter un texte définitif.

Il faudrait que l'on ait déjà **une décision au moins sur les trois ans ou une année** puisque, sur ce point, il y a des controverses clairement affirmées.

Je constate que vous êtes d'accord avec cette manière de faire.

Nous votons.

Alinéa 1, chiffre 1

Par 86 voix contre 28, les membres de la Haute Assemblée acceptent la nouvelle proposition de la commission (trois ans).

Voilà pour ce qui est de l'article 3 alinéa 1.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Noch nachträglich zu Artikel 3, Absatz 2 (neu), Vorschlag der SVP durch Grossrat Jean-Luc Addor. Wenn ich richtig verstanden habe wurde dieser zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission, ansonsten wir darüber abstimmen müssten.

Le président:

C'est exact, Monsieur le rapporteur.

Article 3, adopté dans la nouvelle teneur présentée par la commission.

Le président:

Il est 12 h 50. Je vois que, manifestement, nous ne pouvons pas terminer les travaux comme on l'avait souhaité par rapport à ce projet de loi en première lecture, mais encore aux deux derniers points de l'ordre du jour.

Après concertation avec les premier et deuxième vice-présidents, nous vous proposons d'interrompre nos travaux maintenant, de profiter de l'apéritif offert par la commune de Varone..., j'espère qu'il y aura un petit quelque chose qui accompagnera cet apéritif, comme cela nous pourrions certainement nous retrouver en bonne santé dans pas trop longtemps, on pense reprendre nos travaux à 14 h 15..., ou à 14 heures, puisque vous le proposez dans la salle, mais avant ça me paraît quand même un peu court!

(...)

J'entends beaucoup de voix s'exprimer pour une reprise assez rapide. Je vais être très démocratique. A la demande du président de la commune de Varone, je vous propose de reprendre nos travaux à 14 heures précises.

Si vous travaillez bien, vous serez libérés rapidement, rassurez-vous!

Bon appétit!

(Interruption de la séance de 12 h 50 à 14 heures.)

Le président:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous reprenons nos travaux après cette pause bienvenue qui nous a redonné des forces. Nous espérons que vous serez tous à même de poursuivre ces discussions dans les meilleurs délais possibles.

Alors, nous revenons au point 14 de l'ordre du jour: l'examen du **projet de loi modifiant le droit de cité valaisan** en première lecture. Nous nous sommes arrêtés à l'article 3, qui a été adopté.

Article 4

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe GRL par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (pas développée):

Nouvelle formulation de la commission / Neue Formulierung der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 4:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 4

Ziffer 1

Vorschlag der SVP durch Grossrat Jean-Luc Addor. Er möchte "ein Jahr" streichen und durch "drei Jahre" ersetzen.

Dieser Vorschlag ist von der Kommission mit 12 zu 0 Stimmen abgelehnt worden. Die Kommission meint, dass hier ein Vorteil für Schweizerbürger bestehen bleiben sollte.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Nous nous rallions volontiers à cette idée, d'autant plus que s'il y a des problèmes en matière de naturalisation, ce n'est bien sûr pas du fait des confédérés, mais du fait de certaines catégories d'étrangers qui ne sont pas toujours disposées à faire l'effort de s'intégrer chez nous.

Nous retirons donc notre proposition.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 4, Ziffer 3

Dieser Antrag wurde zurückgezogen, zu Gunsten einer Neuformulierung in Artikel 3, **wo die Kommission einen neuen Antrag gemacht hat**. Er ist ähnlich wie bei Artikel 3, nur eben mit der Änderung, dass hier nicht mehr drei Jahre für die Wohnsitznahme in einer Gemeinde, sondern nur ein Jahr verlangt wird.

Article 4, adopté dans la nouvelle teneur présentée par la commission.

Articles 6, 7 et 8, adoptés.

Article 8bis

Proposition du groupe GRL par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8bis:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 8bis

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet – streichen. Dies wurde mit 7 zu 4 Stimmen und einer Enthaltung abgelehnt.

Die Mehrheit der Kommission möchte diesen Artikel beibehalten. Mit der Beibehaltung kann über Infostar ein Register aufrecht erhalten werden, indem die Bürger noch aufgeführt sind. Falls dies nicht mehr so sein sollte und man eine komplette Trennung macht, wird wahrscheinlich schon in kurze Zeit kein vollständiges Bürgerregister mehr existieren.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Le groupe radical-libéral retire cette proposition, de même que celle liée à l'**article 11 alinéa 3** qui découlent toutes deux des lacunes du système Infostar.

Toutefois, nous invitons tout de même la deuxième commission à étudier cette problématique pour que ce ne soit pas l'informatique qui régisse la loi.

La discussion est close.

Article 8bis, adopté.

Articles 9 et 10, adoptés.

Article 11

Proposition du groupe GRL par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président:

Cette proposition est retirée.

Article 11, adopté.

Article 14

Vorschlag der FDPO-Abgeordneten durch Grossrat Ambros Bumann (nicht entwickelt):

Nouvelle formulation de la commission / Neue Formulierung der Kommission

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 14

Absatz 1

Vorschlag der FDPO durch Grossrat Ambros Bumann. Er möchte, dass man "5 Jahre" ersetzt durch 10 Jahre. Die Kommission lehnt diesen Vorschlag ab, macht aber gleichzeitig **einen neuen Vorschlag**. Auf Bundesebene ist dieses Gesetz in Revision und auch der Bund verlangt heute 5 Jahre, der Bund wird wahrscheinlich auch eine Änderung vornehmen. Wir wissen nicht, vielleicht 8 oder 10 Jahre. Darum macht die Kommission einen Vorschlag, in dem sie die 5 Jahre ersetzt durch den Satz: "**...innert der gleichen Frist, welche im Bundesgesetz vorgesehen ist**".

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Est-ce que les députés FDPO se rallient à cette nouvelle formulation?

Oui, c'est le cas.

Article 14, adopté avec la nouvelle formulation présentée par la commission.

Article 15, adopté.

Article 16

Proposition du groupe PDCC par la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 16

Vorschlag der PDCC Fraktion durch Grossrätin Massy Mittaz. Sie möchte das Wort "grundsätzlich" am Anfang des Satzes gestrichen haben. Die Kommission lehnt diesen Antrag ab. Die Begründung ist, dass sich zu jeder Zeit ein Fehler auch ungewollt einschleichen kann und mit dieser Formulierung hat man dann noch die Möglichkeit, diesen Fehler zu berichtigen.

Aus diesem Grund lehnt die Kommission den Antrag ab.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Est-ce que le groupe DC du Centre se rallie à cette décision de la commission?

C'est le cas.

Article 16, adopté.

Article 17, adopté.

Article 18

Propositions du groupe PS/AdG par le député Bernard Fauchère:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (nicht entwickelt):

Proposition du groupe GRL par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet:

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 18:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 18, Absatz 2

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrat Fauchère. Hier gibt es noch zwei weitere gleich lautende Anträge, einer der SPO durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel und der zweite der Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrätin Sauthier.

Die Kommission lehnt es ab, diesen Absatz zu streichen und dies mit 7 zu 5 Stimmen.

Die Kommission ist in ihrer Mehrheit der Meinung, dass für den administrativen Akt und die Kommission möchte es betonen – für den administrativen Akt – das Rekursrecht aufrecht erhalten bleiben sollte.

Le président:

A l'article 18 alinéa 2, il y a trois propositions qui, me semble-t-il, sont identiques, mais j'aimerais quand même peut-être m'assurer au niveau des termes.

Une proposition parle de "maintenir" et une autre de "revenir au texte du Conseil d'Etat". La troisième, celle du groupe PSO, formule expressément que "les décisions prises par les communes en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat". En fait, le texte du Conseil d'Etat précise bien "...les décisions prises par le conseil municipal..." Je ne sais pas si la commission l'a bien compris comme cela?

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Wir meinen also, der ursprüngliche Text sollte wieder gelten.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

On s'est bien compris, il s'agit bien du texte initial du Conseil d'Etat qui est retenu par la commission et qui n'est pas contesté...

Si, il l'est!

Je cède la parole au député Laurent Léger.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas s'oppose à cette reprise de l'alinéa 2.

La commission a abrogé cet alinéa.

Nous demandons donc à ce que cet alinéa reste abrogé.

L'argumentation est le fait que nous avons posé des conditions qui sont normalement assez claires et qui vont être encore clarifiées par la deuxième commission. Les conditions pour la naturalisation sont donc explicites. Par conséquent, si une personne remplit ces conditions et si le conseil municipal décide – puisque nous avons décidé que c'est lui qui va prendre la décision –, nous pensons à ce moment-là qu'il n'y a plus besoin d'avoir de recours.

Nous vous demandons de suivre cette position et d'abroger l'alinéa 2 de l'article 18.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je ne suis pas très au clair: s'agit-il d'abroger l'alinéa 2 ou de revenir à la version de la commission?

Le président:

La proposition qui est retenue par la commission est de revenir au texte du Conseil d'Etat.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

La nouvelle proposition de la commission est celle de revenir au texte du Conseil d'Etat et, nous, nous demandons d'abroger l'alinéa 2 de l'article 18, comme l'a fait la commission dans son texte initial.

Le président:

Est-ce que les choses sont suffisamment claires pour le député Jean-Luc Addor?

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Oui, elles sont suffisamment claires pour le député Jean-Luc Addor qui souhaite vous dire ceci au nom du groupe UDC/SVP: il souhaite que, comme l'a fait la commission, on trace cette disposition.

L'enjeu est clair. La question est de savoir si les décisions prises par les communes en matière de naturalisation seront susceptibles de recours ou non. C'est ça la question.

Ce que nous disons à ce sujet, c'est qu'il n'y a, dans la loi, aucun droit à la naturalisation. Donc, la décision à tous les niveaux, mais puisque l'on parle du niveau communal, la décision d'octroyer ou non le droit de cité communal dans une procédure de naturalisation est une décision politique. C'est l'expression d'un pouvoir libre et souverain de l'autorité communale, quelle que soit d'ailleurs cette autorité.

Ce qu'il faut dire, c'est que si l'on admet la possibilité de recourir contre ce genre de décision, cela veut dire très concrètement qu'on admet l'idée que des tribunaux puissent imposer à des communes qui n'en ont pas voulu la naturalisation d'un certain nombre d'étrangers.

Par conséquent, ceux qui veulent que des tribunaux puissent décider autre chose que ce que le peuple ou ses représentants ont voulu, ces gens-là doivent être en faveur du droit de recours. Ceux qui pensent que les communes doivent avoir encore la liberté de décider souverainement de ceux ou de celles qu'elles souhaitent voir devenir Suisses, toutes celles et tous ceux qui partagent notre avis, donc l'avis de la souveraineté de l'autorité communale, doivent évidemment être contre l'instauration d'un droit de recours qui est contraire à toutes nos traditions, que ce soit suisses ou valaisannes en particulier.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Tout d'abord, j'aimerais souligner, comme l'avait relevé ce matin M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, que la naturalisation est de la compétence du canton, donc du Grand Conseil. La naturalisation n'est pas de la compétence des communes.

Ce que j'aimerais dire puisque cela porte à discussion, c'est que la loi actuelle sur le droit de cité valaisan précise en son article 18 ce qui suit: "Les décisions prises par les communes bourgeoises en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat." Et qu'a-t-on voulu faire dans cette loi? Simplement dire que la compétence n'est plus aux communes bourgeoises pour le droit de cité, mais aux communes municipales. Alors, je ne vois pas pourquoi on donnait une possibilité de recours contre les décisions des communes bourgeoises et puis, maintenant, tout à coup, cela pose un problème parce que ce sont les communes municipales. Voilà pour le premier point.

Second point: Si des critères sont fixés, je dirai que, à un moment donné, il faut bien avoir la possibilité de recours pour savoir si ces critères ont véritablement été admis.

Je vous encourage ainsi à soutenir la position de la commission, c'est-à-dire de réintroduire l'alinéa 2 à l'article 18. Merci.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Beaucoup de choses ont été dites et puis, effectivement, une fois n'est pas coutume, on peut se montrer presque d'accord avec nos collègues UDC aujourd'hui, tout au moins lorsqu'ils parlent de pouvoir souverain, de décisions prises par les communes à qui l'on a donné cette possibilité de prendre la décision et j'ajouterai que si droit de recours il y avait auprès du Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat n'aurait qu'une solution, c'est de se retourner vers les communes pour savoir les détails de ce qui s'est passé, du pourquoi du recours.

Si on a décidé de changer aujourd'hui, si on a décidé de donner le pouvoir aux communes, ce n'est pas exclusivement pour le transférer de la bourgeoisie à la commune municipale, c'est parce que la commune municipale a véritablement la capacité de déterminer les conditions réelles ou pas, avérées ou pas des demandes de naturalisation.

Je vous rappelle que nous avons également décidé tout à l'heure de prolonger la durée du séjour sur territoire communal, ce qui renforce encore la position de l'exécutif municipal qui aura pu, pendant ces trois ans, prendre acte, prendre connaissance de la conformité ou non de la demande.

Donc, à partir de ce moment-là, ce serait certainement vraiment une entorse à l'autonomie municipale que de donner en plus un droit de recours et d'aller éventuellement contester sa décision et ramener les gens pratiquement de force dans le giron d'une commune municipale qui n'en veut pas.

Je crois que si l'on examine cela sous l'angle de la réalité, en dehors d'une énorme querelle juridique, de querelles de juristes à n'en plus finir, cela ne déboucherait sur rien d'autre.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDCC vous encourage également à soutenir le retour au projet de la commission, mais le projet initial sur lequel nous travaillons, c'est-à-dire le projet de la commission avec l'alinéa 2 abrogé.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Je vois que le député Bernard Fauchère redemande la parole; pour une précision matérielle peut-être?

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Juste une chose au niveau pratique.

Tout à fait d'accord qu'on peut faire confiance aux communes, mais je dirai que c'est quand même un sujet assez délicat.

On a vu que seules 60 bourgeoisies ont accordé le droit de bourgeoisie, c'est-à-dire que, jusqu'à maintenant, certaines bourgeoisies ne voulaient pas donner la bourgeoisie. Je prends un exemple concret: si une commune qui ne veut pas accepter de nouveaux citoyens dit non et, à ce moment-là, il n'y a aucune possibilité au Conseil d'Etat de pouvoir insister si une commune dit: non, on n'accepte personne. C'est une possibilité qui, dans la pratique, pourra très bien arriver.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Le groupe radical-libéral demande le maintien de l'alinéa selon le texte qui était, je le rappelle, une proposition du Conseil d'Etat et qui a été approuvé par la commission.

Nous demandons donc le maintien de cet alinéa.

Le président:

Merci, Madame la députée.

C'est bien comme cela que nous l'avions compris puisque cela figure dans le tableau des amendements.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Un mot et argument seulement encore pour tenter de vous convaincre de revenir au texte de la commission avant qu'elle ne l'ait retravaillé hier après-midi. On imagine ici simplement l'hypothèse dans laquelle la commune refuserait d'accorder le droit qu'on lui demande et, dans ce cadre-là, on prévoirait une voie de recours.

Mais, le texte tel que formulé par le Conseil d'Etat et notamment auquel le groupe GRL voudrait revenir, cela veut dire que lorsque la commune accorde, on a aussi un droit de recours.

Par conséquent, pour éviter les recours soit dans un sens soit dans un autre, nous proposons de revenir purement et simplement au texte de la commission, tel qu'il a été adopté avant hier après-midi. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note que même les avocats essaient d'éviter les abus de recours!

Je propose maintenant d'entendre le président de la commission qui essaiera de faire la synthèse et surtout de nous dire finalement quel est réellement l'avis de la commission parce que je m'aperçois que chacun essaie de s'attirer à lui la prise de position de la commission.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Rekurs ja oder nein. Ist der Einbürgerungsentscheid rekursfähig oder nicht? Diese Frage hat die Kommission gespalten – und nicht nur die Kommission. Auch die Rechtsgelehrten sind in dieser Frage gespalten. Ist die Einbürgerung ein administrativer Entscheid oder ist es ein Souveränitätsakt? Wenn man auf eidgenössischer Ebene im Moment verfolgt, das da abläuft; die SVP Initiative verlangt, dass der Einbürgerungsentscheid ein Souveränitätsakt ist und also nicht rekursfähig ist. Die Initiative Pfisterer des Ständerats sagt

zwar, dass der Einbürgerungsakt ein Souveränitätsakt ist, aber sie will dann die Gleichbehandlung sicherstellen und verhindern, dass Willkür vorliegt. Wie man das ohne Rekurs verhindern will ist auch schwierig.

Ein Teil der Kommission ist der Meinung, dass die Einbürgerung ein administrativer Entscheid ist und will daher die Rekursmöglichkeit, ein anderer Teil der Kommission ist der Meinung, dass das ein Souveränitätsakt ist und also keine Rekursmöglichkeit da ist. Wichtig ist aber hier, was das eidgenössische Recht uns bringen wird.

Das eidgenössische Recht wird dem kantonalen Recht vorgehen und es ist sicher, dass unser Gesetz, das wir jetzt heute und in der 2. Lesung machen werden, dem eidgenössischen Recht angepasst werden muss.

Wir befinden uns hier also in einer Übergangsphase und die Kommission hat zwar mit einer leichten Mehrheit für den Rekurs gestimmt, aber man kann sich wirklich fragen, ob man dieses zu einer Grundsatzfrage machen will oder man abwarten will was das eidgenössische Recht bringt und dann den Entscheid vollzieht, den das eidgenössische Recht vorsieht.

Das ist die Meinung der Kommission.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

On est en train de faire du débat national qui devra de toute façon trouver ses conclusions pendant l'année 2008, à savoir: est-ce que la naturalisation est un acte administratif ou un acte du souverain? On est en train de porter ce débat maintenant au niveau cantonal avec anticipation. Bien sûr, en période électorale, cela peut être extrêmement attractif d'avoir ce genre de thème transporté à l'intérieur du canton puisque l'on sait que l'on va directement intéresser le citoyen, mais je pense que ça ne serait pas faire œuvre de responsabilité politique puisque l'on sait que, de toute façon, notre droit que vous décidez aujourd'hui, même en deuxième lecture au mois de septembre, ne sera qu'un droit transitoire puisque des décisions essentielles seront prises au niveau fédéral pendant l'année 2008.

C'est la raison pour laquelle ou bien on décide de transposer déjà le combat au niveau cantonal ici avec le risque de référendum en introduisant le recours ou bien on n'introduit pas le recours et puis on dit que l'on est en position d'attente, chacun pourra débattre au niveau fédéral et, ensuite, quand la décision fédérale tombera, on modifiera notre droit, tel que le droit fédéral nous l'imposera à ce moment-là.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons la proposition de revenir au texte du Conseil d'Etat et la proposition d'abroger cet alinéa 2..., j'hésite encore avec la proposition du député Jean-Luc Addor qui devrait être traitée de manière distincte, nous sommes bien d'accord, Monsieur le député Jean-Luc Addor? Votre proposition d'un alinéa 2 nouveau devra être traitée de manière distincte en fonction de la décision que l'on prend d'abord sur le contenu de cet alinéa. On est bien d'accord.

J'oppose ainsi les deux propositions, en précisant bien que la position de la commission, qui fait foi, est celle qui a été adoptée dans sa dernière séance, c'est-à-dire de reprendre le texte du Conseil d'Etat, à savoir: "Les décisions prises par les communes municipales en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat." C'est bien là la décision de la commission? On est d'accord.

Par 53 voix contre 51 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la nouvelle proposition de la commission, c'est-à-dire de revenir au texte du Conseil d'Etat.

Vous avez ainsi désavoué la commission en décidant d'abroger l'alinéa 2 de l'article 18.

J'en arrive maintenant à la proposition du groupe UDC/SVP d'un alinéa 2 nouveau.

Je cède la parole au député Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je constate qu'à une faible majorité, le Parlement a refusé d'instituer un droit de recours contre les décisions communales en matière de naturalisation. C'est exactement l'objectif qui est recherché par l'UDC et par cette proposition.

Dans cette mesure-là et si l'on est bien d'accord sur le sens de ce vote, il est clair que nous retirons notre amendement puisque si ces décisions continuent à ne pas être susceptibles de recours, il n'y a pas lieu non plus de les motiver.

Nous pouvons donc retirer notre proposition.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je vous donne l'avis du Gouvernement, je ne sais pas comment les présidents de groupe interprètent cela, mais si le Gouvernement ne veut pas voir stipuler ce droit de recours d'une façon formelle, c'est parce que l'on attend l'échéance du droit fédéral et on n'est pas non plus d'accord avec la formulation de votre proposition, Monsieur le député. Donc, vous ne pouvez pas interpréter la décision du Parlement ou en tout cas ce n'est pas comme cela que le Gouvernement l'interprète. Il l'interprète tout simplement de la manière suivante: on est dans une phase transitoire, laissons le peuple suisse décider, est-ce que c'est un acte administratif ou est-ce que c'est un acte de souveraineté? A ce moment, on adaptera notre droit, mais il ne faut pas maintenant aller plus vite que la musique.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

A cet article 18, nous avons également admis, lors de l'examen de **l'article 1bis qu'il y avait une proposition du député (suppl.) Philipp Schnyder qui devait être transférée à cet article 18, alinéa 3**, précisant que toute décision négative devait être motivée.

Compte tenu de l'évolution de nos discussions, est-ce que le député (suppl.) Philipp Schnyder veut revenir sur cette proposition?

Non, **cette proposition est retirée**. Cela me paraît logique.

Nous admettons ainsi finalement que l'article 18 ne contient que l'alinéa 1.

Article 18, adopté avec la suppression de l'alinéa 2.

Article 19, adopté.

II

Loi sur les bourgeoisies du 28 juin 1989

Articles 3, 11, 15, 18, 20 et 25, adoptés.

III

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996

Article 126, adopté.

IV, adopté.

La discussion sur l'ensemble du projet de modification n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Les études démographiques démontrent que la société ne peut assurer son développement futur sans l'apport de populations migrantes. Cette loi répond donc à un besoin et s'inscrit dans l'urgence afin de répondre aux demandes en suspens.

De nombreux requérants apportent un savoir-faire précieux à notre canton et méritent d'être rapidement accueillis.

Le groupe radical-libéral insiste sur les deux pôles, à savoir: la volonté d'accueil par la population, mais aussi l'exigence du respect des normes démocratiques par les migrants, qui doivent impérativement être mis sur un plan d'égalité. Cela est indispensable pour la réussite d'une véritable politique d'intégration.

La deuxième commission devra veiller au respect de ce principe en traitant notamment des critères d'intégration d'autant plus importants que le droit de recours est momentanément écarté.

Le groupe radical-libéral vous invite à soutenir ce projet.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas est satisfait de la position prise en première lecture. Cela va tout à fait dans le sens de ce qu'il avait demandé et des propositions qu'il a présentées.

Nous demandons simplement à la deuxième commission d'affiner les textes et aussi les précisions pour cette nouvelle loi. Merci.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Dès le moment où on supprime le droit de recours, il ne sert à rien de mettre des critères dans une loi parce que, finalement, qu'on mette n'importe quels critères, on ne pourra pas s'opposer à la décision.

Donc, si on veut être cohérent, il ne faut mettre aucun critère dans la loi et on ne met pas de droit de recours.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le texte qui sort de cette première lecture signifie quand même, quelle que soit l'interprétation politique qu'on peut lui donner, que si on s'en tient à cette teneur en deuxième lecture, en l'état, la naturalisation restera un acte politique et non pas un acte administratif. C'est la raison pour laquelle il est normal, conforme en plus à nos traditions que ce genre de décision ne soit pas susceptible de recours. En effet, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, ces décisions sont les expressions d'un pouvoir libre et souverain des autorités communales.

Maintenant, est-ce qu'il est superflu pour autant de fixer des critères? Evidemment non. Parce qu'il est normal que le législateur cantonal, que nous sommes, donne quand même une direction aux communes pour leur indiquer dans quel sens elles doivent travailler. Et puis, ces conditions, il y en a certaines qui sont extrêmement faciles à vérifier et qui sont quand même relativement élémentaires. Pour pouvoir juger de l'intégration, il est mieux d'être proche et que ce soient les communes, qui sont les autorités qui par excellence sont les autorités de proximité et, à ce titre-là, les mieux placées pour contrôler l'intégration des étrangers candidats à la naturalisation. Il est normal que l'on exige pour les étrangers, pas pour les confédérés, nous sommes d'accord, mais bien pour les étrangers, une certaine durée de

résidence dans la commune. Nous saluons, de ce point de vue, que ce Parlement ait accepté de porter d'un an seulement, ce qui était insuffisant, à trois ans la durée de résidence qui est exigée dans la commune dans laquelle le candidat réside au moment où il demande la naturalisation.

Il y a deux choses encore qui nous dérangent dans ce texte:

- la première, c'est que non seulement on n'a pas voulu laisser la liberté aux communes de décider souverainement de l'organe auquel elles entendent confier la compétence d'octroyer ou non le droit de cité communal, mais, en plus, on a voulu leur interdire de confier cette compétence à l'organe qui est le plus démocratique, c'est-à-dire à l'assemblée primaire;
- la seconde chose qui nous dérange, c'est que l'on n'ait pas voulu inclure, à l'article 3, dans les critères exigés pour la naturalisation, pour l'octroi du droit de cité communal en l'occurrence, deux critères qui nous semblent quand même assez élémentaires. Je pense qu'il y a quand même quelques personnes dans ce Parlement qui peuvent trouver assez normal qu'on exige de ces gens, et on sait que ça pose problème pour certains, d'accepter et de respecter les fondements de notre ordre juridique. Il y a des gens (certains adeptes de l'islam pour ne pas le nommer) qui refusent (je ne dis pas que c'est nouveau, mais ce qui est nouveau, c'est que ça se fasse à une échelle de plus en plus grande) d'adhérer aux valeurs élémentaires auxquelles nous croyons, nous sommes attachés et qui sont cristallisées dans les lois qui nous régissent. Je pense qu'accepter et respecter les fondements de notre ordre juridique, c'est quand même une exigence assez élémentaire. Je pense aussi que respecter la dignité et l'intégrité de l'enfant et de la femme (on voit à quel genre d'acte cela fait allusion; on pense en particulier à l'excision et à toutes sortes d'actes barbares qui sont commis parfois pendant les vacances ou dans d'autres circonstances abjectes) est normal, que ce genre de chose ne doit pas être toléré, et que lorsque ce genre de chose vient à être connu, les gens qui se livrent à ces actes et qui demandent la naturalisation, je pense qu'ils n'ont pas besoin de devenir Suisses. Parce que pour devenir Suisse, il faut quand même adhérer à un noyau de valeurs élémentaires, dont ce genre de chose, nous le pensons, fait partie.

Alors, en l'état et avant la deuxième lecture, pour ces motifs, le groupe UDC/SVP va s'abstenir au vote final.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Mit dem Gesetz in erster Lesung können wir uns auch nicht vollumfänglich zufrieden erklären. Leider ist unser Antrag hier untergegangen. Wir haben den Antrag gestellt, dass die Entscheide begründet werden müssen. Wir ersuchen die zweite Kommission, zu prüfen, ob die Entscheide begründet werden müssen. Das ist ein Antrag, den wir eingebracht haben und den auch das Bundesgericht bisher immer in den Entscheiden eingebracht hat.

Ich bin mit der Ausführung von Alexis Turin einverstanden; ich habe Mühe, dass wir jetzt die Kriterien im Gesetz haben, aber keine Möglichkeit zur Anfechtung. Ich ersuche die zweite Kommission dies nochmals eingehend zu prüfen. Insbesondere soll es auch möglich sein, dass politische Entscheide angefochten werden können. Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Nous partageons tout à fait l'avis du député Alexis Turin sur le droit de recours.

En outre, nous pensons exagéré de porter à trois ans l'établissement dans une commune, car cela allonge inutilement les délais d'attente qui sont déjà très longs à l'heure actuelle. Nous espérons que la deuxième commission aura vraiment du temps pour se pencher sur cette loi de manière intelligente et sensée.

Nous la refusons en première lecture. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Folgende Bemerkungen zum Schluss:

Wir konnten alle feststellen, dass es sich bei den Einbürgerungen um einen sehr sensiblen Bereich handelt. Die Emotionen und die Ideologien prallen hier aufeinander.

Ein zweiter Punkt betrifft den zeitlichen Rahmen. Wir können auch jetzt feststellen, dass im Moment keine neuen Einbürgerungsgesuche möglich sind, weil die Burgergemeinden auf der einen Seite die neuen Einbürgerungen nicht mehr akzeptieren und die Einwohnergemeinden noch nicht die Kompetenz haben Einbürgerungen zu machen. So ist es wichtig, dass das neue Gesetz in einem vernünftigen Zeitrahmen geschaffen wird.

Zur eidgenössischen Gesetzgebung – das haben wir erwähnt – will ich hier nicht weiter eingehen. Es ist wichtig, dass die Verordnung bei der 2. Lesung vorliegt. Die Verordnung, die auch die Kriterien genauer umschreibt und definiert.

Als letztes will ich einen Dank aussprechen an den Staatsrat, Frau Gianadda, Herrn Fragnière, dem Rapporteur, den Kommissionsmitgliedern und auch den Mitgliedern des Parlaments für die aktive Mitarbeit und Ihnen abschliessend die Annahme dieses Gesetzes empfehlen. Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour vous dire que, pour pouvoir discuter en deuxième commission, il faut déjà accepter le principe de la première lecture, en acceptant de pouvoir ensuite améliorer le projet par une deuxième commission. Donc, si vous votez contre en première lecture, forcément, il y aura de forte chance que l'on ne remettra pas l'objet sur le métier.

Cela dit, il y a 2'000 demandes de naturalisation actuellement. Il faudra bien trouver une solution, la solution la plus rapide possible. Avec ce texte, même s'il n'est pas parfait et qu'il faudra surtout l'améliorer en deuxième lecture, on arrive à traiter d'une façon correcte. Mais, il faut absolument que nous prenions des décisions assez rapides et qu'on puisse, ensuite, avoir un texte de loi sur la base duquel on pourra traiter toutes ces demandes.

On se retrouve exactement dans la même situation qu'au niveau confédéral. On a tous ici dans cette salle beaucoup de respect pour les décisions du souverain. Personne n'a envie d'aller à l'encontre d'une décision du souverain et tout le monde, en même temps, a la même horreur de l'arbitraire. Alors, il faut trouver maintenant le bon chemin pour éviter l'arbitraire tout en respectant la décision du souverain. C'est là la grande difficulté de l'exercice et c'est là-dessus aussi que la deuxième commission devra se pencher pour si possible encore essayer d'améliorer ce texte dans la mesure du possible.

Mais, ce qui est important, c'est d'avoir un texte légal en vigueur pour pouvoir traiter les cas en suspens, en sachant déjà que, quelles que soient nos discussions en deuxième lecture, ce ne peut être qu'un texte de loi transitoire puisque le droit fédéral est en évolution et que, dès 2008, nous devons adapter ce texte de loi.

Je vous remercie donc de l'accepter en première lecture, avec bien sûr les réserves que je comprends pour chacune et chacun, mais qui donnera quand même une chance à une deuxième lecture de pouvoir aboutir.

Merci.

Le projet de loi modifiant la loi sur le droit de cité valaisan est adopté par 56 voix contre 13 et 10 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

Lecture

**15. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la
construction et l'aménagement d'un immeuble par
Techno-pôle Sierre SA**

Lesung

**BESCHLUSSENTWURF
über eine finanzielle Beteiligung des Kantons für den Bau und Ausbau
eines Gebäudes für die Gesellschaft Techno-pôle Sierre SA**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und
Energie*

Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur ad hoc: Serge Cornuz (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Je souligne l'amendement présenté par la commission à l'article 1 alinéa 2, dont la teneur est la suivante: "Cette subvention est libérable à la condition que les actes juridiques correspondants au minimum du plan de financement prévu soient conclus." J'aimerais rappeler pourquoi nous avons ajouté cet alinéa. Certaines personnes n'étaient pas dans la salle mardi lors de l'entrée en matière. Si Novelis, pour une raison ou pour une autre, n'achetait pas pour 7 millions, bien évidemment, la subvention de 3'750'000 francs tomberait. Le projet tomberait aussi puisque le financement, malheureusement, ne serait plus assuré.

Cela dit, mis à part aux articles 5 et 6, la suppression du mot "partiellement" en adéquation avec les précédents projets que nous avons votés, notamment pour BioArk à Monthey, lors de l'entrée en matière, tous les groupes avaient manifesté leur intérêt. Je les en remercie. Je constate qu'aucune proposition d'amendement provenant des groupes n'a été déposée.

Il me reste à remercier, tout d'abord, le chef du département, ses collaborateurs ainsi qu'une de ses collaboratrices, M^{me} Pépin, qui a non seulement mené le projet, mais qui a également tenu le procès-verbal de notre commission.

Je remercie aussi les membres de la commission et le rapporteur ad hoc – vous avez vu qu'il y a beaucoup de souplesse chez nous puisque le rapporteur est le député Laurent Gavillet et qu'il est remplacé par le député (suppl.) Serge Cornuz, ma foi, tout le monde doit se former dans ce Parlement, c'est une bonne chose.

Je vous remercie également, vous tous, Chers collègues, finalement, avant le vote, d'accepter à une large majorité, même à l'unanimité, ce projet. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Tout est dit, sauf les remerciements à M. le président de la commission qui a eu de la flexibilité, qui a vu l'importance de ce dossier et qui nous a aidés à le faire avancer. Merci aussi aux membres de la commission pour cette volonté.

Pour nous, c'était aussi un exercice pour démontrer la capacité du système du case-management parce que le président de la commission a, à juste titre, présenté M^{me} Pépin qui a agi dans ce dossier comme case-manager. On a vu avec tous les services et aussi dans le dossier de Novelis que ce système a fait ses preuves.

Je remercie le président, la commission et tous mes collaborateurs qui ont fait avancer ce dossier. Merci.

Ainsi décidé par 93 voix contre une et une abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 juin 2007.

Débat final et décision

16. PROJET DE DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2006

Schlussdebatte und Beschluss

BESCHLUSSENTWURF zur Staatsrechnung für das Jahr 2006

Cf. Compte 2006 p. 33*

Siehe Rechnung 2006 S. 33*

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Débat final:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

"La pression sur les recettes est la meilleure façon de faire pression sur les dépenses", affirmait Jean-René Fournier, patron des finances de l'Etat du Valais, un certain 11 juin 2007. Lapalisse n'eût pas mieux dit, et le PDCC souscrit pleinement à cette affirmation, ce d'autant plus volontiers que le compte 2006 de l'Etat du Valais fait apparaître une croissance des recettes proche de l'emballement, avec une augmentation de 4,4% par rapport au budget.

Nous l'avons dit lors de l'entrée en matière, cette croissance des recettes est réjouissante, car elle traduit essentiellement la bonne santé de l'économie valaisanne. Le groupe PDCC s'en réjouit donc, pour l'Etat bien sûr, mais aussi et surtout pour les entreprises du canton qui démontrent ainsi leur dynamisme et, à travers leurs impôts, la qualité de leurs résultats financiers et l'efficacité de leur management. L'Etat doit tout faire pour que cette situation perdure et s'il n'est pas question pour lui de s'impliquer dans l'opérationnel des entreprises, il peut et doit envoyer un signal fort à son partenaire économique, sous la forme d'une réflexion en profondeur de la fiscalité cantonale.

Si le spectre de la RPT et d'une hypothétique réforme de l'imposition fédérale – que les couples mariés et qui ont eu la patience de ne pas divorcer attendent depuis 1984 – doivent nous encourager à une légitime prudence, la réalité économique et les résultats des trois derniers exercices doivent, cependant, nous inciter à une certaine audace en matière fiscale et, à tout le moins, à effectuer une sérieuse réflexion sur le sujet.

Comme nous l'avons exprimé lors de la discussion de détail, cette indispensable étude devra prendre en compte les effets négatifs pour les citoyens valaisans de l'importante augmentation des valeurs fiscales des bâtiments, des effets pervers de la progression à froid ajoutés au changement de système d'imposition ou encore à l'accumulation de taxes et émoluments en tous genres, sans oublier les conséquences financières que porte en germes la future loi sur le tourisme.

L'économie fiscale qui en résulterait toucherait principalement les entreprises – en Valais, essentiellement des PME et des PMI – et la classe moyenne à 60% propriétaire de son logement.

Et la perte de substance fiscale pour l'Etat, me direz-vous?

Pour la réponse, je me tourne à nouveau vers le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui saura, sans conteste, nous démontrer son postulat miracle que j'ai grand plaisir à rappeler: "La pression sur les recettes est la meilleure façon de faire pression sur les dépenses."

Avant de conclure, encore un mot sur les investissements puisque cet élément aura également motivé nombre d'interventions tant au niveau du débat d'entrée en matière que lors des discussions de détail.

Le groupe PDCC revient sur ses remarques initiales pour en souligner ce qu'il considère comme l'élément essentiel, primordial, à savoir qu'il demande au Conseil d'Etat d'établir et de soumettre au Grand Conseil une stratégie d'investissements, réaliste et cohérente, basée non seulement sur les capacités financières de l'Etat, mais aussi sur les possibilités de réalisation concrète des objets portés au budget. Rendez-vous donc à l'automne et au budget 2008 pour en débattre.

Mais, finalement, ce que retiendra l'histoire, c'est la qualité exceptionnelle du compte 2006 et je ne saurais terminer sans adresser les remerciements d'usage au Gouvernement pour la qualité de sa gestion, à l'ensemble de la fonction publique pour son engagement, à vous tous pour votre attention et après-midi pour votre patience.

Je vous remercie.

M. le député German Eyer (SPO):

Le groupe SPO accepte le compte de l'Etat 2006.

Merci.

(Applaudissements.)

Le président:

Merci, Monsieur le député German Eyer, c'est effectivement une très bonne nouvelle..., j'espère que les traducteurs auront aussi pu le faire savoir en allemand!

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Ich erlaube mir, mich in deutscher Sprache auszudrücken, weil ich das besser kann. Wenn ich nur einen Satz zu sagen hätte, hätte ich wahrscheinlich auch französisch gesprochen. Ich werde mich kurz fassen, aber gleichwohl eins, zwei zusätzliche Bemerkungen noch machen.

Was ich in der Eintretensdebatte gesagt habe, bleibt aus der Sicht der CVPO auch nach der Beratung dieser Staatsrechnung gültig. Es ändert sich also daran nichts.

Ein paar Feststellungen.

Die Staatsfinanzen befinden sich in guter Verfassung. Das kommt nicht von ungefähr und das kommt nicht wie der Regen vom Himmel, sondern dafür muss man arbeiten. Natürlich sind es hauptsächlich – wir haben das bereits festgestellt – externe Faktoren, reichlich steuerliche Einkünfte, aber man muss auch sagen, das Parlament macht in der Finanzpolitik – das darf man dem Parlament auch zugute halten – einen guten Job, eine gute Aufgabe im grossen und ganzen. Es wirkt diszipliniert. Auch der Staatsrat macht einen guten Job und ich möchte das hier auch einmal sagen, auch die gesamte Staatsverwaltung macht ihren Job im grossen und ganzen in der grossen Mehrheit gut. Ausnahmen fallen natürlich immer mehr auf und diese Ausnahmen kommen hier immer mehr zur Sprache und zur Geltung. Die schweigende Mehrheit wird auch hier – leider Gottes – immer wieder ignoriert. Aber das sei hier auch einmal gesagt.

Ein kleiner Ausblick.

Wir müssen aufmerksam bleiben und die Bremsen nicht lockern. Die strukturellen Massnahmen sind konsequent weiterzuführen. Ich glaube, es ist nie leichter als heute, wo es der Wirtschaft gut geht, wo die Steuererträge reichlich fliessen und es den Staatsfinanzen gut geht, nie leichter als heute diese strukturellen Massnahmen durchzuziehen. Wenn dann wieder magere Jahre kommen, wird es sehr viel härter, den Sparkurs durchzuhalten.

In diesem Sinne akzeptiert die CVPO natürlich die Staatsrechnung 2006.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Les députés DC du Bas se rallient à la position des socialistes du Haut!

En sus des remerciements ciblés de lundi matin, j'ai annoncé que les députés DC du Bas réservaient les remerciements d'usage au débat final.

Merci donc au Conseil d'Etat et à l'ensemble des collaborateurs de l'Etat pour la maîtrise dont ils font preuve dans la gestion.

Merci aussi à la commission des finances d'avoir guidé nos pas dans cette analyse fouillée et précise du compte 2006.

Avec l'inauguration du Lötschberg demain, c'est bien une voie vers le futur qui s'ouvre. Pour notre canton, ce futur, envisagé à l'aune du compte 2006 et du bilan de l'Etat au 31.12.2006, est prometteur.

Mais, vous connaissez bien les députés DC du Bas, ils ne sont pas de ceux qui se satisfont de bons résultats et relâchent les efforts. Non donc à la création de fonds tous azimuts, oui prudent à l'analyse sur les réductions fiscales et oui toujours aussi convaincu à la mise en œuvre du décret sur les mesures structurelles et au respect du double frein.

Enfin, oui au compte 2006.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Ces quatre jours passés à décortiquer les comptes 2006 nous ont apporté de nombreuses informations de la part du Conseil d'Etat même si, parfois, nous sommes restés sur notre faim. En effet, si les réponses, parfois, étaient longues, certaines sont restées évasives et certaines questions n'ont tout simplement pas obtenu de réponse. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de réagir à un flot de questions et que vous avez certainement, Messieurs les conseillers d'Etat, fait de votre mieux.

Nous avons constaté que les radicaux, fidèles à eux-mêmes, veulent des investissements maximaux, des aides conséquentes à l'économie et des baisses d'impôts, tout cela en respectant le double frein, les mesures structurelles et en serrant la ceinture à la fonction publique.

Les PDC veulent aussi investir le plus possible, mais ils demandent quand même de réfléchir aux nouvelles charges avant de baisser les impôts.

La gauche se sent tout à coup frileuse. Comment osons-nous ne pas demander plus d'investissements? Que ceux décidés ne soient pas effectués, car les entreprises n'arrivent tout simplement pas à suivre et que les retards sur les chantiers sont inévitables, cela n'a pas d'importance. Cela semble aujourd'hui iconoclaste de ne pas dépenser immédiatement quand on a de l'argent, même si on sait que les prix flambent lorsque les carnets de commande sont pleins. Quand on était endetté, les parlementaires comparaient souvent le ménage public et les ménages privés en disant que l'on ne peut pas vivre avec une dette trop importante et qu'il était indispensable de prendre des mesures pour amaigrir la fonction publique et gérer le ménage étatique avec parcimonie. Nous avons pris des mesures, demandé des sacrifices à toute la fonction publique et limé dans les subventions accordées aux institutions.

Nous n'avons quasiment plus de dettes, alors le discours change, l'Etat doit distribuer le revenu des impôts à l'économie par des investissements plus conséquents et surtout baisser les impôts afin que l'industrie, qui a déjà vu un allègement sensible de ses charges fiscales et des impôts sur les bénéfices, redonne le moins possible par l'impôt à l'Etat. Baisser aussi les revenus des personnes physiques afin que les gros revenus voient sensiblement baisser leurs impôts alors que, de toute façon, la baisse sera modeste pour les revenus moyens et carrément minime pour les petits revenus.

La gauche ne partage pas ce point de vue et tant pis si notre discours détonne. Nous pensons qu'il est important de garantir un fonctionnement optimal de l'Etat en nommant des personnes là où cela est nécessaire. Principalement:

- dans la formation obligatoire pour alléger les classes afin de pouvoir y intégrer plus facilement des enfants en difficulté ou souffrant de handicap, surtout là où les classes sont multiculturelles, et dans la formation secondaire et tertiaire pour répondre à l'augmentation des étudiants;

- dans la police pour qu'elle réponde aux besoins grandissants de sécurité de la population et aussi pour améliorer les conditions de travail des policiers;
- dans la justice afin que les nouvelles lois, acceptées par le Parlement, puissent enfin être mises en application et que les lenteurs de la justice ne soient plus qu'un mauvais souvenir;
- dans les prisons pour garantir des conditions médicales et sociales acceptables pour les détenus comme pour les gardiens;
- aux contributions pour améliorer le fonctionnement de ce service et offrir de meilleures conditions de travail aux employés.

Bien entendu, il ne faut pas gonfler sans discernement le nombre des employés d'Etat. Pour cela, il faut analyser les besoins régulièrement et avoir le courage de supprimer des postes quand ils ne sont plus nécessaires.

Quant aux baisses d'impôts, nous sommes favorables à un chèque en retour à tous les contribuables d'un montant égal. Cependant, nous pensons raisonnablement qu'il faut, avant de vider les caisses de l'Etat, s'assurer de la réalité des coûts de la future RPT et connaître l'exactitude des montants reçus par la Confédération à l'avenir.

Les comptes de cette année sont réjouissants; nous les acceptons donc volontiers.

La gauche espère encore pouvoir, durant les années prochaines, se réjouir de comptes résolument noirs..., même si notre couleur préférée est le rouge.

Après cette longue séance, je vous souhaite à tous une excellente pause estivale et de bonnes vacances pour ceux qui en prendront.

Nous remercions tous les services de l'Etat pour leur excellent travail.

Merci.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Bevor wir allen gute Sommerferien wünschen, möchten wir Ihnen auch darlegen, dass die CSPO der Staatsrechnung 2006 zustimmt.

Dank höheren Steuereinnahmen haben wir ein ausgezeichnetes Ergebnis. Freuen wir uns doch darüber und suchen wir nicht nach einem Haar in der Suppe.

Die CSPO hat in den letzten Jahren die Grundlagen mitgetragen und insbesondere den Bestimmungen über die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse und die strukturellen Massnahmen zugestimmt.

Sie wissen, dass die CSPO-Fraktion verlangt, dass die budgetierten Investitionen ausgeführt werden und insbesondere aufgrund der untragbaren Verkehrssituation im Oberwallis Investitionen vorgenommen werden.

Auch wenn nun die Begehrlichkeiten steigen werden, sind die Einführung des neuen Finanzausgleichs und die Neuregelung des interkommunalen Finanzausgleichs vor Augen zu halten.

In diesem Sinne stimmen wir der Staatsrechnung zu. Ich danke.

M. le député René Constantin (GRL):

Voici trois flashes pour faire toute la lumière sur les synthèses et sur les souhaits du groupe radical-libéral à l'issue de cette semaine de session.

Premier flash: Une situation financière saine, à préserver, cela va de soi, mais qui permet aujourd'hui d'entreprendre une réflexion de fond sur un allègement fiscal, réflexion évoquée aussi par M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, que nous aimerions voir se concrétiser à court terme. Dans ce sens, nous avons déposé aujourd'hui même, par la plume du député Jacques-Roland Coudray, une motion qui devrait pouvoir tendre vers un allègement fiscal pour les personnes physiques avant tout. Nous acceptons naturellement ces comptes 2006, cela va de soi.

Deuxième flash: Allègement fiscal, oui, mais sans que les investissements n'aient à souffrir d'une telle décision. Après toutes les remarques et critiques émises dans ce domaine, ce serait tout de même un comble. A ce propos, j'ose évoquer un paradoxe saisissant au sein de notre Administration. Les liquidités existent, mais l'octroi de montants pour l'entretien ou la plus-value à donner à nos bâtiments se fait, hélas!, au compte-gouttes et dans la douleur. Un seul exemple pour étayer ce propos. Cela fait plus de cinq ans que directeurs, enseignants, présidents d'associations professionnelles et fonctionnaires palabrent, évaluent, négocient pour tenter de finaliser la création d'ateliers destinés aux cours interentreprises au sein du bâtiment Swisscom, bâtiment propriété de l'Etat, faut-il le préciser. Cela n'est plus tolérable alors que la clause du besoin, elle, a été dûment établie et reconnue. Où donc le bât blesse-t-il? Serait-ce au niveau des procédures ou l'argent octroyé pour le Service des bâtiments est-il insuffisant? S'il s'agit d'un problème financier, alors le groupe radical-libéral prend l'engagement ici d'intervenir lors du traitement du budget prochain afin que les établissements scolaires ou ateliers puissent bénéficier de l'entretien ou des transformations nécessaires pour être en adéquation avec les besoins et les normes de sécurité exigées (protection contre le feu notamment), ce qui, je vous l'avoue, n'est absolument pas le cas au Centre professionnel de Sion par exemple.

Troisième et dernier flash destiné à un magistrat qui mérite d'être sous les feux de la rampe aujourd'hui: Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, vous avez été la bonne surprise de la semaine. L'affirmation n'est ni gratuite ni flatteuse, et nous allons le démontrer au travers de trois exemples:

1. Vous avez fusionné les services de la promotion économique par souci d'efficacité. Vous avez réaffirmé votre volonté de créer une porte d'entrée unique, un même toit sous lequel cette promotion doit être pensée, puis réalisée. Cette manière de faire convient aux radicaux-libéraux.
2. Vous avez pris le taureau par les cornes par rapport au DEWS et, face au manque de résultats probants en faveur du Valais, vous avez exigé des performances vérifiables avant d'octroyer le plein salaire. Cette manière de faire, dans des domaines où cela s'avère possible, comme celui-là, convient aux radicaux-libéraux.
3. Dans le cadre de la nouvelle politique régionale, vous vous êtes exprimés longuement face aux députés haut-valaisans en les encourageant à partager vos vues, à être solidaires, unis derrière un projet de création d'une seule et unique région pour le Haut-Valais. Ce discours novateur, ennemi numéro un de l'esprit de clocher ou "die Dorfmentalität" convient aux radicaux-libéraux.

Une vision nouvelle, une action politique réelle, comme l'a déjà souligné mardi mon collègue André Vernay, oui, cela convient aux radicaux-libéraux de ce canton.

Vous êtes noir de peau, certes, mais le bleu habite votre intérieur, et cela forcément convient aux radicaux-libéraux. Je vous remercie de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Pour le groupe UDC/SVP, je ne reviendrai pas sur l'opération Palladium, tellement celle-ci est nauséabonde. Les architectes de ce montage financier discréditent gravement les institutions. Si la nécessité d'un tel financement était impérieuse, et elle l'était sans doute, il y avait tout loisir de mettre à contribution la rubrique adéquate, quitte à devoir souffrir un dépassement de budget, ce qui aurait été un moindre mal. Par ce stratagème, qui n'a pas échappé à la curiosité du président de la commission des finances, Messieurs les architectes, vous voilà confondus et, d'une certaine manière, pris la main dans le sac. Le groupe UDC/SVP flétrit un tel procédé.

Venons-en maintenant au compte dans son ensemble.

Si le compte est équilibré, il l'est, d'une part, parce que mathématiquement il l'est et, d'autre part, grâce à l'UDC. Et si je perçois un sourire nerveux sur certains visages, ce rictus n'est qu'un aveu d'une réalité qui embarrasse certains opportunistes.

J'aborde donc le premier volet. Le compte est équilibré parce que, comptablement, il l'est. Les qualificatifs que l'on s'évertue à donner chaque année "bon", "excellent", "satisfaisant" et j'en passe ne servent qu'à se donner une forme de satisfecit, dont la modestie n'est pas la principale vertu de ceux qui l'expriment. En effet, les recettes du canton proviennent principalement des rentrées fiscales. D'une certaine manière ce qui pourrait être comparé au chiffre d'affaires est quasi-garanti. Un impôt particulièrement généreux résulte de l'esprit entrepreneurial des indépendants, oeuvrant dans un cadre économique favorable, et du labeur des travailleurs. Ainsi, la première marque de reconnaissance doit être adressée aux contribuables du canton qui fournissent la manne fiscale. Mais, parallèlement, la république – la *res publica* – ne peut fonctionner que grâce à une fonction publique efficiente et engagée. Globalement, nous devons aussi dire notre gratitude aux agents publics qui fournissent des prestations de service public de qualité à un coût raisonnable. Vous admettez que, Exécutif et Parlement, nous n'avons pas à nous enorgueillir outre mesure d'un compte qui ne fait que reproduire mathématiquement et comptablement ces composantes largement prédéfinies. Ce constat vous est connu, sauf que certains s'approprient un mérite qui n'est pas le leur, une gloire tout simplement usurpée.

J'en viens maintenant au deuxième volet annoncé et je vous perçois, Mesdames et Messieurs, curieux pour la plupart, inquiets pour certains. N'ayez crainte, la meilleure thérapie est de reconnaître la réalité, la cicatrisation sera d'autant plus rapide. Acceptez néanmoins que je dise *in initio* ma fierté largement partagée de militer au sein du plus important parti de Suisse, l'UDC, parti dont la constante capacité d'indignation vivifie les mécanismes démocratiques. Mais, tout d'abord, une piqûre de rappel à certains fanfarons qui souffrent d'amnésie stratégique et sélective. Ce n'est pas parce que l'on est déjà en campagne, pour le deuxième tour plus précisément, et que l'on souhaite porter le maillot, le maillot jaune en l'occurrence, que l'on peut dire certaines inepties. A cet égard, une première balise pour

replacer le minaret au milieu du village: Hans-Rudolf Merz, excellent conseiller fédéral au demeurant, est entré au Conseil fédéral en 2004. Avant cette date, il n'a donc exercé aucune influence gouvernementale sur les finances fédérales. Après avoir sèchement renvoyé ces prétendus historiens à leur chronologie, oserait-on encore prétendre que l'UDC ferait du populisme?

Si le compte 2006 est ce qu'il est, c'est qu'il reflète aussi une situation, largement influencée par le montant de l'156'700'000 francs reçu par le canton du Valais du produit de la vente de l'or excédentaire de la BNS. Je vous invite respectueusement à imaginer un instant et à reconstituer le compte de l'Etat sans ce montant providentiel. Le passif serait extrêmement lourd et le compte de fonctionnement serait grevé d'une charge d'intérêts qui aboutirait non pas à un résultat positif, mais dans les chiffres rouges, voire rouge vif. Avec les 600 millions que l'Etat a dû déboursier en grande partie pour réparer l'incurie de certains, pour assainir les caisses de pension étatiques, assainissement qui s'imposait en tout état, sans cette recette extraordinaire, le chant des cigales hanterait les cauchemars des vaches maigres. Ce produit de l'or, qui, légalement, compétait pour les 2/3 aux cantons, a failli leur échapper. Le tournant sur l'or excédentaire de la BNS s'est fait précisément en septembre 2002 lorsque le peuple suisse a refusé le projet d'affectation des rendements du produit de la vente à une fondation dite de solidarité qui aurait largement distribué les deniers publics à l'extérieur du pays. Si le projet a été rejeté, c'est grâce au lancement par l'UDC seule – je le souligne: l'UDC seule – contre tous les autres partis d'une initiative, dont le but inavoué était de contrecarrer une telle opération, même s'il proposait de verser ce produit à l'AVS. Même si l'initiative a été rejetée à une courte majorité, elle a eu pour effet indiscutable – tous les politologues le reconnaissent – de faire échouer ce projet de fondation qui aurait privé les cantons, dont le Valais, d'une rentrée substantielle. Le montant reçu de ce fait par le canton du Valais ascende à l'156'000'000 de francs. Si le projet de création de cette fondation avait abouti – ce qui immanquablement aurait été le cas sans l'initiative UDC –, les cantons, dont le Valais, n'auraient obtenu que le 1/3 du rendement et non les 2/3 du capital, soit une fraction de quelques millions seulement. Dans cette hypothèse, le compte n'afficherait jamais une situation aussi positive. On serait à l'évidence dans le rouge. L'analyse que je vous propose par ces développements, en vous rappelant en parfaite objectivité historique le rôle déterminant que l'UDC a exercé en empêchant une dilapidation de l'argent qui appartenait au pays, est ainsi une invite à un peu plus de neutralité et à une reconnaissance des autres facteurs qui permettent effectivement d'avoir une telle situation.

(Brouhaha dans la salle.)

Si je puis continuer...

Le Parlement peut accepter ou refuser le compte. S'il le refuse, quelle est la conséquence? Aucune. Une issue aussi manichéenne n'est pas satisfaisante. Dans cette optique et pour ces motifs, le groupe UDC/SVP *stricto sensu* n'accepte pas le compte, il en prend acte, avec un sentiment de reconnaissance à l'endroit de ceux – contribuables, agents publics et initiants – qui sont à l'origine de ce résultat positif. Entre l'acceptation et la prise d'acte, la nuance est à la fois de taille et subtile. Du fait de votre sagacité et tout au moins dans votre for intérieur, je sais, Mesdames et Messieurs, que vous aurez été convaincus par ce propos et que vous partagez cette approche.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

J'espère que vous avez encore un petit peu d'attention après ces élucubrations.

En préambule, je souhaite apporter quelques corrections matérielles par rapport à mon intervention de ce matin, très brièvement. Je n'ai pas vraiment saisi la raison pour laquelle un membre du Conseil d'Etat a répondu à la place du Bureau. J'espère simplement que, à l'avenir, la situation contraire ne se posera pas. Pour en revenir aux faits, qu'on se comprenne bien, mon intervention consistait simplement à demander au Bureau non pas de transférer le travail des commissions thématiques à la commission des finances, mais uniquement de lui adresser une copie du message du Conseil d'Etat parallèlement à la commission pour les objets ayant des incidences financières importantes afin que celle-ci puisse analyser l'opportunité éventuelle d'examiner ces objets. Dans le cas de ce matin, contrairement au chef du DTEE, je considère le montant de 31,8 millions, même s'il porte sur quatre ans, comme de l'argent qui sort quand même du porte-monnaie du contribuable, ayant une incidence financière importante au sens de l'article 45 alinéa 2, comme je l'ai relevé ce matin, alinéa 2 qui précise aussi le terme apprécié du Conseil d'Etat: "sous l'angle "notamment" de la rentabilité et de leur place dans le plan financier".

Après cette petite précision, j'en viens au débat final sur le compte 2006 pour relever, comme l'ensemble des groupes, que le compte est bon. Le Conseil d'Etat est fier du résultat et il peut l'être. Tous les groupes, même le SPO, sont satisfaits, à l'exception du groupe UDC/SVP dont le porte-parole, accessoirement membre de la commission des finances, qui se perd dans des explications que, à mon avis, lui-même ne saisit pas, pour rappel, le rapport de la commission des finances, sans vouloir violer le secret des commissaires, a été accepté par l'ensemble des membres présents.

Dès lors, je ne peux que confirmer le sentiment exprimé en conclusion du rapport de la commission des finances sur le compte 2006 et féliciter comme il se doit notre grand argentier, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, ainsi que ses bras droits M. Bonvin, à qui je profite de souhaiter une excellente retraite, et M. Charbonnet, à qui je souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions en tant que chef du Service des finances, en lui recommandant bien évidemment de ne présenter que des comptes similaires à ceux de 2006, doivent-ils lui coûter la légitimité même de la commission des finances!

Je suis convaincu que le Conseil d'Etat tiendra compte des remarques de la commission des finances et je ne manquerai pas de suivre de près l'évolution et le suivi de celles-ci.

Le but commun du Conseil d'Etat, du Parlement et de la commission des finances, soit non seulement améliorer ce qui doit, mais également ce qui peut l'être, doit impérativement rester en point de mire, cela afin de maintenir un endettement faible afin de ne pas déléster la marge d'autofinancement d'une charge de la dette surpondérale.

Je constate avec une certaine satisfaction que la proposition de la commission des finances d'entamer une réflexion sur des mesures d'allègement fiscal des personnes physiques récolte l'aval non seulement de la majorité des présidents de groupe, mais également celui du chef du Département des finances.

Les effets de l'introduction, en principe depuis 2008, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons devront bien évidemment être une composante essentielle à cette réflexion, tout comme les effets positifs, cette fois-ci, de l'introduction, dès cette année, du nouveau certificat de salaire qui touchera particulièrement les contribuables taxés au taux d'imposition marginal, comme vous, Messieurs les conseillers d'Etat, et, dans une bien moindre mesure – toute chose étant égale par ailleurs – votre serviteur.

La fiscalité cantonale est un point particulièrement important dans la mesure où le niveau élevé d'imposition et de dépenses publiques constitue un fardeau économique qu'on relaie négativement avec les performances de l'économie. Parallèlement à cela, on constate que l'Etat a des difficultés, dont il n'est pas toujours maître, il est vrai, à investir la totalité du budget d'investissements alors même que l'on peut considérer que ces dépenses publiques renforcent la croissance, en particulier les investissements en infrastructures qui peuvent produire des externalités améliorant la productivité du secteur public. Il est donc primordial de ne pas remettre à plus tard les réformes fiscales entamées avec le décret de juin 2005, car celles-ci apportent une réponse au besoin d'améliorer en permanence les performances de l'économie. Afin de vous aiguiller dans une direction, j'invite le Conseil d'Etat à cibler une réduction du flux ménages-Etat, soit, en pratique, améliorer la situation financière nette des ménages de classe moyenne qui, souvent, reçoivent des prestations et, simultanément, acquittent des impôts dont une partie est liée à ces mêmes prestations.

Monsieur le chef du Département des finances, je suis prêt à parier aujourd'hui que le compte 2007 vous posera des problèmes, non pas en raison de son résultat, mais au niveau de la communication de celui-ci. Après le compte 2005 qualifié de bon, le compte 2006 de très bon, quel superlatif allez-vous employer au printemps prochain?

Ma crainte, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, est la suivante: Comme relevé par mon collègue Jacques Melly, l'opulence est surnoise et parfois dangereuse; elle pousse à relâcher les efforts que ce soit au niveau de la maîtrise des coûts de fonctionnement ou de restructurations nécessaires de services déficients. Dès lors, une diminution des recettes fiscales peut être assimilée à un instrument bénéfique, voire nécessaire au maintien de la pression pour la perpétuelle amélioration du fonctionnement de notre Administration qui, en comparaisons intercantionales, fait figure de bon élève, et il faut le relever.

Nous devons absolument éviter de contraindre le contribuable valaisan à payer des impôts pour rétribuer des fonctionnaires chargés de veiller à ce que le contribuable paie bien ses impôts destinés à rétribuer d'autres fonctionnaires qui paient eux-mêmes des impôts destinés partiellement à couvrir leur propre rémunération.

De fait, en résumé, il faut demander plus à l'impôt et moins aux contribuables.

Je ne saurais conclure mon intervention sans remercier mon prédécesseur, le député Philippe Es-Borrat, qui a toujours avec détermination, comme vous le savez, défendu les positions courageuses qu'il a prises à la tête de la commission des finances, en particulier dans le dossier très sensible des caisses de pension, mes collègues membres de la commission des finances, les commissions thématiques dont les rapports sur le compte nous ont servi, entre autres éléments, de précieuse base de travail, les chefs de département et les services qui ont

été fort disponibles et répondu ouvertement à nos questions, les collaboratrices et collaborateurs de l'Inspection cantonale des finances, en particulier son chef, M. Christian Melly, ainsi que M. Michel Roten, le secrétaire de la commission des finances, et l'ensemble du Service parlementaire pour finir.

En espérant n'avoir oublié personne, je profite encore de souhaiter la bienvenue aux députés Ferrez, Vernay et Emery, avec lesquels je me réjouis de collaborer pour les deux années à venir.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite un excellent été, en particulier aux conseillers d'Etat, en leur demandant, pour conclure, de répondre à cette ultime question: puisque l'impôt a une assiette, pourquoi faut-il qu'ils mangent toujours dans la nôtre?

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

J'ai pris bonne note de vos précisions concernant le rôle que la commission des finances est appelée à jouer dans certains gros dossiers où nous engageons les finances de l'Etat et je soumettrai ces réflexions mardi prochain à la séance du Bureau.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, une fois n'est pas coutume, commencer par des remerciements, d'abord remercier tous et chacun pour votre volonté d'accepter ces comptes 2006, en particulier quand même le député German Eyer puisque c'est la première fois que les comptes sont acceptés par le groupe SPO, à tel point que non seulement il a surpris tout le monde, mais tout de suite au Gouvernement, on était inquiet, on s'est dit: on a dû faire quelque chose de faux, ce n'est pas possible!

Merci donc de reconnaître la qualité de la gestion pour l'exercice 2006 de l'Etat du Valais. Ces remerciements, je vous les adresse et je les transmets aussi à mes collègues, mais aussi à toute la fonction publique et, comme ceci a été relevé à de nombreuses reprises dans cette salle et aussi par le président de la commission des finances, aux contribuables valaisans, comme je l'ai dit à l'entrée en matière, qui, d'une façon disciplinée, s'exécutent et remplissent leur devoir vis-à-vis de la république, et c'est ce qui fait aussi que nous nous trouvons dans cette situation. Il faut bien sûr des exogènes, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le député Beat Abgottspon, il faut une économie qui soit florissante, il faut des entreprises qui fonctionnent bien. Puis, il faut aussi des éléments endogènes, comme vous l'avez également relevé, de la discipline et de la rigueur au niveau de la conduite quotidienne des affaires, et là c'est plutôt une mission de la fonction publique.

J'aimerais quand même revenir sur la volonté maintenant de s'attaquer à une réflexion sur la fiscalité valaisanne, telle qu'énoncée déjà dans le rapport de la commission des finances et telle que le chef du département et le Conseil d'Etat l'avaient exprimée à l'occasion de la conférence de presse de la présentation des comptes, en disant: on va s'y atteler, on doit le faire en faveur de la classe moyenne essentiellement, les personnes physiques, mais on doit le

faire en connaissance de cause et surtout en prenant en compte les risques et les chances d'un futur assez proche qu'on peut estimer. Mais, avant tout, il faudrait peut-être aussi régler certaines choses du passé, n'est-ce pas? Lorsque j'ai vu dans la presse de ce matin que l'on avait repris simplement, Monsieur le journaliste, ce qu'avait dit le très conservateur Jacques-Roland Coudray, parce que là on peut quand même se poser la question de savoir qui des deux est le plus conservateur, puisque le député Jacques-Roland Coudray sort des chiffres de 2004 où il dit que l'Office fédéral des statistiques met le canton du Valais en 24^e position..., en 2005, oui, bravo..., entre deux, le Parlement a décidé d'un décret, et je vous donne quand même les chiffres actualisés, qui sont intéressants, n'est-ce pas? Après le décret du 17 juin 2005, le canton du Valais occupe, pour la plupart des catégories des personnes physiques, une position médiane, soit entre la neuvième et la quatorzième place (cela dépend: couples mariés, etc., avec enfants, sans enfant). Pour les personnes morales, qui sont quand même les enfants chéris du député Jacques-Roland Coudray, le canton du Valais se situe au quatrième rang pour l'impôt sur le bénéfice et au sixième rang pour l'impôt sur le capital. En ce qui concerne le premier palier de l'impôt sur le bénéfice, le taux de 3% jusqu'au bénéfice de 100'000 francs est l'un des plus bas de Suisse.

Alors, j'aimerais bien que la population valaisanne ne reste pas sur cette image du 24^e rang, mais qu'on lui dise quand même qu'elle est en bonne situation entre la neuvième et la quatorzième position et, en ce qui concerne l'économie, c'est aussi un bon signe, nous nous trouvons en quatrième et en sixième positions. Voilà qui est rétabli.

Et puis, le conservateur que je suis vous rappelle qu'on a révisé la fiscalité déjà le 27 juin 2000 concernant les mesures en faveur de la famille et de l'économie, qu'on a un décret qui date du 9 juin 2004 qui instaure la déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, qu'on a un décret très connu du 17 juin 2005 qui touche les PME et les familles aussi et que, très prochainement, nous devons adapter notre fiscalité pour tenir compte des réformes entreprises par la Confédération, et là il ne faut pas dire que cela date de 1984, c'est vrai, mais maintenant nous savons que c'est M. le conseiller fédéral Merz qui s'occupe de ces affaires et que, forcément, ça va avancer à grands pas et qu'on aura peut-être, dès 2008/2009, déjà des propositions sur l'imposition des entreprises et sur celle des couples mariés qui vont avoir un impact important sur la fiscalité valaisanne puisque nos premières estimations tournent autour d'un montant de 80 millions.

Le député Jacques-Roland Coudray doit savoir aussi que le Gouvernement, sur proposition d'ailleurs des travées du Parlement, notamment des députés Paul-André Roux et Laurent Tschopp (suppl.) qui sont intervenus pour que nous atténuions la double imposition en matière de dividendes, a accepté et qu'en septembre on viendra avec ce projet de décret qui va, d'une façon rétroactive, faire entrer en vigueur ces nouvelles mesures qui vont diminuer les recettes fiscales du canton d'environ 7 millions.

Vous voyez que nous n'avons jamais été passifs au niveau de la fiscalité dans ce canton et on l'a fait dans une période extrêmement difficile où partout ailleurs en Suisse, pas seulement dans les cantons romands, on parlait d'augmentation des impôts et non pas de réduction des impôts.

Cela dit pour remettre l'église au milieu du village.

Alors, bien sûr, on a la grande inconnue de la RPT. J'aimerais revenir sur un article qui a paru aujourd'hui dans le "Nouvelliste" où un candidat, mais aussi conseiller national pour l'instant, Jean-Noël Rey dit: "Le Valais a raté le coche." On aurait dû encore obtenir 24 millions de plus dans le cadre de la RPT. Je vous donne les chiffres parce que c'est assez révélateur quand même d'une certaine attitude. Le fonds pour le cas de rigueur de la Confédération s'élève, au total, à 287 millions. C'est pour l'ensemble des cantons suisses. Sur ces 287 millions, le canton du Valais touche 90 millions, soit 31%. En plus, nous bouclons l'exercice RPT avec un bonus en faveur du canton de 36 millions. Bien sûr que l'on aurait préféré pouvoir anticiper les bénéfices éventuels futurs de la BNS et réclamer encore 24 millions supplémentaires pour le canton. Mais, à un moment donné, il faut avoir un peu de décence. Quand on a la bouche pleine et qu'on a une situation financière qui est rétablie, eh bien!, on regarde avant tout chez soi ce que l'on peut améliorer, comment on peut avancer, avant d'aller réclamer à Berne encore des montants supplémentaires. Je crois que le Gouvernement a certainement eu raison dans cette attitude, mais nous souhaitons quand même à Jean-Noël Rey et à peut-être son successeur d'avoir du succès aussi dans ses interventions futures pour améliorer encore les caisses du canton. Merci beaucoup. Oui, Thomas, c'est une année électorale, tu as bien compris! Mais, il faut aussi dire les choses telles qu'elles se sont passées, la réalité des événements.

Cela dit, j'aimerais vous dire que j'ai entendu de nombreux présidents de groupe remercier la fonction publique. Je crois qu'il faut le dire, on a les chiffres suivants, écoutez bien: En Valais, nous avons 1,6 fonctionnaire pour 100 habitants. Notre canton fait figure de modèle puisque ce chiffre est tout simplement le plus faible de Suisse. Ensuite, au niveau du coût: 739 francs de dépenses cantonales et communales par habitant pour l'administration générale. On est le canton numéro deux après Schwyz qui est meilleur que nous, tout en étant, sans vouloir trop se lancer des fleurs, dans l'étude du Crédit Suisse, au niveau du revenu disponible pour les familles, après déduction des impôts, de la parafiscalité et des taxes annexes, on se trouve en neuvième position et premier canton romand. Donc, on a la fonction publique la moins pléthorique et la moins chère, et on se retrouve avec des revenus disponibles pour les familles en neuvième position sur le plan suisse et premier canton romand. On n'a pas à être premier partout, mais il faut quand même reconnaître que, même pour des conservateurs qui n'ont rien voulu changer, on se trouve dans une bonne situation, ce qui démontre parfois que de ne rien changer, c'est parfois encore la meilleure des solutions, mais ce n'est pas ce que nous avons fait, vous connaissez le niveau d'activité de ces dernières années soit du Gouvernement, soit du Parlement.

Pour conclure, j'aimerais vous dire que l'exercice du budget 2008 se présente avec de nouveau des nuages. C'est une situation que l'on n'a plus connue pendant deux ou trois ans. Actuellement, soit les demandes des services en personnel supplémentaire, soit tout simplement les besoins d'investissements du canton font en sorte que le budget 2008, pour qu'il puisse remplir les conditions du double frein aux dépenses et à l'endettement, sera un budget de nouveau difficile où il faudra vraiment discuter jusqu'au centime près pour arriver à réussir cet exercice et surtout faire des choix importants. Ces choix, je me réjouis bien sûr de les partager avec vous.

Voilà, juste pour conclure, parce qu'à une longue intervention, il faut savoir parfois répondre brièvement, j'aimerais dire au député Edmond Perruchoud que si l'UDC a développé une grande capacité d'indignation, j'aimerais qu'elle développe une très grande capacité à s'émerveiller, c'est tellement plus beau, s'émerveiller devant un compte, comme vous l'avez dit, si équilibré. C'est vrai qu'il est très équilibré..., surtout du côté des recettes, avec 278 millions d'excédents de recettes.

Je vous remercie donc pour l'acceptation de ce compte. Je remercie la commission des finances, l'ancien président, le député Philippe Es-Borrat, pour le travail qu'il a fait, pas toujours facile, soit en commission, soit devant le Parlement, j'en conviens, et je souhaite bonne chance au nouveau président. Je me réjouis et, avec moi, les membres du Gouvernement de collaborer avec votre commission et avec vous, Monsieur le président, en souhaitant avant tout aux Valaisannes et aux Valaisans qu'on puisse très prochainement leur faire profiter, c'est vrai, d'un allègement fiscal pour les personnes physiques, mais un allègement fiscal bien calculé, en responsabilité et surtout en prévision des défis qui nous attendent dans le futur.

Merci beaucoup pour l'acceptation du compte 2006.

Le président:

Nous allons donc voter sur le compte 2006.

De manière formelle, nous votons sur le projet de décision, que nous trouvons à la page 33* du document du compte.

Ainsi décidé par 96 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 juin 2007.

Le résultat est spectaculaire..., il est plus qu'équilibré, comme dirait M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, puisque nous avons, à l'unanimité des voix qui se sont exprimées, approuvé le compte 2006.

Il arrive maintenant quand même le bon moment de pouvoir conclure puisque nous avons terminé nos travaux.

Je vous remercie, Chers collègues, de votre participation active, de votre patience. Vous m'avez permis de vivre une semaine passionnante et bien remplie à la tête de ce Parlement.

Je remercie tout particulièrement le Service parlementaire, le service technique, les interprètes et les médias.

Je voudrais apporter un salut particulier à notre collègue Georges Darbellay qui vient de démissionner pour des raisons professionnelles et dont c'est le dernier jour de session. Je le salue donc tout particulièrement et je vous souhaite, à vous tous, de très bonnes vacances et un bel été! Merci.

La session ordinaire de juin 2007 est officiellement close à 15 h 40.

COMPTE 2006

RECHNUNG 2006

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission des finances
Finanzkommission

Proposition du groupe SPO, par les députées Doris Schmidhalter-Näfen et Susanne Hugo-Lötscher et le député (suppl.) Rolf Eggel

Dans le but de promouvoir une politique économique anticyclique, il est proposé ce qui suit :

Investissements extraordinaires : - Fr. 20'000'000.–
Création d'un fonds d'investissement : + Fr. 20'000'000.–

Décision de la commission : refusée

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Susanne Hugo-Lötscher und Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel

Mit dem Ziel, die antizyklische Wirtschaftspolitik voranzutreiben, wird folgendes vorgeschlagen:

Ausserordentliche Investitionen: - Fr. 20'000'000.–
Einrichtung eines Investitionsfonds: + Fr. 20'000'000.–

Beschluss der Kommission: abgelehnt

CONSTITUTION CANTONALE
modification de l'article 87 (deuxième lecture)

KANTONSVERFASSUNG
Änderung von Artikel 87 (zweite Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: *Marcel Mangisch*

Rapporteur: *Guy Follonier*

Article 87 alinéa 2	Artikel 87 Absatz 2
<u><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier</i></u>	<u><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Bernard Héritier</i></u>
Principalement :	Hauptvorschlag:
Les membres du conseil municipal et bourgeoisial sont élus par le corps électoral selon le système proportionnel. (<i>reste de l'alinéa supprimé</i>)	Die Mitglieder des Gemeinde- und Burgerrates werden vom Wahlvolk nach dem Proporzsystem gewählt. (<i>Rest des Absatzes streichen</i>)
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Subsidiairement :	Nebenvorschlag:
Retour au texte proposé par le Conseil d'Etat dans son projet du 16 février 2007.	Rückkehr zum Entwurf des Staatsrates vom 16. Februar 2007.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 87 alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Marcel Locher</i></p> <p>Les membres... proportionnel. Dans les communes bourgeoisiales et dans les communes municipales dont la population est inférieure au nombre fixé dans la loi, le corps électoral peut, à la majorité de ses membres, décider un changement... par la loi. Le système...réforme.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 87 Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marcel Locher</i></p> <p>Die Mitglieder... gewählt. In den Burgergemeinden und ind en Einwohnergemeinden mit weniger als der im Gesetz festgelegten Einwohnerzahl kann das Wahlvolk mit der Mehrheit seiner Mitglieder unter den im Gesetz... beschliessen. Das Majorzsystem... beibehalten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	---

PROJET DE LOI
modifiant la loi sur le droit de cité valaisan (première lecture)

GESETZESENTWURF
zur Änderung des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Dans les limites du droit fédéral, Le Grand Conseil...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p> <p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>... et le conseil municipal l'organe désigné par la réglementation communale octroie...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Innerhalb der Schranken des Bundesrechts Der Grosse Rat erteilt ...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p> <p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>... und der Gemeinderat das im Gemeindereglement bezeichnete Organ das Gemeindebürgerrecht.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	--

<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Bernard Fauchère</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Bernard Fauchère</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 2</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Rolf Eggel</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 2</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 2</p> <p><i><u>Proposition du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 2</p> <p><i><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 2</p> <p><i><u>Proposition du groupe PDCB, par le député Laurent Léger</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 2</p> <p><i><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Laurent Léger</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1bis alinéa 2</p> <p><i><u>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder</u></i></p> <p>Le règlement communal d'organisation peut confier cette compétence au législatif communal. Toute décision négative doit être motivée.</p> <p>Décision de la commission : acceptée Transférée à l'art. 18 al. 3</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1bis Absatz 2</p> <p><i><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder</u></i></p> <p>Das kommunale Organisationsreglement kann diese Befugnis an das kommunale Legislativorgan übertragen. Ein negativer Entscheid ist zu begründen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen Nach Art. 18 Abs. 3 transferiert</p>

Article 3 chiffre 1

Proposition du groupe PS/AdG, par le député Bernard Fauchère

~~être au bénéfice~~ remplir les conditions d'une autorisation fédérale...

RETIRÉE

Article 3 chiffre 2

Proposition du groupe CVPO, par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller

avoir été domicilié durant cinq ans dans le canton et avoir son domicile depuis **trois ans** dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée ;

Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation:

Art. 3 Naturalisation ordinaire des étrangers – conditions

¹ Pour demander le droit de cité communal, l'étranger doit :

1. avoir son domicile depuis trois ans dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée ;
2. avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton ;
3. être intégré dans la communauté valaisanne ;
4. apporter des preuves suffisantes de bonne conduite et jouir d'une bonne réputation.

² Pour demander la citoyenneté cantonale, l'étranger doit, en plus :

1. avoir été domicilié durant cinq ans dans le canton ;

Artikel 3 Ziffer 1

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Bernard Fauchère

~~im Besitze einer~~ die Bedingungen für eine Einbürgerungsbewilligung der Bundesbehörde ~~sein~~ erfüllen;

ZURÜCKGEZOGEN

Artikel 3 Ziffer 2

Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller

Während fünf Jahren im Kanton wohnansässig gewesen sein und seit **drei Jahren** in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben;

Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung:

Art. 3 Ordentliche Einbürgerung von Ausländern - Bedingungen

¹ Um die Aufnahme in das Bürgerrecht einer Walliser Gemeinde zu beantragen, muss der Ausländer :

1. seit drei Jahren in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben;
2. genügend Kenntnisse einer der beiden offiziellen Landessprachen besitzen;
3. in die Walliser Gemeinschaft integriert sein;
4. genügende Nachweise guter Führung beibringen und sich eines guten Rufes erfreuen;

² Um die Aufnahme in das Bürgerrecht des Kantons Wallis zu beantragen, muss zusätzlich der Ausländer:

2. avoir obtenu le droit de cité d'une commune valaisanne ;
3. être au bénéfice de l'autorisation fédérale de naturalisation

Article 3 chiffre 2

Proposition des députés FDPO, par le député Ambros Bumann

avoir été domicilié durant cinq ans dans le canton et avoir son domicile depuis **trois ans** dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée. **Durant la procédure, le requérant doit également avoir son domicile dans cette commune ;**

Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)

Article 3 chiffre 2

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

... et avoir son domicile depuis ~~une année~~ **trois ans**...

Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)

1. während 5 Jahren im Kanton wohnsässig gewesen sein;
2. im Besitze des von einer Walliser Einwohnergemeinde erteilten Gemeindebürgerrechtes sein;
3. im Besitze einer Einbürgerungsbewilligung der Bundesbehörde sein;

Artikel 3 Ziffer 2

Vorschlag der FDPO-Abgeordneten, durch Grossrat Ambros Bumann

während fünf Jahren im Kanton wohnansässig gewesen sein und seit **drei Jahren** in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben. **Während der Verfahrensdauer muss der Gesuchsteller den Wohnsitz ebenfalls in dieser Gemeinde haben;**

Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)

Artikel 3 Ziffer 2

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

... und seit ~~einem Jahr~~ **drei Jahren** in der Gemeinde...

Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)

<p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet</i></p> <p>répondre aux critères d'intégration définis dans le concept élaboré par le Service cantonal de l'état civil et des étrangers.</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p> <p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 4 (neu)</p> <p><i>Proposition des députés FDPO, par le député Ambros Bumann</i></p> <p>apporter des preuves suffisantes de bonne conduite et jouir d'une bonne réputation.</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p> <p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>être bien intégré et jouir d'une bonne réputation.</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 4</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet</i></p> <p>die Integrationskriterien gemäss Konzept der kantonalen Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle erfüllen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p> <p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der FDPO-Abgeordneten, durch Grossrat Ambros Bumann</i></p> <p>genügende Nachweise guter Führung beibringen und sich eines guten Rufes erfreuen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p> <p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>gut integriert sein und sich eines guten Rufes erfreuen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p>
---	--

<p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Bernard Fauchère</i></p> <p>avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton;</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Bernard Fauchère</i></p> <p>über genügend Kenntnisse in einer der beiden offiziellen Kantonsprachen verfügen;</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p>
<p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Noëlle Massy-Mittaz</i></p> <p>avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton;</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Noëlle Massy-Mittaz</i></p> <p>über genügend Kenntnisse in einer der beiden offiziellen Kantonsprachen verfügen;</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p>
<p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 5 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Bernard Fauchère</i></p> <p>être intégré dans la communauté valaisanne;</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 5 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Bernard Fauchère</i></p> <p>in der Walliser Gemeinschaft integriert sein;</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p>

<p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 5 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Noëlle Massy-Mittaz</u></p> <p>être intégré dans la communauté valaisanne;</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p> <p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 6 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Bernard Fauchère</u></p> <p>apporter des preuves suffisantes de bonne conduite.</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 5 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Noëlle Massy-Mittaz</u></p> <p>in der Walliser Gemeinschaft integriert sein;</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p> <p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 6 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Bernard Fauchère</u></p> <p>genügende Nachweise guter Führung beibringen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p>
<p style="text-align: center;">Article 3 chiffre 6 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Noëlle Massy-Mittaz</u></p> <p>prouver une bonne conduite et jouir d'une bonne réputation.</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle formulation (voir ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 3 Ziffer 6 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Noëlle Massy-Mittaz</u></p> <p>eine gute Führung nachweisen und sich eines guten Rufes erfreuen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne der neuen Formulierung (siehe oben)</p>

Article 3 alinéa 2 (nouveau)

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

Pour être considéré comme intégré, un étranger doit en tout cas accepter et respecter les fondements de notre ordre juridique, connaître la langue officielle en usage dans sa commune de résidence et respecter la dignité et l'intégrité de l'enfant et de la femme.

Décision de la commission : refusée

Article 4 chiffre 1

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

... et avoir son domicile depuis ~~une année~~ **trois ans**...

Décision de la commission : refusée

NOUVELLE FORMULATION :

¹ Pour demander le droit de cité communal, le Confédéré doit :

1. avoir son domicile depuis une année dans la commune auprès de laquelle la requête est présentée ;
2. apporter des preuves suffisantes de bonne conduite et jouir d'une bonne réputation ;

² Pour demander la citoyenneté cantonale, le Confédéré doit en plus :

1. avoir été domicilié durant cinq ans dans le canton ;
2. avoir obtenu le droit de cité d'une commune valaisanne.

Artikel 3 Absatz 2 (neu)

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

Um als integriert zu gelten, muss der Ausländer in jedem Fall unsere Rechtsgrundlagen akzeptieren und einhalten, die offizielle Sprache seiner Wohnsitzgemeinde beherrschen sowie die Würde und Integrität des Kindes und der Frau anerkennen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 4 Ziffer 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

... und seit ~~einem Jahr~~ **drei Jahren** in der Gemeinde...

Beschluss der Kommission: abgelehnt

NEUE FORMULIERUNG :

¹ Um die Aufnahme in das Bürgerrecht einer Walliser Gemeinde zu beantragen, muss der Schweizer:

1. seit 1 Jahr in der Gemeinde, bei der das Gesuch eingereicht wird, Wohnsitz haben;
2. genügende Nachweise guter Führung beibringen und sich eines guten Rufes erfreuen;

² Um die Aufnahme in das Bürgerrecht des Kantons Wallis zu beantragen, muss zusätzlich der Schweizer:

1. während 5 Jahren im Kanton wohnsässig gewesen sein;
2. im Besitze des von einer Walliser Einwohnergemeinde erteilten Gemeindebürgerrechtes sein;

Article 4 chiffre 3	Artikel 4 Ziffer 3
<i><u>Proposition du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i>	<i><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i>
Supprimer	Streichen
RETIRÉE	ZURÜCKGEZOGEN

Article 8bis	Artikel 8bis
<i><u>Proposition du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i>	<i><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i>
Supprimer	Streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 11 alinéa 3	Artikel 11 Absatz 3
<i><u>Proposition du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i>	<i><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet</u></i>
Supprimer	Streichen
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 14 alinéa 1</p> <p><u>Proposition des députés FDPO, par le député Ambros Bumann</u></p> <p>Après avoir entendu les communes municipales intéressées, le département peut, dans les cinq dix ans, annuler la naturalisation...</p> <p>Décision de la commission : refusée NOUVELLE FORMULATION : ..., le département peut, dans un délai identique à celui prévu par la loi fédérale, annuler la naturalisation</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 14 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der FDPO-Abgeordneten, durch Grossrat Ambros Bumann</u></p> <p>Nach Anhören der betroffenen Einwohnergemeinden kann das Departement innert fünf zehn Jahren die Einbürgerung...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt NEUE FORMULIERUNG : ..., kann das Departement innert der gleichen Frist , welche im Bundesgesetz vorgesehen ist, die Einbürgerung...</p>
<p style="text-align: center;">Article 16</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Noëlle Massy-Mittaz</u></p> <p>En principe, L'inscription...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Noëlle Massy-Mittaz</u></p> <p>Grundsätzlich Die Einschreibung in das Zivilstandsregister bildet den Beweis...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Bernard Fauchère</u></p> <p>Maintenir</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Bernard Fauchère</u></p> <p>Beibehalten</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Rolf Eggel</i></p> <p>Les décisions prises par les communes en vertu de la présente loi sont susceptibles de recours au Conseil d'Etat.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel</i></p> <p>Die auf Grund des vorliegenden Gesetzes durch die Gemeinden gefassten Beschlüsse können beim Staatsrat angefochten werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet</i></p> <p>Revenir au texte du Conseil d'Etat</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet</i></p> <p>Rückkehr zum Text des Staatsrates</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Les décisions prises en matière de naturalisation ordinaire d'étrangers n'ont pas à être motivées. Elles sont définitives.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Die im Bereich der ordentlichen Einbürgerungen gefassten Beschlüsse müssen nicht begründet werden. Sie können nicht angefochten werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI
concernant la protection des données à caractère personnel (première lecture)

GESETZ
über den Schutz von Personendaten (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 5</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député (suppl.) François Pelluchoud</u></p> <p>b) ...l'appartenance à une origine race;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 5</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) François Pelluchoud</u></p> <p>b) ...oder die Heimat Rassenzugehörigkeit;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 2 alinéa 5</p> <p><u>Proposition du groupe GRL, par le député Alexis Turin</u></p> <p>b) la santé, la sphère intime ou l'appartenance à une origine;</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 2 Absatz 5</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin</u></p> <p>b) keine Änderung im deutschen Text</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 9ter alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice Michaud</i></p> <p>d) ...de la personne concernée ou d'une tierce personne;</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9ter Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrice Michaud</i></p> <p>d) ...der betroffenen Person oder einer Drittperson zu schützen;</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
--	--